

VILLE DE GENÈVE

COMPTE RENDU
DE
L'ADMINISTRATION
MUNICIPALE
PENDANT L'ANNÉE 1922

*Présenté au Conseil municipal par le Conseil administratif
en mai 1923.*



GENÈVE
IMPRIMERIE ALBERT KUNDIG

1923

VILLE DE GENÈVE

COMPTE RENDU
DE
L'ADMINISTRATION
MUNICIPALE
PENDANT L'ANNÉE 1922

*Présenté au Conseil municipal par le Conseil administratif
en mai 1923.*



GENÈVE

IMPRIMERIE ALBERT KUNDIG

1923

COMPTÉ RENDU

DE

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DE LA

VILLE DE GENÈVE

PENDANT L'ANNÉE 1922

MESSIEURS LES CONSEILLERS,

En conformité des prescriptions de la loi du 5 février 1849 sur les attributions des Conseils municipaux et sur l'administration des Communes, le Conseil administratif a l'honneur de vous présenter le compte rendu de sa gestion pendant l'année 1922.

Ce volume contient en outre la liste, dans l'ordre chronologique, des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Genève pendant cette année.

Nous rappelons, en effet, que, par mesure d'économie et pour supprimer un double emploi, nous avons cessé de faire paraître *in extenso* dans ce volume les délibérations du Conseil municipal que l'on peut consulter dans le « Mémorial ».

CHAPITRE PREMIER

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

I

Autorités municipales. — Administration générale.

Le Conseil administratif, élu les 20-21 mai 1922, pour la période administrative 1922-1926, est composé comme suit :

MM. Dr. HUGUES OLTRAMARE	élu par	3584	suffrages.
Marius STESSEL	»	3575	»
Jean-Baptiste PONS	»	3359	»
Auguste DEROUAND	»	3349	»
Albert NAINE	»	3298	»

L'élection du Conseil administratif a été validée par le Conseil d'Etat, le 26 mai.

Après avoir prêté serment, le Conseil administratif a procédé comme suit, dans sa séance du 29 mai, à l'élection de son Bureau, pour l'exercice 1922-1923: Président, M. le D^r Hugues Oltramare; Vice-Président, M. Jean-Baptiste Pons.

Les charges de MM. les Conseillers administratifs ont été réparties de la manière suivante :

Titulaire : M. le D^r HUGUES OLTRAMARE.

Suppléant : M. ALBERT NAINE.

Travaux. — Voirie. — Promenades et Jardins. — Bâtiments publics et locatifs (Entretien, chauffage et surveillance). — Horloges. — Eclairage public.

Titulaire : M. J.-B. PONS.

Suppléant : -M. AUGUSTE DEROUAND.

Etat-Civil. — Convois funèbres. — Cimetières. — Police municipale. — Halles et marchés. — Abattoirs. — Théâtre. — Casino municipal. — Victoria-Hall. — Musiques et Concerts.

Titulaire: M. Marius STÆSSEL.

Suppléant: M. J.-B. PONS.

Instruction publique (Ecoles spéciales, écoles primaires et enfantines). — Bibliothèques. — Musées et collections. — Fondations.

Titulaire: M. Auguste DEROUAND.

Suppléant: M. Marius STÆSSEL.

Finances et Comptabilité. — Taxe municipale. — Contentieux. — Maison du Faubourg et Bâtiments locatifs (Gérance). — Caisse de retraite et d'invalidité du personnel. — Service d'assurances. — Service du feu.

Titulaire: M. Albert NAINÉ.

Suppléant: M. le Dr Hugues OLTRAMARE.

Services industriels (Electricité, gaz, eau). — Utilisation des forces motrices.

Les séances du Conseil administratif ont été fixées aux mardi et vendredi à 15 h. $\frac{1}{2}$.

La présentation de MM. les Chefs de Services de l'Administration municipale aux nouveaux Conseillers administratifs a eu lieu le 30 mai.

* * *

M. Louis Gysin, commis principal à la Comptabilité centrale, est décédé, le 14 novembre, des suites d'une grave opération. M. Gysin était entré dans l'Administration municipale le 18 octobre 1907, en qualité d'employé à la Comptabilité chargé plus spécialement des questions d'assurances.

RÈGLEMENTS MUNICIPAUX.

Le Conseil administratif a pris un certain nombre de décisions en ce qui concerne les règlements et tarifs municipaux:

10-20 janvier. — Prix de vente au public et aux Services municipaux du coke provenant de l'Usine à gaz.

17 janvier. — Tarifs en faveur de l'Art social pour la location de la Salle de la Maison du Faubourg et de la Salle de réunions des Pâquis.

7 février. — Adjonctions aux tarifs D et I du Service électrique pour fourniture d'énergie électrique au compteur par le réseau d'éclairage (tarif double) et pour le chauffage.

7 février. — Indemnités de déplacement du personnel ouvrier de la Ville (art. 16 du règlement général du personnel).

17 février. — Approbation des modifications proposées par le Comité aux Statuts de la Caisse de retraite et d'invalidité du personnel de l'Administration municipale (Approuvées par le personnel, le 29 mars 1922).

21 février. — Maintien, pour l'année 1922, de l'arrêté du Conseil administratif du 7 juin 1921, réduisant à 5 francs par kilowatt le minimum prévu au tarif F pour fourniture d'énergie électrique au compteur et réduction de 10 % accordée exceptionnellement pour 1922, à tous les abonnés au tarif F, sur le montant de leur consommation mensuelle.

3 mars. — Modifications aux règlements des Fondations Lissignol et Chevalier, en ce qui concerne l'attribution des bourses et des ateliers et la composition de la Commission.

3 mars. — Modifications, au tarif I, au sujet du prix de l'énergie électrique pour le chauffage.

7 mars. — Le prix de vente au public du mètre cube de gaz est fixé à 45 centimes, à partir du 1^{er} avril.

17 mars. — Modification de l'article 2 du règlement du 25 février 1910 du Musée d'Art et d'Histoire, détachant le Musée d'Ethnographie de ce Musée.

7 avril. — Adjonction à l'article premier du règlement des Expositions temporaires au Musée Rath, du 6 mai 1921, en ce qui concerne la date des expositions, ainsi que les jours où l'entrée est gratuite.

7 avril. — Le Conseil administratif décide de renoncer absolument à l'octroi de toutes les facilités accordées jusqu'à présent en faveur des Sociétés et Institutions qui organisent des manifestations diverses, en ce qui concerne les frais d'éclairage électrique.

11 avril. — Programme du XXXVI^e Concours Charles Galland, consacré en 1923, à l'orfèvrerie, sous la forme d'un surtout de table destiné à la salle à manger de la villa municipale de la Grange.

9 mai. — Règlement d'application en ce qui concerne la subvention aux Ecoles primaires pour les courses scolaires de fin d'année.

23 mai. — Le prix de vente du gaz au public est fixé, à partir du 1^{er} juillet, à 40 centimes le mètre cube.

23 juin. — Règlement sur la suppression de la location des compteurs des Services industriels, à partir du 1^{er} juillet.

30 juin. — Abrogation de l'article 67 du Règlement municipal, du 29 mars 1912, visant la couleur des toiles de tentes. (Approuvée par le Conseil d'Etat, le 11 août.)

4 juillet. — Liste des travaux pénibles, complétant celle adoptée le 9 juillet 1920, donnant droit au personnel ouvrier de la Ville de Genève à un supplément de salaire.

11 juillet. — D'accord avec le département de l'Instruction publique le Conseil décide que, dès la rentrée des classes en septembre, les inscriptions des élèves seront prises directement dans les écoles enfantines de la Ville.

11 juillet. — Le Conseil décide de faire dépendre, à partir du 1^{er} janvier 1923, la surveillance des promenades suivantes: Bois de la Bâtie, Mon-Repos, Monument Brunswick, Croquettes et La Grange, du Service des Promenades et Jardins.

18 juillet. — Tarif pour la location du Victoria-Hall, semblable à celui appliqué pour la saison 1921-1922.

18 juillet. — Interprétation donnée à l'article 21 du règlement général du personnel, en ce qui concerne le congé de 6 jours qui sera accordé à l'avenir à tout employé dès l'année civile qui suivra son entrée en fonctions.

18 juillet. — Complément du tarif F pour la fourniture d'énergie électrique au compteur, pour l'obtention de la réduction de 50 %.

18 juillet. — Prix et conditions de vente au public, aux marchands et aux Services municipaux du coke provenant de l'Usine à gaz.

28 juillet. — Adjonction aux tarifs I du Service électrique, pour faciliter l'installation de petits bouilleurs électriques.

25 août. — Abrogation, à partir du 1^{er} janvier 1923, des arrêtés du Conseil administratif des 5 mars 1909 et 5 novembre 1912 concernant la participation de la Ville aux frais d'achat d'appareils à gaz (fourneaux de chauffage ou cuisinières).

25 août. — Règlement pour le transport du bétail de boucherie sur la voie de raccordement de la Gare de Cornavin à l'Abattoir.

29 août. — Modifications des conditions de vente aux marchands, du coke provenant de l'Usine à gaz.

1^{er} septembre. — Règlements concernant l'organisation des chantiers communaux de secours aux chômeurs et le bureau municipal de renseignements et d'assistance communale en faveur des chômeurs.

22 septembre. — Règlement de la Commission consultative du Théâtre.

22 septembre. — Le prix de l'heure à la Buanderie municipale de la rue de Monthoux est réduit, à partir du 1^{er} octobre, à 60 centimes.

10 octobre. — Nouveau tarif de vente des lampes à filament métallique, à partir du 15 octobre.

17 novembre. — Dérégulation au règlement pour le transport du bétail de boucherie en faveur des marchands de bestiaux et bouchers pour le bétail indigène.

17 novembre. — Modifications aux règlements et tarifs suivants :

1^o Règlement pour la subvention par la Ville d'installation d'appareils électriques pour la production d'eau chaude (article 5 et 6);

2^o Tarif D pour la fourniture d'énergie électrique au compteur par le réseau d'éclairage (tarif double);

3^o Tarifs F pour la fourniture d'énergie électrique au compteur (par le réseau de force motrice).

17 novembre. — Maintien pour l'année 1923 de l'arrêté du Conseil administratif, du 7 juin 1921, réduisant à 5 francs par kilowatt le minimum mensuel prévu au tarif F pour fourniture d'énergie électrique au compteur;

Réduction exceptionnelle, pour 1923, à tous les abonnés au dit tarif F du 10% du montant de leur consommation mensuelle;

Le minimum annuel de consommation de 1200 heures d'utilisation de la puissance du moteur pour les appareils fournis en location par la Ville ne sera pas réclaté, pour 1923.

21 novembre. — Modification à l'article 2 du règlement, du 23 juin 1922 relatif aux compteurs à gaz et à électricité.

28 novembre. — Modification au tarif pour le transport du bétail étranger par la voie de raccordement des Abattoirs à la Gare de Cornavin.

28 novembre. — Le Conseil décide de réduire le nombre des heures supplémentaires accomplies par le personnel de la Ville au strict minimum et de supprimer les casuels et allocations spéciales au personnel.

8 décembre. — Le Conseil adopte une répartition unique des emplois dans l'échelle des salaires du personnel ouvrier de la Ville qui fera règle pour toute l'Administration.

15 décembre. — Modifications au règlement organique de l'Ecole d'horlogerie, du 23 février 1917, modifié le 29 avril 1919.

19 décembre. — Tarifs et conditions pour le prêt d'objets mobiliers dépendant du Musée d'Art et d'Histoire.

19 décembre. — Modification au tarif I du Service électrique pour le chauffage électrique.

Voir également p. 36 « Relevé des délibérations du Conseil municipal ».

CAISSE DE RETRAITE ET D'INVALIDITÉ DU PERSONNEL
DE LA VILLE DE GENÈVE.

Le nombre des sociétaires en activité de service, au 31 décembre 1921, était de 1288

Durant l'exercice 1922:

Il en est entré 43

8 sociétaires ont quitté l'Administration.

6 sont décédés.

9 ont été pensionnés (dont 1 en 1921).

23	—	23	+	20
En activité de service				1308
Pensionnés			+	28
Total des sociétaires au 31 décembre 1922 . . .				1336

Parmi les sociétaires décédés, 3 bénéficiaient de plus de dix versements dans la caisse; les veuves de deux d'entr'eux ont obtenu la pension indiquée ci-après; le troisième ne laissait pas d'ayant droit à la pension, ses versements, ainsi que ceux des trois autres sociétaires décédés ont été remboursés conformément aux statuts.

Douze pensions ont été accordées, en 1922, parmi lesquelles figure une pension à la veuve d'un sociétaire décédé en 1921 et dont le cas n'a été réglé qu'en 1922. En outre deux pensionnés sont décédés; la pension de l'un d'eux a été reversée sur sa veuve, conformément aux statuts; le second ne laissait pas d'ayant droit à la pension. Enfin une pension d'enfants s'est éteinte en 1922, le cadet ayant atteint dix-huit ans révolus.

Voici l'état des pensionnés au 31 décembre 1922:

Pensions accordées avant le 31 décembre 1921 :

M. Ravonel; M^{me} veuve L. Nobile; MM. J. Schär; Ch. Dupertuis; F. Fontaine; L. Vaucher (enfants); A. Poncioni; G. Dériaz; L. Grandguillaume; M^{me} veuve Ed. Weber; MM. E. James; J. Décarroz; J. Clément; M^{me} veuve E. Meyer; M^{me} veuve S. Verdon; M^{me} veuve E. Gilliard; M. M. Perrin; M^{me} veuve Quarroz; MM. E. Mermet; L. Soldano; E. Quarroz; M^{me} E. Ramel; MM. L. Anneville; F. Paethod; M. Chabbez; E. Dubois; Mercier; M^{mes} veuves E. Blanchet et E. Berger.

Pensions accordées en 1922 :

Messer, Gottfried,	pension d'invalidité
Pillet, Sébastien,	» de retraite
Guerchet, Léon,	» de retraite
Décosterd, E., veuve,	» de veuve
Mosimann, Ch., veuve,	» de veuve
Amblet, Jules,	» de retraite
Giersen, Henri,	» »
Rebsamen, Edouard,	» »
Carteret, Caroline, M ^{me} ,	» »
Virieux, Anna, M ^{me} ,	» d'invalidité
Gysin, L., M ^{me} ,	» de veuve
Bricka, A., (veuve de pensionné)	» »

Administration :

Le Comité de la Caisse de retraite pour l'exercice 1922 était composé de:
MM. D^r L. VIRET, puis M. A. DEROUAND, Conseillers administratifs délégués

L. MENNET	} nommés par le Conseil administratif.
A. GIUNTINI	
E. TRACHSEL	
E. CHATELAN	
L. MERLIN	
CH. PILLOUX	} élus par l'Assemblée générale.
G. PERRENOUD	
Ed. GAUTHIER	
J. SIEGELHOFER	
M. MAILLARD	

Le bureau du Comité est constitué comme suit:

MM. VIRET, puis M. A. DÉROUAND, président.
MENNET } vice-présidents.
SIEGELHOFER }
PILLOUX, secrétaire.
PERRENOUD, vice-secrétaire.

Les Commissions chargées de préavisier sur les divers objets étaient constituées comme suit :

Commission des pensions et remboursements.

MM. SIEGELHOFER, président.

MAILLARD,

MERLIN,

CHATELAN, suppléant.

PERRENOUD, »

Commission des titres et fonds :

MM. PILLOUX, président.

MENNET,

TRACHSEL,

GAUTHIER,

MAILLARD.

Commission des recours.

MM. CHATELAN, président.

GIUNTINI,

PERRENOUD,

GAUTHIER, suppléant.

MAILLARD, »

Commission de l'expertise :

MM. PILLOUX, président.

CHATELAN,

GIUNTINI,

MAILLARD,

TRACHSEL.

M. Viret, Conseiller administratif délégué aux Finances, Président du Comité, dont le mandat a pris fin en mai dernier, a été remplacé par M. le Conseiller administratif Auguste Derouand. Nous tenons, au nom du personnel, à exprimer à M. Viret notre vive reconnaissance pour l'intérêt et la bienveillance qu'il n'a cessé de manifester à notre institution qu'il présidait depuis sa fondation; nous sommes certains de rencontrer le même appui auprès de son successeur M. Derouand.

Le Comité a tenu 10 séances en 1922, dans lesquelles il a examiné et réglé les divers objets à l'ordre du jour qui ont nécessité, en outre, de nombreuses réunions des diverses Commissions.

Les modifications aux Statuts, proposées par le Comité, dont il a été question au précédent compte rendu, ont été approuvées par l'Assemblée générale extraordinaire du 29 mars, l'assemblée générale ordinaire du 13 du même mois n'ayant pas réuni les deux tiers des sociétaires.

MM. les Experts ont déposés, le 14 septembre 1922, le rapport *complémentaire* que nous leur avons demandé, relativement à un nouveau versement d'arriérés,

et dont nous avons fait mention au compte rendu de 1921. Il résulte de ce rapport que le rachat d'un complément de 5 arriérés au maximum, part de la Ville, s'appliquant aux seuls employés et ouvriers en fonction avant le 1^{er} janvier 1918 et ayant plus de 40 ans à cette date, nécessiterait un capital de fr. 647.127,55, valeur fin 1921; nous avons l'intention de proposer au Conseil administratif de prélever cette somme sur le Fonds de garantie.

Toutefois, auparavant, le Comité s'est rangé à l'avis d'étudier une solution analogue à celle introduite dans les Statuts de la Caisse d'assurance du personnel fédéral et suivant laquelle l'Administration verse des contributions extraordinaires assurant le service des intérêts et l'amortissement du déficit du bilan d'entrée résultant, pour la Caisse, de l'admission de la totalité du personnel en fonction et de la perte des mensualités antérieures à l'établissement de la Caisse. Cette solution présente le grand avantage de permettre à la Caisse de déployer ses pleins effets pour le personnel en fonction, tout en évitant à l'Administration de verser d'emblée un gros capital. Il est possible que la dépense annuelle supplémentaire qui en résulterait pour la Ville ne serait pas très considérable, si l'on tient compte des compléments versés par elle pour parfaire des pensions insuffisantes. Votre Comité a estimé qu'il ne devait pas négliger d'étudier très attentivement une disposition adoptée déjà par d'autres Administrations et qui semble susceptible de nous conduire au but que nous avons en vue. C'est pourquoi votre Comité a décidé de poursuivre dans ce sens des études sur le résultat desquelles nous espérons être fixés en juin prochain.

Le 5 décembre 1922, le Conseil municipal a apporté une modification à ses arrêtés des 21-28 décembre 1917, instituant la Caisse de retraite; cette modification permettra d'admettre dans la Caisse les employés en fonction avant le 1^{er} janvier 1918 et qui, à cette date, n'avaient pas demandé leur admission.

Finances.

La baisse du loyer de l'argent qui s'est notablement accentuée durant l'année 1922, a rendu nos conditions de placement moins favorables que celles réalisées précédemment. C'est principalement sur le solde disponible à la Caisse municipale que cette baisse a été sensible. Le taux moyen réalisé sur l'ensemble de nos placements, a été, cependant, encore assez satisfaisant.

Les recettes de la Société, pendant l'exercice 1922, se sont élevées à:

<i>Versements des sociétaires:</i>		
primes courantes	283,467.15	
primes arriérées	6,788.75	290,255.90
<i>Versements de la Ville:</i>		
primes courantes	698,827.95	
primes arriérées	372.25	699,200.20
Intérêts		158,190.45
Revenus des immeubles		41,158.05
Primes au remboursement		9,913.65
Dons et legs		300.—
Total des recettes		1,199,018.25

Les dépenses se sont élevées à: Report 1,199,018.25

Frais généraux	1,971.95		
Remboursements	6,655.30		
Pensions	30,287.35	—	38,914.60
			38,914.60
Excédent des recettes			1,160,103.65

Caisse municipale.

Notre solde disponible à la Caisse municipale se montait, au 31 déc. 1921, à		fr.	710,908.90
Entrées en 1922	1,223,861.—		
Sorties en 1922	1,242,778.15		
			18,917.15
Excédent des sorties		—	18,917.15
			691,991.75
Solde au 31 déc. 1922			691,991.75

Titres.

Notre portefeuille de titres (obligations fédé- rales, cantonales, municipales, cédules et lettres de gages) se montait au 31 dé- cembre 1921, à valeur nominale		fr.	2,188,600.—
Il a été acquis en 1922, valeur nominale	450,000.—		
Titres remboursés	— 31,000.—	+	419,000.—
			2,607,600.—
Solde au 31 déc. 1922.		fr.	2,607,600.—

Différence de cours.

Le solde au 31 déc. 1921, représentant la diffé- rence entre le prix d'achat et la valeur nominale des titres, s'élevait à		fr.	485,490.30
Valeur nominale des titres acquis en 1922	450,000.—		
Prix d'achat	— 377,607.15	+	72,392.85
			557,883.15
Valeur nominale des titres remboursés en 1922.	31,000.—		
Prix d'achat	— 21,086.35	—	9,913.65
			547,969.50
Solde au 31 déc. 1922		fr.	547,969.50

Prêts hypothécaires.

Les prêts accordés au 31 déc. 1921 se montaient à :

6 % sur imm. Quai des Eaux-Vives, 10 . . .	180,000.—	
6 1/4 % sur imm. rue du Commerce, 8	150,000.—	
7 % sur imm. Quai des Eaux-Vives, 50 . . .	200,000.—	530,000.—

Prêt accordé en 1922 :

5 3/4 % sur imm. rue de Montchoisy, 57		180,000.—
--------------------------------------------------	--	-----------

Solde au 31 déc. 1922	fr.	710,000.—
---------------------------------	-----	-----------

Immeubles.

Le solde au 31 déc. 1921, fr. 300,000.—
représentait la valeur des immeubles rue du Pont Neuf, 27 et rue Jacques Dalphin, 7.

En 1922, nous avons acquis les actions des immeubles :

Boul. de la Cluse, 31	205,000.—	
Boul. de la Cluse, 29	165,000.—	
Rue Verte, 7	200,000.—	
Rue de Lausanne, 111	315,000.—	885,000.—

Solde au 31 déc. 1922.	fr.	1,185,000.—
--------------------------------	-----	-------------

Créanciers.

Le solde au 31 déc. 1921, montant des primes non réclamées d'un sociétaire décédé, était de fr. 60.—

En 1922, nous avons porté à ce compte la valeur des créances de la Caisse hypothécaire, grevant les immeubles rue Verte, 7 et rue de Lausanne, 111, que nous avons conservées. fr. 242,500.—

Solde au 31 déc. 1922.	fr.	242,560.—
--------------------------------	-----	-----------

Dons et legs.

Solde au 31 déc. 1922, don des vendeurs de l'immeuble rue Verte, 7 fr. 300.—

Réserve pour entretien des immeubles :

Le solde au 31 déc. 1922	fr.	8,749.70
------------------------------------	-----	----------

représente la différence entre le revenu des immeubles	fr. 41,158.05
et le 5 % des capitaux affectés à l'acquisition des immeubles	» 32,408.35
	<hr/>
	fr. 8,749.70

Fonds disponible.

Solde au 31 déc. 1921 fr. 3,039,085.15

Crédits en 1922 :

Recettes	1,199,018.25
à Dons et legs	300.—
à Réserve pour immeubles.	8,749.70
	<hr/>
	9,049.70
	<hr/>
	1,189,968.55

Débits en 1922 :

Dépenses	8,627.25
Valeur actuelle des pen- sions accordées en 1922	111,505.10
Intérêts 4½% du Fonds des pensions	11,339.35
	<hr/>
	131,471.70

Excédent des crédits 1,058,496.85

Solde au 31 déc. 1922 fr. 4,097,582.—

Fonds des Pensions.

Solde au 31 déc. 1921 fr. 204,873.45

Crédits en 1922 :

Valeur actuelle des pensions accordées en 1922	111,505.10
Intérêts 4½%	11,339.35
	<hr/>
	122,844.45

Débits en 1922 :

Pensions payées. 30,287.35

Excédent des Crédits fr. 92,557.10

Solde au 31 déc. 1922 fr. 297,430.55

Balance de vérification.

<i>Doit</i>		<i>Avoir</i>	
Caisse municipale	fr. 691,991.75	Différence de cours fr.	547,969.50
Titres	» 2,607,600.—	Créanciers	» 242,560.—
Hypothèques	» 710,000.—	Dons et legs	» 300.—
Immeubles	» 1,185,000.—	Fonds disponible	» 4,097,582.—
	—	Fonds des pensions	» 297,430.55
	—	Réserve pour imm.	» 8,749.70
	<hr/>		<hr/>
	fr. 5,194,591.75		fr. 5,194,591.75

PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 1922

(Valeur nominale).

Obligations:

195 oblig.	3 %	Fédéral 1903 II ^e	500	97,500.—
50 »	3 ½ %	» 1909	500	25,000.—
50 »	4 ½ %	» 1917 VI ^e	500	} 50,000.—
25 »	4 ½ %	» 1917 VI ^e	1000	
2 »	4 ½ %	» 1917 VII ^e	500	} 50,000.—
14 »	4 ½ %	» 1917 VII ^e	1000	
7 »	4 ½ %	» 1917 VII ^e	5000	} 20,000.—
40 »	5 %	» 1917 VIII ^e	500	
21 »	4 %	» 1922	500	} 20,500.—
10 »	4 %	» 1922	1000	
66 »	4 %	Ch. de fer fédéraux 1900	750	49,500.—
99 »	3 %	» » 1903 diff.	500	49,500.—
100 »	3 ½ %	» » 1910	500	50,000.—
100 »	6 %	» » 1921 élect.	500	50,000.—
10 »	4 ½ %	» » 1922	1000	} 25,000.—
30 »	4 ½ %	» » 1922	500	
256 »	3 ½ %	Jura Simplon 1894.	500	128,000.—
28 »	4 %	Ch. Central suisse 1876	500	14,000.—
10 »	5 %	Bâle-Ville 1918	1000	10,000.—
47 »	3 %	Bernois 1897	500	23,500.—
60 »	3 ½ %	» 1900.	500	30,000.—
154 »	3 %	Fribourgeois 1903.	500	77,000.—
163 »	3 ½ %	Genevois 1890	1000	163,000.—
131 »	4 %	» 1899	500	65,500.—
149 »	4 %	» 1912	500	74,500.—
41 »	5 %	» 1918	500	20,500.—
20 »	3 ½ %	Neuchâtelois 1902.	1000	20,000.—
				<hr/>
				<i>A reporter</i> 1,113,000

				<i>Report</i>	1,113,000.—
32 oblig.	4 %	Neuchâtelois	1907.	500	16,000.—
9 »	4 1/4 %	»	1912.	500	} 5,500.—
1 »	4 1/4 %	»	1912.	1000	
60 »	5 %	»	1918.	500	
20 »	4 %	Vaudois	1907.	500	10,000.
41 »	4 1/4 %	»	1913.	500	20,500.—
3 »	5 %	»	1919.	1000	} 25,000.—
44 »	5 %	»	1919.	500	
158 »	3 1/2 %	Ville de Berne	1905	500	79,000.—
50 »	5 %	»	1918	1000	50,000.—
98 »	4 %	Ville de Fribourg	1909	500	49,000.—
28 »	3 1/2 %	Ville de Genève	1889.	1000	28,000.—
74 »	3 1/2 %	»	1893.	500	37,000.—
205 »	3 %	»	1896.	500	102,500.—
143 »	3 1/2 %	»	1898.	500	71,500.—
96 »	4 %	»	1900.	500	48,000.—
158 »	3 1/2 %	»	1905.	500	79,000.—
143 »	4 %	»	1910.	500	71,500.—
80 »	4 1/2 %	»	1914.	500	40,000.—
159 »	5 %	»	1914.	500	79,500.—
395 »	5 %	»	1916.	500	197,500.—
200 »	5 %	»	1919.	500	100,000.—
93 »	3 1/2 %	Ville de Lausanne	1892.	500	46,500.—
54 »	3 %	»	1897.	500	27,000.—
50 »	4 %	»	1899.	500	25,000.—
62 »	4 %	»	1909.	500	31,000.—
150 »	4 1/2 %	»	1913.	500	75,000.—
50 »	5 %	»	1918.	500	25,000.—
75 »	5 %	Com ^{me} du Petit Saconnex	1917.	500	37,500.—
50 »	5 %	Com ^{me} de Plainpalais	1915.	500	25,000.—
10 »	4 %	Crédit foncier Vaudois	1900.	500	} 28,000.—
23 »	4 %	»	1900.	1000	
1/4 »	3 %	lot Ville de Paris	1871	100	100.—
1	6 %	Lettre de gage Caisse hypothécaire de Genève			30,000.—
5	6 %	Lettres de gage Caisse hypothécaire de Genève			5,000.—
					<hr/>
			Titres		2,607,600.—
					<hr/>
		Créances hypothécaires			710,000.—
		Immeubles			1,185,000.—
					<hr/>
					4,502,600.—
					<hr/>

Genève, le 14 mars 1923.

LE COMITÉ.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DES COMPTES
SUR LE CINQUIÈME EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1922

Messieurs,

En exécution du mandat qui nous a été renouvelé par la dernière Assemblée générale, nous avons procédé à la vérification des écritures de votre cinquième exercice, arrêté au 31 Décembre 1922.

A l'aide des états mensuels de primes, établis par la Comptabilité municipale, nous avons pointé en détail les écritures passées au Journal, en nous dispensant, comme précédemment, de contrôler l'exactitude mathématique des primes, remboursements et pensions.

Nous avons ensuite pointé les écritures au Journal récapitulatif ainsi que leur report dans les comptes respectifs.

Nous avons en outre vérifié les intérêts perçus sur les titres du Portefeuille et contrôlé, par épreuves les plus-values réalisées sur le remboursement d'un certain nombre d'obligations.

Après avoir refait les additions du Journal et des divers comptes, nous avons pointé le Bilan au 31 Décembre 1922, que nous avons trouvé conforme aux écritures.

En conséquence, nous vous invitons, Messieurs, à approuver les comptes qui vous sont présentés et à donner décharge au Comité avec remerciements pour sa gestion.

Genève, le 13 Mars 1923.

Les commissaires vérificateurs des comptes :

FIDUCIA S. A.

A. LAVARINO.

Le Directeur :

A. CHEVALIER.

ASSURANCE MALADIE-AACCIDENTS

(Pour les Services municipaux, à l'exception des Services industriels.)

Il y a eu en 1922, 563 cas de maladie et 169 accidents.

17 cas ont nécessité un séjour à l'hôpital.

Nous avons eu le regret d'enregistrer 13 décès.

Dans notre précédent compte rendu, nous rappelions que le Conseil municipal avait décidé de modifier le règlement du 14 février 1908 sur l'assurance du personnel de la Ville en cas de maladie et d'accident et que cette question faisait l'objet d'une étude de la part des deux groupements des employés de la Ville; nous laissons entrevoir qu'une Société serait probablement constituée.

Depuis lors, le Conseil municipal a décidé de suspendre les effets de son arrêté du 16 décembre 1921 jusqu'au 1^{er} janvier 1923, laissant à la charge de la Ville les frais de médecin et de pharmacie (arrêté du 21 avril 1922).

Puis, le 6 octobre, le Conseil municipal a pris un arrêté en vertu duquel les arrêtés pris les 16 décembre 1921 et 21 avril 1922 sont suspendus jusqu'au moment où une décision sera prise sur le projet de Société actuellement à l'étude.

Jusque là, le règlement du 14 février 1908 demeure en vigueur et la Ville pourvoit à l'assurance de son personnel. Le principe de la participation de la Ville aux frais incombant aux membres de la future Société a été adopté.

D'autre part, dans le but de mettre tout le personnel ouvrier et employé sur un même pied d'égalité, il a été décidé de payer, dès le 1^{er} octobre 1922, en cas de maladie et à partir du premier jour de l'interruption de travail, le traitement ou salaire pendant :

- 1 mois, pour les fonctionnaires, employés ou ouvriers ayant moins d'une année de service;
- 3 mois, pour ceux qui font partie du personnel de la Ville depuis plus d'un an.

Le projet de statut de la nouvelle Société d'assurance du personnel a été soumis à l'examen d'experts en matière d'assurances et nous pensons que cette Société pourra bientôt être constituée pour relever la Ville de Genève des obligations qu'elle assume envers son personnel en cas de maladie ou d'accident.

ASSURANCE MILITAIRE.

Renseignements relatifs aux affaires militaires.

La Police municipale a été chargée de répondre à 70 questionnaires de l'Assurance militaire, concernant des cas nécessitant une enquête et à 34 demandes de renseignements relatifs à des affaires militaires, nécessitant également une enquête.

SECOURS AUX FAMILLES DE MILITAIRES EN SERVICE.

Une somme de Fr. 7.457,95 a été remise à 120 familles de soldats mobilisés.

CERTIFICATS D'INDIGENCE ET DIVERS. — RENSEIGNEMENTS.

Il a été délivré par le Secrétariat général 440 certificats mobiliers et 450 certificats de domicile, d'indigence et divers.

En outre, il a été procédé, par les soins de la Police municipale, à 197 enquêtes pour certificats d'indigence, 578 pour renseignements divers et 10 enquêtes pour bourses diverses (Service municipal de l'Instruction publique).

FONDATION ADOLPHE DE ROTHSCHILD.

Il a été présenté 41 demandes, dont 40 ont été acceptées, pour lesquelles il a été payé la somme de	Fr. 6.320 —
A laquelle il faut ajouter les frais d'enquêtes de l'Hospice Général.	» 200 —
Total. . .	Fr. 6.520 —

VILLE ET COMMUNES SUBURBAINES.

Les Conseils administratifs de la Ville et des communes suburbaines ont eu deux réunions au cours de l'année, la première le 8 avril, à Plainpalais, la seconde, le 4 novembre, au Petit-Saconnex.

Au cours de ces séances, diverses questions intéressant nos Municipalités ont été traitées, notamment: le chômage, la revision de la loi sur les Communes, la franchise de port, l'exonération pour les communes de l'impôt du timbre sur les coupons, la qualité du gaz et la location des compteurs, l'augmentation des prestations imposées aux Compagnies d'assurance contre l'incendie, la navigation aérienne, la troisième répartition aux communes sur la part revenant à l'Etat de l'impôt sur les bénéfices de guerre.

M. le Conseiller administratif Peney (Eaux-Vives) a fait un rapport à la suite de la vérification à laquelle il avait été chargé de procéder des comptabilités des Services industriels et M. le Conseiller administratif Albert Naine, délégué à ces Services, a, dans un rapport soumis à la réunion du 4 novembre, exposé quelles sont les charges financières des Services industriels.

Des démarches collectives ont été faites au nom des communes auprès de l'Autorité cantonale et des commissions ont été désignées qui doivent étudier différents points soulevés et rapporter dans la prochaine réunion, qui doit avoir lieu à Carouge.

FÊTES ET CÉRÉMONIES.

A l'occasion de l'exposition de l'électricité, organisée au Casino municipal, du 4 au 19 février, l'Association des électriciens des Centrales suisses s'est réunie à Genève. Le Conseil administratif s'est fait représenter par M. le Conseiller délégué aux Services industriels aux travaux de cette Association.

L'Harmonie nautique (Harmonie municipale de la Ville) a invité le Conseil administratif à déléguer un ou deux de ses Membres pour l'accompagner dans son voyage à Milan et Venise, pendant les fêtes de l'Ascension. M. le Conseiller Marius Stœssel a répondu à cette aimable attention de notre Harmonie municipale.

M. le Conseiller Stœssel a également accompagné l'Ondine genevoise qui s'est rendue à Lyon, dans le courant du mois de juin.

L'Association des Quincailliers suisses a tenu son assemblée du Comité central des délégués ainsi que son assemblée générale à Genève, du 17 au 19 juin, réunion qui n'a lieu que tous les 10-12 ans dans notre ville. Il n'a, malheureusement, pas

été possible au Conseil administratif, en raison de ses occupations, de donner suite à l'invitation que lui avait adressée la Section de Genève à la réunion de clôture des travaux de cette assemblée.

L'Union instrumentale « La Sirène » de Paris est venue donner des concerts dans notre ville, les 13 et 14 juillet et l'Administration municipale lui a accordé l'usage de la Promenade des Bastions. Cette importante Société a été reçue par l'Union instrumentale genevoise et un vin d'honneur a été offert par les Autorités municipales aux musiciens français qui ont honoré notre ville de leur visite.

La Section genevoise de la Croix-Rouge Suisse qui cherche à répandre les notions d'hygiène et de prophylaxie parmi la population travailleuse de Genève, a tenu son assemblée générale à l'Athénée, le 23 mars.

Le Conseil administratif, invité par le Conseil d'Etat du Canton de Bâle-Ville s'est fait représenter à l'inauguration de la Foire suisse d'échantillons de cette Ville, le 28 avril.

Les 24 et 25 juin a eu lieu la II^e Fête des gymnastes ouvriers suisses en faveur de laquelle le Conseil a alloué une subvention et fait don d'une coupe gravée aux Armes de la Ville. Le Conseil administratif s'est fait représenter à cette manifestation sportive.

La 25^{me} Fête de lutte des gymnastes-lutteurs de la Suisse romande, organisée par la Section fédérale de gymnastique de Plainpalais a eu lieu le 9 juillet.

La place de Cornavin nouvellement aménagée a été inaugurée par un concert donné, le 13 juillet, par la Fanfare municipale, au milieu d'un nombreux public.

Le Grand-hôtel de Combloux destiné à favoriser les relations touristiques de la Haute-Savoie et du Canton de Genève, a été inauguré le 18 juillet et la Société des Hôtels des Alpes françaises a eu la délicate attention d'inviter les Autorités municipales de la Ville de Genève. Le Conseil administratif a répondu à cette invitation et son président, M. le Dr Hugues Oltramare, délégué, a pu, à cette occasion, s'entretenir avec des personnalités marquantes de la C^{ie} P. L. M. qui patronne la Société des Alpes françaises, de différentes questions intéressant Genève.

Le III^e Congrès d'entr'aide universitaire européenne de la Fédération universelle des Associations chrétiennes d'étudiants désireuse de propager l'esprit de compréhension et de réconciliation a organisé, durant l'été, un voyage d'instruction destiné à fournir à 50 étudiants américains l'occasion d'étudier les conditions actuelles des milieux universitaires de l'Europe centrale et occidentale. Ces étudiants se sont rendus à Genève, les 12 et 13 août et le Conseil administratif leur a offert une modeste collation à La Grange.

La course internationale de la Coupe Gordon-Bennett, dont nous avons déjà parlé dans notre compte rendu de 1921, p. 17, a eu lieu au mois d'août et l'on trouvera à la page 21 des renseignements sur la part prise par la Ville de Genève dans l'organisation de cette grande fête.

La XV^e Exposition nationale des Beaux-Arts à Genève a été ouverte par M. le Conseiller fédéral Chuard, au Bâtiment électoral, le 2 septembre. (Voir page 24.)

M. le Vice-Président J.-B. Pons et M. le Conseiller M. Stœssel ont été délégués pour accompagner la Fanfare municipale de la Ville qui s'est rendue, les 9, 10 et 11 septembre, à Lucerne, Zurich et Berne, à l'occasion du Meeting international d'aviation à Dubendorf.

L'Association des Bibliothécaires suisses a tenu sa 21^{me} assemblée à Genève, les 29 et 30 septembre. Le Conseil administratif a autorisé cette Association à utiliser pour ses séances les locaux de la Bibliothèque publique et universitaire dont les salles d'exposition ont été ouvertes gratuitement aux participants à cette réunion.

La séance officielle présidée par M. le Conseiller administratif Stössel, délégué aux Musées et Collections, a été tenue le 30 septembre dans la Bibliothèque de la Villa de la Grange, dans les salons de laquelle Messieurs les Congressistes ont été reçus à l'issue de cette réunion.

En septembre et octobre ont eu lieu les Assemblées de Messieurs les délégués à la Société des Nations et à la Conférence internationale du Travail.

Les Autorités fédérales et genevoises ont tenu à recevoir les hôtes de Genève. C'est tout d'abord le Conseil d'Etat et le Conseil administratif qui ont organisé, le 15 septembre, une représentation théâtrale au cours de laquelle une collation a été servie dans le Grand Foyer à Messieurs les délégués à la 3^{me} Assemblée de la Société des Nations.

Le 13 octobre, ces mêmes Autorités conviaient à une réception organisée au Palais Eynard, Messieurs les délégués à la X^e assemblée de l'Association internationale pour la protection légale des Travailleurs.

De son côté, le Conseil administratif adressait une invitation à la délégation suisse à la 4^{me} Conférence internationale du Travail qui fut reçue à La Grange, avec M. Fernand Philippart, Maire de la Ville de Bordeaux, M. Albert Thomas, directeur du Bureau international du Travail et M. Verchère de Reffye, Consul général de France à Genève.

Le lendemain 18 octobre, le Conseil fédéral suisse, le Conseil d'Etat et le Conseil administratif organisaient au Grand-Théâtre une réception à l'occasion de la présence à Genève de Messieurs les délégués à la 4^{me} Conférence internationale du Travail.

Le Corps de musique de la Ville de Bienne s'est rendu à Genève où il a été reçu par le Berner-Verein, les 2 et 3 septembre. M. le Vice-Président Pons a souhaité la bienvenue à nos Confédérés auxquels une collation a été servie dans les jardins du Palais Eynard.

On se souvient des réceptions empreintes de la plus franche cordialité dont les représentants des Autorités municipales qui accompagnaient la Fanfare municipale avaient été l'objet de la part des Municipalités de la Haute-Savoie, en 1920. Le Conseil administratif, désireux d'exprimer sa reconnaissance à ces Municipalités voisines avec lesquelles la Ville de Genève entretient les meilleurs rapports a convié leur Maire à La Grange le 12 novembre. Nous avons eu le privilège de recevoir également dans ces circonstances M. Herriot, Maire de la Ville de Lyon, M. le Consul général de France à Genève, quelques personnalités françaises et les représentants de la Presse genevoise.

La Société Pro Helvétia et la Société fédérale des Sous-Officiers ont organisé, le 12 novembre, une cérémonie au Parc Mon-Repos, devant le monument élevé à la mémoire des soldats morts au service de la Patrie.

L'Union française catholique et l'Association d'aide aux veuves de la grande guerre ont déposé une couronne sur ce même monument, à l'issue d'un office funèbre en l'Eglise de Notre-Dame à la mémoire des soldats français et alliés morts pendant la grande guerre.

Les Comités d'Etude de la Commission électrotechnique internationale se sont réunis à Genève, en novembre. Le Comité suisse, représenté par l'Association suisse des électriciens a offert un diner en l'honneur de Messieurs les délégués étrangers. Nous avons tenu également à inviter ces Messieurs à une représentation théâtrale, au cours de laquelle une modeste collation a été servie dans le fumoir du Grand Foyer.

Comme chaque année, le Conseil administratif a reçu un grand nombre d'invitations de la part de Sociétés et Institutions tant genevoises qu'étrangères de notre Ville. Pour autant que cela lui a été possible, le Conseil administratif s'est fait représenter aux diverses manifestations auxquelles il a été convié, regrettant de ne pouvoir témoigner de cette façon à toutes les Sociétés la sympathie et l'intérêt que leur portent les Autorités municipales de la Ville de Genève.

COURSE GORDON-BENNETT.

Les fêtes qui eurent lieu à l'occasion de cette épreuve comprenaient entr'autres des représentations théâtrales, des concerts au Victoria-Hall, des Championnats d'aviron de la Suisse romande et une fête de nuit qui ont nécessité de la part de l'Administration municipale diverses concessions outre les prestations se rapportant à la Course proprement dite et que nous avons énumérées dans notre rapport au Conseil municipal. (Réfer. *Mémorial du Conseil municipal*, 80^{me} année, pp. 528 et 558)

Nous avons également autorisé des chefs de services supérieurs et compétents de l'Administration municipale à accepter à la demande de l'Aéroclub de présider et de vice-présider le groupe technique du Comité d'organisation de cette Course qui s'est déroulée du 1^{er} au 6 août.

La Ville de Genève a apporté dans une large mesure sa coopération au Comité dans la lourde charge qu'il a assumée et si le résultat financier n'a pas été ce que l'on escomptait, du moins le succès de cette entreprise, au point de vue sportif, a été très grand et il convient de féliciter et de remercier toutes les bonnes volontés qui ont contribué à l'assurer par leurs efforts désintéressés.

Ajoutons que la remise en état des terrains avoisinant l'Usine à gaz de Châtelaine a été effectuée par l'Administration elle-même à l'aide des crédits de chômage.

PROPAGANDE EN FAVEUR DE GENÈVE.

La situation économique générale dont souffrent les Etats d'Europe n'a point épargné, depuis quelques années notre pays. A Genève, en particulier, le marasme des affaires se fait sentir avec toutes ses conséquences malheureuses et c'est pourquoi les Autorités municipales ont été amenées à envisager par quels moyens il serait possible d'atténuer dans une certaine mesure les effets désastreux de cet état de choses persistant. Déjà l'Association des Intérêts de Genève s'était efforcée dans un appel adressé à toutes les classes de la population de réunir des fonds en vue d'intensifier sa publicité en faveur de Genève, dans le but de ramener la clientèle étrangère attirée dans d'autres régions où le change lui paraît être plus favorable.

Cette institution était donc bien désignée pour poursuivre son programme avec l'aide financière des Autorités, son appel n'ayant pas obtenu le résultat qu'elle en attendait en raison précisément du ralentissement des affaires. C'est alors que le Conseil administratif put mettre à la disposition de l'Association des Intérêts de Genève la somme de 50.000 francs que le Conseil municipal, qui a bien voulu entrer dans nos vues, consentit à ouvrir dans ce but, le 23 juin.

Cette somme a été utilisée de la façon la plus judicieuse et malgré l'époque tardive où il a été possible de commencer cette publicité extraordinaire, les résultats ont été appréciables, ainsi que nous en avons reçu les assurances de la part des commerçants et hôteliers de notre Ville. Il convenait donc de persévérer dans cette voie et nous avons convoqué en décembre une réunion de représentants du commerce, de l'industrie et des hôtels à la suite de laquelle a été constituée une grande commission consultative pour l'étude de cette importante question.

Nous avons pu intéresser à notre projet les Autorités cantonales et les différentes municipalités formant l'agglomération urbaine, en sorte qu'il sera possible, dès l'an prochain, de donner une beaucoup plus grande envergure à cette première tentative dont on est en droit d'attendre des effets d'autant plus heureux qu'elle sera poursuivie d'une manière intelligente et méthodique.

CHAMP DE FOIRE.

Le Champ de foire qui avait été supprimé dans l'intérieur de la Ville ces dernières années a été rétabli lors des fêtes de nouvel an à la demande de nombreux commerçants intéressés à la reprise de cette ancienne coutume.

Toutes les dispositions ont été prises en vue d'assurer la sécurité de la circulation dans les artères de la Ville où les installations de forains ont été autorisées. Les Services de la Voirie, de la Police et de l'électricité ont collaboré à la réussite de cette entreprise qui a donné pleine satisfaction, croyons-nous, au public, aux commerçants et aux forains eux-mêmes dont les affaires ont été bonnes durant les quelques jours où ils sont demeurés en Ville.

L'Administration municipale a été dédommée des frais qu'a entraîné pour elle l'installation du champ de foire sur le territoire de la Ville.

Notons le geste d'un forain qui, désireux de témoigner sa satisfaction a fait don d'une somme de Fr. 100 en faveur du fonds de bienfaisance de la Ville de Genève.

UNION DES VILLES SUISSES.

M. le Conseiller administratif Albert NAINÉ a remplacé M. Frantz Fulpius dans le Comité de l'Union des Villes Suisses.

L'Assemblée générale des délégués de l'Union a eu lieu les 9 et 10 septembre à Soleure et M. le Conseiller Albert Nainé a fait un exposé sur les « Villes suisses et le tarif douanier ».

L'Assemblée a pris acte de diverses résolutions, notamment de celle prise par les directeurs des finances des Villes suisses, qui, sur la convocation de la Ville de

Genève, ont assisté à l'assemblée tenue le 7 septembre 1922 à Soleure. A cette occasion, M. le Conseiller administratif Derouand, délégué aux Finances de la Ville de Genève avait en effet attiré l'attention sur les nombreux recours suscités par le défaut de principes fixés pour l'application des impôts aux sociétés, commerçants, industriels et entreprises, ayant leurs sièges et des succursales dans différents cantons ou communes et sur la difficulté d'arriver à une entente sur le mode de répartition de l'impôt entre les organes fiscaux intéressés pour éviter la double imposition.

La prochaine assemblée aura lieu en 1923 à Lausanne.

OFFICE SUISSE DU TOURISME — PRO LEMANO.

M. le Conseiller administratif Auguste DEROUAND a remplacé M. le D^r Louis Viret dans le Conseil de l'Office suisse du Tourisme et M. le Vice-Président Jean-Baptiste PONS, M. F. Taponnier dans le Conseil d'administration de l'Association « Pro Lemano ».

FRANCHISE POSTALE.

La nouvelle loi postale en discussion aux Chambres fédérales prévoit une notable réduction de la franchise de port dont bénéficie, en particulier notre Administration; nous avons donc entrepris des démarches pour sauvegarder nos intérêts à défaut des prérogatives que nous confère la loi actuellement en vigueur.

En effet, seuls les Cantons paraissent devoir recevoir de la Confédération, en compensation de la suppression de la franchise de port, une indemnité importante à laquelle les Communes n'auraient aucun droit.

D'accord avec les Communes de l'agglomération urbaine, nous avons prié le Conseil d'Etat qui doit examiner cette question avec les Autorités d'autres cantons suisses et protester éventuellement contre la suppression de la franchise de port, de tenir compte également dans cette occurrence des intérêts des communes. Celles-ci, comme l'Etat du reste verraient à regret supprimer cette facilité. Mais si malgré les interventions des cantons auprès des Autorités fédérales, cette loi devait être adoptée, il serait alors essentiel qu'elle accordât une indemnité aux Communes et qu'elle fixât tout au moins le principe de leur participation à l'allocation accordée aux cantons.

FONDATION TREMBLEY-TOLLOT.

Dans sa séance du 11 avril, le Conseil administratif a renouvelé leur mandat pour une durée de 5 ans à MM. Edouard CHAPUISAT, Horace TREMBLEY et Albert LOMBARD, en qualité de représentants de la Ville dans le Comité de cette Fondation. Celle-ci est administrée par un Comité de cinq membres, dont deux sont nommés par le Conseil d'Etat et trois sont nommés par le Conseil administratif de la Ville de Genève.

Rappelons que cette Institution a été créée, par la loi du 15 février 1899, en exécution des dernières volontés de M. Adolphe-Jean Trembley, propriétaire, décédé

à Moillebeau (commune du Petit-Saconnex), le 18 novembre 1898, telles qu'elles sont exprimées en un codicille à son testament, en date du 6 juin 1874.

Le but de cette Fondation est « de faire servir les revenus du capital de fr. 150.000 dont elle est dotée par M. Trembley, ainsi que de tous autres capitaux qu'elle pourra recevoir, au traitement et au soulagement de femmes et de jeunes gens des deux sexes, convalescents ou malades, surtout et principalement en frais de séjour à la campagne, cures de bains, voyages et séjour dans le Midi et autres du même genre ».

EXPOSITION NATIONALE DES BEAUX-ARTS.

C'est en 1918 déjà que Genève s'était inscrite au nombre des Villes désireuses de recevoir l'Exposition nationale des Beaux-Arts qui n'a pas eu lieu dans notre Ville depuis l'année 1900. Cette demande impliquant l'acceptation de certaines conditions ayant trait à l'organisation de cette importante manifestation artistique, nous nous sommes mis d'accord avec l'Autorité cantonale pour la répartition des charges entre l'Etat et la Ville de Genève. Les pourparlers se sont poursuivis et ont abouti à un arrangement comportant les prestations suivantes :

1. Mise à la disposition gratuite de la Confédération du Bâtiment électoral et du Musée Rath.
2. Gratuité de l'eau pour les travaux de nettoyage, les hydrantes, etc., gratuité de l'éclairage et, éventuellement, du chauffage.
3. Création d'un poste de police permanent et organisation d'un service de garde fonctionnant pendant le temps de la préparation et la liquidation de l'Exposition.
4. Exécution gratuite des travaux de jardinage devant les bâtiments d'exposition, décoration florale des locaux.
5. Paiement des frais de réception des invités le jour de vernissage.

La XV^e Exposition nationale des Beaux-Arts put avoir lieu à Genève, du 3 septembre au 8 octobre 1922, au Bâtiment électoral et au Musée Rath.

Le vernissage, fixé au samedi 2 septembre, eut lieu au Bâtiment électoral où une collation fut offerte aux invités par le Conseil d'Etat et la Ville de Genève.

Sur le préavis de la Commission des Beaux-Arts, la Ville de Genève s'est rendue acquéreur des œuvres suivantes :

- N^o 470. JAGGI, « Jeune fille nue »,
- N^o 129. FRANÇOIS, « Léda »,
- N^o 269. PAHNKE, « Les Danaïdes »,
- N^o 345. VALLET, « Le Village en février »,
- N^o 498. SARKISSOF, « Le Grand Siècle ».

NATURALISATIONS.

En 1922, le Conseil administratif a délivré 122 certificats de bonnes vie et mœurs aux fins de naturalisation, soit 21 de plus qu'en 1921 et en a refusé 21 soit 6 de moins que l'an dernier.

Conformément à la loi du 21 octobre 1905, articles 4 et 5, il a soumis au vote du Conseil municipal 96 candidatures de nouveaux citoyens. Cette autorité en a admis 88 et en a refusé 8.

La part de la Ville sur le montant des finances d'admission perçues par l'Etat a été de 10.816 fr. 70 centimes.

Le Conseil administratif n'a pas eu à examiner de demande d'heimatlose pour l'obtention de la nationalité genevoise. Par contre, il a donné son préavis sur 2 demandes de renonciation à notre nationalité.

Le Conseil administratif a reçu 13 avis de situation et a enregistré 18 options définitives (7 jeunes filles et 11 jeunes gens), conformément à la convention réglant la nationalité et le service militaire des enfants de Français naturalisés suisses.

ECONOMAT ET ARCHIVES.

L'*Economat* a reçu durant cet exercice 1355 bons de demandes de fournitures de la part des différents Services de l'Administration municipale; il en est résulté l'envoi de 614 bons de commandes aux fournisseurs.

Le compte « Fournisseurs » — qui exprime le mouvement financier de l'*Economat* — ascende, pour 1922, à la somme de Fr. 71.675,50.

Le calcul du % moyen du renchérissement des marchandises basé sur les prix pratiqués en 1913 (prix d'avant-guerre) et qui avait atteint son maximum en 1919, continue à fléchir. Ce fait associé à celui de l'augmentation rationnelle du crédit de l'*Economat*, permet d'espérer pour très prochainement, un retour à une situation normale, c'est-à-dire, à la suppression du dépassement de crédit qui est apparu dès 1915.

Les Archives municipales ont obtenu en 1922, un nouveau local permettant de terminer la mise à jour du classement général qui subissait un retard depuis 1914.

Au cours de cet exercice, l'expédition des publications de la Ville de Genève s'est répartie comme suit:

63 colis aux Municipalités suisses;

108 colis aux Municipalités étrangères (comprenant 16 envois outre-mer).

Toutes ces expéditions sont faites sous forme de réciprocité.

CHÔMAGE.

Les différents services municipaux qui avaient ouvert des chantiers pour occuper les chômeurs ont continué, en 1922, ces travaux ou en ont commencé d'autres avec les crédits ouverts dans ce but par le Conseil municipal, les 21 avril et 6 octobre 1922.

Ces crédits n'étaient pas entièrement utilisés à la fin de l'année en sorte qu'il sera possible de procurer encore du travail à un grand nombre de chômeurs. On trouvera dans les chapitres des services intéressés tous renseignements à cet égard.

Un certain nombre de dispositions visant les conditions de travail de ces ouvriers temporaires ont été prises par le Conseil administratif.

C'est ainsi que les chômeurs ont été assurés contre tous risques d'accidents pouvant résulter de leurs occupations sur les chantiers communaux;

Le 50 % du salaire leur a été assuré, dès le 1^{er} avril, en cas de pluie et en cas d'inspection militaire. Le salaire plein étant payé à ceux des chômeurs qui travaillent en dehors de la limite de la Ville (St-Georges, Châtelaine, Chèvres, etc.);

Le lundi de Pentecôte étant considéré par le Règlement de travail du personnel régulier comme jour de congé officiel, le personnel temporaire (chômeurs) payé à la journée a eu congé ce jour-là et son salaire lui a été payé sans retenue. Les subventions fédérale et cantonale n'ont pas été payé pour ce jour-là, qui n'est pas considéré comme jour férié légal, et la Ville a pris cette dépense à sa charge;

Le Conseil administratif a adopté les dispositions prises par l'Etat en ce qui concerne l'assurance maladie des chômeurs. En conséquence, la Ville paie le 50 % du salaire jusqu'à concurrence de 6 jours dans l'espace d'un an à tout chômeur ayant contracté une maladie sur un chantier de la Ville. Ces journées ne sont pas remplacées;

Le Conseil administratif a maintenu le prix de l'heure à 1 fr. 10, bien que le Conseil d'Etat ait décidé de le réduire à 1 franc; la Ville perd de ce fait les subventions sur les 10 cts. supplémentaires qu'elle accorde aux chômeurs travaillant sur ses chantiers;

Leur salaire plein a été payé aux chômeurs appelés au service militaire pour un cours de répétition;

Le tarif suivant a été adopté dès le 1^{er} août, pour les chômeurs travaillant sur les chantiers de la Ville:

1 fr. 10 l'heure pour les célibataires, veufs, divorcés sans charge légale d'assistance et mariés sans enfant ou ayant des enfants de plus de 16 ans;

1 fr. 20 l'heure pour les chômeurs mariés ayant à leur charge un ou plusieurs enfants de moins de 16 ans.

La journée du Jeune genevois a été payée aux chômeurs bien que les chantiers aient été fermés ce jour-là qui est jour de congé pour l'ensemble du personnel de la Ville;

Une indemnité de 1 fr. 50 par jour a été accordée aux chômeurs occupés sur le chantier de Châtelaine;

D'accord avec les Communes suburbaines, il a été décidé de payer aux chômeurs les journées de Noël, du 31 décembre et du 1^{er} janvier qui, suivant l'article 23 du règlement de travail sont payés en entier au personnel à la journée ou à l'heure.

Le Conseil d'Etat et le Conseil fédéral n'admettant pas que les chômeurs reçoivent leur paye pendant les périodes de service militaire, nous avons dû, dès le mois d'octobre, rapporter notre décision sur ce point.

Les arrêtés tant fédéraux que cantonaux réglant les questions de secours, de subventions et d'engagement des chômeurs ont donné lieu à des différences d'interprétation et d'application de la part des Autorités chargées de les exécuter. Les conférences qui ont eu lieu dans le courant de l'année ont finalement abouti à l'accord du 18 novembre comportant l'application uniforme des dispositions suivantes:

1. L'assistance octroyée aux chômeurs sur les chantiers de l'Etat et des Communes ne sera plus assimilée à l'assistance-chômage prévue à l'arrêté du Conseil fédéral du 29 octobre 1919, modifié le 30 septembre 1922;

2. Ne pourront être admis sur les chantiers de l'Etat ou des Communes que les chômeurs de nationalité suisse, munis de la carte bleue de la Chambre de travail, qui se trouvent dans la gêne et qui résident à Genève depuis un temps estimé suffisant, après enquête du Département de Justice et Police.

3. Les chômeurs genevois et confédérés actuellement embauchés sur les chantiers de l'Etat ou des Communes pourront y être occupés, à titre d'essai jusqu'à fin février 1923, au moins.

4. Sont abrogées toutes les prescriptions précédentes qui seraient contraires aux présentes dispositions, notamment le premier alinéa de l'article 2 de l'arrêté du Conseil d'Etat du 29 janvier 1922 et les art. 4 et 6 de l'arrêté du 26 septembre 1922.

Ces dispositions furent mises en vigueur dès le 21 novembre 1922, après accord avec le Département de Justice et Police; il a été décidé que seuls les chômeurs régulièrement domiciliés à Genève, avant le 1^{er} janvier 1921, peuvent bénéficier d'un engagement sur les chantiers de secours organisés par l'Etat ou les Communes.

Cette mesure a été reconnue indispensable pour empêcher que les chômeurs d'autres cantons, tout récemment arrivés à Genève, viennent accroître les charges déjà si considérables, qui sont occasionnées aux pouvoirs publics par les chantiers de secours.

Suivant l'arrêté du Conseil fédéral du 14 novembre et les dispositions d'exécution du 16 du même mois, le versement des subventions fédérale et cantonale n'est plus accordé d'après des situations périodiques des communes, mais fixé d'avance et séparément pour chaque travail à effectuer. Les communes doivent se conformer aux dispositions de l'arrêté fédéral du 14 novembre 1922 concernant les mesures propres à combattre le chômage.

Dès le 15 août, nous avons ouvert un bureau temporaire destiné à renseigner les chômeurs pour l'obtention de l'assistance, pour leur engagement sur les chantiers de la Ville et les démarches qu'ils ont à faire en cas d'augmentation de leur loyer, de congé, d'évacuation, etc.

Ce bureau est situé dans l'annexe II de l'Hôtel municipal, Cour de Saint-Pierre, N° 2 et nous avons chargé M. Armand Bossard, au courant de toutes ces questions, d'en assurer la direction.

Ce bureau a fait engager 328 chômeurs de nationalité suisse dans les différents chantiers de la Ville et dans tous les services qui avaient besoin de supplémentaires.

Il a été fait en outre:

- 65 demandes d'assistance chômage.
- 73 recours à l'Office cantonal de conciliation.
- 50 recours à la Commission fédérale de recours à Berne.
- 33 demandes de prolongation d'assistance chômage.
- 159 requêtes à la Commission des Loyers.
- 13 contre-recours à l'Autorité de recours en matière de baux et loyers.
- 7 demandes de prêts à divers cantons.
- 4 demandes d'interventions au Service d'hygiène.
- 4 requêtes au Bureau central de bienfaisance.
- 16 demandes d'exonération de contributions directes.

- 15 requêtes d'exonération de taxe municipale.
- 6 demandes de dégrèvement à la taxe militaire.
- 10 requêtes au Département de Justice et Police.
- 31 requêtes diverses.

Il a été donné des renseignements à 2178 personnes, pour cas de chômage, loyer, contrat de travail, etc.

Dans sa séance du 1^{er} septembre, le Conseil administratif a adopté les deux règlements suivants concernant ce bureau de renseignements et l'organisation des chantiers communaux de secours aux chômeurs.

Règlement concernant l'organisation des chantiers communaux de secours aux chômeurs.

I. Direction. — Organisation.

1. Les chantiers communaux de secours aux chômeurs sont placés sous la direction des services compétents.

2. Les services compétents occupent les chômeurs suivant les indications qui leur sont fournies par le Bureau municipal de renseignements pour chômeurs. Ils veillent à la mise en chantier de travaux permettant d'occuper dans toute la mesure du possible les chômeurs suisses sans ressources domiciliés sur le territoire de la Ville de Genève.

Ils préparent les demandes de crédit à présenter à cet effet au Conseil municipal.

Ils font toutes les démarches utiles permettant à la Ville de bénéficier des subventions fédérales et cantonales allouées pour obvier au chômage. (Voir arrêté du C. F. du 20 septembre 1921 et Ordonnance d'exécution du Département fédéral de l'Economie publique, même date.)

2. Organisation du travail.

3. Les services compétents répartissent les chômeurs par équipes. Chacune de ces équipes est placée sous les ordres d'un piqueur choisi, dans la mesure du possible, parmi le personnel nommé à poste fixe dans l'administration municipale.

3. Salaires.

4. Les salaires sont fixés par le Conseil administratif, sur préavis de la Commission municipale de chômage.

4. Heures de travail.

5. Le nombre des heures de travail est fixé à 48 heures par semaine.

5. Feuilles de paie.

6. Les piqueurs tiennent un état des heures de travail des ouvriers placés sous leurs ordres. Les services compétents contrôlent les indications des piqueurs et

établissent les feuilles de paie pour chaque quinzaine; ils sont responsables quant à leur exactitude.

Toutes les irrégularités sont signalées sans retard au Conseil administratif.

6. *Discipline sur les chantiers.*

7. Les services compétents dirigent le travail des chantiers. Ils donnent leurs ordres en s'adressant aux piqueurs responsables et non en s'adressant directement aux chômeurs.

8. Les piqueurs sont responsables du bon ordre sur les chantiers.

Lors de la répartition du travail, ils tiennent compte des aptitudes des ouvriers qu'ils dirigent.

9. Les ouvriers ont le devoir de se conformer strictement aux indications et ordres qui leur sont donnés par les piqueurs. Ils doivent faire preuve de bonne volonté et s'appliquer à fournir tout le travail dont ils sont capables. Les ouvriers ne se conformant pas à cette règle, sont signalés par les piqueurs et, par l'intermédiaire des services compétents au Conseiller administratif délégué, qui avise au nécessaire.

Les ouvriers faisant preuve de mauvaise volonté évidente ou qui troublent le bon ordre sur les chantiers sont licenciés par le Conseiller administratif délégué.

Les ouvriers licenciés ont droit de recours, par l'intermédiaire de la commission ouvrière (art. 14, ci-après), au Conseil administratif qui décide, après avoir pris connaissance du préavis de la commission municipale du chômage.

7. *Accidents.*

10. Les ouvriers sont au bénéfice de la loi fédérale sur l'assurance-accidents.

8. *Maladie.*

11. Le Conseil administratif accorde, comme le fait l'Etat, en cas de maladie contractée sur le chantier, le 50 % du salaire du chômeur jusqu'à concurrence de 6 jours dans l'espace d'un an. Ces journées ne seront pas remplacées. (Arrêté du C. A. du 13 juin 1922).

9. *Service militaire.*

12. En cas de service militaire, le salaire est payé intégralement pendant la durée du service, soit cours de répétition. (Décision du C. A. du 10 juillet 1922.) En cas d'inspection, le 50 % du salaire sera payé aux ouvriers des chantiers situés en Ville, et le plein salaire aux ouvriers des chantiers situés en dehors de Ville. (Saint-Georges, Châtelaine, Chèvres, etc.) (Décision du C. A. du 21 mars 1922.)

10. *Intempéries.*

13. En cas de mauvais temps, le piqueur décide s'il y a lieu de continuer le travail. Si la suspension du travail est ordonnée avec renvoi des ouvriers à domicile, le salaire leur est payé à raison du 50 % du montant ordinaire. Si la suspension du

travail n'est que momentanée, les ouvriers devant rester à la disposition du piqueur, le salaire leur est payé intégralement. Il ne sera pas payé de salaire aux ouvriers qui, de leur propre chef, ne viendraient pas sur le chantier. (Décision du C. A. du 21 mars 1922.)

11. *Commission ouvrière.*

14. La commission ouvrière est formée par 5 à 9 délégués choisis parmi les ouvriers occupés sur les chantiers de la Ville. Elle est élue au bulletin secret au cours d'une assemblée générale des ouvriers occupés sur les chantiers de la Ville.

La commission ouvrière présente au Conseiller administratif délégué ses suggestions et plaintes concernant l'organisation du travail sur les chantiers. Les différends qui ne peuvent être aplanis entre la Commission ouvrière et le Conseiller administratif délégué sont soumis à la Commission municipale du chômage qui préavise quant à la décision que doit prendre le Conseil administratif. Cette autorité décide souverainement.

12. *Recherche d'autre travail par les ouvriers occupés sur les chantiers de secours.*

15. Les Services compétents facilitent dans toute la mesure du possible la recherche de travail auprès d'autres entreprises, de la part des chômeurs occupés sur les chantiers de la Ville. Ils leur permettent de quitter provisoirement les chantiers pour accepter un travail temporaire auprès de toute entreprise pouvant avoir besoin de main-d'œuvre. L'ouvrier qui a accepté un tel travail peut, dès qu'il est terminé, rentrer à nouveau sur les chantiers de la Ville.

Règlement concernant le bureau municipal de renseignements et l'assistance communale en faveur des chômeurs.

I. Bureau municipal de renseignements pour chômeurs.

Les attributions du bureau municipal de renseignements pour chômeurs, placé sous la surveillance du Secrétariat général du Conseil administratif, sont les suivantes :

1. Il doit veiller à ce que les secours prévus par les arrêtés fédéraux et cantonaux réglant la situation des chômeurs leur soient intégralement versés par l'office cantonal du chômage, 4 avenue du Mail. (Voir A.C.F. du 29 octobre 1919, articles 1 et 8.)

2. En cas de refus de secours de la part de l'office cantonal du chômage, le bureau municipal de renseignements pour chômeurs examine s'il y a lieu d'adresser un recours à l'office cantonal de conciliation, rue de l'Hôtel-de-Ville. Cas échéant, le recours est préparé par le Bureau municipal de renseignements pour chômeurs; il est signé par l'intéressé. Dans les dix jours qui suivent le jugement de l'office cantonal de conciliation, un nouveau recours peut être adressé à la Commission fédérale de recours. Sur demande du chômeur, ce recours est également préparé par les soins du bureau municipal pour renseignements aux chômeurs. (Voir ordonnance du Département fédéral de l'Economie publique du 2 mars 1922.)

3. Les secours sont versés pendant 60 jours par l'office cantonal. Ils peuvent être versés pendant 60 jours supplémentaires sur requête motivée présentée par

l'intéressé. Le bureau municipal pour renseignements aux chômeurs prépare éventuellement les requêtes concernant les demandes de prolongation de l'Assistance. Au delà de 120 jours, l'assistance de la part de l'office cantonal du chômage est facultative.

4. Le bureau municipal de renseignements pour chômeurs veille à ce que les cas de chômeurs particulièrement frappés par la crise soient soumis à l'office cantonal avec demande d'assistance portant au-delà des 120 jours prévus par l'arrêté fédéral. (Voir art. 12 de l'A.C.F. du 29 octobre 1919.) Le temps de l'assistance indiqué dans le présent article est valable pour une année.

2. Assistance communale.

1. L'assistance communale s'exerce sous forme de travail offert aux chômeurs qui ont épuisé tous les secours qu'ils sont susceptibles de recevoir de la part de l'office cantonal.

2. Le service des travaux de la Ville et tous les chefs de service pouvant occuper des chômeurs doivent en informer le bureau municipal de renseignements pour chômeurs qui prendra ses dispositions pour fournir les chômeurs choisis parmi ceux ayant épuisé les secours auprès de l'Office cantonal.

3. Les chômeurs sont occupés sur les chantiers de la Ville, suivant leur rang d'inscription. (Voir règlement spécial communal concernant le travail sur les chantiers de secours de la Ville.)

4. L'assistance communale (sous forme de travail) peut se prolonger jusqu'au moment où le chômeur atteint la date à laquelle il peut à nouveau faire valoir ses droits à l'assistance cantonale: à ce moment, il est renvoyé à l'office cantonal, avenue du Mail, 4.

5. Le bureau municipal de renseignements pour chômeurs facilite dans toute la mesure du possible la recherche de travail de la part des chômeurs. L'attention de ces derniers est notamment attirée sur le fait qu'ils ont le droit de solliciter auprès du Département cantonal de l'Industrie et du Commerce, des prêts sans intérêts pouvant leur faciliter l'acceptation d'un travail en Suisse ou à l'étranger. Les démarches concernant ces prêts peuvent être entreprises par les intéressés avec le concours du bureau municipal de renseignements pour chômeurs. (Voir art. 9 A.C.F. du 29 octobre 1919.)

3. Réclamations.

1. Toutes les plaintes ou réclamations que ne peut solutionner le bureau municipal de renseignements pour chômeurs sont soumises sans retard au Conseiller administratif chargé de la surveillance de ce bureau.

Nous avons également accordé des facilités aux chômeurs occupés sur des chantiers de la Ville, pour leur permettre de faire leurs achats en chaussures et combustible.

* * *

D'autre part, le service d'aide aux chômeurs a continué durant toute l'année à distribuer des bons de combustible de gaz et d'électricité. Ce bureau a fonctionné dans les mêmes conditions qu'en 1921.

925 personnes ont reçu des boîs de combustible, (50 kilos de coke pour 15 jours),
soit :

Genevois	163	} 785 Suisses
Confédérés	622	
Français	55	} 140 Etrangers
Allemands	2	
Anglais.	1	
Italiens.	79	
Russe	1	
Belge	1	
Espagnol.	1	
Total	925	

La dépense a été de 19.084 fr. 90.

601 personnes ont bénéficié des réductions sur le prix du gaz et de l'électricité
(subventions de 12 fr. 50 pour le gaz et 5 francs pour l'électricité et par mois), soit :

Genevois	114	} 501 Suisses
Confédérés	387	
Français	45	} 100 Etrangers
Allemands	2	
Anglais.	1	
Italiens.	51	
Russe	1	
Total.	601	

La dépense a été de 35.863 fr. 60.

Des soupes ont continué à être distribuées dans la Cuisine installée dans le quartier de Saint-Gervais (voir page 180).

Nous avons introduit au compte rendu financier un tableau indiquant la situation du compte des frais occasionnés à la Ville de Genève pour parer à la crise du chômage.

II

Délibérations du Conseil municipal.

CONSEIL MUNICIPAL.

Le Conseil municipal sortant, puis le nouveau, ont tenu, en 1922, 17 séances, dont 12 en session extraordinaire, 4 en sessions périodiques de printemps et d'automne et une séance d'installation convoquée par le Conseil d'Etat.

M. Philippe Bouvard a donné sa démission de Conseiller municipal, le 14 février 1922 ; il a été remplacé, le 16 mars par M. Charles Roch, de la liste du parti radical-libéral.

L'impression du Mémorial a fait l'objet d'une soumission entre un certain nombre d'imprimeurs. Le Bureau du Conseil municipal a adjugé, le 28 août, par tirage au sort, ces travaux d'impression en faveur de M. Albert Renaud, imprimeur, pour la session qui s'étend de mai 1923 à avril 1924. Un cahier de charges, signé par M. Renaud, le 9 novembre, stipule les conditions de cette impression.

L'élection du Conseil municipal suivant le principe de la représentation proportionnelle (loi du 8 novembre 1913) a eu lieu les 6 et 7 mai 1922, pour la période législative 1922-1926.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE RÉCAPITULATION.

Electeurs inscrits	12,526
Estampilles délivrées	6,583
Bulletins retrouvés	6,558
Bulletins nuls	20
Bulletins valables	6,538
Total des suffrages qui pouvaient être exprimés	268,058

Conformément aux calculs de répartition proportionnelle, il a été attribué :

12 conseillers à la liste du Parti démocratique.

11 conseillers à la liste du Parti radical.

4 conseillers à la liste du Parti indépendant.

14 conseillers à la liste du Parti socialiste genevois N° 1.

soit 41 conseillers.

En conséquence, ont été proclamés élus :

De la Liste du Parti Démocratique :

MM. UHLER, Jean	avec	1740 suffrages
HENNY, William	»	1706 »
MARTIN, Frédéric	»	1698 »
FULPIUS, Frantz	»	1692 »
VIRET, Louis	»	1686 »
BOISSONNAS, Jean.	»	1684 »
MARTIN-DU PAN, Ch.	»	1675 »
BRUN, Jacques.	»	1673 »
BRACHARD, Maurice	»	1671 »
MAUNOIR, Gustave	»	1670 »
MAGNENAT, Charles	»	1666 »
CEVEY, Jean	»	1660 »

Remplaçants éventuels :

(Article 113 de la loi).

MM. BONNA, Auguste	avec	1659 suffrages
BRIQUET, Philippe.	»	1652 »
NAVILLE, Franç.	»	1637 »
EMMANUEL, Ed.	»	1636 »
NÆF, Ernest	»	1632 »
LACROIX, Louis	»	1628 »
JULLIARD, William	»	1626 »
OCH, Maurice	»	1620 »
ADOR, Marcel	»	1619 »
MARIGNAC, Edouard	»	1611 »
ANSERMIER, Louis	»	1609 »
ROUVIÈRE, Emm.	»	1573 »

De la Liste du Parti Radical :

MM. DEROUAND, Auguste	avec	1420 suffrages
RENAUD, Jules.	»	1419 »
BLATTNER-ROBERT, Louis	»	1405 »
PERRET, Louis	»	1377 »
PERROT, Eugène	»	1376 »
TINGUELY, Franç.	»	1368 »
ROCH, Charles	»	1368 »
BUSCH', Edouard	»	1361 »
PERRIN, Jean	»	1347 »
CARTIER, Louis	»	1327 »
BRUNET, Marcel	»	1322 »

Remplaçants éventuels :

MM.	STÆSSEL, Marius	avec	1321 suffrages
	FAVRE, Louis	»	1321 »
	BOVEYRON, Charles	»	1314 »
	SCHERF, Théodore	»	1312 »
	OLTRAMARE, Hugues	»	1306 »
	JACCOUD, André	»	1291 »
	MARCHAND, Robert	»	1286 »
	VAUTIER, James	»	1281 »
	L'HUILLIER, Eugène	»	1266 »
	MURISSET, Charles	»	1257 »
	DELÉAMONT, Pierre	»	1255 »
	PERRIER, Louis	»	1252 »
	FAVRE, Louis-Jean	»	1244 »
	CHRISTIN, Jules	»	1220 »
	DUPANLOUP, Claudius	»	1214 »

De la Liste du Parti Indépendant :

MM.	CARRY, Paul	avec	548 suffrages
	BLANC, Charles	»	542 »
	REY, Romain-Joseph	»	522 »
	DE MIRBACH, Marcel	»	522 »

Remplaçants éventuels.

MM.	DENTAND, Georges	avec	517 suffrages
	CHAFFARD, Joseph	»	507 »
	GERDIL, Charles	»	503 »
	MARIN, Louis	»	502 »
	MANTILLERI, Pierre	»	499 »
	CHARRIÈRE, Joseph	»	497 »
	MARTIN, Joseph	»	497 »
	BURKHARD, Joseph	»	489 »

De la Liste du Parti Socialiste Genevois N° 1 :

MM.	PONS, J.-B.	avec	1924 suffrages
	JORAY, Ernest	»	1892 »
	LEUBA, Arthur	»	1864 »
	NAINE, Albert	»	1860 »
	GELLOZ, Eugène	»	1858 »
	ENGEL, Théophile	»	1856 »
	REGAMEY, Emmanuel	»	1855 »
	ROBIN, Théodore	»	1855 »
	LAVARINO, Albert	»	1854 »

MM. BOVIER, Frédéric	avec	1853 suffrages
BOSSARD, Armand	»	1853 »
URBEN, Gottlieb	»	1852 »
SEIDEL, Max	»	1848 »
MARTEGANI, David	»	1846 »

Remplaçants éventuels :

MM. HAYMOZ, Ernest	avec	1845 suffrages
INGLIN, Meinrad	»	1843 »
ZAUGG, Jean	»	1842 »
BOVARD, Victor	»	1842 »
CHEVASSUS, Henri	»	1842 »
MULLER, Oscar	»	1842 »
SCHNAIDT, Eug.	»	1841 »
PASCHE, Henry	»	1841 »
KAUFMANN, Aloys	»	1836 »
WYSS, Paul-Daniel	»	1836 »
SPYCHIGER, Jean	»	1823 »

Ces élections ont été validées, par arrêté du Conseil d'Etat, le 12 mai 1922.

MM. les Conseillers administratifs D^r Hugues Oltramare et Marius Stœssel assistent aux séances du Conseil municipal, avec voix consultative, conformément à la loi.

Relevé des délibérations du Conseil municipal.

Le Conseil municipal sortant, puis le nouveau ont pris, en 1922, les délibérations rappelées ci-après (voir le Mémorial du Conseil municipal) :

* 10 janvier. — Etude des possibilités de déplacement de la gare de Cornavin.

10 janvier. — Crédit de fr. 65,000 pour des travaux d'aménagement au magasin de livres à la Bibliothèque publique et universitaire.

* 10 janvier. — Modifications aux Statuts de la Caisse de retraite et d'invalidité du personnel de la Ville de Genève.

14 février. — Acquisition des immeubles suivants: rue de la Pélisserie, n° 14, appartenant à la Société immobilière « La Tirelire », pour le prix de fr. 28,500 ; rue Bémont, 3, appartenant à M. Louis Bertholet, pour le prix de fr. 15,000 ; expropriation de l'immeuble rue de la Tour-de-Boël, 11, propriété de M^{me} Vve Simonetti-Vulliez, crédit de fr. 29,391 fr. 90.

14 février. — Convention avec M. Demierre, relativement à l'élargissement de la rue Robert-Etienne.

21 mars. — Cession à la Société anonyme des chemins de fer du Salève d'une parcelle de terrain dans la Commune de Troinex.

21 mars. — Quotité des centimes additionnels à calculer sur la taxe immobilière cantonale pour l'exercice 1922.

21 mars. — Crédit de fr. 81,000 pour des réparations à effectuer au Casino municipal.

*21 mars. — Crédit de fr. 28,000 pour l'acquisition d'un nouveau rouleau compresseur.

*21 mars. — Crédit de fr. 16,000 pour l'acquisition de sept vitrines destinées au Musée ethnographique de la villa Mon-Repos.

7 avril. — Liste de présentation des 750 jurés de la Ville de Genève, pour 1923.

7 avril. — Adoption du plan d'alignement comprenant l'aménagement du quartier des Bergues et l'alignement du quai Turrettini, sous réserve de l'aménagement du quartier du Seujet.

*7 avril. — Crédit de fr. 3.000 à titre de subvention de la Ville aux frais de construction du monument commémoratif de la réunion des Communes du nouveau territoire à la République et Canton de Genève et à la Confédération suisse.

7 avril. — Acquisition de hors-lignes à la rue des Buis, appartenant à M. A.-H. Martin.

7 avril. — Cession des droits de l'Etat sur l'avenue des Petits-Délices et création d'une artère entre la rue Voltaire et le talus du chemin de fer.

*7 avril. — Prestation de la Ville de Genève en faveur du Comité d'organisation de la coupe aéronautique Gordon-Bennett.

21 avril. — Crédit de fr. 5.000 en vue de travaux de transformation dans le vestibule de la Maison du Faubourg.

21 avril. — Acquisition des immeubles suivants: rue de la Pélisserie, 14, propriété de M. A.-E. Catherine, pour le prix de fr. 27.500; rue de la Tour-de-Boël, 4, propriété de M. L. de Mirbach, pour le prix de fr. 26.000; rue de la Tour-de-Boël, 8 et rue Bémont, 5, propriété de M^{me} Veuve Marie Gurtner née Schroedl, pour le prix de fr. 40.000; rue de la Tour-de-Boël, 13, propriété de M. François-Louis Bertholet, pour le prix de fr. 50.000.

21 avril. — Crédit de fr. 450.000 pour des travaux à effectuer pour parer à la crise du chômage.

21 avril. — Crédit de fr. 9.300 pour l'établissement d'un urinoir au quai du Mont-Blanc.

21 avril. — Adoption des alignements pour le quartier compris entre le quai Turrettini, la rue du Temple, la rue des Terreaux du Temple et le boulevard James Fazy.

*21 avril. — Modification de l'arrêté du Conseil municipal, du 16 décembre 1921, revisant le règlement d'assurance du personnel de la Ville de Genève, du 14 février 1908.

21 avril. — Demande d'expropriation de l'immeuble quai Turrettini, 29 et rue du Temple, 1, appartenant aux consorts Koch.

*28 avril. — Crédit de fr. 13.000 en vue de travaux de réparations dans les bains des hommes de la jetée des Pâquis.

28 avril. — Crédit de fr. 345.000 pour la construction d'un poste de jonction et de transformation à la rue des Casemates.

28 avril. — Approbation des comptes rendus administratif et financier de la Ville de Genève, pour l'année 1921.

*2 juin. — *Election du Bureau du Conseil municipal :*

Sont élus: MM. Ernest Joray, président; Jules Renaud et Jean Uhler 1^{er} et 2^{me} vice-présidents; Charles Roch et Arthur Leuba, secrétaires.

**Nomination de cinq délégués à la Commission électorale:*

Sont désignés: M. M. Armand Bossard, William Henny, Eugène Perrot, Romain Rey et Gottlieb Urben.

**13 juin. — Election de la Commission des Services industriels:*

Sont élus: MM. Louis Cartier, Charles Roch, Emmanuel Régamey, Louis Perret, Frédéric Bovier, Albert Lavarino, Frantz Fulpius, Jean Boissonnas et Marcel de Mirbach.

**Election de cinq membres de la Commission taxatrice de la Taxe municipale de la Ville de Genève:*

Sont élus: MM. Théodore Robin, Robert Marchand, Louis Viret, Edouard Buschi et Armand Bossard.

**Nomination de la Commission de surveillance de l'enseignement primaire:*

MM. William Henny, Gustave Maunoir, Jean Uhler, Marcel de Mirbach, Eugène Perrot, Jules Renaud, François Tinguely, Théodore Engel, Arthur Leuba, Gottlieb Urben et Ernest Joray.

**Nomination de la Commission des pétitions:*

MM. Albert Naine, Romain Rey, Jacques Brun, Max Seidel, Jean Perrin.

13 juin. — Crédit de fr. 6.500 en vue du renforcement du chauffage central de l'Ecole primaire des Croupettes.

13 juin. — Acceptation du legs de M. Evert van Muyden, en faveur du Musée d'Art et d'Histoire.

23 juin. — Crédit extraordinaire de fr. 50.000 pour intensifier la publicité en faveur de Genève.

23 juin. — Crédit de fr. 3.276.15 pour l'installation d'un deuxième moteur avec ventilation au 2^{me} four du crématoire de Saint-Georges.

23 juin. — Crédit de fr. 54.263,05 pour couvrir le coût de l'expropriation de l'immeuble rue de la Fontaine, 17, propriété de M. J.-A. Vaney.

23 juin. — Acquisition des immeubles suivants: rue des Corps-Saint, 7 et rue des Terreaux-du-Temple, 20, propriété des consorts Cabrit, pour le prix de fr. 48.000; rue de Cornavin, 1, et rue des Terreaux-du-Temple, 32, propriété de M. Paul Pictet, pour le prix de fr. 300.000.

7 juillet. — Cessions entre la Ville, la Commune du Petit-Saconnex et la Société coopérative d'habitation, de terrains dans la Commune du Petit-Saconnex.

7 juillet. — Emission de rescriptions pour couvrir les dépenses occasionnées par les facilités accordées aux abonnés des Services industriels et autorisation de renouveler ces facilités aux nouveaux abonnés de 1923.

7 juillet. — Crédit de fr. 100.000 pour des travaux d'installations électriques à l'Usine de Chèvres.

7 juillet. — Crédit de fr. 500.000 destinés aux travaux d'extension des Services industriels.

* 7 juillet. — Crédit de fr. 53.600 pour l'acquisition d'une deuxième arroseuse automobile.

* 6 octobre.—Suspension des effets des arrêtés du Conseil municipal des 16 décembre 1921 et 21 avril 1922, relativement à l'assurance maladie du personnel de la Ville.

6 octobre. — Crédit de fr. 907.214 pour régulariser le dépassement du coût de la construction de la station transformatrice de l'Usine de Chèvres et de l'extension des réseaux électriques.

6 octobre. — Crédit de fr. 495.000 pour la construction de deux stations élévatoires auxiliaires.

* 6 octobre. — Crédit pour le paiement du loyer et l'aménagement de nouveaux locaux destinés aux cours pour dames de l'Académie professionnelle.

6 octobre. — Crédit supplémentaire de fr. 400.000 pour des travaux à effectuer en vue de parer à la crise du chômage.

6 octobre. — Vente d'une parcelle de terrain à l'angle de la rue de la Fontaine et de la rue du Vieux-Collège prolongée.

6 octobre. — Acquisition des immeubles suivants: rue des Etuves, 17, propriété de M^{me} Clarisse Bernard-Pascalis, pour le prix de fr. 52.500; rue Kléberg, 7, appartenant à M. Jules-Alexandre Lancoud, pour le prix de fr. 42.000; rue des Corps-Saints, 5, appartenant à M^{me} Marie Auproux-Primo, pour le prix de fr. 28.000; Grand'Rue, 18, Cheval-Blanc, 1-3 et Tour-de-Boël, 24, appartenant à M^{me} Vve Augustine Favon-Lachaud, pour le prix de frs. 68.000 plus une rente viagère annuelle de fr. 3.000; rue de la Tour-de-Boël, 10, 12 et 14 et rue Bémont, 7, appartenant à la Société anonyme du Centre D, pour le prix de fr. 199.584.

17 octobre. — Accord avec la Société immobilière « Le Pignon » pour des cessions réciproques de terrain en vue de la rectification de l'alignement de la place des Troix-Perdrix.

31 octobre. — Achat d'une parcelle de terrain sise dans la Commune de Collonge-Bellerive pour l'établissement de la station élévatoire de la Pointe à la Bise.

5 décembre. — Modifications aux articles 3 et 6 de la loi sur la Taxe municipale de la Ville de Genève, du 21 juin 1919.

5 décembre. — Acquisition de l'immeuble quai Turrettini, 17, appartenant aux consorts Hostettler, pour le prix de fr. 80.000.

* 5 décembre. — Modification de l'arrêté du Conseil municipal des 21-28 décembre 1917, concernant la Caisse de retraite et d'invalidité du personnel de la Ville de Genève.

5 décembre. — Crédit de fr. 24.000 destiné à la transformation des installations de chauffage central des écoles des Pâquis mixte (primaire) et de la rue du Môle (enfantine).

5 décembre. — Adoption du tracé de la limite séparative entre les communes de Genève et du Petit-Saconnex.

26 décembre. — Approbation du tableau préparatoire des électeurs de la Ville de Genève.

26 décembre. — Approbation du budget de la Ville de Genève, pour l'année 1923.

Ces délibérations ont été approuvées par le Conseil d'Etat à l'exception de celles qui n'avaient pas besoin de la sanction de l'Etat et en regard desquelles figure un astérisque *.

Enfin, le Conseil municipal a pris 9 délibérations sur des requêtes en naturalisation. Il a admis 88 candidats et en a refusé 8. (Voir article *Naturalisation*, p. 24.)

III

Divers.

POPULATION DE LA VILLE DE GENÈVE EN 1922,
D'APRÈS LE RECENSEMENT CANTONAL DE 1922.

(Chiffres communiqués par le Bureau cantonal de statistique.)

	Hommes.	Femmes.	Protestants.		Catholiques.		Cultes divers.		Totaux	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
Genevois	Mariés	3,557	3,596	2,350	2,339	1,110	1,166	97	91	7,153
	Célibataires	1,521	2,047	995	1,446	478	577	48	24	3,568
	Veufs	310	1,476	208	957	97	497	5	22	1,786
	Divorcés	145	350	102	229	41	119	2	2	495
	Mineurs	1,489	1,527	1,017	1,023	439	465	33	39	3,016
Totaux.	7,022	8,996	4,672	5,994	2,165	2,824	185	178	16,018	
Confédérés	Mariés	3,809	3,850	2,704	2,611	1,076	1,213	29	26	7,659
	Célibataires	3,195	3,809	2,276	2,787	909	1,015	10	7	7,004
	Veufs	272	1,118	188	832	81	281	3	5	1,390
	Divorcés	217	419	165	303	50	115	2	1	636
	Mineurs	2,160	2,450	1,520	1,680	629	759	11	11	4,610
Totaux.	9,653	11,646	6,853	8,213	2,745	3,383	55	50	21,299	
Etrangers	Mariés	3,147	3,346							6,493
	Célibataires	1,887	3,030							4,917
	Veufs	270	1,230							1,500
	Divorcés	52	168	548	1,187	4,419	6,184	389	403	220
	Mineurs	1,739	1,952	384		2,978		329		3,691
Totaux.	7,095	9,726	2,419		13,581		1,121		16,821	
Population totale.....	23,770	30,368	27,851		24,698		1,589		54,138	

Récapitulation et comparaison avec 1921.

	Popul ^e genevoise.	Popul ^e confédérée.	Total popul ^e suisse.	Popul ^e étrangère.	Total général
1922.....	16,018	21,299	37,317	16,821	54,138
1921.....	16,324	22,214	38,538	18,185	56,723
Différence.....	— 306	— 915	— 1,221	— 1,364	— 2,585
Ménages	5,869	5,795	11,664	5,077	16,741

Répartition des Etrangers par nationalités.

Nations	Ménages	Hommes	Femmes	Mineurs	Totaux 1922	Totaux 1921	Diffé- rence
Afrique	1	4	5	8	17	15	+ 2
Albanie	—	2	—	—	2	2	—
Allemagne	302	344	648	221	1,213	1,385	— 172
Amérique	22	40	65	17	122	118	+ 4
Asie	8	23	14	9	46	39	+ 7
Australie	—	—	1	—	1	2	— 1
Autriche	45	62	106	32	200	273	— 73
Belgique	24	29	43	15	87	120	— 33
Bulgarie	14	22	21	24	67	77	— 10
Danemark	4	5	8	5	18	19	— 1
Espagne	28	43	35	25	103	103	—
Etats Baltes	—	1	2	—	3	6	— 3
France	2,648	2,312	4,159	1,492	7,963	8,657	— 694
Grande-Bretagne	67	93	206	40	339	266	+ 73
Grèce	13	40	35	25	100	83	+ 17
Hollande	18	29	33	11	73	75	— 2
Hongrie	9	23	16	11	50	63	— 13
Italie	1,648	1,964	2,018	1,466	5,448	5,821	— 373
Luxembourg	7	9	6	6	21	23	— 2
Norvège	2	4	4	2	10	10	—
Pologne	27	48	47	28	123	111	+ 12
Portugal	2	2	2	3	7	8	— 1
Roumanie	9	16	15	12	43	58	— 15
Russie	98	117	170	137	424	491	— 67
Suède	6	8	10	4	22	26	— 4
Tchéco-Slovaquie	25	35	41	30	106	70	+ 36
Turquie	38	61	45	53	159	187	— 28
Ukraine	—	2	—	—	2	—	+ 2
Yougo-Slavie	8	10	12	10	32	49	— 17
Heimatlozes	4	6	5	5	16	28	— 12
Finlande	—	1	—	—	1	—	+ 1
Lichtenstein	—	1	2	—	3	—	+ 3
Totaux . . .	5,077	5,356	7,774	3,691	16,821	18,185	— 1,364

CHAPITRE II

TAXE MUNICIPALE ¹

Directeur: M. Ch. COMISETTI.

EMISSION DES RÔLES.

Les rôles des contribuables soumis à la taxe municipale pour l'exercice 1922 ont été arrêtés comme suit:

Reliquat 1921		Fr. 2.183.672,05
Taxe Fixe	Fr. 2.734.325,30	
Revenu professionnel	» 2.216.751,70	
Traitements et Salaires	» 1.306.419,30	
Revenu Mobilier	» 986.539,40	
Fortune Immobilière	» 922.226,95	» 8.166.262,65
Total		<u>Fr. 10.349.934,70</u>

Cette somme est répartie sur 35.872 cotes (43.578 en 1921).

PERCEPTION.

La perception sur les rôles émis a produit:

Reliquat 1921		Fr. 1.011.809,20
Taxe Fixe	Fr. 1.248.388,75	
Revenu professionnel	» 672.570,50	
Traitements et Salaires	» 549.567,60	
Revenu Mobilier	» 422.374,75	
Fortune Immobilière	» 857.985,15	» 3.750.886,75
Total		<u>Fr. 4.762.695,95</u>

Recettes hors rôles:

Surtaxes et remboursements de poursuites	Fr. 14.149,60	
Intérêts bonifiés par la Poste	» 16,40	Fr. 14.166,—
Total		<u>Fr. 4.776.861,95</u>
Budget		» 4.700.000,—

La diminution de la perception, comparativement à celle de 1921, provient du fait qu'elle a été clôturée le 31 décembre 1922, terminant ainsi un exercice effectif de 10 mois ³/₄. En effet, les comptes de 1921 ayant été ouverts le 22 décembre 1920, n'ont été clôturés que le 4 février 1922, après un rendement effectif, pour ceux-ci, de 13 mois ¹/₂, contre 10 mois ³/₄ pour 1922.

¹ Chapitre III du compte rendu financier.

Pour 1922, le Conseil administratif a décidé d'appliquer l'art. 20 de la loi lui permettant de réclamer une amende aux contribuables ayant fait de fausses déclarations.

51 contribuables ont été atteints par cette disposition de la loi et le produit des amendes a été de Fr. 132.480,30.

DÉGRÈVEMENTS.

Reliquat 1921	Fr. 614.569,50
Rôles	» 1.249.610,65
Total	Fr. 1.864.180,15
en 1920	Fr. 1.427.648,60
en 1921	» 1.471.594,92

Les dégrèvements représentent le 17,98 % de la somme totale à recouvrer (en 1920, 16,23 %; en 1921, 15,11 %).

COMMISSION TAXATRICE ET RÉCLAMATIONS.

Le Conseil administratif a reçu 8577 requêtes qu'il a transmises à la Commission taxatrice avec son préavis.

CHÈQUES POSTAUX.

17.308 contribuables ont acquitté leur taxe par bulletins de versements postaux.

Le montant des versements postaux s'est élevé à Fr. 1. 729.594,30 soit le 36,31 % de la somme totale perçue.

1917	11.838 contribuables	Fr. 706.768,70	(34,4 %)
1918	14.201 »	» 934.917,85	(36,66 %)
1919	9.199 »	» 1.316.954,01	(32,55 %)
1920	15.079 »	» 1.630.375,12	(33,75 %)
1921	23.217 »	» 2.346.633,13	(38,70 %)

RECOURS AUX TRIBUNAUX.

A fin 1921 il restait à juger :

1 instance	pour taxe	1917.
2 instances	» »	1918.
9	» »	1919.
24	» »	1920.
1 instance	» »	1921.

En 1922 il a été introduit devant le tribunal 28 affaires, soit :

2 instances	pour taxe	1919.
2	» »	1920.
24	» »	1921.

En 1922, il a été jugé 41 affaires, soit :

1 instance	pour	taxe	1917.
1	»	»	» 1918.
10 instances	»	»	1919.
18	»	»	» 1920.
11	»	»	» 1921.

A fin décembre 1922, il reste à juger 24 instances, soit :

1 instance	pour	taxe	1918.
1	»	»	» 1919.
8 instances	»	»	1920.
14	»	»	» 1921.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Emission des rôles		Fr. 10.349.934,70
Perçu	Fr. 4.762.695,95	
Dégrevé	» 1.864.180,15	
Reliquat	» 3.723.058,60	
	<hr/>	
Totaux égaux	Fr. 10.349.934,70	Fr. 10.349.934,70
	<hr/>	
P. M. Recette Hors rôle		Fr. 14.166,—

TABLEAU DE BALANCE.

	Taxe fixe	Revenu Professionnel	Traitements et Salaires	Revenu Mobilier	Rôle Immobilier	Reliquat	Total
Rôles émis.	2.734.325,30	2.216.751,70	1.306.419,30	986.539,40	922.226,95	2.183.672,05	10.349.934,70
Perçu . .	1.248.388,75	672.570,50	549.567,60	422.374,75	857.985,15	1.011.809,20	4.762.695,95
Dégrevé .	146.001,85	673.574,30	204.257,40	197.801,95	12.975,15	614.569,50	1.864.180,15
Reliquat .	1.339.934,70	870.606,90	555.594,30	366.362,70	51.266,65	557.293,35	3.723.058,60
Totaux égaux. .	2.734.325,30	2.216.751,70	1.306.419,30	986.539,40	922.226,95	2.183.672,05	10.349.934,70

CHAPITRE III

ABATTOIR ET MARCHÉ AU BÉTAIL ¹

Directeur: Théophile BRUNNER.

ETAT COMPARATIF DE L'ABATAGE EN 1922 AVEC CELUI DE 1921.

	1921	1922	en plus	en moins
Bœufs et taureaux.	670	1110	440	—
Vaches et génisses.	1017	3919	2902	—
Chevaux et mulets.	293	394	101	—
Porcs	6257	12084	5827	—
Veaux	13147	13586	439	—
Moutons	5417	8543	3126	—
Chèvres	46	21	—	25
Agneaux	128	2364	2236	—
Chevreaux	4	4	—	—
Anes.	1	1	—	—
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	26980	42026	15071	25

L'augmentation de l'abatage est surtout due au fait qu'à partir du mois de mai il n'est plus entré de viande morte de provenance étrangère, à l'exception d'un petit contingent de provenance française (zone), et d'autre part à la baisse générale du bétail de boucherie.

Ces viandes (bœufs et moutons) provenaient de la Hongrie, de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie. Quant aux viandes de France (veaux principalement) elles ont commencé leur entrée le 5 avril.

A partir du mois de mai nous avons reçu le bétail étranger sur pied suivant: de la France 1734 moutons, de l'Italie 1373 moutons et 678 porcs, de l'Allemagne 208 moutons.

Les travaux pour l'établissement d'une voie de raccordement pour le transport du bétail de boucherie de la gare de Cornavin à l'abattoir, ont commencé le 13 février

¹ Chapitre IV du compte rendu financier

et étaient terminés dans le courant du mois d'octobre. Le premier wagon nous est arrivé le 20 novembre, mais cette nouvelle ligne a été peu fréquentée, vu que seule l'entrée des porcs et moutons italiens a été accordée par l'Office vétérinaire fédéral. Nous avons reçu: 14 wagons de porcs italiens, 3 wagons de moutons italiens et 3 wagons de porcs suisses.

Nous n'avons pas eu de maladies contagieuses à signaler dans notre établissement.

PERSONNEL.

a) Décès.

Nous avons eu le regret de perdre M. Antoine Bourguignon, peseur, décédé le 27 novembre. M. Bourguignon était entré au service de l'abattoir, en qualité de visiteur à la grille, le 4 mai 1886, et avait été promu peseur le 14 septembre 1894.

Il était un bon fonctionnaire et devait prendre sa retraite bien méritée dès le 1^{er} janvier 1923.

b) Nomination.

Le Conseil administratif a nommé M. Arthur Bonfils, garde municipal, en qualité de peseur à l'abattoir, avec entrée en fonction le 1^{er} décembre.

TRAVAUX.

Continuation du remplacement, remise en état et peinture au minium des chemeneaux de différents bâtiments.

Réparation de 8 cheminées sur le toit de la triperie.

Remise en état des lanternes des bâtiments de la triperie, porcherie et écuries à porcs.

Remplacement du vitrage de la marquise du poids public.

Remise en état et passé à la peinture les différentes marquises.

Réparation et nettoyage de la grande et petite chaudière.

Réparation de 10 brouettes et remplacement de 10 caisses usées par 10 caisses neuves, galvanisées.

Réfection complète du dallage des loges 8, 43 et 67.

Réfection de différents trottoirs et des rues cimentées.

Réfection du pavé à l'entrée des deux grands portails.

Rhabillage au plâtre des plafonds de plusieurs magasins et de l'écurie publique pour les porcs.

Remise en état des façades des quatre bâtiments situés à l'avenue des Abattoirs.

Piquage, rechargement et cylindrage des rues A, C, D, F et G.

Goudronnage de la rue du Midi, de la rue du Nord, et de la rue J.

Réparation de romaines, portes, fenêtres, volets, tables, escaliers, rateliers, lucarnes, treuils, serrures, tuyaux, robinets, etc.

La plus grande partie de ces travaux a été exécutée par des chômeurs (crédit spécial).

DÉCISIONS ADMINISTRATIVES.

Dans sa séance du 25 août, le Conseil administratif a adopté le règlement suivant, concernant le transport du bétail de boucherie sur la voie de raccordement de la gare de Cornavin à l'Abattoir.

Article premier. — Tous les animaux de boucherie de provenance étrangère doivent être transportés par wagon de la Gare de Cornavin à l'Abattoir, conformément aux prescriptions suivantes.

Article 2. — Les importateurs d'animaux étrangers doivent aviser à temps la Direction de l'Abattoir de tout arrivage de bétail destiné à la boucherie.

Article 3. — Dès l'arrivée des wagons à l'Abattoir, les destinataires rembourseront à la Caisse de l'Abattoir les frais payés par celle-ci à la C.G.T.E., ainsi que les redevances dues à la Ville de Genève, suivant tarif, soit 26 francs par wagon.

Article 4. — Etant donné le risque de renversement des wagons sur trucks, les destinataires donneront à leurs expéditeurs les ordres et instructions nécessaires pour que les animaux lourds soient chargés et attachés de telle façon qu'il ne puisse se produire un déplacement sensible de la charge, qui doit être répartie d'une manière uniforme. Les wagons utilisés ne devront être ni à bogies, ni à plus de deux essieux, ni comporter de vigies.

Article 5. — Au cas où le bétail ne correspondrait pas, soit comme qualité ou quantité à la commande, les destinataires seraient néanmoins tenus de l'accepter et de faire procéder à l'abatage dans les 24 heures (articles 87 et 96 de la loi fédérale sur les mesures à prendre pour combattre les épizooties, du 30 août 1920).

Article 6. — Les importateurs prendront les mesures voulues pour que le bétail n'arrive que les jours ouvrables, et ceci, assez tôt pour que la désinfection des wagons puisse s'effectuer le jour même.

Article 7. — En vue d'éviter l'encombrement à la Gare de Cornavin, les intéressés doivent prendre les mesures voulues pour répartir le plus uniformément possible les arrivages des wagons sur les différents jours de la semaine.

En cas d'encombrement à la dite gare, et lorsque les moyens ordinaires de transport ne permettent pas d'effectuer les transports dans les délais normaux, les destinataires ne pourront prétendre à aucune indemnité pour les retards qui pourraient se produire, mais auront à supporter à leurs frais les conséquences.

Article 8. — Si par suite d'encombrement un ou plusieurs wagons ne peuvent pas être placés par la C.G.T.E. immédiatement au point précis de déchargement, et que par suite il soit nécessaire de faire après coup des manœuvres, celles-ci se feront aux frais des destinataires.

Les frais de magasinage, location ou autres, non imputables à la C.G.T.E. ou à l'Abattoir, seront à la charge des destinataires.

Article 10. — Un exemplaire de ce règlement sera remis par l'Administration de l'Abattoir à toute personne qui lui aura présenté l'autorisation réglementaire d'importer du bétail de boucherie.

Le 17 novembre, le Conseil administratif, en dérogation à ce règlement, a décidé qu'il ne sera provisoirement réclamé, jusqu'à nouvel avis, à Messieurs les marchands

de bestiaux et bouchers que les frais de désinfection des wagons conduits à l'abattoir et le remboursement des heures supplémentaires payées éventuellement au personnel de cet établissement, lorsque celui-ci aura été appelé à travailler au-delà des heures réglementaires. Le Conseil administratif s'est réservé de rapporter en tout temps et sur simple avis préalable affiché à l'Abattoir, cette décision qui ne sera, en tout cas, pas applicable à l'importation du bétail étranger, lorsque celui-ci sera admis à pénétrer en Suisse.

Il a été décidé, le 28 du même mois, de réduire à 20 francs par wagon (au lieu de 26 francs) le tarif prévu à l'article 3 du règlement ci-dessus, pour le transport du bétail étranger par la voie de raccordement.

CHAPITRE IV.

CONVOIS FUNÉBRES. — CIMETIÈRES¹

Chef de service: M. Aug. DÉCUS.

Convois funèbres.

Ce service a organisé, au cours de l'année, 890 convois funèbres, dont 125 en vue d'incinération (989 et 139) en 1921.

CONVOIS PAYANTS.

Classes	<i>Adultes:</i>							Totaux.
	1 ^{re}	2 ^{me}	3 ^{me}	4 ^{me}	5 ^{me}	6 ^{me}	7 ^{me}	
Bureau central	10	57	57	97	108	38	125	492
Rive droite	2	6	7	19	26	11	8	79
	12	63	64	116	134	49	133	571

Classes	<i>Enfants:</i>									Totaux
	de 0 à 1 an		de 1 à 6 ans				de 6 à 13 ans			
	4 ^{me}	1 ^{re}	2 ^{me}	3 ^{me}	4 ^{me}	1 ^{re}	2 ^{me}	3 ^{me}	4 ^{me}	
Bureau central	15	—	—	2	6	—	1	3	5	32
Rive droite	3	—	—	—	2	1	—	—	—	6
	18	—	—	2	8	1	1	3	5	38

CONVOIS GRATUITS.

	Adultes	Enfants			Totaux
		0 à 1 an	1 à 6 ans	6 à 13 ans	
Genève	95	21	6	2	124
Plainpalais	58	10	—	2	70
Eaux-Vives	22	1	—	—	23
Autres communes	20	2	—	—	22
Etrangers	4	—	—	—	4
Police	38	—	—	—	38
Totaux	237	34	6	4	281

Nationalité des personnes inhumées gratuitement.

	Adultes	Enfants			Totaux
		0 à 1 an	1 à 6 ans	6 à 13 ans	
Genève.	90	6	1	1	98
Autres cantons	76	23	4	1	104
France.	39	3	—	—	42
Italie	28	1	1	1	31
Allemagne	2	—	—	—	2
Russie	1	1	—	—	2
Angleterre	1	—	—	—	1
Pologne	—	—	—	1	1
Totaux	237	34	6	4	281

L'ensemble des convois organisés par le service municipal et les entreprises particulières s'est élevé à 1522 (1550 en 1921, soit :

	Bureau central	Rive droite	Totaux
Payants Adultes	492	79	571
Enfants de 0 à 1 an	15	3	18
» de 1 à 6 ans.	8	2	10
» de 6 à 13 ans.	9	1	10
Gratuits Adultes	210	27	237
Enfants de 0 à 1 an	29	5	34
» de 1 à 6 ans.	6	—	6
» de 6 à 13 ans.	3	1	4
Entreprises part. inhumations.	479	76	555
» » incinérations.	68	9	77
Totaux	1319	203	1522

Ces convois se répartissent comme suit dans les différents lieux d'inhumation :

Cimetière de Saint-Georges (inhumations).	965	} 1167
Crématoire » » (incinérations)	202	
Cimetière de Châtelaine.		200
Plainpalais		6
Petit-Saconnex		37
Israélite (Vérier)		17
» (Carouge)		10
Chêne-Bougeries		14
Carouge		6
Meyrin		5
Chêne-Bourg, Cologny, Onex (4)		12
Genthod, Compesièrre, Grand-Saconnex, Lancy, Thônex, Versoix, Veyrier (3)		21
Bernex, Vandœuvres (2).		4

A reporter. 1499

	<i>Report.</i>	1499
Anières, Céligny, Corsier, Dardagny, Hermance, Jussy, Meinier, Vernier (1)		8
Autres cantons		11
A l'étranger		4
	Total	<u>1522</u>

Ces chiffres comprennent 15 transports funèbres:

En Suisse	11
En France	3
En Amérique	1
	<hr/>
Total	15

En outre, le service a été chargé du transport d'une urne à Cherbourg, à destination de l'Amérique.

Les porteurs ont effectué au total 3256 courses. Ce corps comprend 2 chefs de convoi avec 397 et 413 courses, 6 porteurs à poste fixe avec 2321 courses (387 par homme), 2 porteurs supplémentaires comptent 60 et 65 courses. Dans ces chiffres, figurent 214 courses pour lesquelles les porteurs ont touché une indemnité de déplacement.

Le service a fourni 862 cercueils (944 en 1921), 235 corbillards à chevaux (275), 533 voitures à chevaux (548), 592 corbillards automobiles (608), 580 voitures automobiles (628), 696 draps mortuaires (740), 74 fourgons à chevaux (76) et 34 fourgons automobiles (39).

Cimetières.

CIMETIERE DE SAINT-GEORGES.

Il a été enregistré 1167 entrées dans ce cimetière:

Inhumation d'adultes à la ligne	819	} 871
hors la ligne	6	
quartiers réservés	41	
caveaux	5	
de grands enfants à la ligne		20
de petits enfants »		74
incinérations		202
	Total	<u>1167</u>

Il a été dressé 20 titres de concession: 7 de première catégorie, 7 de troisième catégorie et 6 pour 99 ans.

72 exhumations ont été demandées, dont 9 avant le terme légal. Une tombe renouvelée a été mise à l'alignement.

294 monuments et grilles ont été retirés. Par contre, il en est entré 683. Le nombre des permis d'ornementation s'est élevé à 855. Les jardiniers, autorisés par l'Administration, ont entretenu 4282 tombes.

Il a été procédé, après désaffectation, au déblaiement des quartiers 39, 40, 41, 84, 99, 102 et 103. La décoration florale s'est augmentée de platebandes établies autour de la chapelle. Les W. C. ont été entourés d'une haie de lauriers. Il en a été planté également dans la partie ouest réservée aux caveaux, au quartier des cendres. Les quartiers 25 et 26 ont reçu une décoration de thuyas. Un nouvel emplacement a été aménagé dans la partie est, pour la construction de caveaux.

Un nouveau bassin a été établi dans la partie Est et une fontaine dans la partie Ouest. Le hangar a été pourvu d'une installation sanitaire. 16 caisses à débris, en ciment, ont remplacé les anciennes caisses de bois. Deux bouches à eau ont été posées dans la partie Ouest.

En raison de l'extension prise par la décoration florale, nous nous sommes trouvé dans l'obligation d'agrandir la serre.

Le portail, qui ouvrait sur le quartier 77, a été déplacé et reposé à l'angle du cimetière, partie Ouest, au carrefour de la route du Pont Butin, du chemin du bac et de l'avenue du cimetière.

Le Conseil a concédé, gratuitement, à la Colonie italienne, un emplacement dans le quartier 84, sur lequel a été érigé un monument à la mémoire des soldats italiens de Genève morts pendant la guerre.

Un collecteur a été établi pour desservir les caveaux de la partie Ouest supérieure, ainsi que pour les quartiers de 60 à 73 et de 107 à 109. Cette installation est pourvue de tous les embranchements relatifs à l'aménagement de cette partie en 9 quartiers d'adultes. Les drainages ont été étendus aux quartiers 39, 40, 41 et 84.

La surface des allées ferrées et macadamisées s'est élevée à 20.810 m².

Le caveau provisoire a reçu 5 cercueils en dépôt; il en est sorti 7. A la fin de l'année, les cercueils en dépôt étaient au nombre de 13.

CIMETIÈRE DE CHATELAINE.

200 inhumations ont été faites dans ce cimetière:

Inhumation d'adultes à la ligne	171
» hors la ligne	8
» quartiers réservés	5
grands enfants à la ligne	4
» » hors la ligne	1
petits enfants à la ligne	11
Total	<u>200</u>

Il a été dressé 10 titres de concessions: 4 de première catégorie, 2 de deuxième, 3 de troisième et 1 jusqu'à désaffectation.

Il a été procédé à 11 exhumations, dont 2 avant le terme de 20 ans et à la mise à l'alignement de 24 tombes renouvelées et concessions.

11 monuments et grilles ont été retirés, il en est entré 126. Le nombre des permis d'ornementation délivrés a été de 172.

Les tombes à l'entretien étaient au nombre de 723.

Les travaux exécutés ont consisté en la mise à l'alignement des tombes du quartier 16 et en la reconstitution de tombes antérieurement déplacées dans les quartiers 8 et 22; nivellement et labourage des quartiers 16, 22 et 23. L'aménagement de la partie réservée le long du mur Sud a été terminé. Il a été construit un bassin dans le quartier 9 et 4 caisses à débris en ciment. Une haie de lauriers a été plantée le long du hangar et des W. C.

Le service des travaux de la commune du Petit-Saconnex a fait construire un mur le long du dépôt, en échange d'une parcelle de terrain nécessaire à l'établissement de la route allant de l'avenue d'Aire au chemin des Sports.

Par suite de la suppression du réservoir alimentant le cimetière, il a fallu procéder au remplacement d'une partie du tuyautage de plomb et de quelques colonnes de fonte. Une bouche à eau a été établie à l'angle du quartier 9, côté sud-ouest.

Les quartiers 16 et 12 ont été drainés. Des collecteurs, avec embranchements desservent aujourd'hui les quartiers 6, 7, 12, 13 et 14, ainsi que l'emplacement des tombes réservées.

Les allées ferrées et macadamisées atteignent une surface de 4980 m²; sous ce rapport l'ensemble du cimetière est complètement terminé.

CIMETIÈRE DE PLAINPALAIS

Il a été fait 6 inhumations dans ce cimetière.

3 titres de concession, pour le terme de 20 ans, ont été dressés.

6 exhumations ont été demandées et 15 monuments retirés par les familles.

Le nombre des tombes entretenues, par notre service, dans ce cimetière, s'est élevé à 660.

Le déblaiement des tombes périmées a été continué dans l'ancien cimetière catholique. 2 fontaines avec bassins ont été construites, ainsi que des gondoles dans les avenues, avec écoulement dans des puits perdus. Des puits perdus ont été également aménagés pour les bassins.

Les chambres mortuaires ont reçu 44 corps en dépôt.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Le personnel d'exploitation et de surveillance des 3 cimetières, s'est élevé à 158 employés, ouvriers et chômeurs, soit:

	1 conservateur
	3 concierges
	3 gardes
	25 ouvriers réguliers
	10 ouvriers supplémentaires
	8 employés des services industriels
	108 chômeurs
total	<u>158</u>

Au 31 décembre, ce chiffre était réduit à 63 du fait de 2 mises à la retraite et d'un décès chez les ouvriers réguliers, du départ d'un ouvrier supplémentaire, de 6 employés des services Industriels et de 85 chômeurs.

Au 31 décembre, les 3 cimetières municipaux comptaient un total de 33.904 tombes, se répartissant comme suit:

Cimetière de Saint-Georges	29.304
» de Châtelaine	3.486
» de Plainpalais	1.114
Total	33.904

	St-Georges	Châtelaine	Plainpalais	Totaux
Adultes	22.087	2.818	964	25.869
Quartiers réservés	1.297	201	—	1.498
Caveaux	140	118	—	258
Grands enfants	1.127	74	40	1.241
Petits enfants	4.239	260	110	4.609
Quartiers cendres	414	15	—	429
Totaux	29.304	3.486	1.114	33.904

A la même date, le columbarium de Saint-Georges comptait 872 cases occupées. Dans l'ensemble, notre réseau de canalisations s'est accru de 2130 mètres, de 14 cheminées et 77 sacs d'égout, soit:

	Tuyaux				sacs	cheminées
	0.20	0.25	0.30	0.35		
Saint-Georges	1230 m.	—	—	375 m.	42	9
Châtelaine	270 m.	130 m.	30 m.	95 m.	35	5

Il a été posé 9580 mètres de bordure en pavés et établi 12.000 m² de trottoirs. La réfection des allées et des trottoirs s'est faite par l'application d'une couche de gravir et de matière d'agrégation du Salève. Le résultat obtenu est excellent: l'herbe ne pousse pas dans la matière et le sol qu'elle constitue demeure ferme et consistant même sous la pluie. La surface terminée à ce jour s'élève à 8400 m².

L'ensemble des travaux précités a été, dans sa majeure partie, accompli par des chômeurs, dont le travail et la conduite nous ont entièrement satisfait. Les journées chômeurs ont atteint le total de 14.100.

FOUR CRÉMATOIRE DE SAINT-GEORGES

En face des résultats obtenus par l'emploi du goudron comme combustible, il a été procédé à la transformation du four numéro 2. Toutefois, cette installation a été modifiée par l'emploi d'un seul brûleur placé dans le sens longitudinal de la chambre de chauffe. Cette modification présente de sérieux avantages tant au point de vue de la durée de l'incinération elle-même que de la quantité de goudron consommé. Le nouveau moteur est également plus pratique quant à la mise en marche et le système de transmission nous paraît plus robuste.

Au cours de l'exercice 202 corps ont été incinérés. En outre, il a été procédé à l'incinération d'un corps exhumé et à une incinération d'ossements:

Hommes	114	Genève	198
Femmes	89	Autres cantons	3
Enfants	1	France	3
Total	204	Total	204

Destination des cendres:

Columbarium	33
Quartier des cendres	27
Autres quartiers	27
Cimetière de Châtelaine	5
Cimetière de Plainpalais	2
Cimetières du canton	24
En Suisse	4
A l'étranger	5
Dépôt provisoire	10
A domicile	23
Caveau Faculté de Médecine	37
Total	197

Dans 6 cas, conformément à la volonté des familles, les cendres ont été remises au feu. Dans un cas la famille s'est désintéressée des cendres.

En outre, il a été procédé à l'exhumation ou au transfert de 21 urnes, qui ont reçu une destination nouvelle.

DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

11 avril: Le Conseil décide de céder, gratuitement, à la commune du Petit-Saconnex, en vue de la création d'un chemin, partie de la parcelle servant de dépôt au cimetière de Châtelaine, en échange d'une parcelle appartenant à la Société Coopérative d'Habitation et de l'établissement d'un mur clôturant le cimetière le long de l'artère projetée.

23 juin: Le Conseil municipal arrête d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de fr. 3276,15, en vue de la transformation, pour le chauffage par le goudron, du four numéro 2 du crématoire de Saint-Georges.

3 novembre: Le Conseil adjuge à M. Albert Goy, Garage du Kursaal, la fourniture des voitures automobiles pour les inhumations dont le bureau municipal des Pompes funèbres est chargé.

Cette adjudication est consentie aux clauses et conditions du cahier des charges et aux prix portés dans la soumission de M. Goy.

CHAPITRE V

ÉTAT-CIVIL

Chef de Service : M. Henry PANCHAUD, Officier de l'Etat-Civil.

MARIAGES.

679 mariages ont été célébrés en 1922, en diminution de 86 sur l'exercice précédent, soit :

53	entre Genevois et Genevoises	(contre 59 en 1921).
65	» Genevois et Confédérées	» 74 » »
68	» Genevois et Etrangères	» 53 » »
43	» Confédérés et Genevoises	» 45 » »
190	» Confédérés et Confédérées	» 222 » »
95	» Confédérés et Etrangères	» 112 » »
21	» Etrangers et Genevoises	» 32 » »
54	» Etrangers et Confédérées	» 54 » »
90	» Etrangers et Etrangères	» 114 » »

Transcriptions d'actes de mariage: 531, au lieu de 532.

Publications de mariage: 1167 au lieu de 1323.

DIVORCES.

150, soit 16 de plus qu'en 1921.

NAISSANCES.

Masculins légitimes	178	(contre 155 en 1921).
Féminins	»	132	» 163 » »
Masculins naturels	13	» 7 » »
Féminins	»	5	» 12 » »

Total : 328 (contre 337 en 1921).

¹ Chapitre VI du compte rendu financier.

NATIONALITÉ DES NOUVEAUX-NÉS.

Genevois	102	(contre 90 en 1921).
Confédérés	146	» 164 » »
Etrangers	80	» 83 » »

Total : 328 (contre 337 en 1921).

Naissances gémellaires : 4 contre 4 en 1921.

Transcriptions de naissances : 648 (contre 614 en 1921).

DÉCÈS.

Masculins	186	(contre 176 en 1921).
Féminins	221	» 236 » »
Morts-nés masculins	5	» 8 » »
» féminins	3	» 4 » »

Total : 415 (contre 424 en 1921).

Au point de vue de la nationalité, ils se répartissent ainsi :

Genevois	148	(contre 150 en 1921).
Confédérés	132	» 138 » »
Etrangers	135	» 136 » »

Total : 415 (contre 424 en 1921).

Transcriptions d'actes de décès : 676 contre 616 en 1921).

EXPÉDITIONS D'ACTES.

Il a été délivré en 1922 :

1151	extraits de naissance.
339	» » décès.
657	» » mariage.

2147 au total (contre 2276 en 1921).

Le produit de ces actes s'est élevé à la somme de 4014 fr. 90, soit 893 fr. 80 de moins que l'exercice précédent.

Ont été, en outre, délivrés gratuitement :

181 actes de naissance et décès et 260 certificats de publications, soit, en tout, 2588 expéditions.

Le tronc placé dans la salle des mariages a produit 1478 fr. 50 (contre 1424 fr. 30 en 1921), versés comme d'usage à l'Hospice général.

82 mariages ont été célébrés en dehors des jours et heures officiels et ont produit 410 francs (contre 465 francs en 1921).

Les opérations des deux bureaux se résument ainsi :

		Sur 1921	
		Augmentation	Diminution
1 ^o déclarations de naissances	328	—	9
2 ^o » » décès	415	—	9
3 ^o Mariages célébrés	679	—	86
4 ^o Inscriptions de divorces	150	16	—
5 ^o Publications de mariages	1167	—	156
6 ^o Transcriptions de naissances	648	34	—
7 ^o » » décès	676	60	—
8 ^o » » mariages	531	—	1
9 ^o Expéditions d'actes	2588	—	187
10 ^o Livrets de famille	699	—	106
11 ^o Légitimations par mariage	47	3	—
12 ^o » après mariage	3	1	—
13 ^o Communications d'office	3005	—	110
Total : 10936			
soit une diminution de		550	
Nombre égal		664	664

Dans sa séance du 29 mai, le Conseil administratif a confirmé M. Henry Panchaud dans ses fonctions d'officier d'Etat-Civil.

MM. les conseillers administratifs Pons et Dérouand et M. Louis Joigne, secrétaire de l'Etat-Civil, ont été désignés en qualité de suppléants d'officier de l'Etat-Civil.

Cette décision a été confirmée par arrêté du Conseil d'Etat, le 9 juin 1922.

Le bureau central a eu la douleur de perdre M. Rodolphe Giroldi, qui faisait partie de son personnel depuis vingt ans.

Fonctionnaire consciencieux et dévoué, il est mort le 7 novembre 1922, après une courte maladie.

A la suite de ce décès, M. Jean Trachsel, jusqu'alors apprenti au secrétariat des Services industriels, a été permuté en qualité de commis à l'Etat-Civil, dès le 1^{er} décembre 1922.

CHAPITRE VI

INSTRUCTION PUBLIQUE¹

Secrétaire : M. Raoul MONTANDON.

1. Ecoles enfantines.

Inspectrice cantonale : M^{lle} S. DOMPMARTIN.

Conformément à une demande du Service médical des écoles, la rentrée des classes, en janvier, a été retardée en raison d'une épidémie de scarlatine jusqu'au 16 janvier 1922.

D'accord avec l'autorité cantonale, il a été procédé, à titre d'essai, au remplacement des classes gardiennes de vacances par des classes de plein air qui ont été organisées dans les parcs de l'Ariana et de La Grange.

Cette tentative a donné pleine satisfaction et ces classes seront maintenues dans l'avenir.

Durant la période d'activité des cuisines scolaires, nous avons décidé que dans les bâtiments où deux maîtresses sont chargées de la surveillance des classes gardiennes, une seule de ces maîtresses devra rester en fonctions de 11 heures à midi.

Cette décision a été prise dans un but d'économie et étant donné le faible effectif des enfants fréquentant les classes gardiennes et les cuisines scolaires.

Dès la rentrée des classes, en septembre, les inscriptions des élèves dans les écoles enfantines ont été prises directement par Mesdames les maîtresses principales, pour tous les cas courants.

Pour tous les cas spéciaux, c'est-à-dire pour les demandes de changement d'école, les maîtresses doivent prier les parents d'adresser par écrit leur demande motivée au Conseil administratif, l'avis du Département de l'Instruction publique demeurant réservé.

M. le D^r Perlemann a été confirmé, d'accord avec le Département de l'Instruction publique et sur le préavis du médecin-chef du Service médical des écoles, pour trois ans dans ses fonctions de médecin-inspecteur des écoles enfantines de la Ville de Genève. La situation du médecin-inspecteur est réglée par un arrêté du Conseil d'Etat, du 13 mars 1917.

¹ Chapitre VII du compte rendu financier.

ÉCOLES ENFANTINES, 1922.

ÉCOLES	Classes	Maitresses	Sous-Maitresses	Élèves inscrits au 1 ^{er} janvier 1921	Inscrits pendant l'année	Total des inscriptions	Sortis pendant l'année	Élèves restant au 31 décembre	SEXE		NATIONALITÉ		
									Garçons	Filles	Genevois	Con-fédérés	Etrangers
Ecole de Malagnou	5	5	—	82	72	154	69	85	41	44	29	32	24
» de la Madeleine	7	7	—	109	33	142	70	72	35	37	11	38	23
» des Terreaux	7	6	1	157	60	217	90	127	73	54	27	63	37
» de Montbrillant	10*	9	1	215	97	312	111	201	109	92	61	119	21
» de la rue du Môle	7	6	1	127	87	214	85	129	68	61	37	54	38
» de la rue Lissignol	4	4	—	61	33	94	21	73	39	34	26	20	27
» de la rue de Neuchâtel	7	6	1	151	94	245	90	155	91	64	28	85	42
» des Bastions	3	4	—	58	31	89	27	62	27	35	19	22	21
	50	47	4	960	507	1467	563	904	483	421	238	433	233

* 9 depuis la rentrée de septembre.

2. Ecoles primaires.

La Commission de surveillance de l'enseignement primaire a été nommée par le Conseil municipal, le 13 juin 1922.

Le Conseil administratif a approuvé, le 27 juin, la répartition du prix Osiris proposée par M. le Conseiller d'Etat chargé du Département de l'Instruction publique.

Les élèves, au nombre de 16, ayant passé les trois dernières années dans les écoles de la Ville, ont reçu une somme de 30 francs.

La Caisse cantonale genevoise d'assurance scolaire en cas de maladie, créée en vertu de la loi du 11 octobre 1919, modifiée le 29 juin 1921, est entrée en activité le 1^{er} janvier 1922. L'article 8 de cette loi indique quelles sont les charges des communes (enquêtes sur les cas de non paiement des cotisations et remboursement à la Caisse du montant des cotisations impayées).

L'administration municipale s'est occupée d'un certain nombre de ces cas et nous avons porté au compte rendu financier, au chapitre XIII « Dépenses diverses et imprévues », la somme ainsi mise à la charge de la Ville de Genève.

Les fêtes de promotions des écoles enfantines et primaires ont eu lieu conformément au programme traditionnel; toutefois, l'Harmonie municipale a prêté son concours à la fête des écoles primaires en donnant un concert l'après-midi, dans l'enceinte réservée, en plus des deux corps de musique officiels qui participent habituellement à cette manifestation.

Le Secrétariat général a été chargé de la direction générale de l'organisation de ces fêtes, avec le concours des divers Services de l'administration municipale chargés de l'exécution des différents travaux nécessaires.

Le Conseil administratif a adopté, le 9 mai, le règlement d'application suivant, en ce qui concerne la subvention aux écoles primaires pour les courses scolaires de fin d'année.

STATISTIQUE DES ECOLES PRIMAIRES DE LA VILLE DE GENÈVE AU 1^{er} DÉCEMBRE 1922.

ÉCOLES	Nombre de classes	Filles	Garçons	Genevois	Confédérés	Etrangers	Totaux
Crochettes	21	228	252	135	203	142	480
Rue Necker	14	—	366	81	148	137	366
Boul. James Fazy.	17	460	—	105	190	165	460
Rue de Berne	19	—	462	103	181	178	462
Rue de Neuchâtel.	18	483	—	97	194	192	483
Grutli	17	177	205	88	104	190	382
Malagnou	15	273	74	81	116	150	347
Casemates	7	—	201	55	64	82	201
Totaux.	128	1621	1560	745	1200	1236	3181

Classes gardiennes.

Moyenne journalière des présences.

	Classes de 16 à 18 h.	Classes de 18 à 19 h.
1 ^{re} série du 7 novembre 1921 au 28 janvier 1922	602	269
2 ^{me} série du 30 janvier au 29 avril 1922. . . .	481	237

Par arrêté du 16 décembre 1921, le Conseil municipal a alloué au Conseil administratif une somme de 9500 francs, destinée à subventionner en 1922 les courses scolaires de fin d'année des 4^{me}, 5^{me}, 6^{me} et 7^{me} degrés des écoles primaires de la Ville de Genève.

Ensuite de cet arrêté, le Conseil administratif a élaboré le présent règlement.

Article premier. — La subvention est fixée à 4 francs par élève, en 4^{me}; à 5 francs en 5^{me}; à 6 francs en 6^{me}; à 7 francs en 7^{me}.

Article 2. — La subvention accordée aux maîtres et maîtresses, à leurs suppléants et aux commissaires (voir art. 8) est la même que celle fixée pour les élèves de chaque catégorie.

Article 3. — Destinées à procurer aux enfants des écoles l'occasion de voyager un peu et de voir du pays, les courses de fin d'année seront mises à profit, dans la mesure du possible, pour l'enseignement de la géographie et de l'histoire, par la visite de sites et de monuments capables d'enrichir le savoir des élèves.

Article 4. — La durée de la course est limitée à deux jours.

Article 5. — La réunion de plus de deux classes ne sera autorisée qu'exceptionnellement. Conformément à l'article 44 du règlement de l'enseignement primaire seuls seront admis les enfants bien portants, bien équipés et autorisés par leurs parents à prendre part à la course.

Article 6. — La subvention municipale étant destinée à l'ensemble de la classe, tous les élèves devront être mis en mesure de prendre part à la course. Seules des mesures disciplinaires justifieront des refus de la part des organisateurs.

Article 7. — Le Conseil administratif se réserve le droit d'apporter, cas échéant, aux programmes de courses, les modifications qu'il jugerait nécessaires dans l'intérêt des élèves. Seules des courses sans danger pourront être organisées.

Article 8. — Chaque maître ou maîtresse sera accompagné d'une personne (commissaire) en âge de le seconder en cas d'accident, de maladie, d'absence forcée.

Article 9. — Les régents principaux feront parvenir au Secrétariat général du Conseil administratif, avant le 15 juin, et pour chaque classe subventionnée:

- a) les noms et qualités du commissaire,
- b) la liste des élèves inscrits pour la course.
- c) le programme de la course.

Article 10. — Les démarches auprès des Compagnies de chemins de fer, de tramways, de bateaux, etc., devront être faites par l'organisateur de la course.

Article 11. — Dans le courant du mois de juin, les maîtres et les maîtresses toucheront à la Caisse municipale le montant de la subvention qui leur est allouée au prorata du nombre d'élèves inscrits.

Article 12. — L'assurance scolaire obligatoire couvrira les risques de maladies

et d'accidents des élèves, mais la responsabilité civile des organisateurs est couverte par une assurance spéciale, contractée par les soins du Département de l'Instruction publique.

3. Académie professionnelle.

(Fondation Bouchet.)

M. Charles FIGUET-FAGES, administrateur.

M^{lle} A. GNECCHI, directrice des cours de dames.

Cours de Dames.

Les cours pour dames ont enregistré un chiffre considérable d'inscriptions: 1540, sur lesquelles, vu l'insuffisance des locaux, 1422 seulement ont pu être prises en considération, ce qui représente, en ne considérant que les élèves acceptées, une augmentation de 178 unités sur l'année précédente.

418 apprenties, 629 ouvrières et 374 ménagères — dont le 68 % de nationalité suisse — ont été réparties comme suit:

Récapitulation de l'exercice 1921-1922.

BRANCHES D'ENSEIGNEMENT.

	Nombre des élèves	Apprenties	Ouvrières	Ménagères	Genevoises	Confédérées	Etrangères
Coupe de vêtements de dames :	311	47	136	128	86	121	104
» » (sect. d'apprentis).	98	87	11	—	44	19	35
Coupe de vêtements d'enfants :	28	4	11	13	12	13	3
» » (sect. d'apprentis).	32	32	—	—	13	6	13
Coupe de lingerie :	81	3	46	32	18	48	15
» » (sect. d'apprentis).	36	36	—	—	16	5	15
Couture à la machine	95	86	—	9	44	10	41
Raccommode	53	17	16	20	20	19	14
Mode	117	6	72	39	40	34	43
Dessin de broderie	42	16	14	12	20	8	14
Broderie	279	29	181	69	71	99	109
» perfectionnement	19	13	4	2	15	—	4
Dentelle d'art	63	3	46	14	34	17	12
» (section d'apprentissage)	41	24	17	—	25	15	1
Repassage et dégraissage	39	—	23	16	15	15	9
Comptabilité et calligraphie	27	—	21	6	9	6	12
Sténo-dactylographie	60	15	31	14	19	16	25
Totaux	1421	418	629	374	501	451	469

Cours de coupe et confection de vêtements de dames. — Une classe de 45 élèves a été formée sous la direction de la maîtresse principale. Une autre classe de 25 élèves de première année a été confiée à une maîtresse auxiliaire. Dans les deux sections l'initiative et l'entrain n'ont pas manqué, et les résultats généraux ont été très satisfaisants.

Cours spécial du Palais Eynard. — Ce cours, commencé avec 20 inscriptions, s'est terminé avec 18 élèves qui ont suivi avec assiduité les leçons de première année. Le programme a dû être allégé pour plusieurs dont la préparation était insuffisante. La discipline a été satisfaisante mais l'ordre a laissé à désirer. Il est regrettable que la majorité des parents se désintéressent complètement des travaux de leurs enfants et évitent tout contact avec les maîtresses.

Le cours de deuxième année a eu un effectif de 11 élèves, dont deux ont été trop souvent absentes; les autres ont donné entière satisfaction par leur travail, l'ordre et la discipline.

Section de vêtements d'enfants. — Cette section a débuté en première année avec 20 élèves, elle s'est terminée avec 19. D'une façon générale, les élèves étaient insuffisamment préparées et de plus fort peu suivies par les parents; des absences nombreuses ont entravé les travaux si péniblement commencés. La 2^{me} année par contre a donné entière satisfaction, tant au point de vue du zèle des élèves que de leur travail. Il a été possible ainsi d'exécuter un programme très complet.

Section de lingerie. — 21 élèves en première année, discipline relativement bonne mais préparation insuffisante ayant provoqué une extrême lenteur dans le travail. La 2^{me} année a compté 15 élèves; leurs aptitudes ont été très variées, mais toutes ont montré beaucoup de bonne volonté, comme en témoigne le succès des examens.

Section de dentelle d'art. — Une quarantaine d'élèves ont fréquenté les cours. L'ensemble a suivi assidûment les leçons. Parmi les travaux exécutés il faut signaler la belle nappe brodée destinée à la table de la salle à manger de la villa du parc de La Grange, et qui a figuré à l'exposition des Arts industriels de Lausanne.

Le cours de dessin spécial a été suivi par de nombreuses élèves, si ce chiffre se maintient dans l'avenir il y aura lieu de prévoir deux classes. Le zèle et l'entrain n'ont pas manqué à ce cours.

La nouvelle loi cantonale sur les apprentissages rendant obligatoires les cours professionnels de l'Etat jusqu'à 18 ans, a eu comme conséquence de réduire le nombre des élèves des cours de coupe destinés aux apprenties couturières. Aucune élève ne s'est présentée pour les cours du matin. Par contre le cours du soir suivi par les jeunes ouvrières couturières a doublé son effectif et seul le manque de locaux a empêché de répartir les soixante élèves inscrites dans deux salles.

Le cours de coupe par le moulage a été suivi assidûment. 9 élèves ont obtenu le certificat de capacité, la première avec félicitations du jury.

Le cours de coupe et confection de vêtements de dames, a eu l'après-midi 108 participantes divisées en trois sections parallèles; celui du soir 123, réparties également en trois sections. En plus de la confection de vêtements neufs, les réparations et les transformations ont été très nombreuses.

Le cours de coupe et confection de vêtements pour enfants a repris une activité réjouissante, avec une trentaine d'élèves, et les résultats ont été satisfaisants.

Au *cours de lingerie*, plus de 80 élèves, divisées en deux sections, ont suivi avec assiduité les leçons, mais la préparation insuffisante des élèves a obligé à une répartition du programme en deux années, et l'examen de capacité ne sera rendu accessible qu'aux élèves de 2^{me} année.

L'utilité incontestable du *raccomodage* a été appréciée par un groupe de 45 élèves et l'exécution des travaux a donné entière satisfaction.

En trois sections ont été réparties les 120 élèves du *cours de mode*. Le travail accompli montre qu'on a su développer les aptitudes et le goût des élèves.

La couture à la machine a réuni une centaine d'élèves. Divisé en deux parties ce cours comprend la technique de la machine et l'exécution des travaux. L'application a été bonne, mais la réflexion a fait souvent défaut. La Compagnie Singer a bien voulu mettre gratuitement des machines à la disposition des maitresses et des élèves.

Le cours de dessin de broderie a réuni 25 élèves l'après-midi et 18 le soir, lesquelles ont toutes fait preuve d'une discipline excellente et d'une grande application.

Près de 300 personnes se sont présentées pour suivre le cours de broderie qui a dû être divisé en 6 sections parallèles. Les leçons ont été suivies avec entrain et régularité. Le cours de perfectionnement a été suivi par 17 élèves.

Au cours de repassage et dégraissage, suivi par une quarantaine d'élèves, l'assiduité a été bonne, mais meilleure l'après-midi que le soir.

Pour le cours de comptabilité et calligraphie, sur une trentaine d'élèves, 21 ont passé l'examen de décembre et seulement 14 celui de la fin du cours. L'épidémie de scarlatine a produit plus d'irrégularité dans ce cours que dans les autres. Les élèves ont travaillé consciencieusement, mais les calculs restent trop lents.

Une attention soutenue et un zèle louable ont été la caractéristique des élèves du cours inférieur et du cours supérieur de sténo-dactylographie, mais, dans les deux divisions de trente élèves chacune, un trop grand nombre de celles-ci n'ont pas les notions de français suffisantes et indispensables pour cette spécialité; néanmoins les résultats obtenus ont été encourageants.

Dans le courant du mois de mars, M^{me} Juillerat, expert du Département fédéral de l'Instruction publique, a fait sa visite annuelle aux cours de dames. L'exposition d'ouvrages qui s'est ouverte au Palais Eynard, et à laquelle elle a bien voulu faire acte de présence, lui aura permis de se rendre compte de l'ensemble des travaux d'élèves des sections d'apprentissage et des cours temporaires, et d'apprécier les efforts tentés et les résultats obtenus.

DÉCISION ADMINISTRATIVE.

Le Conseil administratif a nommé le 20 janvier, M^{me} Marie Reymond, en qualité d'économe-caissière des cours de Dames.

Cours pour hommes

Les cours pour hommes, dont la fréquentation a été moins marquée que dans les cours pour dames, le chiffre total des élèves a atteint 476 unités, soit une diminution de 66 sur l'année précédente.

Les élèves se sont répartis en: 76 dames et 400 messieurs, dont 286 apprentis et 190 ouvriers, avec une proportion de 284 confédérés contre 192 étrangers.

Dans ces chiffres ne sont pas compris les élèves du cours spécial des Maîtres tailleurs, organisé dans les locaux de l'Académie, sur l'initiative de l'Association suisse des Maîtres tailleurs.

La fâcheuse période que traversent la plupart de nos industries, particulièrement celles de la construction et celles dites de luxe, est certainement la cause du déficit dans le chiffre des élèves de certains cours. Les fortes diminutions portent sur ceux de géométrie et de construction, de prothèse dentaire, des charpentiers et des bijoutiers; par contre il y eut augmentation sensible chez les tailleurs et chez les cordonniers, les autres branches sont restées à peu près stationnaires.

D'une façon générale la discipline a été bonne et l'assiduité satisfaisante, surtout pendant la première série; les professeurs qui l'affirment avec le plus de netteté sont ceux qui ont su se débarrasser des mauvais éléments dès le début.

Le *cours de géométrie et de construction* est un de ceux dont le programme fixe d'étude ne peut être arrêté d'avance, les élèves doivent être traités suivant leurs capacités et les spécialités auxquelles ils se destinent. Le nouveau professeur de ce cours a obtenu les résultats recherchés.

Pour le *cours des charpentiers* la Commission a insisté sur les avantages du tracé sur bois à échelle réduite, ce qui, pour certains travaux, favorise beaucoup la compréhension des dessins.

Au *cours de menuisiers*, beaucoup de défections pendant la seconde série, aussi les résultats obtenus n'ont-ils pas été très satisfaisants.

Le *dessin chez les ferblantiers* est bien compris; les travaux, très variés, sont propres et nets. Au *cours pratique* une partie des travaux sont restés au-dessous de la moyenne, les élèves auront encore beaucoup à apprendre avant de devenir des ouvriers capables.

Le *cours pour ébénistes* a été très fréquenté et la Commission s'est déclarée satisfaite des travaux exécutés.

Une douzaine de jeunes gens ont suivi le *cours pour tapissiers*, le travail exécuté a été jugé inférieur à celui de l'année dernière. La plupart des apprentis ne feront que de médiocres ouvriers et il serait à souhaiter que l'on n'acceptât aux examens de fin d'apprentissage que les jeunes gens ayant suivi régulièrement des cours.

Le *cours de dessin de style et d'ornement* a réuni de nombreuses inscriptions. Les élèves qui y furent admis représentaient douze professions différentes, mais seulement cinq tapissiers. Des travaux très variés et intéressants ont été exécutés.

Les *cours de bijouterie et chaîne* ont donné une bonne moyenne comme résultats, de même que le *cours de prothèse dentaire*.

Le *cours de dorure pour relieurs* a été, sur la demande des élèves prolongé. La Commission a été heureuse de cette décision qui aura un excellent effet pour les travaux en cours d'exécution.

L'assiduité au *cours de tailleurs* a été exemplaire; le travail exécuté, au dire de la Commission, a dépassé de beaucoup celui des années précédentes. Ce qui paraît être la meilleure confirmation de ces appréciations élogieuses, c'est le fait que les patrons sont venus se mettre sous la férule du maître, et qu'ils songent à organiser dans notre Ville des cours centraux pour Confédérés.

Depuis trois ans que l'enseignement pour les *cordonniers* a été repris en un cours pour l'exécution de la forme et en un autre pour la coupe, son succès n'a cessé de s'affirmer. La division du programme en trois fractions, réparties sur trois années, devra être envisagée. L'enseignement pour former un bon ouvrier cordonnier est relativement long il est aussi très complexe car il comprend quantités de détails parfois difficiles à s'assimiler.

Les *cours de coiffeurs*, malgré ses 60 élèves, a enregistré une diminution de 10 unités sur celui de l'année précédente. Ce recul est une conséquence du règlement du Syndicat des Patrons Coiffeurs qui n'admet dans les cours officiels que les professionnels ou les apprentis sous contrat régulier.

L'activité a été très grande dans les différentes branches de ce cours et les résultats ont été d'une façon générale satisfaisants. Grâce à un don de la Maison Gallia de Paris, des démonstrations d'ondulations indéfrisables ont pu être données par l'un des professeurs spécialistes de cette nouveauté.

Le petit différend qui s'était produit avec le Syndicat des Ouvriers Coiffeurs a été réglé d'un commun accord; les ouvriers syndiqués n'organiseront plus de cours en dehors de l'Académie et seront de nouveau appelés à faire partie des commissions de cette Institution.

Malgré l'insuffisance des locaux — insuffisance dont se préoccupent activement les Autorités municipales — le chiffre des élèves de l'Académie a presque doublé depuis 20 ans. L'Ecole privée d'apprentissage du Palais Eynard, à qui la Ville avait prêté assistance en lui cédant des locaux, a fermé ses portes en 1919, le Conseil administratif les a immédiatement ouvertes; il n'a pas voulu que cette œuvre à laquelle M. Mittendorff avait consacré plus de trente années de dévouement, disparaisse. Quoique sans responsabilité envers le personnel enseignant, on ne pouvait laisser celui-ci dans le désarroi où le mettait la dissolution du comité de cette école. Au surplus, l'organisation particulièrement souple de cette Institution, qui tenait compte de certaines exigences familiales, et les services incontestables qu'elle rendait ainsi, imposaient sa conservation. La Ville, en maintenant les cours de cette école dans leur intégrité, a atteint un but particulièrement intéressant, elle s'est attachée un personnel distingué, formé depuis de longues années à l'enseignement professionnel tout en élargissant l'activité de l'Académie professionnelle.

Statistique de l'exercice 1921-1922

COURS:	Inscriptions	Ouvriers	Apprentis	Genevois	Confédérés	Etrangers	Domiciles	
							Ville	Autres communes
Géométrie et construction	17	9	8	1	3	13	9	8
Charpentiers	19	3	16	8	4	7	7	12
Menuisiers	27	5	22	5	6	16	11	16
Ebénistes	54	3	51	14	9	31	10	44
Ferblantiers (théorique)	30	4	26	10	5	15	11	19
» (pratique)	13	10	3	3	2	8	6	7
Bijoutiers-joailliers (25)	1	1	—	—	1	—	1	—
} hommes	24	12	12	4	11	9	4	20
Chainistes (21)	8	1	7	4	1	3	4	4
} hommes	13	6	7	6	2	5	11	2
Bijoutiers - joailliers, chainistes, etc. (25) théorique	6	—	6	3	2	1	4	2
} hommes	19	7	12	6	7	6	11	8
Dessin	32	4	28	9	15	8	14	18
Tapissiers	12	2	10	2	9	1	6	6
Tailleurs (40)	2	1	1	—	2	—	—	2
} hommes	38	34	4	—	20	18	20	18
Cordonniers	30	15	15	—	15	15	12	18
Relieurs (10)	2	2	—	1	1	—	2	—
} hommes	8	7	1	1	7	—	6	2
Prothèse dentaire (15)	1	1	—	—	—	1	—	1
} hommes	14	—	14	3	8	3	5	9
Coiffure de dames (52) 1 ^{re} série	26	11	15	3	14	9	16	10
} hommes	26	21	5	1	18	7	13	13
Coiffure de dames et grimage (34) 2 ^{me} série	18	10	8	3	8	7	12	6
} hommes	16	14	2	—	12	4	9	7
Manucure (8)	6	3	3	—	4	2	2	4
} hommes	2	1	1	—	2	—	—	2
Postiches (12)	6	1	5	—	3	3	6	—
} hommes	6	2	4	—	6	—	4	2
Récapitulation	76	31	45	14	36	26	47	29
} hommes	400	159	241	73	161	166	169	231
Totaux	476	190	286	87	197	192	216	260

4. Ecole d'Horlogerie.

Directeur: M. Eug. JAQUET.

Commission de surveillance.

Président: M. Marius STOESEL, délégué du Conseil administratif. — Vice-Président: M. Charles PIGUET-FAGES. — Secrétaire: M. A. PERRENOD. — Membres: MM. Charles CONSTANTIN. — Edouard GAILLARD. — Edouard GASSER. — Eugène GOLAY. — John HUGGENBERGER. — Alexandre HUNING. — Edouard KOEHN. — Aloïs MINUTTI. — François MODOUX. — Jean PFISTER.

L'Ecole d'horlogerie a été fréquentée en 1922 par 129 élèves: 35 jeunes filles et 94 garçons, ce qui représente sur l'effectif de 1921 une diminution de 14 élèves, due à la crise industrielle que nous traversons.

La répartition comme nationalité est la suivante:

37 Genevois (29 % du nombre total).

62 Confédérés (48 % du nombre total).

20 Etrangers établis depuis plus de 10 ans à Genève (15 % du nombre total).

10 Etrangers (8 % du nombre total).

Ces élèves habitent les communes suivantes:

Ville 55; Plainpalais 23; Petit-Saconnex 22; Eaux-Vives 9; Chêne 3; Petit-Lancy 1; Carouge 2; autres communes 14.

Il y a eu 38 nouvelles inscriptions et 47 élèves ont quitté l'école pour les motifs suivants:

37 fin d'apprentissage.

5 incapacité.

4 motifs divers.

1 décès.

Voici comment se répartissent les 37 élèves ayant fini leur apprentissage: 2 régleurs; 1 rhabilleur; 3 repasseurs; 3 mécaniciens-horlogers; 5o utilleurs pour l'horlogerie; 2 faiseurs d'étampes; 7 acheveurs et acheveuses; 6 poseuses de spiraux; 3 négociants en horlogerie; 1 tourneuse d'aiguilles et 4 élèves externes des cours de perfectionnement et de théorie.

Par cette crise de chômage, il est intéressant de savoir ce que sont devenus les élèves ayant terminé leur apprentissage. Sur 28 considérés comme ouvriers, 20 ont été placés à Genève, la plupart par les soins de l'école, et 3 en France; 3 autres travaillent par intermittence, 2 sont entrés au Technicum (Ecole des Arts et Métiers) pour compléter leur apprentissage de technicien-mécanicien.

Au 31 décembre, l'Ecole comptait 82 élèves en cours d'apprentissage, se répartissant comme suit:

6 horlogers-techniciens ou désirant le devenir (apprentissage de 5 ans).

20 horlogers (apprentissage complet de 4 ans): repasseurs, régleurs, et rhabilleurs.

- 12 horlogers (apprentissage de 3 ans).
- 1 horloger-électricien.
- 10 mécaniciens-horlogers.
- 3 outilleurs pour l'horlogerie.
- 9 acheveurs et acheveuses d'échappements (cours de 2 ans).
- 12 poseuses de spiraux.
- 2 négociants.
- 1 tourneur d'aiguilles.
- 5 élèves externes (cours de perfectionnement).
- 1 élève externe (cours théoriques).

COMMISSION.

Aucun changement n'est survenu pendant l'année 1922 au sein de la Commission de Surveillance. Celle-ci a tenu 12 séances et les diverses sous-commissions 11 séances spéciales. Les principales questions étudiées ont porté sur les objets suivants: modifications à apporter à l'enseignement du faiseur d'étampes — acquisition de machines — étude de nouveaux programmes pour l'enseignement théorique — règlement pour les certificats de fin d'apprentissage.

Ayant reconnu l'inopportunité de former des rhabilleurs avec de futurs repasseurs, vu la différence de ces deux apprentissages, la Commission a étudié la création d'une classe spéciale pour rhabilleurs; cependant, l'état des finances de la Ville et la crise horlogère actuelle nous ont retenus de demander au Conseil Municipal ce surcroît de dépenses.

Avant de les donner à l'impression, la Commission a révisé les règlements et les programmes. Dans sa séance du 15 décembre, le Conseil administratif a accepté les modifications apportées au règlement organique.

ACQUISITION DE MACHINES ET D'APPAREILS.

L'outillage de la classe d'ébauches mécaniques de la montre ayant été modernisé ces dernières années, nos efforts se sont portés cette fois-ci sur celui des autres classes.

Nous avons fait l'acquisition de trois burins fixes destinés à remplacer ceux de trois classes différentes usés après quarante ans d'emploi environ.

Pour mettre l'enseignement de la fabrication des étampes au niveau de l'industrie, nous avons fait l'achat d'une petite fraiseuse dite d'établi.

La question de la télégraphie et de la téléphonie sans fil étant à l'ordre du jour, nous avons fait installer, à titre de modèle, un poste mural moderne de réception à 4 lampes à connexions visibles, car le poste que l'Ecole possède depuis 1913 (dans le but spécial de recevoir l'heure) était devenu tout à fait insuffisant. Notre classe d'horlogerie électrique installée pour apprendre aux jeunes gens tout ce qui concerne les appareils électriques de petit volume, peut ainsi former des constructeurs d'appareils de T.S.F.

COURS THÉORIQUES.

Depuis plusieurs années, le Jury des examens théoriques se plaignait de la confusion qui semblait exister entre les divisions supérieure et inférieure, il y avait entre elles une distinction qui n'avait jamais été bien saisie par MM. les Membres de la Commission ni par ceux du Jury. Ce dernier demandait donc de séparer totalement les techniciens des praticiens. Ce qui nous avait empêché de proposer ces transformations dans l'organisation de nos cours théoriques, c'étaient les frais qu'aurait occasionnés la création de nouveaux cours spéciaux pour les horlogers-techniciens.

Après avoir étudié la question sous toutes ses faces, nous avons modifié les programmes des cours théoriques, supprimant les deux divisions incriminées, « supérieure et inférieure » et instituant trois sections bien distinctes: Division technique, division des praticiens, division des cours rapides. En combinant le programme des cours, celui des deux dernières sections en particulier, nous avons réussi à le réorganiser sans augmenter le nombre des leçons et sans charger davantage le budget. La mise en pratique des nouveaux programmes a donné immédiatement d'excellents résultats.

TRAVAUX SPÉCIAUX.

Outre les travaux rentrant dans le programme habituel des élèves, les pièces suivantes entre autres ont été exécutées: la classe de première année a construit, à l'aide d'une roue de bicyclette, un appareil de démonstration de l'isochronisme des oscillations du balancier. La section d'horlogerie électrique a établi, comme appareils destinés aux cours théoriques, un anneau pour démontrer l'orientation d'un champ magnétique et une bobine servant à la démonstration de la self-induction. La classe d'ébauches mécaniques de la montre a continué d'outiller les autres classes pour les différents calibres de l'Ecole, elle a exécuté plusieurs séries de cames pour la machine automatique à décolleter, des jauges, les fournitures pour les pièces mécaniques et des outils pour le magasin. Le bureau technique, attendant à cette classe, a rendu des services aux fabricants d'horlogerie en exécutant des vérifications et des pointages sur les machines à pointer.

Les élèves de la classe des acheveurs et acheveuses d'échappements ont exécuté durant cette année, 1272 achevages après dorure pour les maisons de la place, ainsi que 18 fonctions sur pièce qualité Genève et 18 pivotages d'axes de balancier pour les machines à régler faites par l'Ecole.

Les régleuses ont posé les spiraux à 1181 grandes pièces et 336 petites, elles ont fait des retouches de réglage à 300 pièces.

Les élèves repasseurs et régleurs ont obtenu 14 bulletins du Bureau Officiel de Contrôle des Montres et 2 bulletins 1^{re} classe de l'Observatoire. En plus des travaux réguliers, les élèves ont fait 82 posages et réglages pour des fabriques d'horlogerie.

LABORATOIRE.

Pendant l'année 1922, le laboratoire a été consulté par une trentaine de clients différents, non seulement de Genève, mais d'autres localités de la Suisse telles que: Bienne, Les Brenets, Büren, La Chaux-de-Fonds, Fontainemelon, La Sagne, etc., dont certains nous font assez régulièrement des commandes. On y a effectué des essais courants de métaux de toute nature: acier, bronze, laiton, cuivre, invar, maillechort, zinc, antifriction, alliages précieux. On nous a, en outre, confié l'essai de pièces de machines diverses, d'appareils spéciaux et de fournitures ou pièces d'horlogerie, telles que spiraux, balanciers, boîtes de montres, pièces nickelées, bouchons empierés, etc. Des étudiants l'ont mis à profit et l'un d'eux même en a employé le matériel pour l'élaboration de sa thèse de doctorat.

DIVERS.

Jusqu'à l'année 1921, les certificats de fin d'apprentissage étaient remis aux élèves, selon l'ancienne méthode, sitôt leur programme terminé et sans qu'ils eussent d'examens à subir. Depuis 1922, des examens obligatoires de fin d'apprentissage, donnant droit au certificat, ont été prévus.

Une réunion des chefs d'ateliers des Ecoles d'Horlogerie suisses a été organisée à Neuchâtel, par l'Association des directeurs ainsi qu'une exposition des appareils de démonstration destinés à l'enseignement et appartenant aux divers établissements. Vu la distance, l'Ecole d'horlogerie de Genève n'était représentée que par 4 professeurs, mais la plupart des maîtres des autres Ecoles étaient présents.

Le 11 mars 1922, notre Ecole a reçu la visite de M. l'Expert fédéral H. Rosat.

Nos élèves ont assisté à deux conférences organisées par les Sociétés horlogères de notre Ville et par la direction de l'Ecole, sur: « Les engrenages à développantes » par M. Straumann de Waldenbourg, et « Dans le monde des Automates » par M. A. Chapuis de Neuchâtel.

La Société Genevoise d'Instruments de Physique nous a prêté une machine à pointer, modèle 200×200, ce qui nous a permis, tout en l'étudiant, d'exécuter certains travaux spéciaux de pointage.

Comme les années précédentes, l'Ecole a reçu du J.S.H., de la Société des Horlogers et de la Société des Anciens Elèves de l'Ecole horlogère, un prix à remettre aux élèves les plus méritants.

Plusieurs dons ont été faits au Musée d'horlogerie: un modèle d'échappement à chevilles à repos circulaire libre Dussault de M. G. Gros; quelques outils anciens de M. P. Chamberlain de Chicago; une série d'anciens mouvements de M. G. Winkler à Chicago; une ébauche de mouvement à 2 corps de rouage de M. A. Bornand; un mouvement répétition à quarts de M^{me} P. Oppliger.

La Commission du Musée qui, par suite de décès, n'était plus composée que de MM. Ch. Piguet-Fages et J. Golay a été complétée par MM. Ch. Constantin, A. Dufaux et A. Perrenod.

L'Ecole d'Horlogerie fêtera, en 1924, le centième anniversaire de sa fondation.

Décisions administratives.

Dans sa séance du 15 décembre, le Conseil administratif a adopté un certain nombre de modifications au règlement organique de l'Ecole du 23 février 1917, modifié le 29 avril 1919:

I. DISPOSITIONS CONSTITUTIVES.

ARTICLE PREMIER. — L'Ecole d'horlogerie a pour but de donner un enseignement complet de ce métier et de former ainsi des horlogers habiles et instruits, afin de maintenir et d'accroître la prospérité et le renom de la fabrique genevoise.

ART. 2. — Cette Ecole est une institution municipale, administrée par le Conseil administratif.

ART. 3. — Les frais généraux de l'Ecole sont couverts:

- a) par une somme annuelle portée au budget de la Ville;
- b) par les subventions fédérales;
- c) par les rétributions des élèves;
- d) par les dons particuliers.

II. ADMINISTRATION ET SURVEILLANCE DE L'ECOLE.

ART. 4. — Pour l'administration et la surveillance générale de l'Ecole, le Conseil administratif est assisté d'une Commission consultative composée de douze membres, désignés par ce Conseil et nommée pour une période de quatre ans. Un membre de cette Commission est nommé sur la présentation de l'Association des fabricants et marchands d'horlogerie de Genève; un membre sur la présentation de la Société des horlogers; un membre sur la présentation de la Section d'horlogerie de la Société des Arts; un membre sur la présentation de la Société des anciens élèves de l'Ecole d'horlogerie. Ces délégués sont choisis par le Conseil administratif sur la présentation de trois noms par chaque Société.

ART. 5. — Cette Commission est présidée par le Conseiller administratif délégué aux Ecoles, Musées et Collections. Elle nomme elle-même son vice-président et son secrétaire. Le secrétaire-comptable de l'Ecole assiste aux séances pour rédiger les procès-verbaux.

La Commission répartit entre ses membres l'inspection de l'enseignement et l'administration de l'Ecole.

ART. 6. — La Commission se réunit, en séance ordinaire, une fois par mois. Elle est convoquée extraordinairement par le président, lorsqu'il le juge convenable, ou lorsque cinq membres le demandent.

ART. 7. — Les fonctionnaires de l'Ecole sont nommés par le Conseil administratif, sur le préavis de la Commission.

ART. 8. — Les programmes et les règlements intérieurs sont arrêtés par le Conseil administratif, sur le préavis de la Commission. Il en est de même des cahiers de charges qui déterminent les obligations de chaque fonctionnaire.

III. DIRECTION DE L'ECOLE.

ART. 9. — La direction de l'Ecole est exercée, sous l'autorité du Conseil administratif et sous la surveillance de la Commission consultative, par un directeur qui doit être l'un des maîtres de l'Ecole.

ART. 10. — Le directeur présente chaque mois à la Commission un rapport détaillé sur la marche de l'Ecole.

Il assiste aux séances de la Commission avec voix consultative.

IV. ENSEIGNEMENT.

ART. 11. — L'enseignement dans l'Ecole est pratique et théorique.

ART. 12. — Les programmes d'enseignement et la durée des apprentissages sont les suivants:

1. Diplôme de technicien horloger	5	ans
2. Diplôme de repasseur pour pièces compliquées	4	»
3. Diplôme de régleur	4	»
4. Cours pour rhabilleur	4	»
5. Cours pour repasseur de pièces simples	3	»
6. Cours pour échappementier	3	»
7. Cours pour pendulier et horloger-électricien	3	»
8. Cours pour horloger-pendulier, spécialiste pour compteurs	3	»
9. Cours pour la construction d'appareils électriques sensibles de petit volume	3	»
10. Cours pour mécanicien-horloger	3	»
11. Cours pour outilleur pour l'horlogerie (calibriste)	3	»
12. Cours pour faiseur d'étampes	4	»
13. Cours rapide pour pivoteur	2	»
14. Cours pour acheveur et acheveuse d'échappements	2	»
15. Cours pour poseuse de spiraux.	2	»
16. Cours rapide pour négociant en horlogerie:		
a) Elèves ayant suivi une Ecole de Commerce	1	»
b) Elèves plus jeunes et suivant les besoins.	2 ou 3	ans
17. Cours rapides pour jeunes filles se spécialisant sur des parties détachées de la montre, telle que: tourneuse d'aiguilles, finisseuse de raquettes, finisseuse de charnières, finisseuse d'aiguilles, faiseuse de clefs de raquettes, limeuse d'angles, logeuse de rouages, remonteuse d'ébauches, etc.		
18. Cours de perfectionnement sur les différentes parties de la montre: échappement, pièces compliquées, réglage de précision, etc.		

ART. 13. — L'enseignement théorique comprend trois divisions:

1^o Division technique: Pour les cours de 4 et 5 ans, réservée aux élèves sortant de 2^{me} année de l'Ecole professionnelle de Genève, ou ayant une instruction équivalente. (Moyenne 15 heures de théorie par semaine.)

2^o Division des praticiens: Pour les cours de 3 et 4 ans, réservée aux élèves sor-

tant de l'Ecole primaire ou de la 1^{re} année de l'Ecole professionnelle. (Moyenne 9 heures de théorie par semaine.)

3^o Division des cours rapides: Pour les cours de 2 ans. (Moyenne 7 heures de théorie par semaine.)

ART. 14. — Les jeunes filles sont admises dans toutes les classes, mais plus spécialement dans celles dites des cours rapides.

ART. 15. — Les programmes déterminent les leçons théoriques obligatoires pour les élèves de chaque catégorie; ils donnent le canevas des matières enseignées.

ART. 16. — La bibliothèque et les collections de modèles d'horlogerie et de mécanique, destinées à l'instruction des élèves de l'Ecole, pourront être rendues accessibles à d'autres personnes, sous les conditions réglées par le Conseil administratif, sur le préavis de la Commission.

V. ADMISSION A L'ECOLE ET CONDITIONS.

ART. 17. — Pour être admis comme élève de l'Ecole d'horlogerie, il faut:

Division technique.

a) avoir 15 ans révolus;

b) posséder l'instruction correspondant au programme complet de la deuxième année de l'Ecole professionnelle de Genève.

Les élèves qui sortent de la deuxième année de l'Ecole professionnelle de Genève avec la mention « promu » sont seuls dispensés de subir un examen.

Division des praticiens et division des cours rapides

a) jeunes gens: avoir 14 ans révolus;

jeunes filles: avoir 15 ans révolus;

b) posséder au moins l'instruction correspondant au programme de la sixième année de l'Ecole primaire de Genève.

Les candidats étrangers doivent comprendre la langue française.

ART. 18. — Les jeunes gens désirant être admis soit comme élèves réguliers soit comme élèves externes (cours de perfectionnement), doivent adresser une demande d'inscription à la direction, en indiquant la division ou les cours qu'ils ont choisis. La demande d'admission doit être accompagnée des pièces suivantes:

1^o L'acte de naissance ou le livret de famille;

2^o Une déclaration de consentement du père ou du tuteur;

3^o Des certificats scolaires et éventuellement des certificats d'apprentissage.

4^o Un certificat médical peut être exigé.

ART. 19. — Les parents ou tuteurs des élèves mineurs doivent acquiescer par écrit aux règlements de l'Ecole et sont personnellement responsables de toutes les obligations résultant des règlements.

ART. 20. — L'écolage mensuel pour les élèves réguliers est fixé comme suit:

5 fr. pour les élèves de nationalité suisse

25 fr. pour les élèves de nationalité étrangère

et pour les élèves externes:

Suisses Etrangers

Classe d'échappements et de cadratures fr. 20.— fr. 40.—

Classe de repassages et de réglages. » 30.— » 50.—

Les enfants de parents étrangers établis à Genève depuis 10 ans au moins, paient la rétribution scolaire fixée pour les Suisses. Les écolages sont payables d'avance et sans fraction.

ART. 21. — Les élèves nationaux, sur la demande de leurs parents, peuvent bénéficier :

1^o de l'exonération des frais d'écolage :

2^o d'une bourse.

Toute demande doit être faite par écrit à M. le Conseiller administratif délégué aux Ecoles : elle n'est accordée qu'après une enquête faite par l'autorité compétente.

VI. DURÉE DU TRAVAIL SCOLAIRE.

ART. 22. — L'année scolaire commence dans le milieu du mois d'août ; cependant l'administration de l'Ecole peut admettre des élèves à toute époque de l'année.

ART. 23. — Les leçons du matin ont une durée de quatre heures en hiver et de cinq heures en été. Les leçons de l'après-midi ont une durée de quatre heures toute l'année.

ART. 24. — L'horaire d'été entre en vigueur le 1^{er} avril et l'horaire d'hiver le 1^{er} octobre.

ART. 25. — Les vacances d'été sont de six semaines, à partir du lendemain des promotions.

Les vacances du Nouvel-An vont du 24 décembre au 3 janvier inclusivement.

Les vacances de Pâques s'étendent du Vendredi-Saint au jeudi après Pâques inclusivement.

Les cours sont suspendus les jours fériés officiels.

VII. FOURNITURES AUX ÉLÈVES.

ART. 26. — Il est fourni aux élèves réguliers suisses les outils et la matière première nécessaires à leur apprentissage, suivant une table dressée dans un règlement spécial.

Ces outils et les travaux exécutés ne deviennent la propriété de l'élève que lorsqu'il a terminé son apprentissage.

ART. 27. — Les autres outils et fournitures sont à la charge de l'élève.

VIII. TRAVAUX DES ÉLÈVES.

ART. 28. — Les travaux des élèves sont contrôlés par le corps enseignant, le directeur et les membres de la Commission de surveillance.

Dans la règle, chaque mois et pour chacune des branches d'enseignement les élèves obtiennent, soit par une épreuve, soit par le travail du mois, des notes représentées par les chiffres suivants :

6, Très bien ; 5, Bien ; 4, Suffisant ; 3, Médiocre ; 2, Mauvais ; 1, Très mauvais ; 0, Nul.

La note 0 sera attribuée dans les deux cas suivants: épreuve nulle et épreuve annulée pour fraude constatée.

ART. 29. — Les parents ou tuteurs reçoivent du directeur au commencement de chaque mois, inscrites sur un carnet remis à l'élève, les notes de travail obtenues dans le mois écoulé et les observations auxquelles leur travail ou leur conduite a donné lieu.

Les heures d'absence et les arrivées tardives sont inscrites dans le carnet.

Le carnet doit être rapporté, signé par les parents ou leur répondant, dans les deux jours qui suivent la remise.

ART. 30. — A la fin de chaque année, les élèves obtiennent une note générale pour chacune des branches d'enseignement. Cette note est formée par la combinaison des chiffres de travail et des chiffres d'examens, selon une proportion déterminée.

ART. 31. — Il est versé aux élèves le 50 % du bénéfice des travaux qu'ils exécutent pour des particuliers ou des fabricants de la place.

IX. CERTIFICATS ET DIPLÔMES.

ART. 32. — Il est délivré, à la fin de chaque année scolaire, un certificat à tout élève ayant obtenu au minimum une moyenne générale de 4,5 sur 6.

ART. 33. — Les élèves réguliers peuvent obtenir, à la fin de leur apprentissage, les récompenses suivantes:

- a) Le Diplôme de technicien horloger;
- b) Le Diplôme de repasseur pour pièces compliquées;
- c) Le Diplôme de régleur.

Les élèves des autres cours au minimum de trois ans, obtiennent un certificat de fin d'études.

Les élèves qui n'obtiennent pas une des pièces ci-dessus, reçoivent un bulletin constatant qu'ils ont suivi l'école et indiquant les aptitudes dont ils ont fait preuve.

ART. 34. — Les certificats annuels, les prix institués par des particuliers ou des Sociétés, les diplômes et certificats de fin d'études sont délivrés en séance publique à la fin de l'année scolaire.

X. DISPOSITION ABROGATOIRE.

ART. 35. — Le règlement organique du 29 septembre 1908, modifié les 15 août 1911 et 18 novembre 1913, est abrogé.

5. Ecole des Beaux-Arts.

Directeur: M. Adrien BOVY.

Secrétaire: M. C. VON KAENEL.

Commission de surveillance:

MM. Marius STÆSSEL, Conseiller administratif délégué, président. — Auguste BASTARD. — F. BRESSLER. — Armand CACHEUX. — J. COURVOISIER. — Henri

DEMOLE. — Alfred DURAND. — Edmond FATIO. — Gustave FRANÇOIS. — Louis GALLET. — J.-L. GAMPERT. — Georges GUIBENTIF. — Lucien JAGGI. — Antoine LECLERC. — François MARTIN. — Ernest ODIER. — Marcel PONCET. — Ch. PIGUET-FAGES. — Charles WEIBEL.

INSCRIPTIONS.

Le nombre des élèves réguliers, pendant l'année scolaire 1921-1922, a été de 244, répartis comme suit:

Genevois	121
Confédérés	64
Etrangers	59

Total 244 élèves, parmi lesquels on compte 92 demoiselles et 68 apprentis.

Le nombre total des inscriptions aux divers cours a été de 400, chiffre identique à celui de l'année 1913-1914.

Ainsi le retour à une moyenne normale, signalé dans le précédent rapport, est confirmé par la présente statistique et malgré les désavantages causés par les changes, le nombre des étrangers est en légère augmentation.

Voici la répartition par classes:

Classe préparatoire.

Prof.: M^{lle} Dupias, MM. Jacobi et Vernay 27

Classe de perspective

M. F. Bovy 8

Classe d'ornement

Prof.: M^{mes} Carteret et Méteïn-Gilliard, MM. Monard et Bocquet . . . 75

Classe de modelage

Prof.: M. J. Vibert 25

Classe de figure A.

Prof.: MM. Carteret, Estoppey, Hainard, Vernay 58

Classe de figure B.

Prof.: MM. Estoppey et Vernay 14

Classe de figure C.

Prof.: MM. Estoppey et Vernay 13

Classe de Composition de figure.

Prof.: M. Pahnke 5

Classe de composition décorative.

Prof.: M. Bocquet 18

Classe d'architecture

Prof.: MM. Jacobi, Gallay et Baudin 29

Cours d'éléments d'architecture.

Prof.: M. Baudin 20

Cours d'histoire de l'art.

Prof.: MM. Mairet et Rheinwald 68

Cours d'anatomie

Prof.: M. le D^r Grounauer 13

Cours d'académie et de croquis.

Prof.: M. P.-E. Vibert 27

Total 400

DIRECTION.

M. Adrien Bovy, alors conservateur du Musée des Beaux-Arts, a été nommé directeur de l'Ecole des Beaux-Arts en remplacement de M. W. Deonna, appelé à la direction du Musée d'Art et d'Histoire. Pendant son cours passage à la direction de l'Ecole, M. Deonna a réalisé d'importantes réformes, parmi lesquelles il convient de citer la division de l'enseignement en deux degrés, la transformation des cours supérieurs en ateliers, le renouvellement de l'enseignement de l'architecture; et il a fait preuve dans ces fonctions, de remarquables qualités administratives.

CORPS ENSEIGNANT.

Après quarante ans de féconde activité pédagogique, M^{me} Caroline Carteret-Leschaud, professeur d'ornement, a pris sa retraite, laissant à tous ceux qui eurent l'occasion d'éprouver son caractère ou de recevoir son enseignement d'unanimes regrets.

ENSEIGNEMENT.

« La réorganisation de l'Ecole, disait le précédent rapport, commencée en 1919, paraît être actuellement terminée et il convient d'attendre, avant toute nouvelle

transformation, afin de voir si les résultats en sont favorables.» Cette situation explique que peu de faits nouveaux soient à signaler cette année, et il suffira de quelques remarques sur quelques-uns des enseignements donnés à l'Ecole:

Ornement et Composition décorative.

La création déjà signalée d'un cours d'ornement destiné spécialement aux apprentis et le fait que ce cours a été confié à M. Bocquet, chargé également du cours de Composition, assure maintenant à l'enseignement de la décoration appliquée à l'industrie une unité dont le jury et la Commission ont reconnu les heureux effets.

Figure.

L'expérience faite par M. Hainard dans le cours de Figure du soir a donné de bons résultats que les rapports précédents ont signalés. En de telles matières la méthode dépend avant tout de la personnalité du professeur, et il ne saurait être question de la proposer à d'autres. La Commission a seulement désiré que chacun des professeurs de Figure fût libre de faire des essais correspondants, sinon analogues, afin d'augmenter la part d'initiative des élèves.

Académie du soir.

Le succès de ce cours de croquis ne s'est pas démenti et, sur la demande des intéressés, il a été prolongé d'un mois.

Anatomie et physiologie plastiques.

Ce cours, où les exposés théoriques sont complétés par des exercices de dessin, a un programme chargé et la Commission a reconnu que le temps dont disposait le professeur était insuffisant. C'est pourquoi le nombre de leçons a été porté de 30 à 50 (soit 100 heures par année).

Architecture.

Trois élèves des cours d'Architecture ont obtenu à la fin de l'année scolaire 1921-1922, le diplôme de dessinateur-architecte. Il est à remarquer que les élèves sortant avec ce diplôme trouvent immédiatement des situations bien rémunérées.

En constatant l'excellente préparation professionnelle donnée aux candidats, la Commission a été frappée des déficits révélés par les cahiers de croquis. Il lui a semblé indispensable d'exiger des élèves des exercices de dessin. A titre d'essai, les élèves des cours d'architecture ont été astreints à suivre pendant un an une classe de Figure et ils ont été inscrits dans les différents cours de figure A, où un programme spécial leur a été appliqué.

Le programme d'un enseignement supérieur de l'Architecture reste à l'étude.

COURS NORMAL.

Deux élèves de l'Ecole se sont présentés en mai aux examens d'admission au Cours Normal et les ont subis avec succès. Le Cours Normal, destiné à donner aux candidats la préparation pédagogique nécessaire à l'application pratique des connaissances acquises, a eu lieu dès la rentrée sous la direction de M. le professeur Vernay.

CONFÉRENCES.

Un certain nombre de conférences ont eu lieu cette année, à savoir: M. Elie Moroy: *Les peintres de l'Ecole belge moderne*; — M. Conrad de Mandach, conservateur du Musée des Beaux-Arts de Berne: *Sigismond Freudenberger*; — M. D. Viollier, vice-directeur du Musée national suisse: *L'Art décoratif à l'âge du bronze, à propos des fouilles récentes de l'Alpenquai à Zurich*; — M. Th. Delachaux, professeur à Neuchâtel: *L'Enseignement raisonné de la composition décorative basé sur l'étude de l'art comparé*; — M. Daniel Baud-Bovy, directeur honoraire de l'Ecole des Beaux-Arts: *Les séjours de Corot en Suisse*.

BIBLIOTHÈQUE.

La Bibliothèque, toujours très fréquentée, a prêté à l'extérieur 2150 ouvrages, soit 434 à MM. les professeurs, 1628 aux élèves et 88 à des personnes étrangères à l'Ecole, donnant une moyenne de 13 prêts par jour et 13 par consultant. 28 personnes étrangères à l'Ecole ont été autorisées à consulter et emprunter les ouvrages de la bibliothèque. Il a été acquis 123 ouvrages et 350 clichés de projection; la plupart de ces acquisitions concernent l'enseignement de l'architecture.

Il a été procédé à la revision du catalogue des clichés. En outre un nouveau système de classement des ouvrages a été adopté. Appliqué immédiatement aux portefeuilles et ouvrages de grand format, ce système sera étendu aux livres, dans le courant du prochain exercice. Il conduira à une revision totale du catalogue sur fiches qui pourra ainsi être joint plus facilement au grand fichier de la Bibliothèque publique et universitaire où figurent déjà, depuis plusieurs années, les nouvelles acquisitions de l'Ecole.

Ajoutons qu'un contact étroit existe entre la Bibliothèque publique, la Bibliothèque du Musée et celle de l'Ecole, et que cette entente, destinée à éviter les doubles emplois, permet d'enrichir judicieusement nos bibliothèques municipales.

La Société des Etudes italiennes, le Musée des Arts décoratifs et M. Arthur Engel nous ont remis diverses pièces intéressant la Bibliothèque ou les archives de l'Ecole.

DIVERS.

Des récompenses spéciales ont été décernées à quelques élèves grâce à la générosité de la Société des Ingénieurs et Architectes (section de Genève), l'Association des Employés-architectes et M. et M^{me} E. Falk.

6. Concours Charles Galland.

Le trente-cinquième Concours Galland, consacré à « L’Affiche, l’emballage et la réclame d’une Maison de Blanc » a eu lieu en 1922 (Voir le programme, Compte Rendu 1921, p. 64).

Le concours a réuni vingt-deux envois, répartis entre vingt concurrents. Cinq prix ont été décernés par le Conseil administratif sur la proposition du jury, soit : Un premier prix ex-æquo de 500 francs aux projets *Arum* (M. Auguste Bastard) et *Papillon* (M. J. Courvoisier et Maison d’Edition S.O.N.O.R.), un deuxième prix de 400 francs au projet : *Le Lac* (M. Emile Bressler), un troisième prix de 300 francs au projet, signe : tête de Pierrot (M^{lle} Marcelle Blum), un quatrième de 200 francs au projet, signe : méandre (M. Max Weber).

La somme de 3000 francs, affectée à ce concours, n’a donc été que partiellement délivrée.

Le trente-sixième concours aura lieu en 1923; il sera consacré à :

L’ORFÈVRENERIE, SOUS LA FORME D’UN SURTOUT DE TABLE DESTINÉ A LA SALLE
A MANGER DE LA VILLA MUNICIPALE DE LA GRANGE.

Il serait en effet souhaitable que la Ville de Genève possédât en vue de ses réceptions au Parc de La Grange des pièces d’orfèvrerie en harmonie avec les proportions et le style des salles de réception et qui, tout en remplissant leur but pratique, soient également représentatives de l’habileté et de l’effort contemporain des orfèvres et des ciseleurs genevois.

Une somme de 2000 francs est affectée à ce concours.

PROGRAMME.

XXXVI^e CONCOURS

Le XXXVI^e concours aura lieu en 1923. Il sera consacré à : *l’orfèvrerie, sous la forme d’un surtout de table destiné à la salle à manger de la villa municipale La Grange*

En effet, depuis le don fait à la Ville de Genève, par M. W. Favre, du Parc de La Grange, la plupart des réceptions officielles, offertes par les Autorités municipales se tiennent dans les salons de cette belle résidence. Ces réunions nécessitent parfois pour des banquets, l’emploi de pièces d’orfèvrerie : surtouts de table, candélabres, corbeilles à fruits, vases, rafraichissoirs, etc. qui soient à l’échelle des locaux et en harmonie avec l’élégance et la belle ordonnance des salons de réception.

C’est ce qui avait motivé le transfert partiel à La Grange des pièces d’argenterie, dites de l’Alabama, offertes en 1881 à la Ville de Genève par un groupe de citoyens.

Toutefois, par suite d’une décision du Conseil administratif, ces objets ont repris place dans les vitrines du Musée Ariana, où ils resteront dorénavant exposés, en raison de leur intérêt historique, qui prime certainement leur valeur artistique. Du reste, la salle à manger de La Grange ne se prête pas à l’exposition d’objets aussi volumineux, qui ne sont pas en harmonie avec les proportions et le style architectural du bâtiment.

Il serait donc souhaitable que la Ville de Genève possédât, en vue de ses réceptions, des pièces d'orfèvrerie qui, tout en remplissant leur but pratique, fussent également représentatives de l'habileté et de l'effort contemporain des orfèvres et des ciseleurs genevois.

Le Conseil administratif, en attribuant cette année une somme de 2000 francs à un concours d'idées pour l'exécution d'un surtout de table, entend faire un premier pas dans la voie d'une acquisition éventuelle des pièces désirées.

Ce concours d'idées pourrait être suivi, à une plus ou moins longue échéance, sans que cette indication constitue un engagement quelconque à l'égard des concurrents, de l'exécution pour la Ville de l'un ou l'autre des projets primés.

I. *Conditions spéciales du concours.*

Les concurrents doivent présenter, sous forme de dessins au quart de l'exécution, et mis à l'effet, l'ensemble des objets composant le surtout, il leur est en outre demandé de fournir un dessin grandeur d'exécution, ou une maquette en plâtre, terre ou cire, de l'une des pièces du surtout. Les dessins seront collés sur des planches ou cartons rigides.

Il est recommandé aux concurrents de ne pas copier servilement les styles du passé mais de faire une œuvre originale. Ils sont également invités à joindre à leur envoi quelque travail d'orfèvrerie témoignant de leur activité antérieure.

II. *Conditions générales du concours.*

1^o Sont seuls admis à concourir les Genevois et les personnes habitant le canton de Genève depuis deux ans au moins.

2^o Toute œuvre antérieurement primée ou déjà dans le commerce sera éliminée d'office.

3^o Les envois ne porteront pas de signature, ni aucune indication de nature à faire reconnaître leur auteur, mais une devise ou un signe distinctif quelconque, répété sur chaque pièce.

Les concurrents pourront, s'ils le désirent, remettre en plus une note explicative donnant des renseignements complémentaires sur leurs projets. Cette notice devra porter en suscription la devise de l'envoi. Ceux des concurrents qui désireraient qu'elle figurât à l'exposition devront en écrire le texte d'un seul côté de la feuille, n'excédant pas le format « écolier ». Ils devront en outre joindre à la devise le mot « Exposition », à défaut duquel les notices ne seront pas soumises au public.

4^o Les devises ou signes distinctifs seront reproduits sur une enveloppe fermée et cachetée qui contiendra les noms, les qualités et l'adresse des concurrents.

5^o Tout concurrent dont le nom figurerait ailleurs que sous ce pli fermé sera de ce fait disqualifié. L'auteur d'un envoi classé qui ne ferait pas connaître son nom ne recevra pas de récompense.

6^o Les envois devront être déposés, avant le 15 avril 1923, au Musée des Arts décoratifs.

7^o Les concurrents qui feraient appel à diverses collaborations devront indiquer, dans l'enveloppe portant leur devise, les noms de leurs collaborateurs, et la part qu'ils ont prise (N^o 4).

III. Jugement et résultat du concours.

1^o Le jury chargé d'examiner les envois des concurrents a été composé comme suit par le Conseil administratif: MM. STÆSSEL, président du Conseil administratif, président; R. MONTANDON, secrétaire du Service municipal de l'Instruction publique, secrétaire; A. BASTARD, peintre-décorateur; A. BOVY, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts; A. CACHEUX, doyen de la section des Arts industriels de l'Ecole des Arts et Métiers; J. DÉTHURENS, président du Syndicat des fabricants suisses, bijoutiers, joailliers et décorateurs; W. DEONNA, directeur du Musée d'Art et d'Histoire; A. DUFAUX, conservateur du Musée des Arts décoratifs; H. JACOB fils, orfèvre; Ch. PIGUET-FAGES, administrateur de l'Ariana; J. POCHELON, bijoutier-joaillier.

2^o La participation aux travaux du jury, en tant que membre, entraîne la mise hors concours.

3^o Le jury est chargé de classer par ordre de mérite les objets présentés au concours, de donner au Conseil administratif son préavis sur ceux qu'il estime devoir être récompensés, et, au besoin, sur des acquisitions dans le cas où le Conseil administratif jugerait convenable d'en faire.

4^o Le jury a toujours droit de s'assurer que les objets présentés sont bien l'œuvre des concurrents.

5^o Le Conseil administratif est chargé de la répartition de la somme affectée à ce concours. Toutefois, dans le cas où celui-ci serait jugé insuffisant par le jury, le Conseil n'est pas tenu d'employer la somme intégrale.

6^o Une exposition d'ensemble aura lieu au Musée des Arts décoratifs, après le jugement du jury. En aucun cas, les concurrents ne pourront retirer les objets avant la fin de l'exposition.

7^o Les projets primés ou récompensés resteront la propriété de la Ville de Genève.

7. Fondation Théodore Lissignol.

Commission :

MM. STÆSSEL, Conseiller administratif délégué. — Daniel BAUD-BOVY. — Gustave de BEAUMONT. — Adrien BOVY. — Armand CACHEUX. — Gustave BARRAUD (FRANÇOIS). — David ESTOPPEY. — Serge PAHNKE. — Louis RHEINER. — Albert SILVESTRE. — James VIBERT.

Les pensions sur les revenus de cette fondation ont été servies en 1922, sur le préavis de la Commission réunie le 24 novembre 1921, à

MM. F. Schmied (2^{me} année).
P. Courthion (1^{re} année).
J. Stierlin (1^{re} année).

19 candidats s'étaient inscrits pour bénéficier des Fondations Lissignol et Chevalier.

Le Conseil administratif a modifié comme suit, le 3 mars, le règlement de la Fondation du 8 mars 1901:

Règlement
de la Fondation Lissignol

Adopté par le Conseil administratif le 8 mars 1901, modifié le 23 juillet 1907, le 28 mars 1913, le 3 janvier 1919, le 4 mars 1921 et le 3 mars 1922.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Par testament olographe en date du 14 octobre 1884, M. Théodore Lissignol, décédé à Paris le 29 mars 1886, a institué la Ville de Genève sa légataire universelle « à charge par elle de former, avec l'émolument qui lui proviendra de ce legs, un fonds spécial dont les revenus devront être affectés à l'encouragement des Beaux-Arts à Genève, par les moyens que la Ville jugera les plus efficaces. Toutefois, je lui indique ici, comme ayant toutes mes préférences, l'emploi qui consisterait à affecter ces revenus à faciliter successivement à de jeunes artistes l'étude des Beaux-Arts, mais surtout de la peinture à l'étranger, et le même artiste pourrait bénéficier de l'allocation pendant une ou plusieurs années. »

En conformité de ce qui précède, la Ville de Genève a créé des bourses (Fondation Lissignol) destinées à faciliter les études et tout particulièrement le séjour à l'étranger de quelques jeunes artistes suisses présentant des aptitudes spéciales, sans distinction de genre d'études.

ARTICLE PREMIER. — La Fondation Lissignol est administrée par le Conseiller administratif délégué assisté d'une Commission consultative de onze membres nommée tous les quatre ans. Fait partie de droit de cette Commission, M. le Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts; en outre, cinq de ses membres sont choisis en partie parmi les membres de la Commission, en partie parmi les professeurs de cette Ecole.

ART. 2. — Les bourses de voyage, créées par cette fondation, sont accordées pour un an; elles sont renouvelables d'année en année, jusqu'au terme de trois ans, qui, dans la règle, ne pourra pas être dépassé.

ART. 3. — Le chiffre maximum de la pension annuelle ne pourra pas dépasser 1200 francs.

CONDITIONS REQUISES DES CANDIDATS.

INSCRIPTIONS.

ART. 4. — Peuvent s'inscrire comme candidats:

1^o Les Genevois ayant terminé leurs études dans les écoles d'art de Genève ou justifiant d'une culture artistique suffisante.

2^o Les Suisses d'autres cantons remplissant les mêmes conditions et établis à Genève depuis cinq ans au moins.

ART. 5. — L'âge des candidats ne pourra dépasser 30 ans révolus.

ART. 6. — Seront éliminés d'office; bien que remplissant les conditions requises:

- a) Les bénéficiaires d'ateliers gratuits à la Maison du Faubourg.
- b) Les candidats qui omettraient de déposer, en s'inscrivant, les pièces suivantes:

1^o Acte officiel constatant leur origine et leur âge.

2^o Rapport personnel décrivant leurs études artistiques antérieures et leurs projets d'avenir.

3^o Certificat et diplôme d'écoles d'art genevoises (spécialement pour les Suisses d'autres cantons, cf. article 4, n^o 2).

ART. 7. — Les candidats devront adresser leur demande écrite au Conseil administratif, dans le courant de l'année, en indiquant exactement leur adresse et en envoyant les pièces requises; *l'inscription sera close dès la date fixée pour la remise des travaux* (cf. article 8).

DÉPÔT DES TRAVAUX.

ART. 8.— Devront envoyer quelques spécimens de leurs travaux (6 au maximum) pour être soumis à l'examen de la Commission:

- 1^o Les boursiers terminant leur troisième année, et ne pouvant, sauf cas exceptionnels (cf. article 2), prétendre à un renouvellement de leur pension;
- 2^o Les boursiers pouvant solliciter le renouvellement de leur pension;
- 3^o Les candidats nouveaux.

Le dépôt de ces travaux aura lieu, *sans frais, en un local, et à une date qui seront indiqués par la voie des journaux, dans les deux derniers mois de l'année.*

Les travaux exécutés dans une école ou une académie, c'est-à-dire sous la direction d'un maître, ne seront pas pris en considération.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION.

ART. 9. — Les décisions de la Commission auront lieu *dans les deux derniers mois de l'année*, après examen des œuvres présentées par les candidats.

Les bourses accordées sont valables pour l'année suivante.

ART. 10. — Une mesure d'exception au présent règlement ne pourra être prise que par décision spéciale du Conseil administratif.

8. Fondation Jean-Isaac Chevallier.

La Commission de la Fondation Lissignol fonctionne aussi pour la Fondation Chevalier.

Les pensions accordées en 1922 ont été les suivantes:

MM. W. Lang (bourse de 2^{me} année).

B. Vautier (bourse de 3^{me} année).

En plus, des subsides ont été alloués à des artistes qui, sans mériter comme les précédents la faveur d'une bourse, étaient cependant dignes d'être encouragés dans leurs travaux. Les bénéficiaires ont été:

MM. F. Appenzeller.
Pierre Baud.
H. Pâquet.
A. Weber.
R. Dunki.

Le Conseil administratif a modifié comme suit, le 3 mars, l'addition au règlement de la Fondation, du 30 octobre 1914:

Addition au règlement

de la Fondation Jean-Isaac Chevalier

Adoptée par le Conseil administratif le 26 décembre 1916 et modifiée le 3 mars 1922.

Par arrêté du Conseil administratif, en date du 20 octobre 1916, la Ville de Genève a décidé de consacrer, pendant 9 ans, à partir de l'année qui suivra l'achèvement de la Salle de réunion de Saint-Gervais, une partie des revenus de la Fondation Jean-Isaac Chevalier, pouvant s'élever jusqu'à la somme de 1,160 francs par an, à la location des ateliers situés dans les combles du bâtiment.

Ces locaux pourront être mis gratuitement à la disposition de jeunes artistes et artisans suisses méritant d'être aidés pour l'achèvement de leurs études et pour le début de leur carrière.

ARTICLE PREMIER. — La location gratuite des ateliers de la Salle de réunion de Saint-Gervais est accordée par le Conseil administratif sur la proposition du délégué au Service de l'Instruction publique et des Musées et Collections.

ART. 2. — Les demandes adressées au Conseil administratif sont transmises pour préavis à la Commission Lissignol.

ART. 3. — Peuvent s'inscrire auprès du Conseil administratif comme candidats: Les citoyens suisses ayant achevé leurs études dans les écoles d'art de la Ville de Genève et qui ne sont pas déjà au bénéfice d'une bourse de la Fondation Lissignol.

ART. 4. — L'âge des candidats ne pourra pas dépasser 30 ans révolus.

ART. 5. — La location gratuite d'un atelier est accordée pour un an et pourra être renouvelée deux fois au maximum. Les demandes de renouvellement devront être adressées au Conseil administratif avant la fin du mois de novembre de l'année courante.

ART. 6. — Les candidats, en adressant leur demande écrite au Conseil administratif, conformément à l'article 3, sont tenus de donner exactement leur adresse. Ils devront, en outre, lors de leur première demande et à la fin de chaque année de location, envoyer quelques spécimens de leurs travaux (6 au maximum) pour être

soumis à l'examen de la Commission. Le dépôt de ces travaux aura lieu, *sans frais en un local, et à une date qui seront indiqués par la voie des journaux, dans les deux derniers mois de l'année.*

Les travaux exécutés dans une école ou une académie, c'est-à-dire sous la direction d'un maître, ne seront pas pris en considération.

L'inscription sera close dès la date fixée pour la remise des travaux.

ART. 7. — Avant de prendre possession de l'atelier qui leur est concédé, les locataires devront signer un inventaire et un règlement de location auquel ils sont tenus de se conformer.

9. Ateliers de la Maison du Faubourg.

Le Conseil administratif, sur le préavis du jury, composé des membres de la Commission Lissignol, réunie le 18 mars a décidé de renouveler la concession d'un atelier à :

- MM. P. Mathey, peintre (4^{me} année).
- W. Wuilleumier, sculpteur (4^{me} année).
- J. Bernard, peintre (2^{me} année).
- F. Fay, peintre (2^{me} année).

Vu le petit nombre des candidats inscrits — quatre seulement — le Conseil a décidé, à titre exceptionnel, de renouveler pour une quatrième année la concession d'un atelier à MM. P. Mathey et W. Wuilleumier.

CHAPITRE VII

MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE ¹

Directeur: M. W. DEONNA.

I. Administration.

Directeur: M. W. DEONNA, professeur à l'Université.

Secrétaire de la Direction: M. L. VIELLE.

Conservateur des collections archéologiques et des collections Fol: M. W. DEONNA.

Conservateur des Arts décoratifs: M. A. DUFAUX.

Conservateur des Beaux-Arts: M. L. GIELLY.

Conservateur du Cabinet de Numismatique: M. Eug. DEMOLE.

Conservateur de la Salle des Armures: M. Em. DEMOLE †.

Conservateur-adjoint du Cabinet de Numismatique: M. Ed. AUDEOUD.

Conservateur du Vieux-Genève: M. L. BLONDEL.

Conservateur du Musée épigraphique: M. B. REBER.

COMMISSIONS.

Archéologie, Vieux-Genève.

MM. M. STÆSSEL, conseiller administratif; W. DEONNA, directeur du Musée d'Art et d'Histoire, conservateur des collections archéologiques; C. MARTIN; P. SCHATZMANN; R. MONTANDON; G. NICOLE; G. FAZY; Eug. DEMOLE, conservateur du Cabinet de Numismatique; E. PITTARD, conservateur du Musée ethnographique; M. BEDOT; C. PIGUET-FAGES; B. REBER; Ed. NAVILLE; M. CAMOLETTI; L. BLONDEL, conservateur du Vieux-Genève; † Em. DEMOLE, conservateur de la Salle des Armures.

¹ Chapitre VII du compte rendu financier.

Beaux-Arts.

MM. M. STÆSSEL, conseiller administratif; W. DEONNA, directeur du Musée d'Art et d'Histoire; L. GIELLY, conservateur des Beaux-Arts; D. BAUD-BOVY; A. SILVESTRE; J. VIBERT; F. RAISIN; A. CACHEUX; H. DEMOLE; C. ANGST; S. PAHNKE; A. BASTARD; R. GUINAND; E. DARIER; J. MITTEY; E. HORNUNG; M. BARRAUD.

Numismatique.

MM. M. STÆSSEL, conseiller administratif; W. DEONNA, directeur du Musée d'Art et d'Histoire; Eug. DEMOLE, conservateur du Cabinet de Numismatique; E. AUDEOUD, conservateur-adjoint du Cabinet de Numismatique; H. CAILLER; Th. GROSSMANN; L. NAVILLE; L. FURET; J. FAVEZ; A. CAHORN.

Arts décoratifs.

MM. M. STÆSSEL, conseiller administratif; W. DEONNA, directeur du Musée d'Art et d'Histoire; A. DUBAUX, conservateur des Arts décoratifs; H. DEMOLE; A. BLONDEL; JACOT-GUILLARMOD; J. POCHELON; C. DUNANT; P. MAERKI; A. POCHON; F. RAISIN; H. TRONCHIN; A. BASTARD; L. GALLET; A. SILVESTRE; J. MITTEY; E. KUNKLER; M. PONCET; M^{me} BEDOT-DIODATI.

Musée Rath.

MM. M. STÆSSEL, conseiller administratif; W. DEONNA, directeur du Musée d'Art et d'Histoire; L. GIELLY, conservateur des Beaux-Arts; A. BOVY, directeur de l'École des Beaux-Arts; A. DUBAUX, conservateur des Arts décoratifs; G. MAUNOIR; F. APPENZELLER; A. MAIRET; A. BASTARD; A. CAMOLETTI; L. JAGGI; J. HELLÉ; H. VAN MUYDEN; H. DE SAUSSURE; M^{mes} BEDOT-DIODATI, SCHMIDT-ALLARD.

Collection de Moulages.

MM. M. STÆSSEL, conseiller administratif; W. DEONNA, directeur du Musée d'Art et d'Histoire; L. GIELLY, conservateur des Beaux-Arts; Ed. NAVILLE; D. BAUD-BOVY; F. DE CRUE; A. BOVY.

PERSONNEL.

Décès. — Pendant l'exercice écoulé, le Musée a eu le regret de perdre M. EMILE DEMOLE (1874-1922), conservateur de la Salle des Armures. Nommé à ce poste le 29 décembre 1917, il succédait, après une vacance de plus d'une année, à M. Galopin, décédé le 27 juillet 1915.

Bien que ses études ne l'eussent pas préparé à la science des armures, il avait un goût très marqué pour l'archéologie locale; en outre, il s'était adonné à des recherches suivies sur le système défensif de l'admirable cité-forteresse de Carcassonne.

Emile Demole mit au service de ses nouvelles fonctions un talent de dessinateur peu commun, qu'il tenait probablement de son grand-père maternel, Alfred van Muyden. On ne se rend pas toujours compte de la maîtrise qu'un artiste doit exercer sur lui-même pour copier exactement. Un objet peut être disgracieux, mal compris dans ses formes générales, et la tentation de l'améliorer par le dessin est parfois des plus grandes. C'est ici qu'intervenait une autre qualité d'Emile Demole, le besoin d'une rigoureuse exactitude. Appelé à dresser un catalogue exact des trésors en armes que la Ville possède, il aurait pu se borner à des photographies documentaires à l'échelle, mais ce n'était pas pour lui suffisant. Il lui fallait en premier lieu un frottis au crayon restituant dans les moindres détails tout ce qui pouvait se lire à la surface d'une arme. Puis un dessin à la plume, souvent un lavis, pratiqué à l'échelle, donnait alors de l'objet l'image la plus fidèle. Bien des travailleurs s'en seraient tenus là, mais un souci préoccupait notre artiste. « Si la pièce est volée, disait-il, le catalogue indiquera clairement ce qu'elle était, mais à supposer qu'on l'ait copiée et qu'on retrouve la copie et non l'original, comment s'en apercevra-t-on ? » Sans doute, une longue habitude du métal ouvré, monnaie ou objet travaillé quelconque, permet presque à coup sûr de distinguer le vieux du neuf, mais chacun n'est pas expert, et il faut pouvoir suivre une règle infaillible, réalisable par tout le monde. C'est cette règle qu'il avait suivie, de telle sorte qu'aucune des pièces du Musée qui lui ont passé par les mains ne peut être contrefaite sans qu'on en puisse donner la preuve immédiate. On comprendra que nous ne puissions en dire plus long.

La Salle des Armures est une des sections de notre Musée la plus fréquentée et aimée du public. Par ses conférences et ses publications, par sa grande complaisance et son érudition, Emile Demole savait captiver ses nombreux auditeurs.

Le 22 octobre 1922, une mort foudroyante est venue mettre fin à la carrière si courte et si utile de cet homme de bien que regretteront tous ceux qui l'ont connu.

M. L. DEROBERT, employé spécialiste (monteur), est décédé le 13 juillet 1922.

Retraites. — M^{me} BURILLON, bibliothécaire, ayant exprimé le désir de prendre sa retraite, le Conseil administratif a fait droit à cette demande que motivaient des raisons de santé, accepté la démission de la titulaire pour le 30 juin 1922, et pris congé d'elle par une lettre de remerciements et d'éloges. Un modeste souvenir, offert par le personnel entier du Musée, a prouvé à celle qui s'en allait après 37 ans de collaboration assidue, en quelle estime la tenaient ses anciens collègues.

Les connaissances spéciales de M^{me} Burillon demeurent heureusement acquises au Musée, l'achèvement du catalogue des estampes lui étant confié. Le conservateur des Arts décoratifs, qui a la surveillance de la Bibliothèque, tient à rendre ici hommage à cette précieuse collaboratrice dont il a pu apprécier la valeur et le zèle.

Le Conseil administratif a accordé, pour raisons de santé, le 1^{er} mars 1922, la retraite de M. W. AUBERT, photographe du Musée, et le 15 mai, celle de M. J. AMBLET, gardien-nettoyeur.

Démissions. — M. ADRIEN BOVY, nommé à la direction de l'Ecole des Beaux-Arts le 31 décembre 1921, a résigné ses fonctions de conservateur des Beaux-Arts.

Le Conseil administratif a enregistré le 25 décembre 1922 la démission de M. ERNEST RENARD de ses fonctions d'assistant au service du Vieux-Genève.

Nominations. — M. L. GIELLY, auteur de beaux travaux de critique d'art, a été nommé le 15 février 1922 conservateur des Beaux-Arts, en remplacement de M. Bovy.

Par décision du 29 décembre 1922, le Conseil administratif a modifié le Service du Vieux-Genève dont le titulaire, M. L. BLONDEL, porte désormais le titre de conservateur du Vieux-Genève.

Le Conseil administratif a nommé le 1^{er} juin M. L. ROCHAT gardien-nettoyeur en remplacement de M. Amblet, retraité.

Le 1^{er} janvier 1922, il a attaché au secrétariat du Musée M^{lle} BOVAGNE, employée temporaire, qui donne dès lors tout son temps à l'administration.

Transfert. — M^{lle} D. PLAN, secrétaire des Beaux-Arts, a été transférée à la Bibliothèque publique le 1^{er} janvier 1923.

Suppression d'emplois. — Par suite de décès et de retraite, divers postes sont devenus vacants. La direction, désireuse de réaliser des économies en ces temps difficiles, a estimé que plusieurs n'étaient pas indispensables et en a demandé la suppression au Conseil administratif.

Sont supprimés les postes suivants :

a) *Conservateur des Armures.* Depuis le décès de M. Emile Demole, la salle des Armures est rattachée aux collections archéologiques et historiques et gérée par le conservateur de cette section.

b) *Assistant au Service du Vieux-Genève.* Depuis la démission de M. E. Renard.

c) *Bibliothécaire.* Depuis la retraite de M^{me} Burillon, M. Burillon demeure seul chargé de la Bibliothèque centrale du Musée.

d) *Secrétaire des Beaux-Arts.* Depuis le transfert de M^{lle} Plan à la Bibliothèque publique.

e) *Photographe.* Depuis la retraite de M. Aubert, les travaux de photographie sont confiés à une maison de la place et payés aux pièces.

f) *Monteur.* Depuis le décès de M. Derobert.

La suppression de ces divers postes réalise une économie globale de traitement de fr. 16.050.

En conséquence de la suppression du poste de conservateur de la Salle des Armures et de la scission du Musée ethnographique d'avec le Musée d'Art et d'Histoire, l'article 2 du règlement du 25 février 1910 a été modifié comme suit :

ART. 2. — *Des conservateurs.*

Les Conservateurs des Collections sont au nombre de cinq, savoir :

- a) des Beaux-Arts,
- b) de l'Archéologie des Armures, des Collections Fol et lapidaires.
- c) de Numismatique,
- d) des Arts décoratifs.
- e) du Vieux-Genève.

Chômeurs. — Grâce à la bienveillante autorisation de l'Office central du chômage, le Musée a eu recours aux services de :

MM. S. Meylan, du 29 mai au 1^{er} juillet.

E. Baud, du 29 mai au 23 décembre.

H. Kaufmann, du 30 mars à la fin de l'année.

A. Staempfli, du 13 juillet à la fin de l'année.

A. Deville, du 11 août à la fin de l'année

qui ont classé les archives (Beaux-Arts et Vieux-Genève) et les bibliothèques des sections, documents désormais faciles à consulter.

ANIVERSAIRES, JUBILÉS.

Le 16 juin 1922, 40 ans s'étaient écoulés depuis la nomination de M. EUGÈNE DEMOLE comme conservateur du Cabinet de Numismatique. Le Conseil administratif, l'administration et le personnel du Musée ont adressé au jubilaire leurs félicitations et leurs remerciements mérités. Nous reproduisons en partie la note publiée par M. Ed. Audeoud, adjoint au Cabinet de Numismatique, dans le *Journal de Genève* du 26 juin: « C'est en 1882 que M. Demole succéda à M. Auguste Girod et fut mis à la tête du Cabinet de Numismatique dont les collections se trouvaient alors à la Bibliothèque Publique, aux Bastions, et furent transportées en 1909 au Musée d'Art et d'Histoire, dont elles forment une des sections. Ces collections étaient à cette époque bien modestes, mais elles furent peu à peu augmentées par des acquisitions annuelles et surtout par des dons très importants. Notons, entre autres, ceux de MM. Chauvet, Duval-Plantamour, Maurice Girod, Dr H. Gosse, Paul Strehlin et Adolphe Dominicié.

Après 40 ans de labeur continu et consciencieux, le Cabinet de Numismatique est devenu, à l'honneur de Genève, une source de documents bien connue à l'étranger et de plus en plus consultée. Rappelons que les séries de monnaies et médailles genevoises qui, actuellement, occupent la première place en Suisse et à l'étranger, sont toutes exposées à la vue du public. C'est là, en définitive, que se trouve consignée l'histoire de notre ville dès le VII^e siècle jusqu'à nos jours. En outre, le Cabinet renferme de grandes richesses, tant en monnaies de l'antiquité que du moyen âge et des temps modernes. La série russe, entre autres, est une des premières en Europe. »

Le Conseil administratif a tenu à adresser à M. EDOUARD AUDEOUD ses félicitations à l'occasion du 25^{me} anniversaire de sa nomination en qualité de Conservateur-adjoint du Cabinet de numismatique. C'est en effet le 12 octobre 1897 que M. Edouard Audeoud a été appelé à ces fonctions par le Conseil administratif qui l'a chargé de dresser le catalogue du médaillier de cette collection, à laquelle il n'a cessé de porter un vif intérêt non seulement comme Conservateur-adjoint, mais aussi comme membre de la Commission du Cabinet de numismatique.

La SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DU MUSÉE a célébré le 25^{me} anniversaire de sa fondation par une conférence très goûtée de M. André Michel à l'Aula de l'Université, par une brillante réception dans les salons de l'Athénée, et par la publication d'un beau volume, où divers érudits ont étudié les monuments du Musée : *Mélanges publiés*

par la Société auxiliaire du Musée de Genève à l'occasion de son 25^{me} anniversaire (1922, 8^e, 223 p. et nombreuses illustrations). Ce volume, remis gratuitement à toute personne faisant partie de la Société en 1922, est en vente au Musée.

Il est superflu de rappeler avec quel dévouement la Société auxiliaire offre son aide précieuse au Musée, et contribue par ses dons à enrichir nos collections. Nous lui souhaitons une longue vie et un nombre toujours plus grand d'adhérents; ils témoigneront ainsi l'intérêt qu'ils portent au Musée, puisqu'ils apporteront à cette Société la richesse dont nous profitons.

Le nom de la Société auxiliaire a été gravé sur la plaque de marbre qui commémore les bienfaiteurs du Musée.

STATISTIQUE DES ENTRÉES.

	1921	1922
Entrées payantes	3.808	4.046
Entrées gratuites	38.125	41.464
Tickets d'abonnement	2	5
Totaux.	41.935	45.515

Le chiffre des entrées payantes se décompose comme suit:

3.353 à fr. 1.—	Fr. 3.353 —
693 à » 0.50 centimes	» 346 50
1 carnet de tickets, réduction 50 %	» 10 —
Total.	Fr. 3.709 50

contre 3.542 francs en 1921.

Pour compléter la statistique des entrées gratuites, il y a lieu d'ajouter la visite de:

- 3.285 élèves des écoles primaires et secondaires du canton et des environs.
- 1.475 » » conférences scolaires sur l'Escalade de 1602.
- 29 » » cours universitaires.
- 494 entrées, conférences organisées par le Musée.
- 30 » Instituteurs américains.
- 917 » avec cartes permanentes.

Total 6.230 entrées, contre 5.027 en 1921.

Il a été délivré:

- 9 cartes d'entrée permanente.
- 87 » d'étude.
- 118 » de bibliothèque.
- 43 » de membres de la Société auxiliaire du Musée.

Total 161 cartes.

VENTES: CATALOGUES, GUIDES, PHOTOGRAPHIES, CARTES POSTALES, ETC.

Il a été vendu:

- 6 exemplaires du Catalogue Fol.
11 » » des marbres antiques par M. G. Nicole.
10 » » des bronzes figurés antiques, par M. Waldemar Deonna.
11 » » des moulages de l'art antique, par M. Waldemar Deonna.
24 » du guide au Cabinet de Numismatique, par M. Eugène Demole.
30 » » à la collection des dentelles, par M^{lle} Emilie Cherbuliez.
41 » de la notice Souvenirs de l'Escalade de 1602, par M. Emile Demole.
8 » de l'Histoire des collections archéologiques, par M. Waldemar Deonna.
264 » des plans et renseignements pratiques du Musée, par M. Waldemar Deonna.
64 » du plan du Musée à 0.25 centimes (épuisé).
10 » des planches et notices « Armoiries genevoises ».
3 séries en 4 planches, phototypie, du retable de Conrad Witz.
81 planches, phototypie, du tableau de Corot, le quai des Pâquis.
13 pochettes, phototypie, paysages dessinés à la plume par Rodolphe Töpffer.
3 gravures en couleur.
2484 cartes postales en phototypie à 0.10 centimes.
1803 » » en photo-bromure, à 0.20 centimes.
130 » » en couleur, à 0.25 centimes.
133 séries de 12 cartes postales à 1 franc.
476 photographies et clichés.

La vente de ces diverses publications a produit une somme de 1,844 fr. 70 contre 1390 fr. 45 en 1921.

On a mis en vente un grand nombre de nouvelles photographies, entre autres celles des tableaux d'Hodler, très demandées. L'administration a rappelé au public qu'elle accepte de faire photographier les monuments dont les épreuves ne sont pas mises en vente (à l'exception de certaines œuvres dont le droit de reproduction est réservé), au tarif suivant:

cf. *Plans*, p. 23.

	9-12	13-18	18-24	24-30
Clichés . . .	2.—	3.75	5.—	7.—
Epreuves. . .	0.75	1.25	1.50	2.25

Les clichés, sauf autorisation spéciale, restent la propriété du Musée.

DÉCORATION DU MUSÉE.

Les deux groupes de *James Vibert*, le Passé et l'Avenir, ont été placés pendant l'été au sommet de l'escalier intérieur. Le Musée est heureux de posséder deux œuvres qui, par la pensée qu'elles renferment comme par la beauté de leur exécution, lui font honneur autant qu'à leur auteur ¹.

Les quatre statues de *C. Angst*, destinées à décorer les niches du vestibule, seront sans doute mises en place en été 1923.

SALLE DE CONFÉRENCES.

Pour répondre à un vœu souvent exprimé, l'administration du Musée a installé une salle de conférences pouvant contenir 200 auditeurs qui, achevée en automne 1922, a déjà rendu des services et pourra être utilisée pour des expositions.

La Société auxiliaire du Musée a contribué à cette installation par le don d'un appareil à projections, l'« épiscopo Dussaud ».

BIBLIOTHÈQUE.

La bibliothèque dite « des Arts décoratifs », devenue bibliothèque centrale du Musée, s'est efforcée, depuis deux ans, de réunir des éléments d'information d'une portée plus générale, sans pour cela négliger de s'enrichir d'ouvrages intéressant l'art appliqué. Les artisans continuent d'y trouver la documentation spéciale qu'ils lui ont toujours demandée. En outre, des ouvrages traitant les questions d'art ou d'histoire sont acquis avec méthode et mis à la disposition des consultants, grâce à un fichier spécial des ouvrages déposés dans les bibliothèques des sections. Ainsi, jour après jour, cet instrument de travail se perfectionne. Il ne reste qu'à le mettre de façon plus complète entre les mains des intéressés. Savants, artistes ou artisans ont peine à s'arracher dans la journée à leurs occupations professionnelles. C'est pendant leurs heures de loisir, donc le soir, qu'ils peuvent songer à se documenter. Il importe d'ouvrir chaque soir, de 8 à 10 h., la bibliothèque centrale du Musée d'Art et d'Histoire, et, pour arriver à ce but, de transformer en porte d'entrée l'une des fenêtres ayant vue sur la rue des Casemates. L'an dernier déjà, le rapport du Conservateur des Arts décoratifs disait l'opportunité et l'urgence de cette transformation. Elle est aujourd'hui à l'étude et va sans doute arriver à chef au cours de 1923, pour le plus grand bien des clients de la bibliothèque.

La fréquentation de la bibliothèque a été sensiblement la même qu'en 1921 :

1604 consultants (1645 en 1921).

3143 ouvrages consultés (3201 en 1921).

¹ Deonna, *Les groupes de James Vibert au Musée d'Art et d'Histoire*, Pages d'Art, août 1922, p. 223-6; E. Moroy, *Les groupes de James Vibert au Musée d'Art et d'Histoire*, Vers l'Unité, août-septembre 1922, p. 236-7; Patrie Suisse, 1923, 3 janvier, p. 4; L. Florentin, *Au Musée des Beaux-Arts*, La Suisse, 21 novembre 1922.

Les dons n'ont pas été nombreux, comme en témoigne la liste ci-dessous:

M ^{lle} PLAN: Rodolphe Töpffer, <i>Voyage à la Grande Chartreuse</i>	Q. 94
M. ENGEL: Ménard (René), <i>L'art en Alsace-Lorraine</i>	I. 313
» Babelon (Jean), <i>La bibliothèque française de Fernand Colomb</i>	O. 293
M. Paul SEIPPÉL: Beaux-Arts (Extrait de Genève Suisse. <i>Le livre du centenaire</i> (don de l'auteur).	I. 612

Principales acquisitions :

RIFF, Adolphe: <i>L'art populaire en Alsace</i>	I. 204
Falbalas et fanfreluches, almanach des modes pour 1922. 12 aquarelles de Georges Barbier.	F. 233
MAYER. Alt Spanien. 310 abbil.	K. 711
MONOD et HAUTECOEUR. <i>Les dessins de Greuze conservés à l'Académie des Beaux-Arts de Saint-Petersbourg</i> , 63 fac-similés	A. 839
RICHEPIN. <i>Nouvelle mythologie illustrée</i> , 2 vol.	I. 206
GUIFFREY et MARCEL: <i>Inventaire général des dessins du Musée du Louvre et du Musée de Versailles</i> , 8 vol.	J. 345
CARLIER DE LAUTSHEERC. <i>Trésor de l'art dentellier. Répertoire des dentelles à la main.</i>	N. 28
<i>Broderies chinoises.</i> Collection de MM. KNUDSEN et ROMAN	N. 30
HIELSCHER, L. <i>L'Espagne inconnue.</i> Les monuments, les paysages, etc.	V. 372
GEFFROY, Gustave. <i>Claude Monet.</i> Sa vie, son temps	A. 361
JACOVLEFF, Alexandre. <i>Les dessins et peintures d'Extrême Orient</i>	J. 472
COUSTURIER, L. <i>Paul Signac</i>	A. 362
PAULSON-TAWUSEND. <i>Modern decorative Art in England</i>	N. 28
BALST, Léon. <i>Illustrations pour la Belle au Bois dormant</i>	F. 338
GESSNER, S. <i>Idylles.</i> Pl. gravées par P. E. VIBERT	O. 353
LONCHAMP, F. C. <i>Manuel du bibliophile suisse</i>	M.
LEPAGE, P. C. <i>La décoration primitive.</i> Afrique. Océanie, 2 vol.	I. 616
GELLÉE, Claude, dit le Lorrain. (Dessins des Maîtres français, II)	A. 831

Archéologie. La bibliothèque de la Section s'est enrichie de nombreux volumes, remis généreusement en don par M^{me} Henri Darier, en souvenir de M. Gaston Darier, archéologue, et par M. Arthur Engel; obtenus par échange (en particulier avec la Direction des Musées nationaux, Paris). Elle a été entièrement classée et inventoriée à nouveau.

Beaux-Arts. La bibliothèque de la section a été cataloguée, sur registre et sur fiches. Un double des fiches a été remis à la Bibliothèque centrale.

Numismatique. Pendant l'exercice écoulé, tous les volumes du Cabinet de Numismatique ont été munis de numéros très visibles, correspondant aux fiches, copiées en deux collections: 1^o Cabinet de Numismatique; 2^o Bibliothèque centrale du Musée.

ECHANGES ENTRE SECTIONS.

On continue à grouper ensemble les objets analogues répartis dans les diverses sections et à procéder à des échanges d'une section à une autre.

Archéologie. Les montres anciennes et les bois d'indiennes de l'archéologie ont été réunis aux pièces similaires des Arts décoratifs et divers documents ont été cédés au Vieux-Genève.

Arts décoratifs. La section des Arts décoratifs a remis à la section d'archéologie divers objets d'art ancien, mieux à leur place dans cette section: clefs, serrures, fléau de balance, vieilles cloches, sabres, et même une armure complète, travail moderne, fac simile d'une armure gothique allemande; en outre, un certain nombre de tasses, soucoupes et assiettes ne relevant pas de l'art appliqué moderne. Quelques estampes représentant l'ancienne cité ont été déposées au Vieux-Genève et divers portefeuilles (220 gravures) venus de la section des Beaux-Arts ont été joints à la collection d'estampes des Arts décoratifs.

La salle des moulages du Musée Rath a accueilli les fac simile du trésor de Boscoreale et de celui de Mycènes, exposés auparavant aux Arts décoratifs. Les salles de cette section sont réservées désormais aux objets d'art modernes, exception faite des témoins des arts mineurs genevois, à toutes les époques. Dans cet ordre d'idées, il convient de signaler le transfert aux Arts décoratifs de 64 montres et cadrans anciens exposés jusqu'alors à l'archéologie. Ce transfert a permis de grouper dans une même salle tout ce que le Musée compte de montres anciennes.

Un vitrail et 4 projets d'Alexandre Cingria, plus un projet de Georges Desvillères ont été également transférés des Beaux-Arts aux Arts décoratifs.

Beaux-Arts. I. Remis à la Section des Arts décoratifs: Alexandre Cingria: un vitrail et quatre cartons de vitrail; Georges Desvillères: un carton de vitrail; Manteau, chapeau et pièces de lingerie ayant appartenu à M^{me} Rod. Tœpffer. II. Remis à la Bibliothèque centrale: toutes les estampes provenant du legs Bodmer. III. Remis au Vieux-Genève: F. Furet, Vieux moulins de Genève; Ed. Favre, Vue de Lausanne; F. d'Albert Durade, Le Bourg de Four; H. G. Lacombe, La place du Molard; F. Massot, Portrait du colonel de Sonnenberg; L. Guigon, le Sauvetage de la drague « l'Aigle »; L. Mennet, le Sauvetage de la drague « l'Aigle »; M^{te} Gilliard, le Quai du Seujet; By Bodmer, 69 dessins de costumes anciens, 11 dessins de châteaux suisses, 24 dessins topographiques et pittoresques de la Ville de Genève, 3 cahiers de notes.

Cabinet de numismatique. I. Reçu de la section archéologique: N° 23085 et 23086; 2314; à 2314; 23149; 23180; 23182 et 29566.

II. Reçu de la section du Vieux-Genève: N° 23183 et 23184.

(N.B. — Pour le détail, voir plus loin au Compte rendu du Cabinet de Numismatique, à la rubrique *Dons*.

LEGS EN USUFRUIT.

Archéologie. — De M. Haim-Gumery (M^e Alb. Choisy): une commode; de M. Jean Etienne Aberlé (M^e L. Martin): un secrétaire-bureau ancien; de M^{me} Darier-Gide (M^e A. Gampert): meuble dit d'Ischia, crédence sculptée; buffet bourguignon, sculpté, style Renaissance; prie-Dieu gothique, sculpté, style XV^e siècle; fauteuil Louis XIII, sculpté; buffet espagnol, dit « des Larmes », XVI^e siècle; deux potiches en porcelaine de Chine, Kien-Lung; grande potiche en porcelaine de Chine; plat japonais, XVIII^e siècle; potiche italienne à sujets chinois; vase en émail cloisonné, XVIII-XIX^e siècle; glace en bois noir sculpté, style italien XVIII^e siècle. Valeur d'estimation 35.000 francs. De M. Alfred Cartier (M^e Cherbuliez) une paire de flambeaux en argent, forme trompette, dernier quart du XVIII^e siècle; une théière en argent massif, avec son plateau, style Empire; une pendule, forme d'urne, époque du Directoire; une assiette en faïence d'Aprey (Vosges); une assiette en faïence de Marseille; un grand plat creux, fabrique de Paterna (Espagne), XVI^e siècle; une assiette en porcelaine de Chine, époque Kien-Lung 1736-1795. Cf. *Compte rendu pour 1921*, p. 25-26.

Beaux-Arts. — De M. Alfred Cartier: Tableau à l'huile, Dunes au couchant, signé du monogramme d'Anton Ter Himpel, vers 1650; tableau à l'huile, l'Averse, par Pierre Lagarde, vers 1890; aquarelle, Bord du lac à Auvernier (Neuchâtel), par Paul Bouvier. Cf. *Compte rendu pour 1921*, p. 25-26.

PRÊTS TEMPORAIRES FAITS AU MUSÉE.

Archéologie. — De M^{lle} Bory: une armoire acajou et métal, style Boule; de M^{me} H. de Mandrot: quatre portraits à l'huile de la famille de Sellon: I. Jean-François Sellon de Nismes (1696-1757), reçu bourgeois de Genève en 1699; fit bâtir en 1719 la maison de la rue des Granges, n^o 2; II. Jean-François Sellon (1707-1890), ministre à Paris de la République de Genève, de 1749-1764. Peint par Ferrière¹; III. Suzanne de Sellon, née Donat-Chabert, épouse en 1735 Jean-François Sellon; IV. Comtesse de Sellon, née de Budé, épouse de J.-J. de Sellon, peinte par Massot.

On sait que la ville de Genève doit au comte J.-J. de Sellon (1782-1839), chambellan de Napoléon, un accroissement notable de ses collections de peinture².

Armures. — De M^{me} Emile Demole: n^o 1901, casque anglais de la guerre 1914-18; 1902, casque français de la guerre 1914-18; 1903, casque allemand de la guerre 1914-18; 1904 et *bis*, deux douilles de projectile de canon français de 75 mm.; sans numéro, deux aquarelles d'uniformes écossais, grande tenue, XIX^e siècle.

Moulages. — De l'Ecole des Beaux-Arts: métope d'Olympie, Héraclès au taureau; tête de l'Apollon Pourtalès; l'Arrotino.

¹ Sur ce peintre, 1753-1809 : *Nos anciens et leurs œuvres*, 1903, p. 7; 1904, p. 81.

² De Ziegler, *Le cabinet du comte J.-J. de Sellon et le Musée de Genève*, Société auxiliaire du Musée de Genève, Mélanges publiés à l'occasion de son 25^{me} anniversaire, 1922, p. 123 sq.

Beaux-Arts. — La Fondation Gottfried Keller a déposé au Musée un tableau de Francis Furet, les Bords du lac à St Gingolph; M^{me} Silvestre et la Galerie Moos ont bien voulu prêter au Musée 23 sculptures et moulages de Rodo de Niederhäusern; M. J. Muller a prêté une étude de l'Amour de F. Hodler; M. Edmond Fatio, un pastel de Petitot; M. Paul Fatio, un paysage de Guardi; M^{me} Giroud, un dessin de F. Hodler.

PRÊTS A L'EXTÉRIEUR.

Archéologie: à la Bibliothèque Publique. — Officium beatae Mariae Virginis, Anvers, 1600; Cosmographia. Bâle, 1654, 8^o; Aquila inter lilia..... Venise, 1671, 4^o; Morus, De optime Reipublicae statu. Bâle, 1518, 4^o.

Beaux-Arts. — Le Grand siècle, buste de pierre par Maurice Sarkissov et la Léda, tableau à l'huile de Gustave François, ont été prêtés à la Zürcher Kunstgesellschaft, pour l'exposition qu'elle a organisée d'œuvres ayant figuré à l'Exposition nationale; 35 portefeuilles de reproductions et photographies diverses, provenant du legs Bodmer, ont été remis à l'Ecole des Beaux-Arts; 4 masques mortuaires et le moulage de la main de Courbet ont été remis au Musée des moulages de l'Ecole des Arts et Métiers.

L'habitude s'est établie depuis quelques années de prêter à diverses administrations locales les tableaux que le Musée ne peut exposer. Les demandes se sont multipliées cette année-ci, et le nombre des œuvres sorties est actuellement de 334. Ce service de prêt a été régularisé par l'établissement d'un registre tenu à jour, et de bons de sortie dûment contrôlés. 35 tableaux ont été prêtés en 1922 à diverses administrations publiques.

Le Conseil administratif a décidé, le 19 décembre, d'exiger un dépôt de 5 francs par socle et de 10 francs par vitrine, prêtés à des tiers.

D'autre part, une modique location sera fixée pour le prêt de ces mobiliers. Cette location permettra de pourvoir aux frais d'entretien ou de remplacement de ces objets, car l'usage qui en est fait, sans occasionner de dégâts positifs, entraînant l'emploi du dépôt de garantie, en altère souvent un peu l'intégrité.

DONS ET PRÊTS A D'AUTRES MUSÉES.

Archéologie. — Ont été remis: Au Museum d'Histoire naturelle, des caisses d'ossements provenant de fouilles anciennes, qui y ont été examinés et étudiés; à la Société J.-J. Rousseau: moulage d'un buste de J.-J. Rousseau, par Pradier.

TRAVAUX DES SECTIONS.

Archéologie.

Aménagements. — On désirait réunir tous les marbres antiques dans la salle Duval, n^o 25; mais ce projet a dû être abandonné, vu l'opposition faite par les héritiers de Walter Fol.

On a aménagé 10 nouvelles vitrines: verrerie antique (I); séries assyriennes et chypriotes (I); objets égyptiens (I); objets de fouilles néolithiques entreprises pour le Musée par M. Vouga (I); luminaire (I); verrerie suisse (I); porcelaine d'Extrême-Orient (3); vase de Nyon (I); procédé à de nouveaux arrangements dans la salle de porcelaine, dans la salle d'honneur de Zizers; sorti des dépôts divers objets qui ont été exposés (moulages des cloches genevoises, coffres, porcelaine, etc.)

Mobilier. — On a placé dans les salles archéologiques d'anciennes vitrines inutilisées, remises à neuf; garni de rayons la partie inférieure des vitrines d'exposition pour permettre un classement méthodique des objets; acquis à la vente de la galerie Moos cinq nouvelles vitrines; exécuté un grand nombre de menus travaux divers d'aménagement.

Dépôts. — Une aile des sous-sols supérieurs a été garnie de vitrines, où l'on placera les documents archéologiques qui ne peuvent être exposés dans les salles. Ce classement nécessite l'examen de nombreuses caisses et l'inscription des pièces non encore numérotées.

Inventaires. — On a inventorié et numéroté au registre d'entrée des collections archéologiques: legs de Seigneux, de 1917, porcelaines, 8201-8224; legs A. Lachenal, même année, 8271-8347; marbres Duval, 8934-8948; collection de porcelaines, 8225-8254, etc.

Archives. — Le classement des archives administratives et scientifiques a retenu l'attention, car la méthode adoptée jusqu'alors manquait de simplicité et de praticité. Beaucoup de documents importants n'étaient pas inventoriés.

Beaux-Arts.

I. *Transformations de salles, aménagement de vitrines nouvelles.* — Salle 39. Le Musée des Beaux-Arts ne possédait pas de salle où l'on pût exposer les œuvres des peintres vivants. Il a paru nécessaire d'en aménager une. Dans ce but, la salle 39 a été débarrassée des œuvres qu'elle contenait (sculptures et plâtres Pradier) et tapissée d'étoffe. On a pu y placer environ 80 œuvres de peintres suisses vivants, qui se trouvaient précédemment pour la plupart dans les dépôts. Un système pratique d'accrochage des tableaux permettra des transformations fréquentes et des expositions temporaires d'œuvres n'appartenant pas au Musée.

Salle 44 (Salle By Menn): Il a paru que cette salle contenait un trop grand nombre de tableaux qui, de la sorte, se nuisaient les uns aux autres. 18 en ont été enlevés et la salle a été remaniée.

Salles 46 et 47: Ces deux salles ont été remaniées dans le but de grouper les œuvres appartenant à un même artiste. L'étude de nos collections est ainsi facilitée au public par une classification plus méthodique et plus claire. Toute une paroi de la salle 47 est désormais consacrée à Hodler. On a placé également dans cette salle deux Guerriers de F. Hodler qui se trouvaient précédemment en mauvaise lumière, dans le grand escalier.

Salle 51: remaniée. On y a placé les pastels de La Tour et de Perronneau, qui se trouvaient précédemment dans le cabinet 51a, trop à l'étroit et en mauvaise lumière. Ces œuvres, qui comptent parmi les plus importantes que possède notre Musée, occupent actuellement toute une paroi de la salle 51 et sont mises en valeur.

Salle 53: Elle était occupée précédemment par des moulages de l'antique. On a pensé que ces moulages n'étaient pas à leur place aux Beaux-Arts. D'autre part la sculpture contemporaine était reléguée dans une galerie du sous-sol. Les moulages ont été transportés au Musée Rath par les soins de M. le Conservateur de la Section d'Archéologie. La salle 53 réunit désormais les œuvres de nos sculpteurs contemporains. La collection importante d'œuvres de Rodo de Niederhäusern, que possède notre Musée, jointe aux œuvres obligeamment prêtées par M^{me} Silvestre et la galerie Moos, a pu être groupée, ce qui facilite l'étude d'un de nos plus grands artistes genevois.

Salle 49a: Elle sera désormais consacrée à des expositions temporaires de dessins et d'aquarelles appartenant à nos collections ou à des expositions temporaires d'œuvres prêtées au Musée.

Loggie: On a disposé dans les loggie, précédemment inoccupées, les œuvres du sculpteur James Pradier qui se trouvaient dans la salle 39. La transformation des salles 45 et 52, des cabinets 49b, 50a, 50b, 51a, est actuellement à l'étude.

II. *Classement des dépôts.* — Une grande partie des tableaux se trouvant dans les dépôts du sous-sol étaient entassés et d'un maniement à peu près impossible. De nouveaux casiers ont été construits, où ont été placés les tableaux. Tous ces casiers portent un numéro d'ordre. On a numéroté également tous les casiers, armoires et rayons des dépôts installés dans le bureau et l'atelier du conservateur. Ces numéros sont reportés sur les fiches établies pour chaque œuvre, de manière que ces œuvres, ayant toutes une place déterminée et notée, puissent être immédiatement retrouvées. Un relevé de toutes les œuvres appartenant au Musée et de leur place est en cours d'exécution. On peut envisager que ce travail sera terminé dans quelques mois.

Le même travail a été entrepris pour notre collection de dessins qui contient plusieurs milliers de pièces. On a numéroté tous les portefeuilles, les armoires et les rayons. Ces numéros ont été reportés sur les fiches correspondantes. A l'intérieur des portefeuilles, les dessins ont été groupés par chemises de 20 pièces. Le contrôle étant ainsi facilité, il sera possible, après l'achèvement de ce travail, de donner sans danger, en consultation au public studieux, la collection de nos dessins. Tous les dessins ont été timbrés du sceau du Musée (écusson genevois).

III. *Travaux d'inventaire.* — Les 286 dessins de Ferdinand Hodler, légués par son fils, M. Hector Hodler, en 1920, ont été catalogués et classés. Plusieurs portefeuilles de dessins ne comportaient qu'une fiche cumulative. Des fiches individuelles ont été établies pour chacun des dessins que ces portefeuilles contenaient. Des travaux analogues sont en voie d'exécution. Des registres nouveaux ont été établis: a) pour les œuvres prêtées aux administrations publiques; b) pour les œuvres échangées avec les autres services du Musée; c) pour les œuvres déposées au Musée par la Fondation Gottfried Keller, la Confédération et les particuliers.

Arts décoratifs.

Transformations de salles, aménagement de vitrines nouvelles. — 4 vitrines carrées, vitrées des quatre côtés, ont été exécutées par le personnel du Musée et utilisées pour des expositions temporaires, dès janvier 1922.

Classement des dépôts. — Une revue générale des objets déposés antérieurement au sous-sol a fait constater l'absence de numéros d'entrée sur nombre de pièces d'ailleurs inexposables. L'inventaire détaillé en a été fait et consigné dans un livre spécial.

Travaux d'inventaire. — L'établissement de fiches correspondant aux inventaires a été amorcé, travail de longue haleine, propre à faciliter toutes recherches concernant un objet d'art acquis ou reçu en don, la date de son entrée, la place qu'il occupe dans les salles du Musée, et en de nombreux cas, sa photographie.

Vieux-Genève.

Le Service a procédé à une complète réorganisation qui lui a été facilitée par le travail d'un chômeur pendant cinq mois. Tous les documents, photographies, dessins, plans, etc. ont été reclassés suivant un ordre pratique et méthodique. Un fichier double a été établi, par ordre alphabétique des noms de rues et de lieux, de toutes les pièces classées dans des cartons et des chemises numérotées sous les divisions principales de : Photographies de Genève PHG., de plans de Genève PLG, photographies suisses PHS, photographies de la Savoie PHSA, etc. Des catégories spéciales comprendront les dessins, estampes, peintures, ainsi que les documents d'archives proprement dits. Une fois le travail terminé, une des séries de fiches sera déposée dans la salle de consultation de la bibliothèque du Musée et les documents du Vieux-Genève pourront ainsi être facilement mis à la portée des chercheurs en constituant une source de renseignements de premier ordre. Ce reclassement a porté sur le fond complet des archives du Vieux-Genève et a révélé la grande richesse de documents anciens ou contemporains. Non seulement on y pourra retrouver la physionomie des anciens aspects de notre ville et des villages environnants, mais aussi des documents relatifs à l'archéologie locale, aux manifestations publiques, aux fêtes ou aux événements importants.

De nouvelles vitrines ont été installées dans la salle du Vieux-Genève. L'importante série de moulages de cloches exécutés par MM. Cahorn et Mayor, jusqu'ici dans les dépôts, est maintenant exposée au public. Du point de vue artistique et iconographique, les sujets religieux représentés sur les cloches de la Madeleine, Saint-Pierre, Saint-Gervais, offrent un réel intérêt. Un meuble à panneaux mobiles a été acquis pour l'exposition d'estampes et de plans. Les anciennes fresques de la chapelle des Macchabées ont été disposés contre le mur de la salle.

EXPOSITIONS.

Les expositions suivantes ont été organisées dans les salles du Musée :

Beaux-Arts. — Deux expositions ont été faites dans la salle 49a. La première comprenait des œuvres de F. Hodler obligeamment prêtées par M^{me} Hector Hodler, M^{me} Weber-Bachofen, MM. Albert Malche, Vincent et Widmer.

La seconde est une collection d'estampes japonaises prêtée par M. Maurice Barraud.

Une exposition posthume d'œuvres de M. Gustave de Beaumont a été organisée dans la salle 45.

Arts décoratifs. — Les expositions temporaires ont continué dans la salle des Estampes. Ont défilé en 1922: les planches de l'ouvrage de P. Verneuil, « Etoffes japonaises tissées et brodées »; les eaux-fortes d'Evert van Muyden (exposition posthume); l'œuvre gravé de Rembrandt; des planches de Forestier; des vues du Vieux-Lausanne, de Fribourg et des châteaux suisses; la « Céramique archaïque de l'Islam », ouvrage de Maurice Pézard; et « Les anciennes maisons de Genève », relevés photographiques de Boissonnas. Une exposition dite « des Arts du Métal » (février-mars) a réuni un certain nombre d'œuvres représentatives des tendances actuelles en France. Une mention particulière est due à l'envoi de Jean Dunand, artiste fort coté à Paris actuellement, ancien élève de nos écoles d'art. Il était entouré des travaux de MM. Edgar Brandt, Georges et Eugène Capon, Maurice Daurat, Richard Desvallières, Claudius Linossier, Laurent Malclès, Edouard Schenk, Raymond Subes et A.-G. Szabo, de la Société des artistes décorateurs de Paris. C'est au renouvellement aussi fréquent que possible des expositions temporaires que le Conservateur voue le meilleur de son activité. Mettre sous les yeux de nos artisans l'œuvre de leurs collègues de l'étranger constitue en effet le premier devoir d'un Musée d'art appliqué.

RELATIONS DIVERSES.

Le 21 janvier 1922, l'Union des Musées suisses d'antiquités a tenu son assemblée à Zurich, au Musée national, et discuté surtout la méthode à employer pour les fouilles lacustres. Le 13 novembre, l'Union des Musées suisses des Beaux-Arts a eu séance à Berne, pour procéder à la répartition des œuvres achetées par la Confédération, à déposer dans les divers Musées. Le Musée de Genève s'est fait représenter à la première réunion par M. Pittard, conservateur du Musée ethnographique, à la seconde par M. Gielly, conservateur des Beaux-Arts.

MUSÉE RATH. EXPOSITIONS TEMPORAIRES.

Annexe du Musée d'Art et d'Histoire, le Musée Rath dépend pour toute question administrative de la direction, et plus spécialement du Conservateur des Beaux-Arts pour les questions d'ordre esthétique.

On a concédé un petit local du premier étage à l'Association syndicale des artistes peintres et sculpteurs, pour les réunions de son Comité.

La Salle B que le Musée d'Art et d'Histoire s'était réservée a été abandonnée aux expositions temporaires, qui disposent dès lors de tout le rez-de-chaussée. En revanche, le sous-sol a reçu les collections de moulages.

Pour faciliter au public l'accès du Musée Rath, le Conseil administratif a accordé, sur la demande de la direction, la gratuité d'entrée, les jours de vernissage, et comme au Musée d'Art et d'Histoire, le jeudi et le dimanche. Cette mesure a eu d'heureux effets et de nombreux visiteurs en ont profité.

1922	<i>Exposants.</i>	<i>Nombre d'entrées.</i>	<i>10% vente.</i>	<i>Total des recettes.</i>
janvier	MM. Cila, Haberjahn	134	130.50	251.10
février	Guerzoni, C. Du Mont	460	385.—	799.—
mars	Bartholdi, M ^{lle} Gautier Guinand, Artistes de St-Gervais	452	184.—	590.80
avril	Appenzeller, Barraud, Martin, Néri	370	12.50	345.50
mai	Boissonnas, Métein, Fay	117	129.50	234.80
juin	Concours Billet de 50 frs.	51		45.90
juillet				
août				
septembre	Exposition nationale			
octobre	» »			
novembre	Bruni, Franzoni, Jacobi	506	1431.50	1886.90
décembre	A. Gos, F. Gos, Zanolari	153	1439.—	1576.70
	Entrées payantes	2.243		
	Entrées gratuites	10.000 environ	Total	12.243 environ
Recettes pour 1922:				
	Entrées	Fr. 2.243.—		
	Droit des pauvres	» 224.30	Fr. 2.018.70	
	Ventes		» 3.712.—	
			Total Fr.	5.730.70

Le Conseil administratif a mis le Musée Rath à la disposition de la Confédération suisse pour la XV^e Exposition nationale des Beaux-Arts, pendant les mois de septembre et d'octobre.

Le Conseil administratif a adopté, le 7 avril, l'adjonction suivante à l'article 1^{er} du règlement des expositions temporaires au Musée Rath, du 6 mai 1921.

Article premier, § 3. — Un délai de trois mois devra s'écouler entre la date de la demande et la date désirée pour l'exposition.

MUSÉE ETHNOGRAPHIQUE.

A la suite d'un accord survenu entre la direction du Musée d'Art et d'Histoire et le conservateur intéressé, le Conseil administratif a séparé administrativement le Musée ethnographique du Musée d'Art et d'Histoire, auquel il demeurerait encore rattaché. Il a paru en effet préférable d'accorder à ces collections, installées au Parc Mon-Repos, et disposant déjà d'un budget particulier, l'autonomie officielle.

LE RÔLE DU MUSÉE.

Le public se plaint souvent des Musées, Il leur reproche d'être des « morgues » où l'on entasse les inutiles témoins du passé; volontiers, il répète ces mots de M. Barrès: « Les morts empoisonnent les vivants ». Les Musées, dit-il, sont l'apanage des érudits, des amateurs du Beau, auxquels leurs loisirs permettent une étude désintéressée et sans lien avec la vie pratique et présente, auxquels leur culture préalable donne la compréhension nécessaire¹. *Ouverts en fait à tout citoyen, ils lui demeurent fermés spirituellement.* Ils sont toujours ce qu'ils étaient jadis, au temps des collections princières, *le domaine d'une élite intellectuelle et privilégiée; ils ne sont point faits pour le peuple; ils ne servent point à son éducation.*

Cette conception trop aristocratique d'un musée serait, à l'heure actuelle, un *anachronisme* dont les conséquences seraient désastreuses pour nos collections elles-mêmes. Créées en partie par la générosité de quelques-uns, accrues encore aujourd'hui par les revenus de legs-individuels, elles prélèvent cependant en plus une part des dépenses publiques. Et, parce qu'elles coûtent, les griefs mentionnés plus haut se traduisent matériellement *par le désir croissant de diminuer ces dépenses,* sous prétexte que d'autres sont plus utiles et plus urgentes.

Les reproches que l'on adresse aux Musées sont-ils tout à fait imaginaires? ou n'ont-ils pas quelque fondement réel? Ceux-ci ne vivent-ils pas encore sur une conception surannée? *N'est-il pas nécessaire d'en rajeunir l'esprit,* si nous voulons les voir continuer à s'accroître, si nous voulons qu'ils soient vraiment utiles, non seulement à quelques-uns, mais à tous?

Problème assurément difficile à résoudre, car les données en sont très complexes, touchant autant à l'organisation des musées et à la présentation des objets, qu'à leur utilisation par des chercheurs de tendances et de culture très diverses².

Toujours est-il que le « grand public », qui n'a pas le temps de se documenter par lui-même, erre désemparé dans les salles muettes; au hasard, il lit quelque étiquette explicative, suffisante pour celui qui sait déjà, insuffisante pour celui qui ignore tout; il passe sans transition d'un silex préhistorique dont il ne connaît pas l'usage, à quelque faïence hispano-mauresque, à quelque toile d'un peintre moderne qui l'épouvante. *Il ne comprend pas, parce qu'on ne cherche pas à lui faire comprendre.*

Il y a là un grave défaut dans la conception que l'on a du rôle que doit jouer un Musée. Nous devons nous pénétrer de cette idée qu'un *Musée est une bibliothèque comme une autre;* les documents qu'il renferme doivent pouvoir être lus, comme les livres imprimés; ils sont tout aussi instructifs, tout aussi suggestifs que ceux-ci. Mais leur lecture est difficile, elle nécessite le concours de ceux qui savent déchiffrer et qui doivent communiquer leur science aux autres. Ces documents, nous ne devons *pas seulement les montrer,* comme on le fait jusqu'à présent, mais nous devons aussi

¹ Sur cette idée, *Rev. arch.*, 1909, II, p. 288; critiques fort anciennes, que formule déjà Quatremères de Quincy en 1806; cf. Mustoxidi, *Histoire de l'esthétique en France*, 1920, p. 96 et note 6.

² Signalons sur ce sujet la récente brochure de M. Bedot, directeur du Museum d'Histoire naturelle de Genève, *Les musées, leur utilité et leurs défauts*, Genève, 1922; Morice, *Faut-il visiter les musées?* 1909; Valentiner, *Umgestaltung der Museen im Sinne der neuen Zeit*, Berlin, 1909; de Morgan, *Les recherches archéologiques, leur but et leurs procédés*, *Rev. des Idées*, 1906.

les expliquer. Que dirait-on d'une bibliothèque publique dont les livres, soigneusement rangés sous des vitrines, ne pourraient être ouverts et lus que par quelques rares privilégiés ?

Si nous comprenons bien cette nécessité, alors cessera le *malentendu entre ceux qui créent et dirigent nos collections et ceux pour qui elles sont en réalité créées*. Ce malentendu va toujours croissant dans notre société égalitaire et utilitaire; il risque d'entraîner la perte de telles institutions si, en temps voulu, elles n'ont pas su évoluer et se prêter aux idées nouvelles.

Qu'est-il besoin de rappeler ici les leçons multiples que chacun peut retirer d'un contact judicieux avec les monuments ? Ne nous montrent-ils pas comment s'est constituée notre civilisation, depuis les âges de la pierre jusqu'à nos jours, dans ses formes matérielles et spirituelles ? ce qu'est l'industrie et l'art de notre époque, rendus possibles par les lents efforts antérieurs ? ne rappellent-ils pas les grands faits de l'histoire générale et locale ? ne forment-ils pas, en exposant la beauté, le goût esthétique ? ne constituent-ils pas d'inépuisables répertoires de thèmes et de procédés pour les techniciens ? Mieux qu'un livre d'histoire, le monument matériel explique la vie présente par la connaissance raisonnée du passé.

Depuis plusieurs années, les administrations se préoccupent, plus qu'auparavant, du *rôle éducatif* des Musées, s'efforcent d'y attirer le public et de les mettre à sa portée. On comprend de plus en plus qu'un Musée n'est pas seulement un lieu où l'on conserve des œuvres esthétiques ou historiques pour les seuls érudits, mais des centres instructifs dont les documents doivent être accessibles à tous, petits et grands, quel que soit leur degré de culture. Les louables efforts tentés dans cette direction sont très divers. Un peu partout, ce sont des *conférences* faites dans les salles mêmes, devant les objets, des *visites scolaires* sous la direction de gens compétents, des *publications* de catalogues, de guides.

On s'adresse à toutes les classes de la population, à tous les âges. En Angleterre, des gens instruits, de bonne volonté, et souvent les conservateurs eux-mêmes, ont réuni les enfants des classes pauvres, vagabondant sans but dans les salles pour leur expliquer les objets aptes à les intéresser : vieilles armes, serrures, statues, étoffes, etc., et l'expérience a pleinement réussi, « montrant tout ce que peuvent accomplir des maîtres enthousiastes et capables, prêts à coopérer avec les conservateurs de nos trésors nationaux et à en faire sentir le vivant intérêt aux jeunes générations ».

Aux Etats-Unis, qu'intéresse spécialement ce problème, des érudits, des conservateurs sont chargés d'instruire le public, à la place des ciceroni d'autrefois.

Ce sont là que quelques exemples pris au hasard ¹.

¹ Sur le rôle éducatif des Musées, on consultera entre autres les articles suivants :

Pottier, *L'origine des musées et leur rôle dans l'éducation de l'artiste moderne*, Gaz. des Beaux-Arts, 1917, I, p. 9 sq.; id., *L'enseignement par les musées*, communication à l'Association des Etudes grecques, Rev. des Etudes grecques, 1917, n° 137-8, p. IV; id., *La question des ciceroni et les visites dans les Musées*, Rev. arch., 1917, II, p. 274 sq.; id., Rev. arch., 1917, I, p. 278 sq., *Une école de vacances enfantines à Londres*; Puder, *Museumschulen*, Antiquitäten Zeitung, 1913, p. I, II; Bries, *Zum Artikel Museumschulen*, ibid., p. 33; W. E. H., *Educational Work in the Museum, a review*, New-York, Metropolitan Museum of Art, 1912, p. 158; Slocum, *Possible connections between the Museum and the School*, Proceedings Associations of American Museums, IV; *Bulletin of the Metropolitan Museum of Art*, 1915, septembre, p. 182; 1916, septembre, p. 187;

L'administration du Musée d'Art et d'Histoire a estimé devoir entrer résolument dans cette voie, ouvrir tout grand le Musée à ceux qui s'y intéressent et leur en faciliter l'étude, ceci dans la limite de ses ressources modestes. On a recours aux moyens suivants:

I. *Circulaires.* — Des circulaires et des horaires, envoyés aux principaux hôtels et pensions de Genève et de la région ont attiré l'attention des étrangers sur notre Musée et les ressources qu'il leur offre.

II. *Cartes d'études.* — On accorde gratuitement¹ une carte d'étude à toute personne qui en fait la demande justifiée et, valable pour lui et pour sa classe, à tout professeur de l'enseignement officiel ou privé, qui désire conduire ses élèves au Musée. On met à la disposition des écoliers des chaises, à la condition d'être avisé à temps de l'heure choisie et de la salle où ce mobilier doit être placé.

Cet avis a paru dans le *Bulletin officiel de l'Enseignement primaire*, octobre 1922, n° 14.

III. *Visites scolaires.* — Grâce à ces facilités, les visites scolaires se sont multipliées cette année-ci, donnant un chiffre total de 4,789 entrées.

L'administration a prié les directeurs des établissements d'enseignements secondaires et professionnels (Ecole supérieure des Jeunes filles, Collège, Ecole des Arts et métiers, Ecole des Beaux-Arts) d'utiliser autant qu'ils le pourront le Musée, estimant même que les programmes de l'Instruction publique devraient prévoir, plus qu'ils ne le font, l'Instruction par la vue et avoir recours à nos collections. L'administration a organisé pour les classes du Collège et de l'Ecole secondaire, à l'occasion des fêtes de l'Escalade, une visite des salles où sont exposés les souvenirs de cette date mémorable pour l'histoire de Genève. A l'issue de la causerie, citée plus loin, MM. Paul Martin, archiviste d'Etat, et L. Blondel, chef du Service du Vieux Genève, ont bien voulu guider, les 11 et 12 décembre, environ 1500 élèves, répartis en diverses escouades, et leur commenter les monuments.

IV. *Conférences.* — La nouvelle salle de conférences, signalée plus haut, a été utilisée aussitôt terminée, et l'administration a organisé une série de conférences gratuites qui se poursuivront pendant tout l'hiver 1922-1923. Les trois séances de

1917, septembre, p. 181; 1919, septembre (numéros consacrés uniquement à ce sujet); Gilman, *Museum Ideals*, Boston, 1918; Rein, *Kunst, Politik, Pädagogie*, 1912; *L'Ecole-Musée*, Bull. de la vie artistique, II, 1921, p. 29; Clubb, *The educational value of Museums*, *School World*, 1913, p. 412 sq.; *Rev. art ancien et moderne*, 1922, XLI, p. 323; Miss Spiller, *Congrès hist. de l'art*, Paris, 1921 (Cf. *Chronique des Arts*, 1921, p. 124, 15 oct.); Gilman, *Docent Service at the Boston Art Museum*, *The Nation*, 1910, septembre; cf. *Chronique des Arts*, 1919; *Rev. arch.*, 1914, I, p. 347-8.

¹ Devrions-nous envisager à Genève la gratuité de l'entrée au Musée? Question discutée un peu partout, que les nécessités économiques d'aujourd'hui obligent à résoudre par la négative, remplaçant la gratuité antérieure par un droit d'entrée. Sur cette question: Lapauze, *Le droit d'entrée dans les Musées*, 1902, *Rev. des Deux-Mondes*, 1902, 1^{er} février; id., *Mélanges sur l'art français*, 1905, p. 289; Pierre Gauthiez, *Musées payants*, *Echo de Paris*, 1809; id., *Promenades parisiennes*, 1912; *Mercure de France*, CLIV, 1922, p. 494; *Bulletin de l'art ancien et moderne*, 1920, 10 décembre, p. 209; *Bulletin de la vie artistique*, 1920, I, p. 723, 15 décembre; Ajalbert, *Les Musées payants*, *Mercure de France*, 1918, CXXIX, p. 411; *Rev. arch.*, 1922, II, p. 195.

décembre 1922 ont obtenu un réel succès, réunissant un total d'environ 500 auditeurs. Le programme est le suivant :

1. Samedi 9 décembre 1922. M. Robert Burnand: La protection de l'art français sous la Révolution. — Alexandre Lenoir et les débuts du romantisme en art.
2. Mardi 19 décembre. M. J. Hackin, docteur de l'Université de Paris, conservateur-adjoint au Musée Guimet: L'art bouddhique des grottes de Yun-Kang et de Long-Men en Chine septentrionale (Mission Éd. Chavannes).
3. Vendredi 22 décembre, M. P. Martin, archiviste du canton de Genève: La Restauration genevoise.
4. Jeudi 11 janvier 1923. M. P. Vouga, professeur à l'Université de Neuchâtel, conservateur du Musée archéologique de Neuchâtel: A propos des objets de la Tène déposés au Musée d'Art et d'Histoire de Genève.
5. Mercredi 4 janvier. M. Paul Aubert, architecte: L'ancienne maison rurale dans le canton de Genève (Exposition de plans et photographies).
6. Mercredi 7 février. M. A. Naef, professeur à l'Université de Lausanne, conservateur du Musée archéologique de Lausanne, archéologue cantonal: San Pellegrino, la chapelle de la Garde suisse pontificale à Rome.
7. Mercredi 14 février. M. le Dr Schwab, architecte: La maison rurale en Suisse; ses origines et son évolution.
8. Mercredi 6 mars. MM. Deonna, Eug. Demole, Dufaux, Gielly et L. Blondel, conservateurs au Musée d'Art et d'Histoire. Le Musée d'Art et d'Histoire en 1922. Transformations et enrichissements.

A l'occasion de l'Escalade, M. Guillaume Fatio a bien voulu exposer et commenter, au moyen de projections, dans la salle de conférences, à environ 1500 élèves du Collège et de l'École secondaire des Jeunes filles, l'importance de cette date historique. Nous lui sommes infiniment reconnaissants de la bonne grâce avec laquelle il a bien voulu répondre à notre demande.

En janvier 1922, le directeur du Musée a signalé aux membres de la Société d'Histoire, en une causerie, quelques acquisitions de la section archéologique faites dans ces dernières années.

V. *Editions, Guides, Catalogues, publiés en 1922.* — En vente au Musée:

<i>Plans et renseignements pratiques</i> , 24 p. et plusieurs illustrations	Fr. 0.50
Emile DEMOLE. <i>Souvenirs de l'Escalade conservés à la Salle des Armes</i> , 23 p. et plusieurs illustrations	» 0.50
W. DEONNA. <i>Moulages de l'Art antique au Musée Rath</i> , 56 p. et 2 illustrations	» 0.75
W. DEONNA, <i>Choix de monuments de l'Art antique</i> , 48 pl.	» 2.—
W. DEONNA, <i>Histoire des collections archéologiques de la Ville de Genève</i> , tirage à part des Mélanges publiés par la Société auxiliaire à l'occasion de son 25 ^{me} anniversaire, 1922, 74 pages et plusieurs illustrations	» 1 25

La direction du Musée désire publier chaque année des catalogues, partiels ou généraux, et offrir aux visiteurs, comme aux érudits, les moyens d'apprécier nos richesses historiques et artistiques. Elle espère pouvoir, comme elle y a réussi cette

année-ci, réduire dans de notables proportions les frais d'impression, grâce à l'insertion d'annonces.

La Société auxiliaire du Musée a bien voulu accorder une subvention de 500 fr. pour l'impression du « Choix de monuments de l'Art antique ».

Les catalogues des séries archéologiques et historiques, ceux des collections lapidaires, sont en préparation.

Le Musée de Genève échange dès cette année ses publications avec celles qu'éditent les Musées nationaux de France. Il espère pouvoir développer ce service d'échange qui enrichit notre bibliothèque, tout en faisant mieux connaître nos collections à l'étranger.

Rappelons le beau volume publié par la Société auxiliaire du Musée: *Mélanges publiés à l'occasion du 25^{me} anniversaire de la fondation de la Société*, 223 p. et nombreuses illustrations. En vente au Musée, 10 francs.

Gravures, cartes postales. — Le 30 octobre 1922, l'administration a passé une convention avec la maison Rascher de Zurich, donnant au Musée l'autorisation de reproduire pour la vente et la publication les œuvres d'Hodler dont il est propriétaire, mais dont le droit de reproduction était réservé à la dite maison. En revanche, le Musée accorde à cette dernière la possibilité de photographier et de reproduire en cartes postales et en gravure, sous certaines conditions, ses œuvres d'art.

Pour répandre autant que possible dans le public la connaissance des œuvres d'art du Musée, l'administration a passé le 17 décembre une convention avec M. G. Jaeger, éditeur à Genève. Celui-ci se charge d'éditer à ses frais chaque année, en cartes postales, un certain nombre de sujets, remettant gratuitement au Musée le 15 % du tirage en échange du droit concédé.

Reproduction en couleur mise en vente au Musée: A. BAUD-BOVY, *Les lutteurs* (éd. Staehli frères à Zurich).

VI. *Presse, publicité.* — La direction du Musée a jugé utile de tenir le public au courant de ses modifications, acquisitions, arrangements, expositions, par de nombreux communiqués et articles publiés dans les quotidiens et les revues. Elle remercie la presse genevoise de son obligeance, et lui demande de bien vouloir continuer à lui prêter son appui, qui lui est nécessaire pour attirer au Musée des visiteurs toujours plus nombreux et plus désireux de s'instruire.

Parmi les principaux articles parus sur le Musée d'Art et d'Histoire, citons:

J. COUGNARD, *Beaux-Arts, Au Musée d'Art et d'Histoire*. Journal de Genève, 21 août 1922.

L. GIELLY, *Le Musée d'Art et d'Histoire de Genève*. Revue du Touring-Club de Suisse, août 1922, p. 236 sq. (avec illustrations).

S.-E. WINBOLT, *Moments in foreign Museums*. The Teachers World, 11 octobre 1922, p. 129 (avec illustrations).

Robert de TRAZ, *Chronique genevoise. Au Musée d'Art et d'Histoire*. Gazette de Lausanne, 4 juillet 1922.

L. FLORENTIN, *Lettre à un ami sur une exposition de portraits*. La Suisse, 20 juin 1922, et divers articles dans La Suisse.

W. DEONNA, *Le Musée épigraphique*. Tribune de Genève, 22 juin 1922.

W. DEONNA, *Au Musée d'Art et d'Histoire*. Journal de Genève, 26 juin 1922.

J. COUGNARD, *Les moulages de l'art antique au Musée Rath*. Journal de Genève, 12 novembre 1922.

J. WIDMER, *Neue Zürcher Zeitung*, 6 décembre 1921, n° 1740; 4 février 1922, n° 159; 5 avril, n° 454; 2 mai, n° 575; *Kunst in Genf*, 5 août, n° 1024, Neues aus Genfer Museum; *Bund*, 13 juin 1922, n° 244, Hodler und das Genfer Museum.

II. Acquisitions des sections.

Les diverses sections du Musée constituant depuis leur réunion dans ce bâtiment un même ensemble et non plus des organismes indépendants, on supprime désormais la désignation « Musée » qui accompagnait précédemment leurs rapports respectifs.

Collections archéologiques et historiques,

Collections Fol, Salle des Armures, Collections lapidaires.

Conservateur: M. W. DEONNA.

Récents publications sur des documents de ces collections:

E. PITTARD, *L'outillage lithique des stations lacustres (période néolithique) de Genève*, Mélanges Société auxiliaire du Musée, 1922, p. 17.

Id., *Les maillets préhistoriques pour l'extraction du silex de la collection Franki Moulin*, *ibid.*, p. 27.

ED. NAVILLE, *Une stèle funéraire égyptienne*, *ibid.*, p. 45.

W. DEONNA, *Personne n'est immortel*, *ibid.*, p. 53.

Id., *Histoire des collections archéologiques de la Ville de Genève*, *ibid.*, p. 153.

Id., *Les trésors d'orfèvrerie gallo-romains au Musée d'Art et d'Histoire de Genève*, *Rev. arch.*, 1921, XIV, p. 243.

Id., *Le trésor des Fins d'Annecy*, *Rev. arch.* 1920, I, p. 112.

Id., *Choix de monuments de l'art antique*, 48 pl., 1923.

Id., *L'Apollon citharède au Musée de Genève*, *Rev. de l'art ancien et moderne*, 1922, XLII, n° 238, p. 147.

Id., *Marbres antiques du Musée de Genève*, *Pages d'Art*, 1922, p. 65.

Id., *Le jeune Caracalla*, *Indicateur d'antiquités suisses*, 1921, p. 204.

Id., *Un prétendu vase romain du Musée de Genève et les prototypes de son ornementation*, *Pro Alesia*, VI, 1920, p. 13.

Id., *Ciste funéraire de Cyrénaique*, *Rev. d'ethnographie et des traditions populaires*, II, 1921, p. 13.

Id., *Sauriens et batraciens*, *Rev. des études grecques*, XXXII, 1919, paru 1921, p. 132.

Id., *Une nouvelle sépulture de l'âge du fer dans le canton de Genève*, *Indicateur d'antiquités suisses*, 1922, p. 118.

E. PITTARD, *Sépulture de l'âge du fer trouvée à Meyrin*, *Archives suisses d'anthropologie générale*, IV, 1920-22, p. 330.

C. MARTIN, *Les salles de Zizers*, *Pages d'Art*, 1922, p. 88.

R. MONTANDON, *Genève, des origines aux invasions barbares*, 1922 (liste des documents archéologiques trouvés à Genève, et conservés au Musée, avec bibliographie).

Mgr. BESSON, *Nos origines chrétiennes, Etude sur les commencements du christianisme en Suisse romande*, 1921, cite divers monuments de nos collections; cf. Deonna, *Indicateur d'histoire suisse*, 1922, p. 244.

P. VOUGA, *La Tène, Monographie de la station publiée au nom de la Commission des fouilles de la Tène*, par Vouga, avec la collaboration de Forrer, Keller, Pittard et Dubois, 1923 (descriptions des objets de la Tène au Musée de Genève). Cf. conférence de M. Vouga sur ce sujet au Musée, 12 janvier 1923.

Inventaire.

Les objets nouvellement entrés ou ceux provenant d'acquisitions antérieures, mais qui n'avaient pas encore été inscrits et qui l'ont été cette année, portent les numéros d'inventaire de 8188 à 9131, soit un total de 943 numéros nouveaux.

Principaux donateurs en 1922.

M^{me} DE MANDROT, en souvenir de son père, M. Revilliod de Muralt. Spécialement une importante collection de pièces préhistoriques suisses, provenant des fouilles faites par M. Revilliod à St Prex, lac de Genève (N^{os} 8354-8634, et pièces non numérotées placées dans les dépôts).

M. Arthur ENGEL, Nombreux objets, surtout des vases grecs de technique courante.

Société auxiliaire du Musée.

Subvention pour l'achat des stèles de Palmyre; vase en porcelaine de Nyon, quatre portraits à l'huile; tête en terre cuite de Tarente.

ANTIQUITÉ.

Paléolithique.

Suisse.

Silex et os de Thayngen (8354) et du Schweizersbild près Schaffhouse (8355).

Etranger.

M. Reygasse, administrateur de la Commune mixte de Tebessa (province de Constantine), qui explore depuis plusieurs années les stations paléolithiques de l'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Maroc) ¹ a envoyé en échange de pièces du néo-

¹ *Observations sur les techniques paléolithiques du Nord-Africain* (Rec. des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine, vol. XLI, 1917-1918), Constantine, 1920, in-8°, 20 p.; *Etude de paléolithologie maghrébine*, L'Anthropologie, Paris, t. XXVII, 1916, p. 351-368; (avec M. Latapie) *Découvertes préhistoriques dans le cercle de Tebessa* (Rec. des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine, XLV, 1911, Constantine); *Nouvelles observations sur les techniques paléolithiques du Nord-Africain* (Rev. scientifique du 9 oct. 1920); *Observations sur les rondelles perforées en œuf d'autruche* (Bull. Soc. préhist. franç., XVII, 1920, p. 222), cf. Rev. arch., 1920, II, p. 143; 1921, II, p. 421.

lithique et du bronze lacustre, un important lot de *silex* qui, joints à ceux obtenus antérieurement par même voie d'échange¹, permettront de constituer une intéressante série du paléolithique africain.

Soit :

1. Coups de poing, très caractéristiques des industries chelléo-acheuléennes de l'Afrique du Nord, provenant des fouilles de M. Reygasse dans le sud constantinois, région de Bir Oum Ali. 21 pièces. 2 Instruments solutréens archaïques, provenant des fouilles de M. Reygasse à El Ouesra. 52 pièces.

M. S. Reinach, rendant compte des découvertes de M. Reygasse, s'exprime ainsi :² « Enfin M. R. a découvert le solutréen paléolithique, encore inconnu en Afrique. Il a constaté que si l'acheuléen, en évoluant, aboutit parfois au moustérien, ailleurs, on sent l'évolution du coup de poing qui s'allège en conservant les caractères archaïques de la taille sur les deux faces de l'outil, pour aboutir directement au solutréen sans passer par les stades du moustérien et de l'aurignacien. Si cela se vérifie, cela est très intéressant. »

Néolithique.

Suisse. Stations lacustres du lac de Genève.

Profitant en 1921 de la baisse des eaux, la Commission des monuments historiques de Genève a fait exécuter, sous la direction de M. L. Blondel, secrétaire de la Commission et archéologue cantonal, le relevé systématique des *stations lacustres* dans la rade de Genève³. Nous en signalons l'importance pour nos collections, riches en documents provenant de nos stations lacustres genevoises. Ce travail de relevé se rattache à l'œuvre d'ensemble entreprise simultanément en divers points de la Suisse, pour laquelle la Société suisse de préhistoire et l'Union des Musées suisses d'antiquités ont cherché à fixer les meilleurs procédés scientifiques. Le Musée archéologique s'est fait représenter à la réunion des Musées suisses d'antiquités, le 21 janvier 1922, par M. E. Pittard, qui a exposé les résultats des recherches genevoises⁴.

¹ Notons, dans ces acquisitions antérieures, du chelléo-acheuléen et du « gétulien » ou « captien ». On sait que ce niveau spécial à l'Afrique n'est pas encore très bien déterminé et qu'il y a contestation entre plusieurs préhistoriens (Reygasse, Coutil, Pallary, Debruge).

² *Rev. arch.*, 1920, II, p. 144.

³ Recherches sur les stations lacustres de Genève, Blondel, communication Soc. d'histoire, Genève, 1921; Bull. Soc. Hist., IV, 1922, p. 394; id., communication à l'assemblée de la Société d'Histoire de la Suisse romande, 1922; id., Les lacustres, communication Soc. Hist., 27 avril 1922; Pittard, *Les lacustres*, Journal de Genève, 1^{er} avril 1921; id., *Genève, cité lacustre*, 2 mai 1921; Montandon, *Genève, des origines aux invasions barbares*, 1922, p. 38, note 3; Le Royer, *Sur la technique des relevés topographiques des stations lacustres*, Archives suisses d'Anthropologie générale, 1921, p. 255; id., comm. Soc. suisse d'anthropologie et d'ethnologie, 1921, Schaffhouse; Journal de Genève, 23 mars 1922; Pittard, *Mélanges Soc. auxil.*, 1922, p. 17.

⁴ *Rapport Société suisse de préhistoire*, 1922, p. 130 sq.; *Rev. historique vaudoise*, 1922, p. 86, mars; cf. rectification, p. 352; Pittard, *Le relevé topographique de la station néolithique de Greng (lac de Morat)*, comm. Soc. suisse d'anthropologie et d'ethnologie, Schaffhouse, 1921; id., *A propos des habitations lacustres, quelques-uns des problèmes qui restent à résoudre*, Arch. suisses d'anthropologie générale, IV, 1920-22, p. 334.

Le Musée de Genève avait l'intention de fouiller au printemps 1922 une des stations genevoises, mais a dû renoncer à son projet, les frais exigés par cette entreprise étant trop considérables.

Saint-Prex. 8356-8505, 8633-4. La collection préhistorique donnée par M^{me} de Mandrot comprend surtout des pièces néolithiques pêchées par M. Revilliod de Muralt lui-même dans la station de Saint-Prex: marteaux, haches, fragments de céramique, pesons en pierre et argile, amulettes, etc.

Thonon. 8576. Molette en pierre, don de M^{me} de Mandrot.

Stations lacustres du lac de Neuchâtel.

Le Musée avait alloué, l'an dernier, une subvention à M. P. Vouga, conservateur du Musée archéologique de Neuchâtel, pour exécuter des fouilles dans des stations du lac de Neuchâtel, dont le produit serait réservé à nos collections.

Les travaux de M. Vouga ont eu lieu au printemps et en automne 1922.

Port-Conty, n^{os} 8640-8680 et nombreuses pièces non numérotées (voir *Journal manuscrit des fouilles*). En mars, ses recherches ont porté sur la station de Port-Conty¹. Elles lui ont confirmé la justesse de la classification chronologique qu'il avait établie d'après la stratigraphie d'Auvernier², en contradiction avec la chronologie habituelle fondée sur la typologie³.

Les deux couches archéologiques de Port-Conty correspondent aux niveaux IV et III d'Auvernier. L'emplacement n'a pas été habité pendant toute l'époque néolithique, mais seulement pendant les deux premières périodes (néolithique inférieur et moyen).

Auvernier. Du 5 au 23 septembre 1922, M. Vouga a fouillé un point de la station d'Auvernier qui lui avait donné antérieurement de si beaux résultats.

Les produits de ces deux fouilles ont été remis au Musée de Genève et sont partiellement exposés. Notons surtout un beau manche de hache, en bois, à mortaise, pour gaine en corne de cerf, du type à ailette propre au néolithique moyen, qui a été trouvé dans une couche vierge du néolithique moyen à Auvernier⁴.

M. Vouga a eu l'obligeance de grouper lui-même ces objets en une de nos vitrines d'après sa nouvelle classification, et il sera intéressant d'opposer celle-ci, fondée sur la stratigraphie, aux séries typologiques de nos autres vitrines.

¹ Sur les fouilles de Port-Conty, Vouga, *Essai de classification du néolithique lacustre d'après la stratification*, Indicateur d'antiquités suisses, 1922, p. 11; L. Reverdin, *Archives suisses d'anthropologie générale*, IV, 1920-22, p. 338 (résumé); faune de Port-Conty, étudiée par L. Reverdin, *ibid.*, 1921, p. 251, 259.

² Vouga, *Projet de classification du néolithique lacustre suisse*, Arch. suisses d'anthropologie générale, IV, 1920-22, p. 277; *id.*, *Essai de classification du néolithique lacustre d'après la stratification*, Indic. d'ant. suisses, 1920, p. 228; 1921, p. 89.

³ Ischer, *Die Chronologie des Neolithikums der Pfahlbauten der Schweiz.*, Indic. d'ant. suisses, 1919, p. 129-154 et brochure, Berne, 1919; Viollier, *Chronologie néolithique des palaffites suisses*, Archives suisses d'anthropologie générale, 1920, p. 141-151; 13^{me} rapport Société suisse de pré-histoire, 1922, p. 26.

⁴ Cf. déjà au Musée le manche de même type provenant du lac de Chalain (Ain), n^o 4572.

La Lance (Neuchâtel) (8569-70, 8572-3), amulettes, harpon en bois de cerf, ciselet en néphrite. *Concise* (8590), *Onnens* (8577). L'authenticité de ces derniers objets est douteuse. *Grotte de Ver?* (gorges de l'Areuse) (8591), ossements et fragments de poterie. Don de M^{me} de Mandrot.

Age du bronze.

Haches de la Jonction, Genève. N^{os} 8636-8638. M. B. Reber a vendu au Musée de Genève trois haches en bronze qui avaient été trouvées en 1905, lors de la construction de l'usine à vapeur, à côté de l'ancienne usine à gaz (Boulevard de Saint-Georges), à 6 mètres de profondeur, dans une couche de sable compact¹.

La plus belle, de dimensions anormales (long. 0,23), pesant 1 kil. 445, est en cuivre pur. C'est une hache plate, du type primitif (âge du bronze I)¹, dérivé de la hache en pierre polie². La seconde hache, de même type, mais de dimensions plus réduites, 0,09, est en bronze, donc plus récente. La troisième, plus récente encore, est du type à bords droits peu élevés (âge du bronze II)³.

Douvaine (Haute-Savoie). 9142. Bracelet en bronze, ouvert, provenant d'une tombe exhumée en 1905-1906 dans une gravière. Les fouilles faites en 1913, par M. Cartier, sur le même emplacement, dans la nécropole de l'âge du bronze de Douvaine (période IV), ont fourni plusieurs bracelets analogues⁴. Acquis de M. Vuarnet, à Messery.

9141. Bracelet d'enfant en spirale, en bronze, provenant d'une tombe située sur le même emplacement, découverte en 1903, dont le mort était protégé par des pierres plates. Fin de l'âge du bronze ou hallstattien.

On sait que Douvaine a livré de nombreuses tombes de l'âge du bronze, et des périodes ultérieures⁵.

Tout récemment (1922), M. Hugonnet, secrétaire de mairie à Douvaine, a cédé au laboratoire d'anthropologie de Genève le mobilier d'une tombe, recueilli en creusant les fondations de la maison Planche (anneaux et vases).

Saint-Prex, 8506-8568, station lacustre: hache, pendeloques, alènes, pointes de flèches, couteaux, épingles, anneaux, fragments de céramique, etc. Don de M^{me} de Mandrot.

Faug, lac de Morat, 8574, 8587, 8588.

Onnens, 8678-86; *Corcelles*, lac de Neuchâtel, 8589.

¹ Ces haches ont été publiées : *Rapport de la Société suisse de préhistoire*, 1912, p. 116, 2; Reber, *Indicateur d'antiquités suisses*, 1917, XIX, p. 73 sq., *Objets en cuivre et du commencement du bronze trouvés à Genève et aux environs*.

² Déchelette, *Manuel d'arch. préhistorique*, II, p. 241; supplément, tables, p. 118, s. v. haches plates.

³ *Ibid.*, p. 246.

⁴ Cartier, *Un cimetière de l'âge du bronze à Douvaine* (Haute-Savoie), *Archives suisses d'anthropologie générale*, I, 1914, p. 63 sq., p. 70, fig. 5, p. 78, fig. 14.

⁵ Pour la bibliographie de Douvaine, cf. Montandon, *Bibliographie générale des travaux paléontologiques et archéologiques*, I, 1917, index général géographique, s. v. Douvaine, p. 546, et premier supplément du tome I, 1921, index général des noms géographiques, Douvaine, p. 105; *id.*, *Genève, des origines aux invasions barbares*, 1922, p. 172, n^o 172.

Age du fer.

Tombe à inhumation de Meyrin, canton de Genève, n^{os} 8348-8350 ¹. Dans les premiers jours de mars 1922, un agriculteur du village genevois de Meyrin, M. Edmond Rochat, a fait une découverte intéressante. Pratiquant quelques travaux au bord d'un chemin près d'une gravière située dans sa propriété, où l'on venait d'abattre un vieux chêne centenaire, il a mis au jour une tombe à cinquante centimètres de profondeur. Celle-ci, sans aucun appareil de protection pour le corps, comprenait le squelette d'une femme, *un bracelet et deux fibules en bronze*.

Il y a quelques années déjà, M. François Besson avait trouvé une certaine quantité d'ossements dans la gravière communale, non loin de cet emplacement.

Les ossements, remis au laboratoire d'Anthropologie de l'Université, ont été étudiés par M. E. Pittard, et le mobilier a été gracieusement offert au Musée d'Art et d'Histoire par son possesseur.

La tombe appartient au second âge du fer, ou époque de la Tène. L'étude anthropologique des ossements a permis à M. Pittard de reconnaître le type caractéristique de la race de la Tène, et tous les autres détails confirment cette détermination chronologique. La fosse contenant la défunte a été creusée dans un lit de gravier, ce qui est très fréquent à cette époque, et le corps y a été déposé sans cercueil ni dalle de protection, forme la plus simple de ces sépultures.

Le bracelet, bien conservé, couvert d'une belle patine verte, comme les fibules, est un gros anneau massif uni, d'un type abondant à la Tène I, phase C (325-250). Les fibules ont l'arc aplati en anse de panier, épais et élargi en bouclier, suivant un type qui paraît à la Tène I, phase-B et qui se perpétue pendant la phase C. La sépulture à inhumation de Meyrin peut donc être datée des IV-III^e siècle avant J.-C. ²

Tombe à inhumation de Douvaine. On a découvert en 1903 à Douvaine une tombe à inhumation, à l'extrémité ouest du bourg, à droite de la route qui conduit au lac, vers Chens, Tougues et Beauregard, au lieu dit « Vers les Portes », dans une carrière de gravier et à l'emplacement même du cimetière de l'âge du bronze exploré par M. Cartier en 1913 ³. Auprès du corps protégé par des pierres plates, on a recueilli le mobilier suivant qui a été acquis de M. Vuarnet, à Messery :

9137. Bracelet fermé, en bronze, tubulaire; intact lors de la découverte, il a été brisé ultérieurement en plusieurs parties.

9138. Bracelet fermé, en bronze massif. Les bracelets fermés, rares à l'âge du bronze ⁴, sont fréquents au second âge du fer, à l'époque de la Tène I, pour disparaître

¹ Cette découverte, signalée par les quotidiens (*Tribune de Genève, Suisse*, du 10 mars; *Journal de Genève* des 10 et 11 mars 1922) a été publiée: Deonna, *Une nouvelle sépulture de l'âge du fer dans le canton de Genève*, *Indicateur d'antiquités suisses*, 1922, p. 118; Pittard, *Sépulture de l'âge du fer trouvée à Meyrin* (canton de Genève), *Arch. suisses d'anthropologie générale*, IV, 1920-22, p. 331; Montandon, *Genève des origines aux invasions barbares*, 1922, p. 175, n^o 241, c.

² Sur les tombes de l'âge du fer dans le canton de Genève, Viollier, *Les sépultures du second âge du fer sur le plateau suisse*, p. 123, n^o 83-6; liste des monuments de cette époque au Musée, *Indicateur d'antiquités suisses*, 1922, p. 119-120.

³ Cartier, *Un cimetière de l'âge du bronze à Douvaine* (Haute-Savoie), *Archives suisses d'anthropologie générale*, I, 1914, p. 63 sq.

⁴ Déchelette, *Manuel*, II, p. 313.

presque complètement à la Tène II, faisant place à ceux de verre¹. Les formes tubulaire et massive, sans ornement, sont communes à la Tène I², spécialement à la phase C³, alors qu'elles sont rares à la Tène II, où la première forme disparaît⁴.

9139. Fibule en bronze, à arc aplati en anse de panier, à pied relevé sur l'arc et terminé par un bouton. Une partie du ressort et l'ardillon manquent.

9140. Fibule identique, brisée en deux; le ressort et l'ardillon manquent. Ce type de fibule, avec son appendice caudal relevé, libre et non relié ou soudé à l'arc⁵, comme à la Tène II et III, est caractéristique de la Tène I⁶; à la phase A, selon les observations de M. Viollier, le bouton terminal n'arrive jamais à la hauteur de l'arc, alors qu'il le dépasse à la phase C. Ici, il égale et même dépasse légèrement celle-ci⁷, ce qui nous permet de classer ces deux fibules à l'époque de la Tène I, phase C.

La tombe date du second âge du fer, soit de la Tène I, sans doute phase C (325-250)⁸. Le cimetière de Douvaine ne comportait donc pas exclusivement des défunts de l'âge du bronze⁹, et a été utilisé encore pendant des siècles. La localité a déjà livré des monuments de cette date¹⁰.

Egypte.

8228. *Statuette funéraire*, oushebti, bois stucqué et peint, provenance inconnue; acquise d'un antiquaire de Genève.

8817. Petit *vase* en terre brune, peinture rouge et brune; remis par la section des Arts décoratifs.

Grèce.

8724. *Kylix attique du VI^e siècle*. Acquisée d'un marchand italien de passage dans notre ville et provenant du mobilier d'une tombe découverte en 1922 à Orviététo¹¹. Le sujet et le style n'ont rien que de banal, mais elle est un intéressant exemple de ces vases de transition, surtout des coupes dites de « technique mixte », où la méthode nouvelle, la figure rouge, s'unit à la méthode ancienne, la figure noire¹². En général, la première orne l'extérieur, et la seconde l'intérieur, suivant le principe de la « hié-

¹ Viollier, *Les sépultures du second âge du fer sur le plateau suisse*, p. 11, 41, 48; Déchelette, *op. l.*, II, p. 314.

² Viollier, *op. l.*, p. 15.

³ Viollier, *op. l.*, p. 9-10.

⁴ Viollier, *op. l.*, p. 11.

⁵ Déchelette, p. 1246, 1250.

⁶ *Ibid.*, II, 3, p. 1246.

⁷ Viollier, p. 8-10; cf. pl. I sq.

⁸ Viollier, *op. l.*, p. 15.

⁹ Cartier, *op. l.*, p. 79.

¹⁰ Vuarnet, *Découverte dans une gravière à Douvaine de deux sépultures de l'époque gauloise*, Mém. et Doc. Académie chablaisienne, XXV, 1910-11 (1912), p. XXXIV-XXXV; Montandon, *Genève, des origines aux invasions barbares*, 1922, p. 172, n° 172.

¹¹ Diamètre: 0,20. Rehauts rouges (queues des Silènes, vêtement d'Héraclès, yeux prophylactiques) et blancs (yeux, dents du Gorgoneion, détails d'Héraklès).

¹² Pottier, *Catalogue des vases*, III, p. 125; Perrot, *Hist. de l'Art*, X, p. 271; liste des vases de technique mixte, Jahn, Klein, Schneider, en dernier lieu Nichols, *The origin of the red figure technique in attic Vases*, American Journal of Arch., VI, 1902, p. 327.

rarchie des genres » qui relègue l'ancien décor dans les parties les moins apparentes. Nichols, qui a dressé la liste des coupes de technique mixte, et en a dénombré trente, n'en mentionne que trois dont la répartition est inverse, c'est-à-dire où la figure rouge occupe l'intérieur.

La technique de la figure rouge ne paraît encore ici que timidement, car elle n'affecte que le gorgoneion peint au centre, ce gorgoneion dont les décorateurs de la figure noire aiment déjà à détacher le masque grimaçant en blanc sur l'orbe sombre du bouclier¹ et que l'on traduit maintenant tout naturellement en le réservant sur le fond rouge de la coupe.

A l'extérieur, ce sont les deux grands yeux prophylactiques prodigués sur les vases ioniens, et imités par les vases attiques², qui s'allient volontiers, comme ici, au gorgoneion central³. De chaque côté de la coupe, entre les yeux, Héraklès court, tête tournée en arrière, et, à droite et à gauche des yeux, deux Silènes s'enfuient effrayés devant le héros, auquel la légende et l'art les unissent; la céramique montre en effet souvent les Silènes effrontés et voleurs qu'Héraklès met en fuite⁴, et le drame satyrique rend proverbiale la peur des Satyres. La coupe, peu profonde, à pied peu élevé, est de la forme ionienne que Nicosthène adopte à Athènes, et qui va devenir classique⁵. Peut-être sort-elle de l'atelier de ce maître, qui orne volontiers ses coupes des yeux prophylactiques et du gorgoneion⁶. Ce céramiste n'a-t-il pas laissé précisément des vases de technique mixte⁷? Dans ses récipients à figures noires ne réserve-t-il pas aussi de petits détails en rouge⁸, et ne lui attribue-t-on pas parfois l'invention de la technique nouvelle⁹?

8818. *Cothon* corinthien, remis par la section des Arts décoratifs.

8874, 8931, 8951, 8961. *Vases* de facture médiocre ou commune, fabriques mycénienne, corinthienne, attique. Don de M. Arthur Engel.

8963. *Vase* moderne de forme grecque. Essais de vernis noir faits par M. Engel en 1885, avec la sépia des sèches¹⁰.

8915-17, 8920-21, 8950. *Lampes* en terre cuite. Don de M. Arthur Engel.

8962. Petit *vase* ovoïde. Tarente. Don de M. Arthur Engel.

8714-21, 8897. Divers *objets en bronze* provenant de Corinthe, strigiles, vase piriforme, lébès, passoire, miroir avec soie, sans décor; miroir sans manche ni décor. Don de M. Arthur Engel.

8918. *Alabastron*, en albâtre, provenant de Grèce. Don de M. Arthur Engel.

8907-8, 8919, 8931. *Statuettes* de terre cuite, de facture médiocre, provenant de Grèce. Don de M. Arthur Engel.

¹ Perrot, *op. l.*, X, p. 199, fig. 123 (amphore de Bologne), p. 173, fig. 110, cratère d'Ergotimos (masque de Silène).

² Boehlau, *Die ionischen Augenschalen*, Ath. Mitt., XXV, p. 40; Pottier, III, p. 768; Perrot, X, p. 222, fig. 138, 275, fig. 180; Poulsen, *Der Orient und die frühgriechische Kunst*, p. 9.

³ Pottier, III, p. 768-9, 770; Reinach, *Répert. de vases*, II, p. 322, 3.

⁴ Roscher, *Lexikon der griech. und röm. Mythologie*, s. v. Satyros, p. 459, 467, 468, 479, 501; s. v. Heraklès, p. 2233.

⁵ Pottier, III, p. 757, 768; Perrot, X, p. 248, fig. 157; 261, 262, fig. 167.

⁶ Pottier, III, p. 753, 768, 770.

⁷ *Ibid.*, p. 760.

⁸ *Ibid.*, p. 759.

⁹ *Ibid.*, p. 759.

¹⁰ Sur ces essais, Engel, *Rev. arch.*, 1896, 28, p. 256.

9124. *Tête en terre cuite de Tarente*. Nous devons à la générosité de la Société auxiliaire du Musée une belle tête en terre cuite, provenant de Tarente. On sait que les découvertes céramiques ont été nombreuses dans cette cité de la Grande Grèce dont les ateliers¹, depuis sa fondation jusqu'à la domination romaine (209 av. J.-C.), ont eu une grande activité.

Ses modelleurs ont volontiers donné à leurs produits des dimensions inusitées. Il existe des têtes qui appartenaient à des statues dépassant un mètre, et Lenormant cite des pieds de lits indiquant des proportions plus grandes encore; ce sont même des fragments de statues en terre cuite de grandeur naturelle. La statuaire en terre cuite a joui, du reste, dans les ateliers de Grande-Grèce et de Sicile, sans parler de ceux d'Etrurie et de Rome, d'une vogue qu'elle ne connut pas en Grèce². La tête du Musée de Genève, mesurant 0,18, et 0,23 avec le cou, est de proportions fort considérables. Il se peut cependant qu'elle ait fait partie, plutôt que d'une statue entière, d'un buste semblable à ceux qui ont été trouvés, il est vrai, surtout en Sicile³; les dimensions assez allongées du cou, caractère fréquent dans cette série, permettraient de le supposer.

C'est une tête de femme; les cheveux, partagés en deux par une raie, forment deux bandeaux bouffants, sommairement traités par incisions rapides et schématiques. Ce procédé, destiné à donner l'impression d'une chevelure fortement bouclée, frisée, se retrouve dans d'autres documents de cette provenance.

Les traits purs et calmes sont ceux de l'art de la fin du Ve siècle et reflètent la grâce à la fois sévère et douce de l'école de Phidias. Les produits tarentins qui datent du Ve siècle sont assez nombreux, et il semble que ce soit la plus belle époque de cette fabrication. C'est un bel exemple de plus à ajouter à la liste des monuments déjà connus.

Etrurie.

8932. *Miroir étrusque*, en bronze, à manche. Trouvé il y a une quinzaine d'années près de la tombe des Volumni à Pérouse. III^e siècle av. J.-C. Gravure: Les Dioscures accostant un couple (Léda et Tyndare ?)

EPOQUE ROMAINE.

Suisse et environs immédiats.

8268. *Épingle en bronze*. La tête ressemble à une petite tour crénelée. Trouvée à Essert, commune de Messery, Haute-Savoie, au lieu dit Bonnet. On a découvert au même endroit des fondations de maisons, et des fragments de tuiles⁴. Acquis de M. Vuarnet.

¹ Sur les terres cuites de Tarente: *Gaz. arch.*, 1881-2, p. 148 sq., 1883, p. 192; Lenormant, *Gaz. d. B. A.*, 1882, I, p. 201; Pottier, *Les statuettes de terre cuite dans l'antiquité*, p. 205; Deonna, *Les statues de terre cuite dans l'antiquité*, p. 68 sq., réf.; Mendel, *Musées impériaux ottomans, Catalogue des figurines grecques de terre cuite*, 1908, p. 473, réf.

² Deonna, *Les statues de terre cuite en Grèce*, 1906; id., *Les statues de terre cuite dans l'antiquité*, 1908.

³ *Les statues de terre cuite dans l'antiquité*, p. 62 sq.

⁴ Vuarnet, *Histoire de Messery*, Mém. et Doc. Acad. chablaisienne, XII, 1898, p. 31; Montandon, *Genève, des origines aux invasions barbares*, 1922, p. 175, n^o 210.

9143-44. Mobilier de *deux tombes à inhumation*, en dalles, placées côte à côte, aux lieux dits Véry, les Combes (deux champs voisins), sur la route d'Yvoire à Chevilly, Haute-Savoie¹. Époque gallo-romaine. Acquis de M. Vuarnet.

9143a-e. Deux *grains de collier* de forme cylindrique, en pâte de verre noire et jaune; un *grain de collier* en pâte de verre bleuâtre, rond, à décor côtelé; une *perle* de verre verdâtre en forme d'anneau; pied d'un petit *vase* en verre.

9144. *Boucle de ceinturon* en fer.

9145. *Coupe* en terre grise, peu cuite, provenant d'une tombe de Douvaine (Haute-Savoie) découverte en 1909. Renversée, elle protégeait le visage du mort, déposé à même la terre. On a trouvé un récipient identique, placé de même sur un second corps à côté du premier. La Tène III, ou époque romaine.

9146. *Fragment de vase* en terre cuite brune (partie de l'encolure et de la panse); décor: bandes parallèles, petites barres verticales en relief, estampées avec une roulette. Trouvé à la pointe de Messery (Haute-Savoie), à 50 mètres du lac, dans le gravier, à 2 m. de profondeur. La Tène III ou époque romaine.

8974. *Fragments de tuiles romaines*, trouvés à la Pierre à Peny, près de Myes, Vaud. Don de M. R. Poncy.

Fragments de poterie rouge sigillée, de poterie grossière, poids en terre cuite, stucs, lampes, provenant des fouilles faites par MM. L. Blondel et G. Darier, à la villa romaine du Parc de la Grange, Genève (de la deuxième moitié du premier siècle après J.-C., à la fin du IV^e siècle)².

Fragments de poterie gauloise et romaine, provenant des fouilles faites à la rue de l'Hôtel de Ville, à Genève, en 1919, par M. L. Blondel³.

9133. *Lampe* en terre cuite, sans décor. Au revers, COMUNI; 1^{er} siècle après J.-C.⁴. Provenance: Fouilles de drainage faites à la Promenade Saint-Antoine, Genève, 1922.

9132. Petit *flacon* en verre. Même provenance que le n^o précédent.

9131. *Mouillage* d'après l'original conservé au Musée de Neuchâtel. Ciseau à mortaiser, provenant du Val de Ruz. Lame en fer. Le manche, en bronze, est orné d'imbrications, et d'une petite tête d'enfant surgissant d'une collerette de feuillages, qui est fixée perpendiculairement. L'instrument était recourbé à sa partie supérieure pour être empoigné de la main gauche, tandis que de la droite on saisissait la tige verticale. Cette dernière a dû être une fois cassée et remplacée par la figurine. Il semble qu'ultérieurement on ait employé l'outil comme ciseau, d'où les déformations de la douille⁵. Longueur totale 0,32; du fer 0,20; du manche 0,12; hauteur de la tête 0,04.

¹ Cf. sur cet emplacement, Vuarnet, *Découverte de tombeaux (en dalles) sur la commune d'Yvoire* (à Véry), Mém. et Doc. Acad. chablaisienne, XXI, 1907, p. LXV-LXVII.

² Sur cette villa, Blondel et Darier, *La villa romaine de la Grange, à Genève*, Indicateur d'antiquités suisses, 1922, p. 72 sq.; description des objets, p. 83 sq.; Cartier, *Note sur la date de la construction de la villa romaine de la Grange*, comm. Soc. hist., IV, 1922, p. 327; Blondel, *La villa romaine de la Grange*, résultat des fouilles, comm. Soc. hist., *ibid.*, p. 379; 12^{me} rapport Société suisse de préhistoire, 1919-20, p. 108-9; Musée d'Art et d'Histoire, *Compte rendu* 1920, p. 22; Montandon, *Genève, des origines aux invasions barbares*, 1922, p. 159, n^o 32.

³ L. Blondel, *L'Oppidum de Genève*, Bull. Soc. Histoire, IV, 1922, p. 341 sq.; liste des objets trouvés, p. 355 sq.; Montandon, *op. l.*, p. 159, n^o 34.

⁴ Type Walters, *History of ancient Pottery*, II, p. 401, fig. 206; en métal, Saglio-Pottier, *Dict. des ant.*, s. v. Lucerna, fig. 4604.

⁵ D'après les renseignements fournis par MM. Vouga et Viollier.

Etranger.

8681-8713. Collection de *verrerie* antique, acquise de M. Besserer, à Bâle. Provenance: Palestine: Betruschin, Barbara, Askalon.

8909-11. *Verres* provenant de Corinthe et d'Athènes. Don de M. Arthur Engel.

8913-14. *Verres* provenant d'Italie. Don de M. Arthur Engel.

8975-7. *Verrerie* romaine, don de M. M. Bedot.

8964-5. *Lampes* romaines provenant d'Espagne. Don de M. Arthur Engel.

8922-7. *Balles de fronde*, en plomb, d'Ossuna, Espagne. Don de M. Arthur Engel.

8967. *Cruche* en terre cuite. Espagne. Don de M. Arthur Engel.

8966. Fragments de *poterie ibérique* peinte. Almedinilla, Espagne, 1903.

8188-8197. 10 *reliefs funéraires de Palmyre*. Acquis de M. Besserer, à Bâle, avec une subvention de la Société auxiliaire du Musée. Découverts il y a un peu plus de 20 ans, ils proviennent des ruines de l'ancienne Palmyre, la capitale du puissant empire constitué au III^e siècle de notre ère par Odenath et son épouse Zénobie, dont la prospérité s'écroula sous les coups d'Aurélien en 272¹. C'est, on le sait, de cette époque que date la majorité des inscriptions palmyréniennes et les sculptures de cet art romain d'Orient², dont on connaît un certain nombre en divers musées³.

M. Lidzbarski⁴ a donné, d'après des estampages, la copie des inscriptions de nos dix reliefs, avec leur transcription hébraïque et la traduction de quelques-unes. Je dois à l'obligeance de M. Alfred Boissier la traduction des autres.

Bustes féminins.

1. 8193. Femme coiffée du turban et du diadème, tenant son voile de la main droite. Grosse fibule circulaire sur l'épaule gauche. La main gauche tient les instruments de la fileuse, quenouille et fuseau.

Bat'ata, fille de Sarhi, fils de Hiran. Hélas.

Lidzbarski, p. 342. H.

2. 8191. Femme coiffée du turban et du diadème, la main gauche ramenée sur la poitrine, tenant le vêtement; point d'attributs.

Mazbathe, fille de Teime. Hélas.

Lidzbarski, p. 342. G.

3. 8192. Femme coiffée du turban et du diadème, tenant son voile de la main droite. Fibule sur l'épaule gauche. La main gauche tient les instruments de la fileuse.

Nana, fille de Nurbel. Hélas.

Lidzbarski, p. 342. J.

¹ Clermont-Ganneau, *Odeinat et Vaballat, rois de Palmyre et leur titre romain de collector*, Rev. biblique, 1920, p. 382.

² Cf. Lubker, *Reallexikon d. Klass. Altertümer*, s. v. « Palmyra », p. 756, réf.; Berger, *Histoire de l'écriture dans l'antiquité*, 1891, p. 263 sq., réf.; Cagnat-Chapot, *Manuel d'archéologie romaine*, I, p. 531-3; Forrer, *Reallexikon der praehis., klassischen und frühchristlichen Altertümer*, pl. 180; Chabot, *Choix d'inscriptions de Palmyre*, 1922, etc. On trouvera des références dans ces travaux.

³ Ex. Louvre; Copenhague, Glyptothèque Ny-Carlsberg; Clermont-Ganneau, *Rev. arch.*, 1886, II, p. 14 sq., 144 sq.; Simonsen, *Sculptures et inscriptions de Palmyre à la Glyptothèque de Ny-Carlsberg*, 1889, réf., etc.

⁴ *Ephemeris für Semitische Epigraphik*, I, 1900-2, paru en 1902, p. 341-3.

4. 8189. Femme de même type que la précédente, mais plus richement parée d'un diadème, de boucles d'oreilles, de colliers et, sur l'épaule gauche, d'une fibule. L'inscription court sur la base, alors que dans tous les autres exemplaires, elle est placée à droite du visage.

Ahâtha, fille de Sale, hélas ! C'est ce que Barnaj a fait exécuter pour l'honorer.
Lidzbarski, p. 342-343. K.

Bustes masculins.

5. 8194. Buste d'homme barbu, à cheveux bouclés, stylisés en « coquilles d'escargots ». La main droite sort de la toge, la gauche tient un pan de vêtement.

Habibi, fils de Habibi. Hélas !

La même inscription est répétée verticalement de l'autre côté de la tête.

Lidzbarski, p. 341-342. F.

6. 8188. Jeune homme imberbe, les cheveux stylisés en languettes. Même attitude, la main gauche tient le volume.

Teime, fils de Halaftha, fils de Teimarsi, fils de Halaftha, fils de Simon, surnommé Qôqah le Grand.

Lidzbarski, p. 341. G.

7. 8195. Même type que le précédent. Derrière le personnage une draperie avec deux palmes.

Teime, fils de Halaftha, fils de Teime. Hélas !

Lidzbarski, p. 341. D.

8. 8196. Homme avec moustache et léger collier de barbe. Même attitude, mais la main gauche tient le pan du vêtement. Draperie dans le fond.

Agila, fils de Sarhi. Hélas !

Lidzbarski, p. 341. E.

9. 8190. Même type que le précédent, barbe plus fournie, chevelure bouclée en coquilles d'escargots.

Sarhi, fils de Sabana. Hélas !

Lidzbarski, p. 343. L.

10. 8197. Même type. Chevelure découpée en trapèze sur le front selon la mode romaine fréquente au III^e siècle.

L'inscription est illisible.

8198. *Mortier* en marbre; le pilon en forme de doigt replié qui l'accompagnait a été égaré par son ancien propriétaire¹. Palmyre. Acquis de M. Besserer.

8199. *Gargouille*, tête de lion, travail romain grossier. Palmyre. Acquis de M. Besserer.

EPOQUE BARBARE.

Genève et environs immédiats.

8269. *Pointe de flèche* en bronze, trouvée à Messery, Haute-Savoie, dans une vigne appelée Mérode en 1860 et de nos jours la Maraude. Lieu dit Le Borgel sur le vieux cadastre de Messery de 1690².

¹ Saglio-Pottier, *Dict. des ant.*, s. v. Mortarium, p. 2009, fig. 5152.

² Vuarnet, *Histoire de Messery*, Mém. Acad. chablaisienne, 1898, XII, p. 85.

8270. *Fer de lance* en bronze, même provenance ¹. M. Capitan émet des doutes sur le caractère burgonde de ces objets ².

9134-6. *Chancy*, canton de Genève, objets provenant d'une *nécropole barbare* fouillée en 1922 par M. L. Blondel au nom de la Commission des Monuments historiques ³.

9135. Fragments d'un *peigne* en os ⁴.

9136. Fragments d'un *ceinturon* en fer.

9134. *Fibule aviforme*; les verroteries cloisonnées ont disparu en majeure partie ⁵.

TEMPS MODERNES.

8733. *Email de Limoges*, début du XVI^e siècle, sans doute exécuté d'après une gravure flamande. Buste de Christ de 3/4, tourné à gauche, couronné d'épines. Contre-émail en fondant. Provenance inconnue. Acquis de l'hoirie de M^{me} Ch. Spiess.

8949. *Vitrail circulaire*, don de M. Arthur Engel. Armes de Zurich surmontées de celles de l'Empire. Au-dessous, celles du baillage de Wädensweil : de gueules à la boucle ou fermail en losange d'or, la tige brochant sur une rose de gueules en champ d'argent. Ces armes sont celles des anciens seigneurs, les nobles de Wädensweil, dont la seigneurie passa à Zurich au XIV^e siècle. La légende, curieusement inexacte: Die agey Waden Vaud 1571, doit se lire: Die Vogtei Wädensweil 1571. Ces armes se trouvent sur un grand nombre de vitraux des XV^e et XVI^e siècles. Le Louvre possède un vitrail identique, présentant la même ornementation que celui-ci, daté de 1572, et dont la légende est aussi inexacte: Die Fagty Wädischwil 1572 ⁶.

8639. *Lit en bois*, style Renaissance, portant en relief la date 1675 et les initiales HMT MSE. Provenance: Wallenstadt. Ce meuble a été fortement restauré et on y a adjoint entre autres les armoiries de la famille Revilliod, les initiales R M (Revilliod de Muralt). Don de M^{me} H. de Mandrot.

8838. *Coffre en fer*, orné de peintures de style rustique, XVIII^e siècle. Acheté à la vente du mobilier des barons de la Grave, Avusy, canton de Genève.

8869-72. *Quatre chaises* en bois, style suisse, à dossier sculpté, XVIII^e siècle. Acheté dans une vente aux enchères à Genève.

8819-8837. *Plats et assiettes d'étain*. Provenance: Château d'Avusy, près de Chancy, canton de Genève. Acquis à la vente du mobilier des barons de la Grave.

Marques genevoises.

8819. Plat rond. Jean Antoine Charton, 1609. Naef, *L'étain et le livre des potiers d'étain*, p. 163, 3^e ligne à droite.

¹ Vuarnet, *op. l.*, p. 85.

² *Bull. Comité des travaux historiques*, 1919, p. LIII.

³ Sur les occupations successives dans la région de Chancy, depuis l'époque néolithique, Cailler et Bachofen, *Indicateur d'antiquités suisses*, 1922, p. 25; id., *Fouilles d'un four à tuiles de l'époque romaine, à Chancy* (canton de Genève), *ibid.*, p. 23 sq.; Montandon, *comm. Soc. Histoire*, 1919 (cf. *Bulletin Soc. Hist.*, IV, 1919, p. 278); 12^{me} rapport Société suisse de préhistoire, 1919-20, p. 106; 1918, p. 68; Montandon, *Genève, des origines aux invasions barbares*, 1922, p. 168, n^o 133.

⁴ Cf. Besson, *L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*, 1909, p. 177, pl. XXVIII.

⁵ *Ibid.*, p. 142 sq.

⁶ Wartmann, *Glasgemäldekatalog*, p. 75; *Les vitraux suisses au Musée du Louvre*, 1908, p. 75.

8820-22. Grands plats ronds. Jean Gabriel Charton, 1609. Naef, p. 167, en haut à gauche.

8823. Plat rond. Gabriel Charton, 1609. Ibid.

8824-25. Plat rond. Jacque Morel, 1719. Naef, p. 230, au milieu à gauche.

8826-27. Assiette. N. Paul, 1729. Naef, p. 247, en haut à gauche (Nicolas Paul).

8828 et 8830. Plats ovales style Louis XV. Pierre Bourrelrier, 1743. Naef, p. 148, en bas à gauche.

8829. Plat ovale, Pierre Bourrelrier, 1749. Naef, l. c.

Autres marques.

8831. Plat rond, Antoine Laurentçon.

8832. Assiette. Jean Balmet, étain de Savoie.

8833-34. Assiette. Marque I. D.

8835-36. Plat ovale style Louis XV, marque I. D.

8837. Plat ovale style Louis XV, marque de fin.

9126-9129. *Empreintes (cires) d'anciens fers à gaufres*, des XVI-XVII^e siècles, en quatre cadres. Ces fers faisaient partie de la collection Revilliod de Muralt, vendue en 1922. Don de M^{me} H. de Mandrot.

8635. *Grand vase à couvercle ajouré*. La garniture en bronze doré est une reconstitution moderne d'après des documents retrouvés à la fabrique de Nyon. Dans un médaillon peint sur chaque face, vues de Lausanne et du Pont de Saint-Maurice, qui ont été attribuées sans raison plausible à W. A. Toepffer, et qui imitent les gravures en couleur en vogue à cette époque. Cette pièce peut être considérée comme un des plus beaux exemples connus de la fabrique de Nyon. Jadis propriété du comte de Saint-Georges au Château de Changins, acquise, après un passage chez deux antiquaires de Genève, par M. Revilliod de Muralt, ce beau vase a été acheté par la Société auxiliaire du Musée et remis par elle aux collections archéologiques¹.

8873. Tasse avec soucoupe, porcelaine *Vieux-Saxe*, paysage et vue du château d'Augustusbourg, en Saxe.

Peintures (à l'huile). Portraits de famille achetés à la vente du mobilier des barons de la Grave, Avusy, canton de Genève. Don de la Société auxiliaire du Musée.

8978. Noble Marc de la Grave, allié Sautier de la Balme, 1635.

8979. Noble Prosper Marie Antoine de la Grave, ou noble Joseph Victor de la Grave, tous deux fils de noble Marc de la Grave, 1671.

8980. Noble Joseph Alexis de la Grave, baron d'Avusy, colonel du régiment de Genevois, allié de Genève-Boringe, né en 1713, mort en 1782. Fait à Fenestrelles, en 1753, par M. Rapos de Turin.

8981. Noble Joseph Nicolas de la Grave, demi-frère de Joseph Alexis. Né en 1702, colonel de Savoie, infanterie. Fait à Fenestrelles, en 1753, par M. Rapos de Turin.

¹ A. Blondel, *La porcelaine à l'exposition de céramique ancienne*, Nos Anciens et leurs œuvres, Genève, II, 1902, p. 126, pl.; la pl. donne le vase sans sa monture métallique; de Molin, *Hist. documentaire de la manufacture de porcelaine de Nyon* (1781-1815), 1904, p. 110.

ART MUSULMAN.

8200. Fragment d'*inscription arabe*, datée de l'an 1015. MM. Dussaud, Clermont-Ganneau et Wiet ont bien voulu en donner la traduction :

..... Mohammed (?) fils de
Ali l'Ansar, le Dâ'i, au
mois de Rabi, I, l'an
406.

Provenance: N. du Hedjaz. Acquis de M. Besserer à Bâle.

8722-3, 8971. Carreaux en *faïence émaillée*, provenant de Séville et autres lieux, Espagne. Don de M. Arthur Engel.

8972. Fragment de *vase à relief*, estampé avec inscription arabe. Provenance: Espagne. Don de M. Arthur Engel.

Armurés.

Publications:

Em. DEMOLE, *Quelques souvenirs de l'Escalade de 1602 conservés à la Salle des Armures*, Société auxiliaire du Musée, Mélanges, 1922, p. 91 sq.

Id., *Souvenirs de l'Escalade conservés à la Salle des Armures*, 1922, 23 p. et 10 illustrations¹.

DEONNA, *Talismans de guerre, de chasse et de tir*. Indicateur d'antiquités suisses, 1924, XXIII, p. 142, 194, 203.

Acquisitions:

1905. Casque ouvert (barbute), milieu du XV^e siècle. Acquis de l'hoirie Revilliod.

1906. Casque fermé (modification de l'armet) de cavalier, milieu du XVI^e siècle. Acquis de l'hoirie Revilliod.

1907. Armure blanche, bordure d'arabesques sur fond noir; avec mannequin d'homme de pied. XVI^e siècle. Acquis de l'hoirie Revilliod.

1907 bis. Bourguignotte, même bordure et fleur de lys de Nuremberg (va avec le n^o précédent).

1908. Epée à 1 main et demi, marque Tolède, commencement du XVI^e siècle. Acquis de l'hoirie Revilliod.

1909. Hallebarde suisse, XVI^e siècle, avec poinçon. Acquis de l'hoirie Revilliod.

¹ Outre les documents cités dans cette brochure, le Musée de Genève possède encore les pièces suivantes concernant l'Escalade :

Vitrail peint, début du XVII^e siècle. 0,50 sur 0,60. Cf. Hammann, *Les représentations graphiques de l'Escalade*, 1868, p. 14-5 (C).

Cuivre gravé par François Diodati, 1647-1690. Le tirage moderne de cette gravure est en vente au Musée. Hammann, *op. l.*, p. 16. I.

Cuivre d'une gravure du début du XVII^e siècle (G 934).

Peinture à l'huile du début du XVII^e siècle, Dépôt de la Bibliothèque Publique. Hammann, *op. l.*, p. 14. E. salle des Armures.

Aquarelles originales du peintre Elzingre ayant servi à illustrer l'ouvrage *La nuit de l'Escalade*, texte d'Alexandre Guillot, Atar, 1915.

Peinture d'Eugène Gilliard (1861-1921).

Peinture de G. de Beaumont (1851-1922), exécutée en 1879.

1910-23. Don du Colonel G. Favre: Uniforme d'officier supérieur suisse, 1^{re} moitié du XIX^e siècle.

1910. Bicorne; 1911. Paire d'épaulettes; 1912. Epaulette; 1913. Contre épau-
lette; 1914. Plumail de colonel divisionnaire; 1915. Plumail de colonel brigadier;
1915 bis. Plumail de colonel brigadier; 1916. Paire de brides de colonel; 1917. Hausse-
col (grenade); 1918. Ceinture d'officier; 1919. Nœud; 1920. Dragonne; 1921 et bis
2 plaques dorées avec croix fédérale; 1922. Plaque blanche, avec soleil; 1923. Galon

1924. Glaive de l'Ecole de Mars (Napoléon I) provenant de M. J. Gab. Eynard.
Don de M^{me} Bedot-Diodati.

1925. Sabre de garde suisse au service de France, époque Louis XV, inscrip-
tion. Acquis de M. Strubin, Bâle.

Collections lapidaires.

Publications:

W. DEONNA, *Histoire des collections archéologiques de la Ville de Genève*, 1922,
p. 55 sq.

L. BLONDEL, *Sculptures des débuts de l'art chrétien à Genève*, Société auxiliaire
du Musée, Mélanges, 1922, p. 67 sq.

Les inscriptions et les fragments d'architecture trouvés à Genève et dans le
canton furent pendant longtemps négligés. Au cours du XIX^e siècle seulement,
pour répondre aux incessantes réclamations des érudits, nos autorités se décidè-
rent à leur assurer le minimum de soins compatibles avec leur valeur. Le Musée
académique à la Grand'Rue (aujourd'hui Société de lecture) les reçut de 1818 à
1861; ils s'y entassèrent en désordre et sans protection dans la cour, ce qui souleva
en 1854 les protestations indignées de Mommsen. Incorporés en 1861 au Musée
cantonal d'Histoire et d'archéologie au Palais de Justice, ils furent de nouveau
transférés en 1888 dans une cour basse et humide, le long de la rue de Candolle,
derrière la Bibliothèque publique, au Jardin des Bastions, pour laisser la place
libre aux « violons ». Combien lamentable était alors leur aspect, sous un auvent
qui les protégeait mal des intempéries et des injures des passants! En 1912, on dé-
cida de remédier à cette incurie. Une convention ayant été passée entre l'Etat
auquel appartenaient ces pierres, et la Ville, propriétaire du Musée d'Art et d'His-
toire, on en transféra une partie dans la grande cour centrale du Musée où ils re-
çurent en 1913-4 une place plus digne d'eux.

L'œuvre de centralisation et de protection n'était cependant pas terminée.
L'auvent du Jardin des Bastions conservait encore un grand nombre de documents
curieux, en particulier les dalles funéraires des XV^e-XVI^e siècles, dont la destruction
ne pouvait être qu'une question de temps. Le petit Musée de la Cathédrale,
remis en 1905 par le Consistoire au Conseil administratif de la Ville, contenait lui
aussi des documents intéressant la construction de Saint-Pierre.

Dès le début de 1922, la direction du Musée s'est donné pour tâche, avec l'as-
sentiment du conservateur, M. B. Reber, d'achever l'œuvre jadis entreprise, et len-
tement poursuivie depuis un peu plus d'un siècle¹.

¹ *Les Collections lapidaires au Musée d'Art et d'Histoire*, Tribune de Genève juin 1922;
Au Musée d'Art et d'Histoire, Journal de Genève, 26 juin 1922.

Toutes les pierres du Jardin des Bastions ont maintenant rejoint celles qui avaient été amenées quelques années auparavant dans le Musée. Il ne reste plus, dans le petit hangar de la cathédrale, que les fragments exclusivement architecturaux, ou ceux qui étaient trop endommagés pour supporter le transfert. On a aussi exhumé des pièces intéressantes des dépôts archéologiques du Musée, de ceux du Vieux Genève, et du sous-sol de la Bibliothèque publique. Toutes sont réunies maintenant dans la cour centrale à l'abri des pertes et de la destruction.

On a de même exposé des pierres et des moulages conservés dans les dépôts, en particulier les moulages des inscriptions romaines encore éparses en divers lieux du canton¹.

Mais il ne fallait pas seulement grouper ce qui était épars, il fallait aussi classer, inventorier, identifier, travail méthodique qui avait été fort négligé. Désormais chaque pierre porte son numéro, nettement repeint, correspondant à celui du registre d'entrée. Celui-ci a été remis au jour, corrigé, continué, et il s'arrête à la fin de 1922 au n° 698. Des étiquettes explicatives sont fixées sur la plupart des monuments. Nous avons eu l'agréable surprise de retrouver, au cours de ce fastidieux travail de classement, divers documents qui étaient signalés comme perdus dans des publications. Les monuments sont répartis sous les trois portiques dans l'ordre chronologique. En entrant par la porte qui donne accès à la galerie O pour sortir par celle de la galerie E, on descend le cours du temps, de l'époque romaine aux sculptures du moyen-âge et aux temps plus rapprochés de nous.

Le catalogue qui complètera les descriptions antérieures² est en préparation.

La Commission archéologique aurait aimé amener dans la cour du Musée la *Pierre aux dames*, qui, dressée dans un coin du Jardin des Bastions, à l'ombre de grands arbres, se couvre d'une mousse funeste à sa conservation. Ce témoin vénérable des plus anciens âges genevois³ aurait été assuré au Musée d'une protection plus efficace. Toutefois, le Conseil administratif n'a pas cru devoir agréer ce vœu. Notons encore que, sur la demande de la direction et avant les observations faites à ce sujet au Conseil municipal par M. Martin Du Pan,⁴ le service municipal de la voirie se charge de nettoyer régulièrement le hangar et la cour du petit Musée de la Cathédrale, qui étaient devenus un dépôt d'ordures.

Les pièces suivantes sont entrées dans le cours de l'année:

583. *Armes de Genève*. Nombreuses traces de polychromie. En deux blocs de molasse. Provenance: démolition d'une maison, 1922, rue de Rive n° 24. Probablement écusson de l'ancienne porte de Rive. Don de la Société immobilière de Rive, par la gracieuse entremise de M. M. Camoletti.

689. *Moulage d'une clef de voûte*, ornée d'un buste féminin. Rue de la Fontaine, n° 27, XVIII^e siècle. Don de M. M. Plojoux, directeur de l'atelier des moulages à l'École des Arts industriels⁵.

690. *Reconstitution par M. Plojoux d'un chapiteau gothique* n° 550 (V. G. 29),

¹ Dunant, *Catalogue raisonné et illustré des séries gallo-romaines du Musée épigraphique cantonal*, 1909, p. 107 sq.

² Dunant, *op. l.*; Deonna, *Le Musée épigraphique*, Nos Anciens et leurs œuvres, XV, 1915, p. 66.

³ Sur la pierre aux Dames, cf. en dernier lieu Montandon, *Genève, des origines aux invasions barbares*, 1922, p. 81.

⁴ *Mémorial des séances du Conseil municipal*, 13 juin 1922, p. 27-8.

⁵ *Nos Anciens et leurs œuvres*, 1903, p. 6, fig.

provenant du Boulevard Saint-Léger, trouvé en 1913. Il pourrait provenir de l'église des Dominicains construite au début du XIII^e siècle¹.

693. *Moulage d'une inscription sculptée* sur le linteau d'une porte de grange à Céligny: JHS+PS et la date 15+II. Don de M. Plojoux.

694. *Moulage d'une rosace en pierre, sculptée* dans un mur de clôture à Tannay. Don de M. Plojoux.

695-698. Trois pierres aux *armes de Genève*, remises par les Archives d'Etat.

Musée Rath. Collection de moulages de l'art antique.

Publication:

W. DEONNA, *Moulages de l'art antique au Musée Rath*, 1922.

Les moulages de l'art antique étaient jusqu'à cette année exposés dans une salle du Musée d'Art et d'Histoire. Il a paru préférable de séparer nettement deux séries dont la valeur et l'intérêt sont différents, les originaux et les reproductions, ces dernières devant constituer un ensemble indépendant.

A la suite d'une entente entre les artistes et l'administration du Musée, celle-ci leur a cédé pour les expositions temporaires la salle B dont elle s'était réservée la jouissance, conformément au règlement, et a pris en échange le sous-sol, peu favorable d'ailleurs aux expositions, de l'avis des artistes eux-mêmes.

Les moulages, auxquels on a joint diverses pièces éparses dans les dépôts, les reproductions galvanoplastiques des trésors de Mycènes et de Boscoreale cédées par les Arts décoratifs, ont été installés en été 1922, et la salle a été ouverte au public en novembre, accessible aux mêmes conditions que les expositions du rez-de-chaussée. Des cartes d'étude sont remises gratuitement à tous ceux qui en font la demande justifiée. Classés dans leur ordre chronologique, inventoriés, portant chacun une notice explicative, ces moulages, au nombre actuel de 119, constituent désormais un précieux matériel d'étude qui a déjà été utilisé régulièrement par les cours universitaires d'archéologie².

La Commission du Fonds Milliet (Fonds consacré spécialement à l'achat de moulages) nommée en 1920, s'est réunie pour la première fois cette année-ci, et a fixé les principes qui dirigeront les acquisitions. Comme la collection ne comprend que des moulages de l'art antique, on limitera les achats à l'antiquité, plutôt que de les étendre aux temps ultérieurs. On a acquis les pièces suivantes:

88. Tête d'Apollon, ancienne collection Pourtalès. Dépôt de l'Ecole des Beaux-Arts. — 89. Esclave scythe, dit l'Arrotino, Florence, Uffizi. Dépôt de l'Ecole des Beaux-Arts. — 97. Métope d'Olympe, Héraklès et le taureau de Crète. Louvre. Dépôt de l'Ecole des Beaux-Arts. — 98. Tête de l'Arès Borghèse. Louvre. — 99. Hermès, Orphée et Eurydice, relief du Louvre. — 100. Banquet funèbre, relief. — 101. En tête de décret attique, Louvre. — 102. Tête de Dionysos, dit Platon, Naples. — 103. Buste de l'Amazone blessée de Polyclète, Louvre. — 104. Buste de l'Aphrodite d'Arles, Louvre. — 106. Tête de l'Héraklès Farnèse, Naples. — 107. Tête d'Aphrodite de Pergame, Berlin. — 108. Enfant à l'oie, Louvre. — 110. Tête

¹ Blondel, *Les faubourgs de Genève au XV^e siècle*, p. 81, 108-9, fig.

² Cougnard, *Les moulages de l'art antique au Musée Rath*, Journal de Genève, 12 nov. 1922.

de Zeus, dit Jupiter Talleyrand, Louvre. — 111. Hermès de Pan archaïsant. British Museum. — 113 (inv. arch. 8932). Reproduction en bronze d'une statuette trouvée à Herculaneum, rapportée en 1797 de Naples. Propriété privée, à Applaincourt près Péronne. Une femme à demi-nue assise sur un rocher. Don de M. Arthur Engel.

Protection des monuments historiques.

On sait qu'à la suite de longues et nombreuses démarches de citoyens éclairés¹, notre gouvernement cantonal a promulgué le 19 juin 1920, une « loi pour la conservation des monuments historiques et la protection des sites », chargeant de son application une Commission spéciale dont le secrétaire porte le titre d'archéologue cantonal. Cette législation aura sans doute d'heureux effets pour notre Musée. Les articles 12, 13, 14 et 16 du règlement d'application de la loi, du 25 avril 1921, prévoient que nul n'a le droit d'entreprendre des fouilles et d'en conserver les objets sans l'autorisation du Département des Travaux publics².

Sur la demande de la direction du Musée, la Commission, dans sa séance du 22 juin 1922, a émis le vœu³ que le produit des découvertes et des fouilles qui présenteraient un intérêt pour le Musée, lui soit autant que possible attribué. Il est naturel que les restes de notre passé local soient conservés dans nos collections publiques, plutôt que de courir le risque de se perdre en demeurant dans le domaine privé ou d'être vendus à l'étranger, comme ce fut souvent le cas.

Il a été aussi prévu que les archives de la Commission, documents graphiques, relevés, plans, fouilles, etc., qui intéressent l'histoire monumentale et architecturale de notre ville, seront déposés au Musée et réunis aux Archives du Vieux-Genève.

Nous sommes heureux de constater la bonne entente qui existe entre l'administration municipale du Musée et la Commission cantonale, poursuivant toutes deux d'un commun accord l'œuvre de sauvegarde de nos monuments, et cherchant à centraliser dans un édifice unique tout ce qui subsiste du passé local.

Chacun ne peut-il contribuer à cette œuvre dans la mesure de ses forces ? Peut-on espérer, comme le demande M. Gielly, la création d'une Société auxiliaire des Monuments historiques ?⁴.

Beaux-Arts.

Conservateur: M. L. GIELLY.

Nous publions ci-dessous la liste complète des œuvres entrées au cours de l'année au Musée des Beaux-Arts, mais nous voulons attirer l'attention sur l'acqui-

¹ Historique de cette question: *Société auxiliaire du Musée, Rapport pour 1919, 1920*, p. 10.

² La Commission des M. H. a rappelé au public ces dispositions: *La Suisse*, 15 mars 1922, etc.

³ Extrait du procès-verbal de la Commission, séance du 22 juin 1922: « La Commission accepte la proposition que dans la mesure du possible les objets trouvés dans les fouilles faites dans le canton de Genève soient déposés dans le Musée d'Art et d'Histoire »; séance du 6 octobre, adjonction: « qu'autant que possible, les ossements soient déposés dans les laboratoires de la Faculté des Sciences ».

⁴ L. Gielly, *Pour nos monuments historiques*, Semaine littéraire, 14 octobre 1922, p. 515.

sition de quelques œuvres particulièrement intéressantes. Deux grandes toiles de F. Hodler, *Le Vigneron* et *l'Horloger*, nous ont permis de terminer la décoration du grand escalier. Elles appartenaient à la série de panneaux qui furent commandés à Hodler pour le Palais des Beaux-Arts de l'Exposition nationale à Genève, en 1896, et dont notre Musée possédait déjà quatre pièces. *Le Vigneron* et *l'Horloger* avaient été refusés par le Comité de l'Exposition. Ils n'ont donc jamais été placés en plein air et, n'ayant pas subi les intempéries, sont en parfait état de conservation. La partie supérieure du panneau du *Vigneron* avait été rabattue en arrière du châssis. Pour faire réapparaître cette partie cachée, nous avons fait établir un châssis nouveau, ce qui a nécessité de faire maroufler le panneau sur une seconde toile.

D'autre part, les deux groupes de James Vibert, représentant le *Passé* et *l'Avenir*, commandés à l'artiste en 1915, ont été mis en place sur le palier supérieur du grand escalier, où ils font le meilleur effet. Deux artistes genevois, MM. Maurice Barraud et Serge Pahnke, ont estimé que des œuvres précédemment acquises par le Musée ne les représentaient pas suffisamment et ont demandé à les échanger. La Commission des Beaux-Arts a volontiers accueilli leur proposition qui est toute à l'avantage de nos collections.

Parmi les dons qui ont été faits au Musée, il convient de signaler les portraits de deux peintres genevois par eux-mêmes, François Poggi et Edouard Ravel, que nous devons à la générosité de M^{me} François Poggi et de MM. Edouard et Maurice Ravel.

Dons. — De M^{lle} Alice Favre: une gouache et quatre dessins de M. Edmond Favre (1922-19 à 23); de M^{lle} Emilie Lerou, de la Comédie-Française: Benjamin Constant, portrait de M^{lle} Lerou dans le rôle d'Athalie (1922-317); de M^{me} François Poggi: François Poggi, portrait de l'auteur, huile (1922-318); Emile Poggi, Religieuse assise, dessin (1922-319); de MM. Edouard et Maurice Ravel: Edouard Ravel, portrait de l'artiste (1922-325); des héritiers de M^{me} Ch. Spiess: un paravent à quatre feuilles orné de peintures de l'école du XVIII^e siècle (1922-328).

Acquisitions. — Fonds Tœpffer: Adam-Wolfgang Tœpffer, Vente aux enchères, aquarelle (1922-2); *id.*, Le café du Théâtre, aquarelle (1922-3).

Fonds Brunswick et Galland: Auteur inconnu, Portrait de M^{me} de Bassompierre-Liotard, miniature (1922-4); Lefebvre, Portrait de François de Bassompierre, miniature (1922-5); Ferdinand Hodler, *Le Vigneron*, huile (1922-25); *l'Horloger*, huile (1922-26); Laure Bruni, Chênes à Bourdigny, huile (1922-327).

Fonds Diday: Horace de Saussure, Portrait de l'auteur, huile (1922-12); James Vibert, *le Passé*, pierre (1922-315); *id.*, *l'Avenir*, pierre (1922-316); Gustave François, *Léda*, huile (1922-320); Edouard Vallet, *le Village en février*, huile (1922-322); Luc Jaggi, *Jeune fille nue*, bronze, (1922-323); Maurice Sarkisoff, *le Grand siècle*, pierre (1922-324) (ces quatre derniers acquis à l'Exposition nationale); Jacques Jacobi, huile (1922-326).

Echanges. — Maurice Barraud, *la Femme à la fourrure* (1922-24) échangé contre le n^o 1916-24, *Sonia*, du même auteur. Serge Pahnke, *les Danaïdes* (1922-321) échangé contre *l'Evocateur* (1910-91) du même auteur.

Dépôt de la Confédération. — Acquisition de la Fondation Gottfried Keller: Francis Furet, *les Bords du lac à Saint-Gingolph*, huile (1922-313)

Arts décoratifs.

Conservateur: M. A. DUFAUX.

L'occasion, cette année, ne s'est pas présentée d'acquérir des objets d'art d'un intérêt particulier, exception faite d'une tabatière émaillée et peinte, travail genevois du XVIII^e siècle, acquise à la vente de la collection Revilliod de Muralt.

Le Musée a voulu marquer sa sympathie à l'endroit de l'exposition nationale des Arts appliqués à Lausanne en acquérant quelques-unes des œuvres présentées. La sollicitude de la Confédération s'est manifestée par le dépôt dans nos salles d'objets d'art acquis par elle à cette même exposition, eaux-fortes, batiks, orfèvrerie, émaux, toutes œuvres d'artisans genevois. Sans doute, l'Exposition internationale des Arts appliqués à Paris, en 1925, nous permettra-t-elle d'enrichir nos collections de quelques œuvres bien représentatives de notre époque de recherches, d'efforts, un peu dispersés, mais toujours intéressants par leur diversité même.

LEGS ET DONs.

Legs Blachier M. 988-990, 3 gardes de sabres japonais; M. 991, montre d'argent cadran décoré de peinture sur émail; C 796, oiseau, porcelaine de Copenhague; V 100 à 108, petit vase Gallé, et 4 coupes verre teinté; don de M. et M^{me} Millenet-Mangin, 3 émaux peints: un portrait de Pierre Dufaux par lui-même; une étude tête de femme par M^{me} P. Dufaux-Orgelet; une étude de fleurs par Marc Dufaux; don de M^{me} Haim-Gumery: E 360, portrait en émail d'une jeune Genevoise sous la Restauration, (auteur inconnu), plus quelques dons d'importance moindre: un lot de gravures de M. Stuart Thompson et un lot de chapeaux offert par M^{lle} Brun; une canne à épée, legs de M^{lle} Gland-Delliant. Veillent tous ces amis de nos collections trouver ici l'expression de notre vive gratitude.

ACQUISITIONS.

Estampes. — 1884, 1 gravure sur bois « Basler Munster » effet de neige, par Fritz Mock.

Métaux ouvrés. — M 922. Plateau métal noir et argent, décoration ornementale, œuvre de Jean Dunant, ciseleur, Paris; M 993. Vase à fleurs, forme tulipe, argent martelé, œuvre de M. Rothlisberger.

Céramique. — C 797. Bonbonnière faïence décor gris et brun, par M^{me} Nora Gross; C 798. Sucrier avec couvercle, décor bleu et brun, par Mrs. Loder et Schweizer, à Steffisburg.

Emaux. — E 355. Petit paysage sur émail, vue de Genève, signé Ch. Glardon; E 357. Tabatière Louis XVI, émaillée et peinte sur or, bordure émail bleu avec paillons, centre peinture à personnages, école genevoise, travail sous fondant, auteur inconnu (provient de la collection Revilliod de Muralt); E 358. petite plaque,

peinture émail, sujet suisse (documentaire); E 359. Bol rond émaillé sur cuivre, décor ornemental en émaux opaques, œuvre de M^{lle} Glitsch.

Verrerie. — V 106. Cruche à eau, verre blanc, décor fleurs et oiseaux en blanc opaque, œuvre de M^{lle} Brupaccher; B 107. Flacon décoré de rinceaux blancs et noirs avec touches carminées, œuvre de M^{me} Porto-Matthey.

Bijoux. — JB 586. Pendentif dit art nouveau (signé Lalique) émaux translucides sur or, quatre figures ciselées et émaillées entourées de «monnaie du pape», émaux opalins à jour.

Bois. — B 100. Boîte ronde bois brun, couvercle décoré de plumes d'oiseaux en motif ornemental sous verre, œuvre de M^{lle} Baud-Bovy.

Cabinet de Numismatique.

Conservateur: M. Eugène DEMOLE.

Conservateur-adjoint: M. Edouard AUDÉOUD.

DONS.

De M. G. BADOLLET: 29501, Médaille uniface anonyme de la prise de la Bastille, 78^{mm} en ébonite; 1191, sceau empreinte sur cire de la bourgeoisie de Valangin, avec ruban, 35^{mm}; 1192, même sceau contremarqué aux armes de la principauté, avec ruban, 35^{mm}; 1193, sceau de la principauté, maison de Prusse, sur cire, 42^{mm}; de M. Maurice BEDOT, directeur du Museum d'Histoire naturelle: 29538, médaille maçonnique de l'Orient de Vevey, forme croix de Malte, 34^{mm}, arg.; 29539, prix de semaine du Collège de Genève, 6^{me} classe, 33/33^{mm}. arg.; 29540, médaille maçonnique de l'Union des cœurs de Genève, 32^{mm}, bél. ruban, arg.; 29541, Autriche, VIII^e Congrès de Zoologie, Graz, 1910, décoration avec ruban, simili arg.; 29542, Allemagne, V^e Congrès de zoologie, Berlin 1901, décoration; 29543, Egypte, piastre de 1293, A. H. arg.; 29544, Mexique, 8 réaux 1887, arg.; 29545, Japon, un yen arg.; 29545-55, Bornéo septentrional, 10 pièces de cuivre de Sarawak; 29556, Bornéo Nord C. J., 1 cent 1887; 29557, Iles de Ceylan, 1/24 de roupie 1807 sur flan épais, cu.; 29558, République romaine, semis de la 1^{re} période, br.; 29559, Suède et Norvège, Oscar II, 50 öre, 1891, arg.; 29560, Italie, 20 cent. 1910; 29561, 20 cent. 1894; — de M. Albert BESSON, Chambésy: 887, un sceau-matrice et contre-scel id. soudés ensemble de la ville de Condom, département du Gers, XIII-XIV^e siècle; — de M. Aug. CAHORN, arch. de la Ville: 29512, jeton des Chambres de Commerce de France, bon pour 1 fr., 1922, al. doré; 29513-14, idem; 29515, billet de 50 cent. de la Chambre de Commerce de Paris; 29516, insigne des constables de Genève, 1874, 43-60^{mm}, lait.; — de M. Henri CAILLER, Répertoire général de médaillistique, 1527 fiches du t. I: médailles à portrait; 29562, Lyon, billet de 50 cent. 1918, de la Chambre de Commerce; 29562, billet de 25 pfennigs de Mayence, 1921; 29576, jeton des chambres de Commerce de France, 1922, bon pour 1 franc, lait.; — de

M. Edm. CHENEVIÈRE: doublet, 1 jeton réclame de la maison Lavanchy à l'Exposition nationale de 1896, 38^{mm}, cu. doré; — de M. Eug. DEMOLE, médaille souvenir de la coupe Gordon-Bennet, Genève, 1922, 38^{mm}, cu. doré; 29577, médaille de chien ancienne, lait.; 29580, Haldenstein, Grisons, Georges Phil. 2/3 thaler, 1691, arg.; 29581, République française, décime, an VIII A. A. cu.; 29582, France, Louis XVI, 1/8 d'écu, 1782, arg.; 29583, Italie, Napoléon I^{er}, 5 soldi, 1812, billon; 29584, Berne, 1/2 batz, 1826, billon; 29585, Vaud, 1 batz 1821, bill.; 29586, canton de Saint-Gall, 1/2 batz 1808, bill.; 29587, Grisons, 1/2 batz 1807, bill.; 29588, id. 1 batz 1826, bill.; 29589, Soleure, 5 batz 1826, arg.; 29590, Espagne, Charles IV, écu de 1793, arg.; 29591, médaille de Saint-Georges, Allemagne, arg.; — de M. W. DEMOLE: (doublet) 5 cent. 1919 de Gex, al.; — de M. Arthur ENGEL: 23055, billet de 1 fr. de la Chambre de Commerce de Marseille 1922; 23056, billet de 0.25 cts de la Chambre de Commerce de Toulon et du Vars, 1921; 29502, médaille de L. J. Thénard, 60^{mm}, al.; 29503, timbre-poste de 5 cent. dans une gaine protectrice, comme monnaie pendant la guerre 1914-18; 29504, id. de 10 cent.; 29505, Perpignan, 1921, pièce octogonale de 10 cts de la Chambre syndicale des Commerçants, al.; 29506, Marseille, jeton des tramways, 0.15 cts, al.; 29507, jeton de 5 cts de 1921, Alais, Marseille, Gap, al.; 29508, Nice, Chambre de Commerce, jeton de 5 cts, 1920, al.; 29509, jeton de distributeurs autom. lait.; 29510, Perpignan, Chambre de Commerce, billet de 1 fr., 1917; 29511, médaille des noces d'or de Jean Dolfus et Anne-Catherine Bourcart, 1872, par Stern, 40^{mm}, br.; 29517, denier de Louis le Germanique, frappé pour Strasbourg, imitation frisonne; 29518, 3^{me} jubilé de la Réforme à Strasbourg, 1717-1817, carrée, arg., 29-36^{mm}; 29519, médaille sur l'entrée de Marie-Louise à Strasbourg, 1910, br.; 29520, médaille de la 8^{me} réunion des Chanteurs de l'Alsace, Mulhouse, 1870, ét.; 29521, collection de 59 sapèques rapportée d'Indo-Chine en 1886; 29522, médaillon de T. E. Mionnet, par Depaulis, 162^{mm}, br.; 29524, gravure par van Mieris, de Havercamp, professeur d'histoire, 34-48^{cm}, encl.; 29526, médaille de la révocation de l'Edit de Nantes, par Mollard, coq., 70^{mm}, pl.; 29528, collection de 46 sapèques du Tonkin, 1886, fer; 29523, un tableau à l'huile, portrait de T. E. Mionnet, 38-45^{cm}; 29569, Suède, pièce obsidionale de 2 dalers, 1711; — de M. le Prof. Lucien GAUTIER: 29537, Egypte, Alexandrie, moyen-bronze de Trébonien Galle; — de M. L. GIELLY: 29568, un billet de 5 leis de Roumanie; — du SECRÉTARIAT DE LA COUPE GORDON-BENNET: 29570, Plaquette des aérostiers volontaires de la Coupe, 21^{mm}; — de M^{lle} Odette GOSSE: 29534, Empire allemand, 10 pfenn. 1916, mét. bl.; 29535, Belgique, 10 cent. 1916; 29536, France, Banque d'émission de Lille, 5 cent, 1915, carton; — de M. Th. GROSSMANN: 29564, ville de Ohlig, 10 pfenning, 1920, nic.; — de Madame HAIM-GUMERY: 29571, médaille de tir de la Société des Sous-Officiers, 1878, 43^{mm}, arg.; 29572, médaille des travaux des Tranchées, 37^{mm}, lait.; 29573, méd. souvenir de l'inauguration du pont du Mont-Blanc, 27^{mm}, ét.; 29574, méd. souvenir de la bataille de Morat, 47^{mm}, ét.; 29575, méd. de chant de Ratisbonne, 1847, par Drentwett, 40^{mm}, ét.; méd. de la Société cant. des Carabiniers genevois, 1882, 43^{mm}, arg. (doublet); méd. du tir cantonal de la Chaux-de-Fonds, 1886, 46^{mm}, arg. (doublet); méd. du tir nat. genevois de 1886, 47^{mm}, arg. (doublet); méd. du tir fédéral à Genève, 1887, 45^{mm}, arg. (doublet); méd. du 400^{me} anniversaire de la Société Arquebuse et Navigation, 1875, 43^{mm}, arg. (doublet); méd. du tir cant. de Lausanne, 1894, 45^{mm} (doublet); méd. de la 25^{me} année de la fusion des

Sociétés Arquebuse et Navigation, 1881, 47^{mm}, arg. (doublet); méd. du tir de la Société des Sous-officiers, Genève, 1878, 43^{mm}, arg. (doublet); 29592, une coupe de Tir, arg.; — de M^{lle} Lucy JUNOD: 1190 et 1190*bis*, 2 enfonçages inachevés en laiton pour une médaille non décrite de J. P. Droz, 64^{mm}; — de M. Lucien NAVILLE: 784, un catalogue de vente de monnaies grecques antiques, 4^o pl., Genève, 1922; 785, catalogue de monnaies d'or byzantines et romaines, 4^o pl., Genève, 1922; 782, catalogue de monnaies impériales romaines, 4^o pl., Genève, 1922; — de M. Marc PONSON: 29532, timbre-poste français de 5 cts, avec gaine protectrice; — de M. RENAUD, adjoint à Versoix: 23181, denier inédit au type de Mâcon, XIII^e siècle; — de Madame Amédée RIGOT: 29529, médaille de l'Exposition cantonale vaudoise, Vevey, 1901, 55^{mm}, br.

Remis par le MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE: 29566, timbre-poste de 5 cts, Genève, 1848, vert; 23182, plaquette des fêtes du Simplon, 29 mai 1900, 40-60^{mm}, br.; 23085, shilling de 1661, de Jean-Casimir de Lithuanie; 23086, pièce d'Emmanuel de Pinto de Fonséca, Malte, billon; 23149 à 180, trente-deux assignats français divers (les N^{os} 23085 à 23100 proviennent du legs Blachier fait au Musée le 20 août 1921); 23141, insigne de la Société des Vieux-Grenadiers, 1749, mt. bl.; 23142, insigne de la Société Arquebuse et Navigation, mét. bl. et rub.; 23143, insigne de la Société de la Navigation, arg. et rub.; 23144, insigne du Touring-Club Suisse, par G. Hantz, broches en métal blanc oxydé et émaillé; 23145, insigne du Touring-Club Suisse, broche en laiton émaillé; 23146, insigne du Vélo-Club de Genève, lait.; 23147, insigne de la Société des Fruitières d'Appenzel, mét. bl. oxydé avec ruban; — remis par le SERVICE DU VIEUX-GENÈVE: 23183, denier arg. de Julia Maesa, Feuardent n^o20; 23184, moyen-bronze de Faustine jeune, illisible.

ACQUISITIONS.

23057, denier signé de Conrad, évêque de Genève; 23058 à 23061 quatre deniers de l'Evêché de Genève, XII^e siècle; 23062 à 23064, trois dit. du XIII^e siècle; 23065 un quadruple-écu d'or, Genève, 1646; 23066, un écu-pistolet, Genève, 1558; 23067, un dit. de 1569; 23068, un dit. de 1581; 23069, demi-thaler, Genève, 1657; 23070, six-sols, Genève, 1633, arg.; 23071, dit. billon, 1776; 23072, dit. arg. 1791; 23073 à 23076, trois-sols, billon, de 1571, 1578, 1634, 1689; 23077-78, sols, billon, 1539, 1575; 23078, six deniers, Genève, billon, 1708; 23080 et 81, trois deniers, Genève, 1535 et 1596, billon; 23083, marque de Pompiers de Genève, lait.; 23082, imitation de Pomponesco, d'un sol de Genève, de 1591; 23084, trois roubles de platine, 1828, de Nicolas I^{er} de Russie; un lot d'ouvrages sur la numismatique (bibliothèque Morel-Fatio).

Vieux-Genève.

Conservateur: M. L. BLONDEL.

Le chef du Service a suivi les démolitions des anciens quartiers de la ville et les différentes fouilles auxquelles on a procédé sur la voie publique. Il a exploré au

début de l'année les galeries de contremines des anciennes fortifications mises au jour par le collecteur du Boulevard des Philosophes, relevé les antiques lignes de pilotis sous les maisons de la rue de Rive, pris des photographies de ces maisons ainsi que de celles de la Pélisserie et de la Tour de Boël. Des substructions d'une tour ont été notées dans les fondations de la nouvelle banque Lombard-Odier, de l'immeuble Pélisserie 10; enfin, des fragments de belles poutres moulurées ont été réservés pour le Musée. Par un arrangement avec la Société des Traditions populaires, les relevés des maisons rurales faits dans le canton sous la surveillance de la commission des monuments historiques et des sites seront déposés au Musée.

DONS.

Tableau des troupes à Plan-les-Ouates, 1832-33: M. ANSOTTE; gouache représentant les anciens bains des Pâquis: M. Adolphe VOGEL; 2 lithographies coloriées de Genève: M. Walter LANZ; 12 dessins et gouaches de la Savoie et de la Suisse par Alderman, Jeremiah Ames, début du XIX^e siècle: M. H. Stuart THOMPSON; 2 lithographies de Genève: Anonyme; sceau en cuir daté de 1789, provenant de la pompe foulante de Versoix: Lieutenant SCHMIDT; 102 dessins, costumes anciens, topographie de Genève, provenant du legs Bodmer: versés par le MUSÉE DES BEAUX-ARTS.

ACQUISITIONS.

107 photographies de maisons rurales genevoises, photographies de maisons, Pélisserie, Tour de Boël et rue de Rive. Estampe, prospectus d'un éléphant de passage à Genève.

CHAPITRE VIII

MUSÉE D'ETHNOGRAPHIE¹

Parc Mon Repos.

Conservateur: M. le professeur Eugène PITTARD.

Commission:

MM. Marius STÆSSEL, Conseiller administratif délégué. *président*. — Alfred CARTIER, directeur général du Musée d'Art et d'Histoire (†), Eugène PITTARD, conservateur du Musée d'Ethnographie. — Maurice BEDOT, directeur du Museum. — Emile CHAIX. — Alfred BERTRAND. — Waldemar DEONNA. — Théodore VERNET (†).

Durant l'année 1922, le Musée d'Ethnographie a vécu une vie normale. La principale modification intérieure qu'il a subie a été, vers la fin de l'année, l'installation de sept nouvelles vitrines. Une Commission nommée par le Conseil Municipal, après s'être rendue sur place, et avoir examiné les collections, constaté leur abondance et les difficultés de leur installation, rapporta favorablement en vue de cette acquisition. Le Conseil municipal ratifia immédiatement cette décision.

Ces vitrines nouvelles nécessiteront un décalage de toutes les collections et un regroupement de celles-ci. Ce travail aura lieu dans le début de l'année 1923. Le gros souci du Conservateur serait d'obtenir un classement rationnel des objets dont il a la garde. Mais la répartition géographique des collections, admise à Genève, comme partout ailleurs, est rendue très difficile par suite de l'arrangement intérieur de la Villa Mon Repos. Les diverses pièces de ce bâtiment, de grandeurs et de dispositions différentes, se prêtent mal à leur transformation en salles de Musée. Il faut espérer qu'un jour viendra où le Musée d'Ethnographie de Genève pourra présenter ses collections dans des conditions plus favorables, comme le font les autres Musées suisses d'Ethnographie.

Le 17 mars 1922, en plein accord avec le Conservateur du Musée d'Ethnographie et le Directeur du Musée d'Art et d'Histoire, le Conseil Administratif décidait de donner définitivement au Musée d'Ethnographie son entière autonomie. D'ailleurs, les liens qui le réunissaient aux diverses collections municipales groupées sous le titre de Musée d'Art et d'Histoire, ne consistaient guère, depuis 1901, — en dehors du lien

¹ Chapitre VII du compte rendu financier.

moral —, que dans la publication en commun des rapports annuels et dans la remise, par le Musée d'Art et d'Histoire, de subventions, prises sur le budget commun, pour l'achat d'objets d'ethnographie.

A l'occasion de cette nouvelle situation administrative, il est peut-être bon de jeter un coup d'œil en arrière et de rappeler rapidement quelles ont été les origines du Musée d'Ethnographie.

Jusqu'au moment où la création d'un grand Musée fut définitivement envisagée les collections ethnographiques, d'ailleurs très modestes, étaient renfermées dans quelques vitrines du bâtiment de la Bibliothèque publique. C'est le 30 janvier 1900 que le Conseil Administratif propose au Conseil Municipal l'ouverture d'un concours, en vue de la construction d'un Musée central, — dans lequel l'Ethnographie avait sa place — sur l'emplacement des Casemates. La proposition fut votée le 8 mai 1900. Le 23 juin 1901, le projet Marc Camoletti fut adopté. Dans le début de l'année 1901, les objets ethnographiques, qui se trouvaient à l'étroit dans les vitrines du Musée archéologique, furent transférés dans la villa Mon Repos. A cette époque, le conservateur du Musée archéologique était M. Emile Dunant, et c'est lui qui présida à cette installation. Au début, quelques pièces de la villa seulement étaient occupées par les collections. On avait, notamment, laissé libres les trois grandes pièces du rez-de-chaussée, où l'on avait placé, en attendant mieux, quelques œuvres d'art. C'est en 1910 que fut nommé le Conservateur actuel. Celui-ci d'ailleurs, dès l'installation des collections à Mon Repos, n'avait jamais cessé, comme membre de la Commission du Musée archéologique, de s'intéresser activement au développement du nouveau Musée et de faire diriger vers lui de nombreuses et importantes collections.

Il est intéressant de rechercher, dans les anciens catalogues, comment ont été créés les premiers fonds du Musée d'Ethnographie. La date d'entrée la plus ancienne est de 1864. Mais les collections elles-mêmes n'étaient pas encore groupées. Quelques objets, déposés antérieurement, — à des époques diverses —, à la Bibliothèque publique et ailleurs, furent versés dans la nouvelle collection. Mais quelles curieuses déterminations étaient accolées à ces objets! On n'était guère enclin, alors, à préciser à la fois la nature de l'objet et son lieu de provenance! C'est ainsi que, dans les anciennes étiquettes, on voit figurer simplement: «armes des sauvages» ou bien «flèches bambous, pointes bois de fer barbelées», sans autre explication; ou encore «flèche indienne» et sans indications de provenances, etc. Aussi la détermination d'un grand nombre de ces objets n'a pas toujours été une tâche facile pour le conservateur actuel, d'autant que pas mal de notations géographiques étaient, par surcroît, inexactes. On attribuait à la Laponie, ce qui appartenait à la Guyane... etc. C'était l'époque héroïque!

Aujourd'hui, le Musée possède environ 8000 objets. Leur inventaire chronologique mérite d'être rapidement fait.

De 1864 à 1910, 4045 objets, inscrits dans les registres K, L, et N° I (nouvelle série), sont entrés dans les collections du Musée d'Ethnographie. Parmi les dons ou les dépôts qui ont été faits, de 1901 (date de l'installation à Mon Repos) à 1910, il y a lieu de citer l'entrée¹ de 1194 objets provenant du Musée des Missions, des collections Aloys Naville, Oswald Pietet, D^r Ferrière et des legs: pasteur Tournier, Henri de

¹ Par les soins mêmes du conservateur actuel, alors seulement membre de la Commission.

Saussure, etc. Si nous déduisons ce chiffre du précédent total, on trouve que le Musée d'Ethnographie ne comptait alors que 2951 objets. En 12 ans, il a presque triplé les effectifs qu'il avait mis 37 années à constituer et cette augmentation a été obtenue, en grande partie, à l'aide de dons ¹.

Entre le moment où Hippolyte Gosse interrompait, par une mort prématurée (février 1901), la mission qui lui avait été confiée, et le moment où le conservateur actuel entrerait en fonctions (11 novembre 1910), il n'a été réellement acquis, en dehors des dons importants mentionnés ci-dessus, que 267 objets. Ainsi, jusqu'alors, il n'entraîne guère au Musée que 68 objets par année! il en a été inscrit annuellement, depuis 1910, en moyenne 312! Cette augmentation rapide explique la nécessité où s'est trouvé le Conseil municipal de faire installer les nouvelles vitrines dont il a été question.

Il serait injuste de terminer ce rapide historique sans souligner ce que le Musée doit à Hippolyte Gosse. C'est lui qui, en 1872, conservateur du Musée archéologique, succédant au Musée académique, fondé, en 1818, par le professeur Boissier, comprit le premier, officiellement, toute l'importance scientifique, tout l'intérêt pratique et pédagogique, des collections d'Ethnographie. Il s'intéressait personnellement beaucoup à cette discipline, Il acquit, de ses propres deniers, des objets de valeur, dont il fit bénéficier la Ville de Genève. Le Musée d'Ethnographie doit inscrire le nom de Gosse, en tête de ceux qui lui vouèrent les premiers soins, et qui le conduisirent vers ses destinées actuelles.

Durant l'année 1922 le Musée s'est enrichi de 307 objets. Voici un rapide inventaire de ceux-ci :

Europe.

Trois cachets circulaires en plomb; un peigne en bois; une boule d'argile servant de savon, pour les cheveux; une dito, autre forme; un couteau de paysan; deux ty pes de ferrures pour chevaux; deux cuillers en bois; une faucille lame fer denticulée; un peigne double en corne noire; une paire de bas tissés argent, or et couleurs diverses; un boléro complètement brodé de fils d'argent, sur fond rouge et violet; une paire de plaques de ceinture en métal découpé et incisé; un boléro à manches, brodé; un petit boléro, soutaché noir; un dito sur fond d'étoffe violette, avec paillons multicolores; une décoration de tête, bandeau frontal, rehaussé de corail; un métier à tisser; tous ces objets provenant d'Albanie (dépôt Eugène Pittard). Une petite boîte en bois décorée, suisse, legs Blachier; une poterie paysanne avec décorations (Roumanie) (dépôt Pittard); un lot de 23 photographies, costumes suisses (don Ch. Marggi); cinq sifflets populaires, en terre cuite, et de formes diverses; deux moules en terre cuite, pour gateaux de fête; une petite lampe en terre en forme de crésu (Sicile) (dépôt Eug. Pittard); deux tapis, fabriqués avec d'anciennes broderies de chemises; deux bas de manches brodés; une bande tissée; une bande brodée ancienne, avec paillons; un bas de manche, brodé; plusieurs morceaux d'anciennes

¹ Parmi les collections généreusement remises à partir de 1910 au Musée d'Ethnographie, il faut citer en première ligne celles de MM. Maurice Bedot (en particulier importante collection d'instruments de musique), Fritz Sarasin, Robert Süs, Ernest Chantre, M. et M^{me} Edouard Favre, MM. F. Russillon, F. de Loys, M^{mes} Galley-Dégallier et Suter-Bieler, et celles provenant des legs Camille Favre, Comte de St-Georges, Gillet-Brez, J.-J. Blachier, etc.

broderies; cinq devants de chemise, broderie ancienne, dessins géométriques; un bas de manche brodé; une bande brodée; deux devants de chemise brodés; huit bas de chemises brodés, dessins géométriques, de types divers; deux ceintures, fond rouge et violet; trois paires de devants de chemises brodés, dessins géométriques une bande fond blanc, brodée; une bande fond brun clair, brodée; tous ces objets, provenant de Bulgarie, ont été remis en don au Musée par l'entremise de M^{me} Philippe Bourdillon à Genève. Un porte bonheur en épis de blé, tiges tressées; un plat de terre vernissée; un panneau de bois décoré (type de décoration des coffres de mariage); une couronne de jeune fille, en fleurs artificielles; une petite cruche en terre; une cruche de caravanier, avec côté plat pour reposer sur le corps de l'animal; deux cruches en terre de types divers (objets provenant d'Albanie, dépôt Eugène Pittard). Deux sifflets en terre cuite vernissée, types divers; un œuf en bois pyrogravé; un petit plat en bois pyrogravé; un échantillon d'étoffe « Nabouaka » impression au pochoir; deux sachets de cuir, de formes différentes; une petite poterie, « Tchortopolovhka », destinée à chasser les mauvais esprits (objets provenant d'Ukraine, achat Batchinsky). Un carcan en fer, Hérémence, Valais, (le cadenas manque); un toupin de vache avec son collier de cuir; un toupin de vache, plus petit; (objets remis par le Musée d'Art et d'Histoire). Un sifflet terre cuite; une lampe en terre, type crésu; un plat de terre vernissée, poissons peints; une terrine en terre jaunâtre; deux vases en terre cuite, formes et décorations différentes; objets provenant d'Ukraine, don de M. Batchinsky; six marques à pain en bois sculpté, types divers, provenant de la vallée de Bagnes; deux moules en terre cuite, pour gateaux de fête (Sicile) (dépôt Eugène Pittard); un modèle de barquette; un modèle de gondole (Venise) (don Chagot).

Asie.

Un bois sculpté représentant le dragon chinois Lung, nuage dispensateur de la pluie (Chine), (don Eug. Penard); un soulier chinois, étoffe jaune brodée; (don Chr. Marggi); deux personnages du théâtre des marionnettes javanais, cartons découpés et peints (Java), (achat comptoir hollandais à Genève); deux masques en bois sculpté et peint avec têtes humaines stylisées (Ceylan); deux tambours, de formes différentes; une cithare en caisse, quatre clefs; un tambour, en segment de tonneau, (Chine), (achat Speyer).

Afrique.

Un gobelet en bois (Somalis); un petit couteau, fourreau cuir; une poche en cuir; un bracelet en caoutchouc durci; deux bracelets en laiton, avec incisions; une cuiller en bois incisée; deux bracelets en perles de verre (Lagos); une coupe en bois incisée (Dankali); une coupe en fibres tressées; un peigne en bois; cinq bracelets de types divers, en cuivre et en caoutchouc durci; un grand collier en perles; un grand collier en petites pierres percées (Ovambos); quatre boucles d'oreilles de types divers (Herreros, Klippecafres); un collier avec gris-gris; un grand collier à 4 rangs, en rondelles de caoutchouc; un plateau en fibres tressées; trois éventails de types divers (Lagos); une natte en fibres tressées (Somalis), (Achat Solioz); un pot globuleux décoré type Nabeul (Tunisie), (dépôt Eugène Pittard); deux fers de lance avec

douilles et barbelures; une grande pipe, fourneau en terre noire, incisée (Soudan) (achat Greyer); un grand tambour, peau collée et chevillée (Togo, achat Speyer); une trompette faite avec une corne d'antilope; un masque de danse en bois sculpté tête de bovidé (Afrique occidentale allemande); un masque de danse, tête humaine, coiffure en cimier (Togo); un masque de danse, grossière figure humaine; deux haches de types divers; une boîte à poudre; une gibecière contenant des fétiches; un carquois en bois et dix-huit flèches de types différents; un arc en bois (Cameroun, achat Fritsch); un long pistolet à pierre, décoré; un long couteau étroit « flissa »; un petit poignard; un petit couteau (Maroc); une « miséricorde »; un poignard recourbé; (don de M. Ch. Gambini); un grand bouclier zoulou en peau de bœuf (achat Speyer); un tapis-couverture, fait de morceaux de fourrures ajoutés (Zambèze) (don de M^{me} Gustave Lasserre); deux zanza, types différents; une cithare, deux cordes (Cameroun); un zanza à seize touches; un tambour, forme sablier (Afrique occidentale); un tambour, peau fixée par deux rangs de rotang (Cameroun); un tambour, Ouganda; deux guitares transfixantes, types divers, (Afrique occidentale); un pluriarc, (six arcs), (Cameroun); un tambour, peau retenue par des cercles de bois (Afrique occidentale); un tambour, caisse résonnante portée sur trois pieds (Afrique occidentale, achat Speyer); quelques fragments de pièces de monnaie d'un ancien cimetière du Maroc (don Bohler); un modèle de pirogue de la côte des Somali (don Chagot).

Amérique.

Une fronde, quatre cordelettes tressées; un morceau de tissu ancien; deux morceaux de bande tissée, dessins géométriques; trois morceaux de tissus anciens à dessins différents; deux bandes étroites de tissus; dessins différents; trois échantillons de tissus anciens; une longue bande tissée, fond brun (toutes ces étoffes anciennes, provenant du Pérou, achat Speyer); un sabre avec fourreau, lame décorée (Mexique) (don de M^{me} Oswald Pictet); un modèle de « maquahuitl », massue mexicaine armée de silex (Mexique, anciennes collections); six haches en pierre de formes diverses; deux haches en cuivre, à ailerons plus ou moins définis; un fragment de hachette en pierre; un petit bélier en pierre; une main fermée, fétiche, sculptée sur pierre; une plaquette, pierre blanche incisée; une pierre sculptée fétiche à trois pointes; une pierre sculptée représentant probablement deux moutons placés latéralement; un animal sculpté sur pierre translucide; une petite statuette humaine, sculptée dans un morceau de roche blanche; un animal sculpté dans un schiste ardoisier; un tube en pierre incisée; un bélier sculpté sur pierre; une petite statuette humaine; deux petits personnages grossièrement travaillés en pierre blanche; une sculpture antique sur pierre, représentant un personnage humain avec un bonnet rond, et deux trous de suspension de chaque côté du cou; deux petits personnages en argent (?) assis; deux petits personnages en bronze qui semblent des répliques des précédents; une épingle en bronze, tête plate. (Tous ces objets provenant de Bolivie, achat Ferrière.)

Océanie.

Une écope en bois sculpté; deux statuettes en bois sculpté, une féminine, l'autre masculine, avec des décorations; une statuette, figure d'ancêtre, taillée dans

un seul morceau de bois; un grand bouclier en bois d'une seule pièce, sculptures anthropomorphiques; (Nouvelle-Guinée); une statue en bois d'une seule pièce, type masculin (Nouveau-Mecklembourg); deux panneaux en bois sculptés et peints, représentant des figures humaines; un panneau en bois avec trois têtes humaines; un long panneau de bois sculpté avec trois têtes humaines et dessins géométriques; une statue humaine, féminine, de 1 m. 75 de hauteur, corps peint, figure décorée (Nouvelle-Guinée, achat Speyer); un battoir en bois pour le tapa, forme quadrangulaire; une massue en bois sculpté, avec quatre têtes types marquisien (achat du Musée de Neuchâtel); une gerbe de cheveux indigènes; une touffe de cheveux de chef de tribu, fétiche serré dans une lanière en tapa (Australie); deux crochets en coquille découpée (Iles de l'Amirauté); un racloir en coquille découpée (Nouvelle-Guinée); un masque en lattes de jone, figure humaine (Ile Salomon); trois masques en bois sculpté, figures humaines, types différents (Nouvelle-Guinée); une tête d'oiseau sculptée; deux têtes d'animaux sculptés et peints; une tête d'homme sculptée, oreilles avec pendeloque; deux oiseaux sculptés et peints dans un seul morceau de bois; une statuette en bois, figure humaine; une grosse tête sculptée dans un seul morceau de bois; un panneau en bois sculpté, deux têtes superposées (Nouveau-Mecklembourg); un masque en bois sculpté, tête humaine (Nouvelle-Guinée allemande); un bouclier bois, recouvert de rotang (Nouvelle-Guinée britannique); deux boucliers en bois incisés et peints, stylisation anthropomorphe; un bouclier en bois sculpté composé de trois pièces liées par du rotang (Nouvelle-Guinée); deux boucliers ronds en bois, l'un sculpté et l'autre peint et incisé (baie de l'Astrolabe, achat Speyer); deux cuillers à sagou, en bois sculpté, d'une seule pièce; un crochet en bois sculpté; deux battoirs, en bois sculpté; deux haches de pierre (objets provenant de la Nouvelle-Guinée hollandaise, échangés avec le Musée de Bâle); cinq tambours en forme de sablier allongé, types divers, sculptures et incisions différentes (Nouvelle-Guinée); quatre boomerang de types divers (Australie centrale); deux bâtons-massues (Australie occidentale); trois fleurs en bois, décorations, pour les cheveux, tribu Aranda, (Australie centrale).

CHAPITRE IX

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE ¹

Directeur: M. Maurice BEDOT.

Commission :

MM. Marius STOESEL, Conseiller administratif délégué. — Emile ANDRÉ, professeur. — Léon COLLET, professeur. — Louis DUPARC, professeur. — Roger de LESSERT, D^r sc. — André NAVILLE, D^r sc. — Eugène PENARD, D^r sc. — Arnold PICTET, D^r sc. — Jacques REVERDIN, professeur.

Personnel scientifique :

1 ^{er} Assistant de Zoologie,	MM. P. REVILLIOD.
1 ^{er} Assistant d'Entomologie,	J. CARL.
Assistant d'Entomologie et Malacologie,	G. MERMOD.
Assistant de Géologie,	E. JOUKOWSKY.
Assistant de Paléontologie,	J. FAVRE.
Préparateur,	H. LARSEN.
Aide-préparateur,	F. DE SCHAECK.

M. le Professeur Charles SARASIN, membre de la Commission depuis 1896, s'est vu obligé de donner sa démission, ses occupations actuelles ne lui permettant plus de suivre les travaux du Muséum. Le Conseil administratif a nommé M. Léon COLLET, professeur de Géologie à l'Université, et M. André NAVILLE, assistant de Zoologie à l'Université, membres de la Commission.

M. le Professeur Auguste FOREL, d'Yverne, le savant myrmécologue, désirant assurer l'avenir des importants matériaux qu'il a récoltés au cours de ses études sur les Fourmis, s'était adressé, l'année dernière, à notre Muséum pour lui demander s'il serait éventuellement disposé à faire l'acquisition de ses collections. Le Directeur du Muséum a transmis cette proposition au Conseil administratif qui l'a accueillie favorablement et a signé une convention au terme de laquelle la Ville s'engageait

¹ Chapitre VII du compte rendu financier.

à faire cet achat et à en prendre livraison lorsque la santé de M. A. FOREL ne lui permettrait plus de continuer ses travaux. Malheureusement, le terme prévu est arrivé plus vite qu'on ne le pensait. Atteint de glaucôme, M. FOREL a été forcé d'abandonner ses recherches scientifiques et, au mois d'août dernier, il a prié la Ville de prendre possession de ses collections et d'en disposer conformément à la convention établie, qui prévoyait leur dépôt dans une salle spéciale accessible aux travailleurs désirant les étudier.

L'importance de cette collection est due non seulement au fait qu'elle renferme les spécimens récoltés dans de nombreux voyages scientifiques, mais encore tous les types des espèces établies par A. FOREL, et de nombreux cotypes d'espèces créées par des myrmécologues avec lesquels il entretenait des relations. En outre, elle présente un très grand intérêt au point de vue biologique parce qu'elle est accompagnée d'une série de Myrmécophiles, soit d'animaux vivant habituellement dans les fourmilières, et de nombreux nids de Fourmis que l'on a rarement l'occasion de pouvoir étudier. M. A. FOREL a remis également au Muséum la partie de sa bibliothèque qui concernait la systématique des Fourmis.

Cette acquisition importante a pu être faite grâce à un crédit supplémentaire voté par le Conseil municipal et à un don généreux de la SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DU MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Mais pour installer cette collection, il fallait, avant tout, vider une des salles du sous-sol où se trouvent les laboratoires et dépôts. La place manquant absolument dans le bâtiment du Muséum, le Conseil administratif a été obligé de louer un appartement, à la rue de Saussure, pour y placer une partie des collections d'étude. On a pu, ainsi, mettre la collection FOREL, dans un des laboratoires du Muséum.

Les travaux qui ont été faits cette année ont permis d'utiliser une partie des caves du Muséum pour y déposer provisoirement les collections ostéologiques.

57 demandes de prêts ont été accordées.

Nous avons remis à l'Ecole des Beaux-Arts, à l'Ecole professionnelle, à l'Ecole ménagère de Carouge, à l'Ecole primaire de Veyrier, ainsi qu'à 15 personnes ou écoles particulières, des minéraux ou animaux divers pouvant servir à l'enseignement.

Le Muséum a publié cette année le 14^e fascicule du *Catalogue des Invertébrés de la Suisse*, comprenant les *Gastérotiches* par G. MONTET. L'impression du volume 29 de la *Revue Suisse de Zoologie* est terminée et les 2 premiers fascicules du volume 30 ont paru. Parmi les travaux publiés cette année dans la Revue, le mémoire de G. MONTET sur les *Thynnidés nouveaux du Muséum d'Histoire naturelle de Genève* et les *Glanures myrmécologiques* de A. FOREL, intéressent particulièrement notre Muséum.

Zoologie et Anatomie comparée.

Vertébrés. L'établissement d'une nouvelle vitrine au milieu de la galerie des Vertébrés a permis d'obtenir une meilleure disposition de la collection des Mammifères et en particulier des Carnivores, Insectivores et Pinnipèdes. A la suite d'une révision de la collection ornithologique, on a pu enlever des vitrines d'exposition un grand nombre de spécimens qui, ne présentant pas d'intérêt pour le public, ont été placés dans la collection d'étude.

Arthropodes. La collection de Fourmis d'A. FOREL, dont la Ville vient de faire l'acquisition, contient environ 3580 espèces, 1250 races ou sous-espèces et 1900 variétés, soit en tout plus de 6700 formes diverses qui sont toutes représentées par de nombreux échantillons.

Parmi les autres familles d'Hyménoptères, celles des Sphégides, des Scoliides et des Chrysidides ont été revues et classées.

Plusieurs savants étrangers ont bien voulu se charger de déterminer quelques familles d'Arthropodes de nos dépôts, entre autres M. le Prof. GIGLIO-TOS, de Turin (Mantides), M. le Prof. SJOSTEDT de Stockholm (Orthoptères), M. BORELLI, de Turin (Forficulides et Scorpions), M. NAVAS de Saragosse (Neuroptères), et M. le D^r TRAUTMANN de Nuremberg (Chrysididæ), auxquels nous adressons l'expression de notre vive reconnaissance.

L'inventaire de la collection entomologique, au 31 décembre, est résumé dans le tableau suivant dont les chiffres indiquent le nombre de boîtes renfermant les Insectes. La Collection locale, la Collection JURINE et la Collection A. FOREL ne sont pas comprises dans cet inventaire.

	Collection	Collection mixte	Dépôts	Doubles	Total
Orthoptères	512	—	106	64	682
Hémiptères	156	—	61	15	232
Diptères	59	—	44	12	115
Névroptères	51	—	2	5	58
Pseudonévroptères . . .	46	—	40	9	95
Hyménoptères	323	—	173	244	740
Coléoptères	1145	150	221	61	1577
Lépidoptères	797	—	44	122	963
Total	3089	150	691	532	4462

Echinodermes. — Les Echinodermes vivants et fossiles, dont le Muséum possède une très grande collection provenant en partie de Perceval de LORIOU, ont été transportés dans l'Annexe de la rue de Saussure, où les meubles qui les renferment occupent 5 salles.

Anatomie comparée. — De nombreuses préparations accompagnées de dessins se rapportant aux systèmes digestif, respiratoire, circulatoire et uro-génital ont été exposées dans la collection. L'ostéologie a été en grande partie transportée dans la salle établie dans la cave.

La revision des collections et dépôts d'ossements néolithiques sera prochainement terminée.

Paléontologie.

Les Echinodermes fossiles ayant été transportés dans l'annexe de la rue de Saussure, on a pu disposer d'une façon plus convenable les autres Invertébrés fossiles, dont la collection occupe actuellement 1160 tiroirs. Pour les Céphalopodes, on a adopté la classification de la dernière édition du Traité de Paléontologie de ZITTEL, et pour les Echinides, la classification de LAMBERT et THIERY.

Géologie et Minéralogie.

Pétrographie. — La Collection de Pétrographie générale, dont la revision est terminée, contient 1913 échantillons.

Les progrès réalisés pendant ces dernières années par l'étude chimique et microscopique des roches nous obligent à adopter une nouvelle classification établie par M. le Dr JOUKOWSKY. Nous allons l'exposer, mais auparavant, il convient de donner quelques explications à ce sujet.

Tout en maintenant un grand nombre de groupes autrefois adoptés, on a suivi, pour les groupes d'origine magmatique (ou roches plutoniennes), la classification dite du Comité français de pétrographie, sans changements notables.

Pour les roches cristallophylliennes, communément désignées sous le nom de schistes cristallins, la nomenclature a été unifiée, tout en conservant les termes en usage. Le Gneiss conserve sa signification ancienne de roche composée de Quartz, Feldspath et Mica, à structure rubanée. Le terme de Schiste a été restreint aux roches à structure plus ou moins nettement feuilletée et dans lesquelles un métamorphisme chimique a donné lieu à la formation de minéraux nouveaux. Un Micaschiste est une roche feuilletée formée essentiellement de Quartz et de Mica, ce dernier minéral étant un résultat du métamorphisme chimique. De même, une roche feuilletée ayant la composition de l'Argile, mais où se sont formés des minéraux nouveaux tels que du Grenat ou de l'Andalousite, se nommera Argilischiste avec Grenat ou Andalousite, tandis qu'une roche feuilletée ayant essentiellement la composition de l'Argile, mais ne contenant pas d'autres silicates se nomme Argilophyllite. Le type de cette dernière est l'Ardoise.

Pour préciser davantage la nature d'un Micaschiste ou d'un Chloritoschiste, on le désignera de la manière suivante :

Micaschiste à Biotite avec Grenat, ce qui signifie que la roche contient comme élément dominant de la Biotite et, en outre, une proportion notable de Grenat, On dira de même Chloritoschiste à Pennine avec Biotite et Epidote; cela veut dire que la Chlorite qui constitue son élément principal est de la Pennine.

Pour les roches métamorphiques calcaires, la règle est la même. Le nom spécial de Cipolin est réservé aux roches composées essentiellement, comme les calcaires, de carbonate de chaux cristallisé, mais où le métamorphisme chimique a produit des minéraux nouveaux, tels que de la Chlorite, de l'Augite, du Grenat, etc. Si le calcaire a une structure feuilletée et contient de la Séricite, il se nommera Calcschiste avec Séricite, le mot Schiste impliquant toujours le métamorphisme chimique avec formation de minéraux nouveaux.

Pour les roches à structure feuilletée sans minéraux nouveaux, la structure est mise en évidence non plus par le mot Schiste, mais par le mot Phyllite. Ainsi, on aura des Argilophyllites (type Ardoise), des Marnophyllites (type Ardoise calcifère), des Calcophyllites, dont la composition et la structure s'expliquent d'elles-mêmes.

Les plus grands changements ont été apportés au groupe des roches sédimentaires non métamorphiques, où l'on a toujours cherché à mettre en évidence le mode de formation. D'après cela parmi les Calcaires zoogènes, c'est-à-dire principalement

formés de débris d'animaux, on a adopté simplement les termes de Calcaires coquilliers, Calcaires coralligènes, Calcaires à Nullipores, Calcaires à Echinodermes, ces derniers étant l'équivalent des anciens Calcaires spathiques.

D'une manière générale, on a toujours cherché à n'employer que des termes d'un emploi courant, ou tout au moins des termes consacrés par l'usage dans l'enseignement élémentaire de la géologie.

La classification se résume comme suit, en laissant de côté les roches magmatiques pour lesquelles on a suivi la classification du Comité français de pétrographie.

Roches crystallophylliennes avec minéraux dus au métamorphisme chimique.

Gneiss	à	{ Biotite Muscovite Séricite Paragonite Amphibole
Amphibolites	à	{ Hornblende Actinote Trémolite Glaucophane Gédrite
Eclogites		
Grenatites		
Micaschistes	à	{ Biotite Muscovite Paragonite
Séricitoschistes		
Talcschistes		
Chloritoschistes	à	{ Pennine Clinochlore Ripidolite
Chloritoïdoschistes	à	{ Ottrelite Margarite
Cornéennes		
Argiloschistes	à	{ Andalousite Sillimanite Disthène Staurotide Grenat
Cipolins		
Calcschistes		
Quartzites		

*Roches sédimentaires ayant subi un métamorphisme mécanique
sans formation de minéraux nouveaux.*

Argillophyllites (type Ardoise)
Marnophyllites (type Ardoise calcifère)
Calcphyllites (Calcaires plaquetés)
Calcaires cristallins (type Marbre de Carrare)
Calcaires bréchiformes

Roches sédimentaires non métamorphiques.

Calcaires zoogènes	}	Calcaires coquilliers
		» coralligènes
		» à Nullipores
		» à Foraminifères
		» à Echinodermes (Calc. spathiques)
Roches de sédimentation chimique ou mécanique	}	Calcaires oolithiques
		» compacts
		» » argileux (Argile colloïdale)
		» » microcristallins
		» marneux
		» gréseux
		» glauconieux
		» dolomitiques
		Dolomies
		Cargneules
		Microbrèches calcaires
		Calcaires grumeleux
		» silicifiés
		Craies marines
		» lacustres
Marnes		
Marno-calcaires rubanés		
Argilites, Tillites		
Argiles, Loess, Lehm		
Radiolarites, Tripoli		
Brèches		
Poudingues		
Grès		
» marneux		
Roches concrétionnées	}	Tufs
		Travertins
		Calcaires pisolithiques

Roches contenant des matières organiques	{	Charbons Lignites Schistes carburés Calcaires carburés Grès carburés
------------------------------------------	---	----------------------------------------------------------------------------------

Sédiments actuels

COLLECTION LOCALE.

L'étude des dépôts d'Insectes a permis d'intercaler un grand nombre de spécimens dans la Collection.

M. MAERKY a bien voulu continuer à se tenir, le dimanche matin, à la disposition des personnes qui désirent avoir des renseignements sur la faune de notre pays.

BIBLIOTHÈQUE.

L'augmentation de la bibliothèque a nécessité le transport d'une partie des livres dans l'annexe de la rue des Casemates.

Le service du *Concilium bibliographicum*, interrompu pendant la guerre, a recommencé cette année. Nous avons reçu 2385 fiches, ce qui en porte le total à 411.118.

DONS.

ACADÉMIE ROUMAINE, Section scientifique, à Bucarest: Bulletin de la Section, VII^e année 1920-21, n^{os} 4-10; VIII^e année 1922-23, n^{os} 1-2.

M^{lle} H. AMOUDRUZ, à Genève: une série d'Insectes de l'Afrique occidentale.

M. le Prof. E. ANDRÉ, à Genève: 2 brochures.

ASSOCIATION PERUANA PARA EL PROGRESO DE LA CIENCIA, Lima (Peru): Archivos de la Asociación Peruana para el Progreso de la Ciencia, Año 1921, Tomo 1, fasc. 1-2.

M. H. AUBERSON, à Genève: 1 *Mustela foina* Erxl. juv.

M. le D^r G. AUDEOUD, à Chêne-Bourg: 3 Insectes du Congo.

M^{lle} Mad. BAUD-BOVY, à Genève: 1 *Sorex vulgaris* L.

M. M. BAUDET, à Genève: 2 Ichneumons et 2 Chalcidiens du Massachussets.

M. BINDER, à Genève: 6 Oiseaux montés, 1 *Pyrrherodias purpurea* L., 1 *Totanus glottis* L., 1 *Caccabis petrosa* Gm., 1 *Athene noctua* Scop., 2 *Sturnus vulgaris* L.

M. W. BOREL, à Genève: 1 *Vulpes vulpes* L. juv.

M. le D^r P. BORN, à Herzogenbuchsee: 6 brochures.

M. le D^r M. BOUBIER, à Grange-Canal (Genève): 1 volume.

M. le D^r F. BROCHER, à Vandœuvres: 4 brochures.

M. H. W. BRÖLEMANN, à Pau: 8 brochures.

M. G. VON BURG, à Olten: 1 brochure.

M. le D^r J. BURMANN, à Genève: 3 *Cynomolgus fascicularis* Raffles.

M. M. CAMOLETTI, à Genève: 1 crâne humain et ossements divers provenant des

fouilles de la rue de La Fontaine.

M. le Dr J. CARL, à Genève: 23 brochures.

M. le Commandant CAZIOT, à Nice: 1 brochure.

M. le CONSERVATEUR DE L'ARIANA, à Genève: 1 *Antilope cervicapra* Pall. ♂ ad.;
1 *Cervus dama* L.; 1 *Lama huanachus* Mol.

M. J. CHAUVET, à Genève: 2 *Lanius excubitor* L.

CONSERVATOIRE BOTANIQUE de Genève: une série de brochures.

M. A. DACLIN, à Cormatin (Saône et Loire): 1 brochure.

M. E. DECRUE, à Genève: 1 *Circus cyaneus* L. jeune.

M. H. DELACOUR, à Genève: une ponte de *Columba livia domestica* L.; un échantillon de bois de frêne attaqué par *Hylesinus fraxini*; un œuf anormal de Poule domestique.

M. DÉROGNAT, à Marseille: 8 photographies de fossiles triasiques ayant conservé leur coloration.

M. DORNER, à Vérenaz (Genève): fragments de bois d'Élan provenant de la tourbe de Rouelbau.

M. E. GALOPIN, à Genève: 2 *Accipiter nisus* L. juv. vivants; 1 *Strix flammea* L.

M. H. GAMPER, à Genève: 14 échantillons de roches de la vallée de Saas.

M. le DIRECTEUR DE L'HÔTEL DE L'ECU, à Genève: 1 *Larus ridibundus* L. juv.

INSTITUTO GEOLOGICO DE MEXICO: Boletín num. 37 (1920) 1 fasc.

M. Ch. JANET, à Voisinlieu-les-Beauvais par Allonne (Oise): 2 brochures.

M. H. LAGOTALA, à Genève: 21 échantillons pour collections régionales.

M. H. LARSEN, à Genève: 1 *Carduelis carduelis* L.; 1 squelette de *Neomys fodiens* Pall.; 2 *Hirundo rustica* L. ♂ ♀ avec leur nid.

M. J. LOMBARD, à Céligny: 1 *Merganser merganser* L. ♀ juv.

M. G. LOUP, à Genève: une peau de *Lophophorus lhuysi* V. et G. provenant de Szechuen.

MM. LUGRIN & C^{ie}, à Genève: 1 *Lamna cornubica*; 1 squelette de *Scomber thynnus* L.

M. E. LULLIN, à Troinex: 1 *Pica pica* L. ♂ ad.

M^{me} H. DE MANDROT REVILLIOD, à Genève: 5 paires de cornes de Bouquetin; 1 paire de bois de Daim; 1 paire de cornes de Mouflon; quelques ossements d'une station lacustre du Boiron près Allaman.

M. le Général MAUGER, à Bonne sur Menoge (Haute-Savoie): 25 échantillons de roches cristallines de la Menoge.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE DE BALE: 1 brochure.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE DE LAUSANNE: 1 brochure.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE D'OLTEN: 1 brochure.

M. le Directeur du COLOMBO MUSEUM: à Ceylan: 1 volume.

M. le Prof. L. NAVAS, à Saragosse: 11 espèces de Neuroptères.

M. Edm. NAVILLE, à Nyon: 7 *Arvicola amphibius* L.

NEW YORK ZOOLOGICAL PARK, à New York: Zoologica 6 fasc.

M. le Prof. T. ODHNER, à Stockholm: 2 exemplaires de *Carpilodes bellus* Dana.

M^{me} M. ORMOND, à Genève: piquants d'Oursins de Tahiti.

M. le Dr E. PENARD, à Genève: 6 brochures.

M. le Prof. Dr B. PETRONIEVICS, à Genève: 1 brochure.

M^{me} R. PONCY-PRICAM, à Genève: 1 *Cyprinus auratus* L.; 1 *Pyrrhula europaea* V. 1 exemplaire vivant de *Testacella haliotidea*; 1 *Nycticorax nycticorax* L. ad.; 1 poussin et 1 ponte du *Anthus trivialis* L.; 1 *Vipera aspis* L.; 1 jeune Etourneau monstrueux; os divers de la tourbe de Rouelbau: 1 crâne de Chien de la tourbe de Rouelbau; 1 *Pipistrellus pipistrellus* Schreb. jeune; 1 colonie d'Araignées du genre *Atypus* ♂ ♀ œufs et nids.

M. le Prof. D^r J. L. REVERDIN, à Genève: 3 brochures.

MM. RICHARD, HENLÉ & C^{ie} à Genève: 1 *Lamna cornubica* Gm.; 1 *Scyllium stellare* Bel.

M. le Baron M. DE ROTHSCHILD, à Pregny: 1 *Dolichotis patagonica* Shaw.; 1 *Gecinus viridis* L.; 1 *Cerchneis tinnunculus* L. ♂ ad.

M. le D^r F. SANTSCHI, à PoggioIo per Soccia (Corse): une série d'Araignées de la Corse.

M. H. DE SAUSSURE, à Genève: 2 volumes, 21 brochures.

M. F. DE SCHAECK, à Genève: 1 volume.

M. A. SCHMIDT, à Versoix: 1 *Astur palumbarius* L.

M. le D^r A. VON SCHULTHESS, à Zurich: 1 *Hoplopus gestroi* Magr., *Rhynchium erythrinum* Sauss., *Labus spec.*

M. le Prof. Y. SJSÖTEDT, à Stockholm: 63 espèces d'Orthoptères d'Afrique.

SOCIETAS SCIENTIARUM NATURALIUM CROATICA, à Zagreb: 2 fasc.

M. G. THUDICUM, à Genève: un nid d'*Aegithalus capensis* Sh. des environs de Beaufort West, Grand Karoo, Cap Afrique.

M. le D^r W. TRAUTMANN, à Nurnberg-Doos: 3 espèces de Chrysidés; 7 brochures.

USINE DE DÉGROSSISSAGE D'OR de Plainpalais, à Genève: une plaque de cuivre électrolytique avec cristaux.

M. A. VAUCHER, à Genève: 25 peaux d'Oiseaux divers.

M. BRYANT WALKER, à Détroit, Michigan: 2 brochures.

ACHATS.

58 minéraux; une série de minéraux et de restes de Vertébrés fossiles; 1 *Falco gyrfalco* L. ad. peau; 1 *Halietus leucocephalus*; 1 *Elamoides furcatus*; 1 *Fregata aquila*; 1 Argyrodite et 1 Stannine de Bolivie; 1 *Scotomanes ornatus*; 1 collection de Fossiles de provenances et d'âges divers; une série de minéraux de provenances diverses; 1 *Felis concolor* L.; 1 *Felis bengalis* K.; une série de minéraux des Alpes; 1 peau et squelette de Loup; *Canis lupus* L.; 1 *Tichodroma muraria* L.; 1 *Cyanecula cyanecula* W.; 1 *Agrias claudia* et 2 espèces de *Morpho* de l'Amérique du Sud; la Collection de Fourmis Forel; 1 *Putorius ermineus* L.

CHAPITRE X

MUSÉE ET PARC ARIANA. FONDATION G. REVILLIOD ¹

Administrateur: M. Charles PIGUET-FAGES.

MUSÉE.

Le chiffre des entrées payantes accuse une légère augmentation sur celui de l'année précédente, 1828 francs contre 1600. Il n'existe pas de contrôle pour les entrées gratuites, néanmoins on a pu constater de nombreuses visites scolaires et une grande affluence de visiteurs les jeudis et les dimanches. Les séries d'Art décoratif sont toujours très appréciées par les spécialistes qui nous demandent des documents photographiques et nous leur accordons volontiers des cartes d'étude.

Il n'a pas encore été possible d'entreprendre la publication des catalogues spéciaux, dont la matière est actuellement prête à être imprimée, de même que la revision par un spécialiste, des fiches préparées pour les volumes composant la bibliothèque; l'entretien des collections et surtout celui du bâtiment, absorbant entièrement les ressources disponibles.

Une médaille, tir fédéral Berne 1885, une dizaine de monnaies achetées au prix nominal, deux volumes tomes V et VI, Histoire Universelle, et un volume: Genève des Origines aux Invasions barbares, représentent les acquisitions.

Le bâtiment a été l'objet de réparations importantes: les tuiles du dôme ont été en partie remplacées, les nervures et les plaquages en fer-blanc du toit réparés et ensuite revernés; les portes et les fenêtres en chêne, ces dernières très détériorées, ont été remises en état et passées au vernis copal; enfin la corniche de la galerie du hall et les murs du pourtour de cette galerie ont été rafraîchis.

PARC.

L'élimination nouvelle d'un certain nombre de concessionnaires de petits jardins potagers, a permis de rendre à la destination que G. Revilliod voulait que son domaine conserve immuablement, 15.000 mètres carrés. Cette surface a été préparée etensemencée; des chômeurs ont été occupés à ce travail. Il reste encore une centaine de concessionnaires sur les quatre cents du début. Ceux-ci devaient partir à la fin de l'année, mais en considération du chômage et de la crise actuelle,

¹ Tableau n° 2 du compte rendu financier.

le Conseil administratif a cru devoir, sur leur demande, leur maintenir leur privilège pour autant toutefois que la situation ne s'améliorera pas et qu'aucune opposition ne s'élèvera de la part des exécuteurs testamentaires de Gustave Revilliod.

La personne à qui les prés avaient été affermés dès cette année pour cinq ans, est partie de Genève, après la première récolte, sans acquitter le prix du fermage. Après les formalités d'usage, nous avons conclu de nouveaux baux avec deux agriculteurs du voisinage. Le prix est moins élevé, mais nous comptons avec eux ne pas avoir de déconvenue.

Le Service de la Voirie a bien voulu faire procéder à la réfection complète de la partie du chemin Eug. Rigot, qui de la route de Fernex accède au domaine; d'autre part, ce Service nous a livré une vingtaine de camions de sable et de gravier pour l'entretien des chemins du parc. La clôture en fer, en bordure de la route de Pregny, d'une longueur de 575 mètres, a été entièrement revernie; la barrière entourant la pièce d'eau, comprenant 150 m. c. en fer et treillis, commencée en 1916 et interrompue pendant plusieurs années a été terminée; une douzaine de bancs portatifs ont été ajoutés à ceux qui existaient déjà; la barrière rustique vers le Parc aux Daims, a été entièrement remplacée. Dans cette partie de la promenade, les massifs de laurèlles ont été remplacés par des buissons d'autres essences, afin d'enlever à un certain public les éléments d'une nourriture nocive, qu'on n'arrivait pas à l'empêcher de donner aux animaux. Enfin pour diminuer l'humidité de certains clos, des trouées ont été faites dans le rideau de pins de haute futaie masquant le soleil; ils ont été remplacés par des charmilles.

BATIMENTS DIVERS.

Nous avons dû procéder à diverses réparations intérieures demandées par les employés qui occupent les appartements. A l'extérieur, plusieurs toitures ont été l'objet de réparations importantes et tous les fers-blancs ont été revernis; l'aile nord de la serre a été entièrement démontée et réinstallée, la rouille pénétrait dans les entre-joints, gonflaient les fers et faisaient éclater les verres. Les portes en noyer de l'intérieur, complètement vermoulues, ont été remplacées par des portes en fer; la chaudière a dû être démontée pour être entièrement révisée. Dans la grange, un monte-foin mécanique a été installé, permettant de faire passer sur le fenil la charge entière d'un char en une seule montée; les trottoirs en asphalté, autour de la villa, qui depuis longtemps s'effritaient, ont été refaits en ciment; enfin, la lumière électrique a été installée dans divers dépendances: hangar où se trouvent les appareils contre l'incendie, chambre à lessive, etc.

La plupart de ces travaux ont pu être entrepris grâce aux sommes qui ont été allouées à la Fondation G. Revilliod, sur les crédits votés pour des travaux destinés à combattre le chômage, aussi les comptes de cette Fondation, pour son budget ordinaire, s'équilibrent pour les dépenses, avec quelques petits dépassements sur certaines rubriques, compensés par des soldes non dépensés sur d'autres; les recettes font une perte sensible par la fuite et l'insolvabilité du fermier des prés, mais la plus-value sur les entrées et sur les loyers des immeubles, de plus de 2000 francs, compense et au-delà cette perte. Les comptes de la Fondation bouclent ainsi avec un chiffre inférieur à l'excédent prévu au budget.

PARC AUX DAIMS.

Il réunit les animaux suivants:

24 daims bruns,
11 daims mouchetés,
16 daims blancs,
13 daims noirs,
4 lamas,
2 antilopes,
3 chèvres,
2 ânes.

On a enregistré une vingtaine de naissances pendant l'année, mais les décès les ventes et les dons maintiennent le troupeau, à une unité près, au même chiffre que l'année précédente; il a été remis au Muséum pour ses collections un jeune lama et un daim brun. Les volières contiennent des pintades et quelques faisans, la pièce d'eau, 27 canards de races diverses, dont quelques beaux spécimens exotiques; 5 mâles et 2 femelles de paons circulent en liberté.

Les dépenses se sont élevées à 11.053 fr. 20, dont 4.203,40 ont été pris sur le budget de l'Association des Intérêts de Genève. Le reste a été couvert en partie par les crédits du chômage (vernissage des clôtures en particulier), et en partie par le budget de la Fondation.

CHAPITRE XI

CONSERVATOIRE ET JARDIN BOTANIQUES¹

Directeur: M. le D^r John BRIQUET.

A. CONSERVATOIRE BOTANIQUE.

Le personnel du Conservatoire botanique proprement dit n'a pas subi de modifications au cours de l'année 1922. Cependant, nous tenons à rendre ici hommage à la mémoire de M. Victor LAMUNIERE, décédé le 12 mai 1922. Né le 8 août 1840, ancien conseiller administratif, V. Lamunière avait été attaché à la bibliothèque du Conservatoire le 2 août 1916, en vue de l'exécution de travaux spéciaux qui, bien que fort utiles, n'avaient jusqu'ici pas pu être abordés faute de temps. Il s'agissait de dresser des catalogues de plantes énumérées par collecteurs et par numéros, avec renvoi aux ouvrages où elles sont déterminées. Les catalogues de ce genre font gagner énormément de temps dans le classement des herbiers. Lamunière apportait à ce travail aride toute la conscience et toute la minutie qu'il avait acquises au cours de sa longue carrière d'homme d'affaires et de magistrat. Nous lui devons un catalogue des plantes brésiliennes de GLAZIOU (3 vol. in-4^o ms.), un catalogue des plantes de l'Amérique centrale d'après HEMSLEY (*Biologia centrali-americana*) formant 1 vol. in-4^o ms. Enfin, il s'était attelé au dépouillement des 40 volumes in-folio du *Flora brasiliensis* de MARTIUS et avait poussé son travail de rédaction jusque près des dernières lettres de l'alphabet. La mort est venue brusquement interrompre ce grand ouvrage, qui formera plusieurs volumes in-4^o, et dont la copie s'achève en ce moment par les soins de M. G. Kohler. Nous avons perdu en M. Lamunière un collaborateur intelligent et fidèle dont nous gardons un souvenir reconnaissant.

Le travail de montage des herbiers s'est poursuivi avec la régularité habituelle. M. Hochreutiner a continué sa revision des matériaux provenant de l'herbier Burmann, tout en déterminant les séries rapportées par lui de l'Insulinde. M. Cavillier a activement poursuivi la mise en ordre de l'Herbier Burnat. M. R. Buser a entrepris et fortement avancé une revision de nos collections du genre *Alchemilla*. M. Aug. Guinet a travaillé toute l'année à la revision de la classe des Muscinées. Enfin, M. G. Kohler s'est occupé sans interruption de l'intercalation des matériaux nouveaux dans la collection de l'Europe centrale.

¹ Chapitre VII du compte rendu financier.

Les séries suivantes sont entrées dans la collection générale de l'Herbier Delessert en 1922 par voie d'achat, d'échange ou de don :

Europe. — BRAUN-BLANQUET, J., Flora rhaetica exsiccata, cent. 5 (100); FIORI et BÉGUINOT, Flora italica exsiccata, cent. 25 et 26 (227); id. Xylotomotheca italica, dec. XVI et XVII (20); Flora hungarica exsiccata, cent. 5 (100); Flora Romaniae exsiccata a Museo botanico Universitatis Clusienensis edita, cent. 1 et 2 (200); HAYEK, Centaureæ exsiccatae, fasc. 3 (50); JAEGGLI, M. *Braenia alopecuroidea* du Tessin (don de l'auteur, 1); Kryptogamæ exsiccatae, herausg. von der bot. Abt. des naturhist. Museums Wien, cent. XXVI (100); MALY, K., Plantes de Bosnie (300); OCTAVE et DENIS, Plantes de l'île de Syra (347); Plantae Finlandiæ exsiccatae, fasc. IX-XX (600); SENNEN, Plantes d'Espagne, ann. 1920 et 1921 (480); Société française d'échanges; Cryptogames cellulaires 1919 et 1920 (don de M. Ph. de PALÉZIEUX, 151).

Asie. — CHANNET, L., Plantes de Chine (300); DINSMORE, Plantæ Palaestinæ (59); ELMER, M., Philippine Plants (950); idem, Plants of Borneo (269).

Afrique. — BURCHARD, O., Plantæ Canarienses, sér. 2 (100); PERRIER DE LA BATHIE, H. Plantes de Madagascar (59).

Océanie. — GRASSES of the Hawaiian Islands (U.S. National Herbarium, 66).

Amérique. — BARTHOLOMEW, North American Uredinales, cent. 26 et 27 (200); Grasses of British Guiana (U. S. National Herbarium, 109); Herbarium amazonicum Musei Paraensis (1518); HERZOG, Ph., Plantes de Bolivie (219); JAHN, D^r, Plantes du Vénézuëla (20); PERKINS, J.-R., Plants of Jamaica (don de l'auteur, 166); PITTIER, H., Plantes du Vénézuëla (743).

Soit un total de 7593 numéros montés et distribués par familles.

La collection de l'Europe centrale s'est enrichie des matériaux suivants :

BAUMANN, J. *Galium rubioides* de Zurich (1); BRIQUET, J., Flore du Jura savoisien (7000); BRIQUET, J., Plantes diverses d'Europe (27); WILCZEK, E., Plantes de Suisse et du Piémont (7).

L'importante série du Jura savoisien mentionnée ci-dessus est provisoirement conservée à part, des additions considérables étant en cours d'inventaire.

De même que les années précédentes, la bibliothèque a continué en 1922 à s'enrichir notablement : 163 ouvrages formant un total de 195 volumes et 11 périodiques nouveaux. Mais ces additions paraissent singulièrement pâles en comparaison de celles dues à l'intercalation dans nos collections des livres provenant de la Bibliothèque de Candolle. L'inventaire indique 3942 volumes pour les ouvrages non périodiques et 2167 volumes pour les périodiques et les mélanges, soit un total de 6109 volumes nouveaux. Pour apprécier comme il convient cette énorme augmentation, il ne faut pas uniquement tenir compte du nombre, mais encore de la qualité des ouvrages, tant au point de vue de leur rareté que de leur intérêt scientifique : une très forte proportion des nouvelles acquisitions constitue ainsi un enrichissement hors pair. Il convient en outre de remarquer que la bibliothèque du Conservatoire botanique, grâce aux efforts combinés du directeur et du regretté Emile Burnat, avait augmenté depuis une vingtaine d'années dans des directions souvent fort

différentes de celles de la bibliothèque de Candolle. D'où il résulte que nous possédons maintenant à Genève une des plus grandes bibliothèques botaniques du monde, un instrument incomparable de travail scientifique.

Il va sans dire que pour répondre à l'énorme augmentation qui vient d'être indiquée, diverses modifications ont dû être introduites dans les locaux affectés à la bibliothèque. Le bureau du directeur a été transporté au 1^{er} étage, avec une annexe de la bibliothèque consacrée à quelques branches spéciales (histoire de la science; descendance, hérédité, théories évolutives; paléobotanique; géologie, géographie et sciences connexes). Grâce à cet arrangement, la bibliothèque comporte maintenant — outre l'annexe sus-mentionnée — trois salles au rez-de-chaussée. Le nombre des casiers s'est élevé de 76 à 122. Le lieu de départ de la numérotation a été déplacé, de façon à ce que des agrandissements ultérieurs soient sans influence sur les numéros des casiers actuels. Les rayonnages ont été poussés jusqu'aux plafonds. Comme conséquence de ces dispositions, la distribution des ouvrages a été entièrement refondue et toutes les cotes ont dû être corrigées tant dans les volumes que sur les fiches. Ce travail considérable a été entièrement effectué au cours de l'année par M^{lles} Nelly et Germaine Briquet. Le fichier qui comportait 12 tiroirs, en renferme maintenant, 36. Enfin, M. G. Dücker a travaillé régulièrement, depuis le mois de juillet jusqu'à fin décembre, au dépouillement des collections de Mélanges provenant de la bibliothèque de Candolle, à la rédaction et à l'intercalation des fiches correspondantes.

Ainsi que l'annonçait le rapport de l'an dernier, M. R. Buser a continué, puis achevé le catalogue des livres versés au dépôt des doublets.

L'herbier de Candolle est toujours entreposé dans les salons du rez-de-chaussée de la Villa Revilliod. S'il a été possible de répondre à quelques demandes de consultation, nous avons eu le regret de ne pouvoir en satisfaire beaucoup d'autres: une solution à cette question est donc devenue extrêmement urgente. Le Service des travaux de la Ville a étudié un projet d'agrandissement du Conservatoire botanique actuel qui, espérons-le, pourra être exécuté l'année prochaine.

Le Conservatoire botanique a reçu, en 1922, 131 visites de botanistes; le Musée, l'exposition phytogéographique et l'iconothèque ont reçu de nombreuses visites d'écoles (Ecole ménagère, Ecole d'horticulture, diverses classes du Collège).

Nous avons achevé en 1922 l'impression du t. XXI de l'*Annuaire du Conservatoire et du Jardin botanique de Genève* (515 p. in-8^o, 38 fig. et 3 portraits), lequel couvre une période de 4 années (1919-1922). Parmi les autres publications sorties du Conservatoire botanique, nous devons mentionner spécialement la suivante: EMILE BURNAT. *Autobiographie publiée avec une étude sur le botaniste et son œuvre, des souvenirs et documents divers*, par J. Briquet et Fr. Cavillier (185 p. in-8^o, portrait hors texte).

B. JARDIN BOTANIQUE.

Il n'y a pas eu de changement dans le personnel du Jardin.

En dehors des travaux courants, nous avons continué à drainer et à défoncer l'emplacement réservé aux plantes bulbeuses sur une profondeur de 1 m. et une largeur de 4 m.; en outre, le terrain a été complètement renouvelé par un apport de ruclon, terreau et sable. Un drainage de 75 m. de longueur a été effectué dans la

pelouse située entre les rocailles et l'allée des platanes. Nous avons construit trois petites tourbières dans les rocailles. Dans le courant de l'hiver, il a fallu éclaircir le rideau de verdure flanquant le Conservatoire botanique en abattant plusieurs arbres. Parmi les autres travaux hivernaux, citons: le vitrage de 6 châssis neufs, la peinture de quarante anciens châssis, la confection de 12 grands paillassons pour couches. De son côté, le service des Bâtiments a fait réparer une bâche de la grande serre; il a fait reconstruire entièrement en plots de béton 3 couches (8 m. long., 1 m. 50 larg., 1 m. profondeur); il a fait redonner une couche de peinture à la serre chaude et remplacer la conduite d'eau du jardin d'hiver.

Les achats suivants ont été faits: une bâche (8 × 2 m.) pour couvrir la couche des serres; 30 tombereaux de gravier pour allées; 2 bacs pour grosses plantes; 150 pots; terre de bruyère, drains, tuyaux d'arrosage, brouette, 200 mètres de corde pour les stores des serres et divers outils aratoires. Enfin plusieurs bouches à eau défectueuses ont dû être remplacées.

Nous n'avons pas publié de catalogue de graines, étant donné les frais élevés d'impression, mais un supplément au catalogue de 1921. L'échange des graines nous a procuré 3430 sachets; nous en avons expédié 2380. En outre, nous avons reçu par voie d'échanges diverses plantes de MM. H. CORREVON, VAN DEDEM, WARTMANN, de l'Ecole cantonale d'horticulture et du service des promenades. Quelques achats de plantes ont été faits chez MM. SUNDERMANN, HAAGE et SCHMIDT, VILMORIN et JUNOD. Enfin, nous avons reçu en don de MM.: Ch. MARTIN (Genève), graines de *Cistus*; R. BUSER (Genève), *Alchemilla saxetana*; K. MALY (Sarajevo), *Iris varbosanica*; LARDERAZ (Genève), plantes alpines.

Les fournitures de plantes de serres, fleurs coupées, fruits, graines, etc., aux écoles de la Ville ont été faites comme précédemment. Les matériaux d'étude livrés à l'Ecole des Arts industriels ont même dépassé de beaucoup ce qui avait été fourni pendant les années antérieures. Le Collège a largement profité de nos cultures (fleurs, fruits, graines, tubercules, etc.); nous avons donné 138 plantes vivaces, 4 arbustes pour la création d'un petit jardin d'enseignement au Collège. La fourniture de matériaux à l'Université est en augmentation sur l'année précédente. M. le professeur Lendner et M. le Dr Rehous ont utilisé nos cultures pour des travaux de laboratoire. En outre, nous avons fait une expédition de plantes officinales à la Faculté de Médecine de Lyon; donné 12 plantes et de nombreuses graines à la station d'avertissements agricoles de Saint-Julien; remis au Parc de l'Ariana 5 gros pieds de Conifères et 32 arbustes.

Plusieurs élèves de l'école des Beaux-Arts ont travaillé dans les serres. Des leçons d'arboriculture ornementale et de floriculture ont été données au Jardin aux élèves de l'école cantonale d'horticulture. Enfin, il convient de mentionner plusieurs visites d'écoles: classes du Collège, de l'Ecole Ménagère etc. L'intérêt apporté par le public à notre Jardin botanique, et spécialement au jardin alpin, ressort du fait que le nombre des cartes de libre circulation délivrées cette année a atteint le chiffre de 313.

CHAPITRE XII

BIBLIOTHÈQUES¹

1. Bibliothèque publique et universitaire.

Directeur : M. Frédéric GARDY.

COMMISSION.

MM. Marius STÆSSEL, délégué du Conseil administratif, président. — Charles BALLY, professeur à l'Université. — Maurice BEDOT, directeur du Muséum d'histoire naturelle. — Victor VAN BERCHEM, docteur en philosophie. — Alphonse BERNOUD, docteur ès sciences. — Charles BORGEAUD, professeur à l'Université. — Bernard BOUVIER, professeur à l'Université. — Adrien BOVY, conservateur du Musée des Beaux-Arts. — Edouard CHAPUISAT, directeur du *Journal de Genève*. — Eugène CHOISY, professeur à l'Université. — Louis-Fréd. CHOISY, professeur à l'Université. — Edouard CLAPARÈDE, professeur à l'Université. — Waldemar DEONNA, professeur à l'Université, directeur général du Musée d'Art et d'Histoire. — Edouard FAVRE, docteur en philosophie. — Henri FEHR, professeur à l'Université. — Victor MARTIN, professeur à l'Université. — Raoul MONTANDON, architecte. — Edouard MONTET, professeur à l'Université. — Paul MORIAUD, professeur à l'Université. — Alexandre MOTTU, professeur au Conservatoire. — Adrien NAVILLE, professeur honoraire de l'Université. — André OLTRAMARE, licencié ès lettres. — Eugène PITTARD, professeur à l'Université. — Jean-Louis PREVOST, professeur honoraire de l'Université (dém.). — William RAPPARD, professeur à l'Université. — Eugène RITTER, professeur honoraire de l'Université. — William ROSIER, professeur à l'Université. — Emile THOMAS, docteur en médecine. — Charles WERNER, professeur à l'Université. — Bernard WIKI, professeur à l'Université. — MM. les doyens des Facultés de l'Université.

M. le Dr J.-L. PREVOST a donné sa démission de membre de la Commission pour raisons d'âge et de santé. Il en faisait partie depuis 1873 et a, pendant près d'un demi-siècle, assuré la liaison entre la Faculté de médecine et la Bibliothèque.

¹ Chapitre VII du compte rendu financier.

Nous tenons à relever ici les services rendus par M. Prevost, qui, avec un zèle infatigable, a mis tous ses soins à l'enrichissement de la section des sciences médicales, et nous lui renouvelons ici l'expression de notre reconnaissance.

M. Philippe GUYE, membre de la Commission depuis 1911, est décédé le 27 mars.

M. Waldemar DEONNA, directeur du Musée d'Art et d'Histoire et professeur à l'Université, a été nommé membre de la Commission.

PERSONNEL.

La Bibliothèque a fait une grande perte en la personne de M. Théophile DUFOUR, décédé le 13 novembre. Th. Dufour, né en 1844, licencié en droit et archiviste-paléographe, avait été nommé membre de la Commission de la Bibliothèque en 1874. Il fut chargé en 1883 de rédiger un nouveau catalogue des manuscrits et commença par refaire un inventaire complet de ceux-ci. Nommé directeur en janvier 1885, il dut renoncer à ce travail pour se vouer à l'administration générale de la Bibliothèque. Il s'appliqua principalement à l'enrichir d'ouvrages anciens et rares imprimés à Genève et rédigea les trois volumes qui forment le 2^{me} supplément du Catalogue des imprimés. Il se démit de sa charge en 1900 pour se vouer à ses travaux personnels, mais il ne cessa pas de s'intéresser à la Bibliothèque, où il venait souvent travailler, et la direction a toujours trouvé en lui un conseiller que sa compétence en matière bibliographique rendait particulièrement précieux. Il a, dans d'autres domaines aussi, rendu de signalés services à la Ville par son sens critique très aiguisé.

M^{lle} D. VEILLON, ancienne stagiaire, a continué sa collaboration à titre bénévole.

M. André DUCKERT, licencié ès lettres, a été admis comme stagiaire.

Diverses personnes ont été employées à titre temporaire pour des travaux de catalogue, classement, reliure, etc.

Département des Imprimés.

DÉPENSES. — a) *Acquisitions nouvelles* :

Sciences théologiques	Fr.	485	30
» philosophiques	»	864	40
» juridiques	»	192	55
» économiques et sociales.	»	1,064	10
Géographie et voyages	»	550	65
Sciences historiques	»	511	80
Littérature et philologie	»	3,231	95
Bibliographie	»	279	15
Beaux-Arts et archéologie	»	1,175	55
Sciences mathématiques	»	762	25
» physiques	»	114	35

A reporter Fr. 9,232 05

<i>Report</i>	Fr. 9,232 05
Sciences chimiques	» 21 60
» naturelles	» 1,129 95
» médicales	» 139 50
Ouvrages de références, périodiques d'intérêt général, mélanges	» 1,358 60
Genevensia	» 1,011 75
Manuscripts et autographes	» 265 05
<hr/>	
Total	Fr. 13,158 50
b) Abonnements et allocations	» 13,515 55 ¹
c) Suites	» 3,190 20
<hr/>	
Totaux	Fr. 29,864 25

ACCROISSEMENT. — La Bibliothèque s'est augmentée de 5829 volumes, de 7942 brochures et pièces diverses (dont 5252 brevets), et de 6520 thèses et pièces académiques, savoir:

	Volumes	Broch. et feuilles	Thèses
Par dons divers	2651	7686	6520
Par achat	2510	144	—
Par la Société de physique et d'histoire natur.	305	108	—
Par la Société médicale	23	—	—
Par la Société d'histoire et d'archéologie	57	—	—
Par l'Institut national genevois	167	4	—
Par la Société de géographie	61	—	—
Par le Groupe chrétien social	11	—	—
Par la Rédaction de la <i>Revue médicale de la Suisse romande</i>	36	—	—
Par la Société genevoise d'études italiennes	2	—	—
Par l'Association antialcoolique du corps enseignant genevois	6	—	—
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	5829	7942	6520

CATALOGUE. — Ont été catalogués: 2977 ouvrages nouveaux comprenant 4685 volumes, 317 volumes et fascicules de suites d'ouvrages en cours de publication (publications périodiques et thèses non comprises, sauf quelques exceptions), 411 volumes de la bibliothèque Ferd. de Saussure (dépôt), 5151 pièces de théâtre de la collection Michel Chauvet, et un millier de brochures.

RELIURE. — 1798 tomes ont été reliés en 1649 volumes; 447 volumes ont été réparés.

¹ Ce chiffre comprend une somme de fr. 700.55 qui sera remboursée par le Fonds Moynier et portée en recette.

CONSULTATION.

Outre les jours fériés, la Salle de lecture a été fermée du 21 août au 9 septembre, la Salle Naville du 17 juillet au 9 septembre, et la Salle Moynier du 12 au 17 septembre.

Salle de lecture. — En 287 jours, 31,828 volumes ont été communiqués à 1288 personnes. Ces chiffres comprennent :

1^o *Service de la journée* : 287 jours, 21,979 demandes d'ouvrages et 30,489 volumes communiqués ¹. Moyenne par jour : 76 demandes et 106 volumes.

2^o *Service du soir* (20 à 22 h.) : 123 séances, 2652 lecteurs, 1339 volumes communiqués ². Moyenne par jour : 22 lecteurs et 11 volumes.

Il a été délivré 507 nouvelles cartes d'entrée pour la Salle de lecture; ces cartes se répartissent comme suit par pays :

Genève	123	Roumanie	6
Autres cantons suisses	209	Russie	17
Allemagne	6	Suède	1
Belgique	2	Tchécoslovaquie	1
Bulgarie	2	Turquie	3
Danemark	1	Yougoslavie	3
Espagne	4	Etats-Unis-d'Amérique	11
Finlande	1	Amérique du Sud	4
France	47	Egypte	3
Grande-Bretagne	20	Arménie	6
Grèce	1	Chine	3
Hollande	6	Japon	1
Hongrie	3	Perse	1
Italie	12	Palestine	1
Norvège	1	Syrie	1
Pologne	10		

Salle Ernest Naville — 255 jours, 2795 consultations par 88 personnes différentes (dont 23 inscrites en 1922) et 2327 volumes communiqués. Moyenne par jour : 9 lecteurs et 11 volumes.

Salle Gustave Moynier. — 298 jours, 6795 consultations (dont 3315 par des étudiants). Moyenne par jour : 24 lecteurs (dont 12 étudiants).

PRÊTS ET EMPRUNTS A L'EXTÉRIEUR.

11,408 volumes ont été prêtés à domicile, à Genève, à 1133 personnes.

605 volumes ont été prêtés à 26 bibliothèques et institutions suisses et à 1 bibliothèque de l'étranger.

¹ Ces chiffres ne comprennent pas le nombre des personnes qui se sont bornées à consulter les ouvrages laissés à la disposition du public, ni le nombre des volumes ainsi utilisés.

² Ces chiffres comprennent le nombre des personnes qui se sont bornées à consulter les ouvrages laissés à la disposition du public, mais ne comprennent pas le nombre des volumes ainsi utilisés.

La Bibliothèque a reçu en communication, pour divers travailleurs, 287 volumes de 24 bibliothèques et institutions suisses et 4 volumes de 3 bibliothèques de l'étranger.

DONATEURS.

222 particuliers ont donné 1412 volumes et 697 brochures et pièces diverses.

296 institutions, universités, bibliothèques, sociétés, associations, administrations, gouvernements, etc., ont donné 1239 volumes, 7101 brochures et pièces diverses et 6520 thèses.

Parmi ces dons, il convient de mentionner spécialement les suivants :

M. Pierre BOVET, 53 volumes et 23 brochures.

M. et M^{me} Henri DARIER, en souvenir de leur fils, Gaston Darier, 27 volumes et 4 brochures (archéologie, philologie classique).

M. Arthur ENGEL, 67 volumes et 42 brochures (dictionnaires, atlas, etc.).

M. Guillaume FAVRE, 569 volumes et 742 brochures provenant de la bibliothèque de son père, Léopold Favre (auteurs classiques anciens, Arménie, etc.).

M. Lucien GAUTIER, 22 volumes et 31 brochures (périodiques divers).

M. F. DE GUNTEN (Jean Violette), 58 volumes et 65 brochures (divers).

M. William MARTIN, 48 volumes et 22 brochures (guerre et littérature).

M. Charles MEUNIER, 34 volumes à joindre à sa collection.

M. E. SCHNEIDER-BONNET, 36 volumes et 1 brochure (histoire).

ARCHIVES D'ÉTAT, 37 volumes et 116 brochures (histoire de Genève).

SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS ATAR, S. A., 21 volumes et 10 brochures édités par elle.

FACULTÉ DE MÉDECINE, 82 volumes.

FONDS AUXILIAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE, 73 volumes.

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE, 68 volumes et 22 brochures.

Rédaction du *Journal de Genève*, 59 volumes et 136 brochures.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE, 59 volumes et 4 brochures.

UNIVERSITÉ, 182 volumes, 37 brochures et 6520 thèses.

Département des manuscrits.

En outre des jours fériés, la Salle des manuscrits a été fermée du 21 août au 9 septembre.

CONSULTATION. — En 287 jours, il y a eu 414 consultations par 80 personnes différentes et 974 volumes ou dossiers communiqués.

2 manuscrits ont été prêtés à un dépôt d'archives suisses et 3 manuscrits à 2 bibliothèques de l'étranger. La Bibliothèque a reçu en communication, pour divers travailleurs, 39 manuscrits de 4 bibliothèques suisses.

Archives J.-J. Rousseau : 90 consultations (11 personnes différentes), 59 volumes et documents communiqués.

REPRODUCTIONS. — 117 pages de manuscrits ont été photographiées pour diverses personnes.

DONATEURS.

Dix personnes et institutions ont fait des dons ou legs, parmi lesquels :

M^{lles} AUDEOUD-MONOD : « Relation de ce qui se passa en 1667 à l'occasion de Jean Sarrasin », 1 cahier.

M. Henri DALPHIN : 29 lettres adressées à William Vogt et autres.

M. Edouard FAVRE : Copie des Chroniques de Bonivard et des Antiquités de La Corbière, XVIII^{me} siècle, 2 volumes.

M. Henri LE FORT : Documents relatifs à l'histoire de Genève, XVII^{me}-XIX^{me} siècle; 19 volumes, dossiers et portefeuilles.

M. Henri D'AURIOL (†1921) : legs comprenant entr'autres des lettres et papiers concernant des familles genevoises et étrangères (1550-1921); 3 volumes, 59 dossiers; ces documents ne peuvent pas être consultés avant le 1^{er} janvier 2000.

ACQUISITIONS.

12 lettres écrites par des Genevois ou concernant Genève (XIX^{me} siècle); 1 lettre de J.-J. Rousseau à François Mussard, 1754; 1 billet de Voltaire et 1 lettre de M^{me} Denis, s. d., etc.

Portraits. Estampes, etc.

DONATEURS. — 11 personnes et 3 institutions ont donné 47 pièces.

ACQUISITIONS. — 51 pièces (portraits, vues, etc.), dont une gravure sur cuivre représentant la place de St-Gervais, 1811, par Geissler.

CONSULTATION. — 22 personnes.

REPRODUCTIONS. — 25 estampes et un portrait peint ont été photographiés pour diverses personnes.

Une exposition de vues de Genève a été organisée à la Salle Ami Lullin en septembre, à l'occasion de l'Assemblée générale de l'Association des bibliothécaires suisses; elle a été ouverte jusqu'à la fin de février 1923.

La Salle Ami-Lullin a été visitée par 662 personnes.

DIVERS.

Travaux. — Conformément à la décision prise et aux crédits votés par le Conseil municipal le 10 janvier, les étagères et les passerelles ont été installées dans le nouveau magasin de livres créé dans la partie supérieure de l'ancienne Salle de lecture, ainsi que le monte-charges qui doit le desservir.

Catalogue collectif des Bibliothèques genevoises. — Le relevé des acquisitions récentes et l'impression au moyen du « Multigraph » de la deuxième *Liste collective* ont été continués: celle-ci comprenait, au 13 janvier 1923, sept cahiers, avec 3163 titres, représentant l'accroissement de 21 bibliothèques.

On a recueilli et classé les matériaux en vue de la publication d'une *Liste des périodiques reçus par les bibliothèques genevoises*, qui comprendra, outre la Bibliothèque publique, 33 autres bibliothèques.

On a continué l'intercalation, dans le catalogue collectif alphabétique, jusqu'à la lettre « Pla », des catalogues de neuf bibliothèques genevoises, ainsi que des titres reproduits dans la première liste collective.

On a reproduit par la dactylographie, en cinq exemplaires, les titres de tous les périodiques se trouvant à l'Institut J.-J. Rousseau (431 titres).

On a commencé la copie du catalogue de la bibliothèque du Musée archéologique, ainsi que le relevé des ouvrages acquis par la bibliothèque du Musée des Arts décoratifs depuis 1906 (c'est-à-dire depuis le dernier supplément imprimé).

On a commencé le classement méthodique, sur un nouveau plan, des titres des acquisitions récentes, en vue de constituer un catalogue méthodique sur fiches, parallèle au catalogue alphabétique.

Dons. — M. Guillaume FAVRE a fait don de la somme de 500 francs, en souvenir de son père, Léopold Favre, qui avait toujours porté un vif intérêt à la Bibliothèque et lui avait donné maintes preuves de sa générosité. Il a donné également une partie de la bibliothèque de son père (voir ci-dessus la liste des donateurs).

LES ARCHIVES DE GUERRE ont reçu de M^{me} Henry GEORGE, à Genève, douze caissettes contenant les archives de « l'Oeuvre des disparus » connue sous le nom de « La Mandragore », œuvre qu'elle avait dirigée.

L'Association des Bibliothécaires suisses a tenu à Genève, les 29 et 30 septembre, sa 21^e assemblée générale et célébré en même temps le 25^e anniversaire de sa fondation. Le Conseil administratif a organisé en son honneur une réception à La Grange.

Dépôt des cartes et Musée cartographique.

Conservateur: M. CH. SCHONDELMAYER.

COMMISSION.

MM. William ROSIER, président. — Charles BURKY. — Emile CHAIX. — Frédéric GARDY. — Oscar MESSERLY.

Le Dépôt des cartes s'est accru de 680 cartes, 69 plans, 25 atlas et 49 guides et brochures.

DONATEURS.

MM. JOHN BRIQUET; Emile CHAIX; L.-J. COURTOIS; Arthur ENGEL; Legs Robert HARVEY; MM. PARIS; Fr. REDARD; Edm. SUTER; la Rédaction du *Journal de Genève*; le Service suisse des postes et chemins de fer et plusieurs institutions officielles de l'étranger.

Le nombre des visiteurs du Musée a été de 49 et le Dépôt des cartes a enregistré 382 consultations.

Le nombre des visiteurs du Musée étant très restreint, les heures d'ouverture au public ont été d'abord réduites à trois par semaine (le dimanche, de 14 à

17 h.), puis complètement supprimées dès la fin de l'année, par mesure d'économie. Dorénavant, pour visiter le Musée, le public est prié de s'adresser soit au Conservateur, aux heures d'ouverture du Dépôt des cartes, soit au Concierge de la Bibliothèque.

2. Bibliothèques circulantes et Salle de lecture.

Conservateur: M. Louis BOGEY.

Les Bibliothèques circulantes ont été ouvertes 302 jours.

Il a été prêté 183,667 volumes, soit 3594 de moins que l'année précédente.

<i>Rive gauche</i>	91,420 volumes, contre	93,969 en 1921.
<i>Rive droite</i>	92,247 » »	93,292 »
	<hr/>	<hr/>
	183,667	187,261

La moyenne quotidienne a été approximativement de 303 volumes à la *Rive gauche* et de 305 à la *Rive droite*.

Pour cause de suspensions périmées, départs, décès, etc., il a été annulé 666 inscriptions à la *Rive gauche* et 534 à la *Rive droite*. En revanche, il a été inscrit 494 lecteurs nouveaux à la *Rive gauche* et 589 à la *Rive droite*.

Ces nouveaux lecteurs se répartissent comme suit quant à la nationalité et au domicile:

Rive gauche.

Genevois . .	308 dont	144 hors ville.
Confédérés . .	142 »	66 »
Etrangers . .	44 »	30 »
Total . .	<hr/> 494 »	<hr/> 240 »

Rive droite.

Genevois . .	259 dont	29 hors ville.
Confédérés . .	289 »	25 »
Etrangers . .	41 »	5 »
Total . .	<hr/> 589 »	<hr/> 59 »

A la fin de 1922, les Bibliothèques circulantes comptaient 6724 lecteurs, contre 6841 en 1921: 3327 à la *Rive gauche* et 3397 à la *Rive droite*.

Les Bibliothèques ont acquis 761 volumes et en ont reçu 162 de généreux donateurs. Dans les acquisitions sont compris les nombreux périodiques exclusivement destinés à la Salle de lecture.

SALLE DE LECTURE.

La Salle de lecture a été ouverte les mêmes jours que les Bibliothèques circulantes, de 10 à 22 heures, sans interruption, sauf, du 18 avril au 1^{er} novembre, le *jeudi*, où ce service n'a fonctionné que de 10 à 16 heures. Il a été enregistré 50,724 entrées, soit 3511 de moins qu'en 1921:

19,398	de 10 à 14 heures.
14,550	» 14 » 18 »
16,776	» 18 » 22 »

PERSONNEL.

M^{me} Aimée BAUD, entrée dans l'administration en 1890, a pris sa retraite le 1^{er} avril. Elle a été remplacée dans ses fonctions de distributrice par M^{me} veuve Pauline Béguet.

DONATEURS.

M. Ed. ANTHONIOZ. — M^{lle} Louise AUDEMARS. — M^{me} Henriette BADEL. — M^{me} Maurice BAUD. — M^{lle} Auguste BAUDET. — M^{lle} Augusta BOSSON. — M^{me} BRASSLER. — M^{me} Christiane CAVIN. — M^{me} Lina CHATELAIN. — M. Albert COMPAGNON. — M^{me} A. DUBOULOZ. — M. Marcel DURUPHY. — M. ERMISCH-CRISINEL. — M. Henri FERRALLI. — M. Henri FREI. — M^{me} Anna HALDI. — M^{me} Andrée HORNUNG. — M^{lle} Berthe JENNY. — M^{lle} Ida KLEMENZ. — M^{me} LONGCHAMP. — M^{me} Pauline MEURET. — M. Jean MOSIMANN. — M^{lle} Marie NATERMANN. — M^{lle} Jeanne OLIVIER. — M^{me} Henriette PIGUET. — M^{me} PONTET-LEUBA. — M^{me} Léa ROBERT.

CHAPITRE XIII

THÉÂTRE, CASINO, VICTORIA-HALL ET CONCERTS ¹

A. THÉÂTRE

Conservateur: M. Marc ZBINDEN.

Commission consultative pour la saison 1922-1923.

M. Philippe ALBERT. — Paul CARRY. — Edouard CHAPUISAT. — Edouard DUFOUR. — Eugène GELLOZ. — Louis GUILLERMIN. — Paul LACHENAL. — Frédéric LECOULTRE. — Arthur LEUBA. — Frédéric MARTIN. — Alexandre MORIAUD. — Charles MUGNIER. — Auguste NAVAZZA. — Georges PERROT. — John RAMEL. — Jules RENAUD. — Théodore ROBIN. — François TAPONNIER. — James VAUTIER. — Ed.-James VERON. — Georges VIGNY.

Pendant l'année 1922, soit deux demi-saisons et la saison d'été, il a été donné:

34	représentations	d'opéra.
62	»	d'opéra comique.
92	»	d'opérette.
12	»	de comédie.
10	»	de ballet.
1	»	de revue de l'« Arole ».
1	»	de gala.
<hr/>		
212	»	au total.
soit:	182	représentations en soirée.
	30	» en matinée.

Se répartissant comme suit:

Du 1 ^{er} janvier au 12 avril:	106	représentations ;
Saison d'été	23	»
Du 10 octobre au 31 décembre	83	»

¹ Chapitre VIII du compte rendu financier.

CRÉATIONS.

Le 11 février, *Titin I^{er}*, opérette en 3 actes de Dumestry et Ferréol, musique de J. Szulc.

Le 16 février, *Ginska*, ballet dramatique en 2 actes de Bertnay et Dupuis. musique de Carolus Duran.

Le 4 mars, *La Fille de Figaro*, opérette en 3 actes, de Hennequin et Delorme, musique de Xavier Leroux.

Le 30 décembre, *Princesse Joujou*, opérette en 3 actes d'André Montant et Jean Picaret, musique de Frédéric Autiero.

MANIFESTATIONS DIVERSES.

Le 15 mars: Soirée de bienfaisance au bénéfice des cuisines scolaires, des colonies de vacances et des crèches de la Ville.

Le 28 avril: Représentation donnée par le Club montagnard « l'Arole » de sa revue *Pige... on vole* au bénéfice de l'Hôpital Gourgas.

Le 15 septembre: Soirée de gala offerte par l'Etat et la Ville, aux membres de la Conférence de la Société des Nations, avec réception au grand foyer, à l'issue du spectacle.

Le 18 octobre: Réception organisée par le Conseil fédéral suisse, le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève et le Conseil administratif de la Ville à l'occasion de la présence à Genève de MM. les délégués à la quatrième Conférence internationale du Travail.

DÉCORS.

Construction et peinture: Partie de décors pour la reprise du *Papa de Francine*. Châssis de découverte pour Salon Louis XIV, 4 balustrades, 1 châssis balcon, 4 vases fleurs et socles, forêt asiatique, chambre de *Cordélia*, partie de décors pour *Antar*.

Retouches: Ferme de hameau, châssis de roses, châssis asiatiques, en raccord avec le nouveau décor.

Au 31 décembre 1922, l'inventaire des décors atteint 60,000 mètres carrés.

MOBILIER.

Nous poursuivons la réfection du mobilier de la Salle. Au grand foyer, nous avons dû refaire la passementerie des embrasses des grands rideaux, changer des stores, recouvrir les canapés.

Pour la scène, le mobilier a été grandement révisé et augmenté, les crédences, les bancs imitation pierre, les fauteuils gothiques et grecs, un prie-Dieu, l'armoire Louis XV ont été entoilés à nouveau et repeints entièrement.

Nous avons construit : 2 coiffeuses, à placer sur les tables Louis XV et Louis XVI, un tabouret carré Louis XV, 1 console, 1 devant-cheminée, 1 guéridon Louis XV, 1 table « empire », 4 chaises, 2 tabourets Louis XIII, 1 prie-Dieu gothique, 1 table, 2 fauteuils, 2 chaises style grec, 1 fauteuil romain, 2 bancs, 6 tabourets romands, 1 table ronde imitation pierre, 7 tabourets, 6 tables sapin, de plus, 1 guéridon Louis XVI, 1 toilette fantaisie, 1 table à ouvrage Louis XV, à terminer.

Nous avons en outre fait l'acquisition de 2 fauteuils articulés pour féeries, 7 chaises « fantaisie », 1 rocking, 1 fauteuil de bureau à vis.

Pour la numérotation des fauteuils de balcon, nous avons modifié le système des plaques aux dossiers, lesquelles présentaient de fâcheux inconvénients.

APPAREILS D'ÉCLAIRAGE.

Une lampe avec plafonnier a été posée dans chaque loge et avant-scène de la 1^{re} galerie, ce qui donne plus d'éclat à la salle, pendant les entr'actes.

Sept plafonniers semblables ont été posés également sous la galerie, pour permettre un accès plus facile aux places du parterre, places toujours dans l'ombre, jusqu'à maintenant.

Des lampes supplémentaires augmentent l'éclairage, dans les escaliers conduisant du contrôle aux 2^{me} et 3^{me} galeries.

Le Service d'hygiène a vérifié la suspension du grand lustre.

ENTRETIEN DU BATIMENT.

Voir chapitre: Service des bâtiments.

PERSONNEL.

M. Fitting, sous-chef machiniste, a été nommé chef machiniste, le 9 juin.

Le 28 juillet, M. Roch, brigadier, a été nommé sous-chef machiniste et M. Grillet, machiniste saisonnier, faisant fonction de brigadier machiniste, a été nommé brigadier-machiniste.

Ces nominations ont été faites par le Conseil administratif pour une année à titre d'essai.

Le personnel du Théâtre n'étant pas assuré contre les accidents, nous avons demandé à la Caisse nationale à Lucerne les conditions qui seraient imposées pour assurer ce personnel. Mais cette Caisse n'assure pas le personnel des entreprises qui, aux termes de la loi fédérale, ne doit pas être obligatoirement assuré. Nous avons donc fait des démarches auprès des compagnies d'assurances et avons inscrit dans ce but une rubrique spéciale au budget de 1923.

DÉCISIONS ADMINISTRATIVES.

M. Louis Barras a été confirmé directeur jusqu'au 30 septembre 1924.

Le Conseil administratif a renouvelé à M^{me} Vve Gilliard sa concession de l'ex-

exploitation des vestiaires du Grand Théâtre pour la saison d'hiver 1922-1923 aux mêmes conditions que pour la période précédente.

Dans sa séance du 22 septembre 1922, le Conseil administratif a adopté le règlement suivant pour la commission consultative du Théâtre :

ARTICLE PREMIER. — Sous le titre de Commission consultative du Théâtre, il est institué une Commission nommée chaque année par le Conseil administratif dans le but d'assister de ses conseils le Conseiller administratif chargé du Théâtre, spécialement en ce qui concerne le répertoire, la composition de l'orchestre, de la troupe, des chœurs, la mise en scène et éventuellement de lui suggérer des réformes administratives.

ART. 2. — La dite Commission sera composée de représentants de l'art musical, de l'art dramatique, de l'art décoratif et de Conseillers municipaux.

ART. 3. — Elle se réunira, en séance plénière, sur convocation et sous la présidence du Délégué ou d'une personne désignée par lui, chaque fois que cela sera nécessaire. Ses membres pourront être réunis en sous-commissions pour examiner les questions importantes pour lesquelles le Conseiller délégué leur demandera leur avis.

ART. 4. — Les fonctions de la Commission sont honorifiques. Ses membres sont rééligibles.

ART. 5. — Il sera remis aux membres de la Commission qui n'ont pas de place réservée grâce à leurs autres attributions, une carte de légitimation leur donnant droit à une place au Théâtre pour toutes les représentations de la saison d'hiver.

ART. 6. — Les membres de la Commission qui désireront assister à la répétition générale d'une œuvre déterminée, devront en faire la demande au Délégué qui leur délivrera, d'accord avec la direction, une carte d'entrée spéciale à cet effet.

M. Barras a été autorisé, sous sa responsabilité, à ouvrir un bureau de location des places en Ville.

Le Grand Conseil a voté, en décembre, une subvention de fr. 50,000 en faveur du Grand-Théâtre.

B. BIBLIOTHÈQUE DU THÉÂTRE.

Bibliothécaire: M. Louis HANSOTTE.

La Compagnie des Ballets russes de M. Serge de Diaghilew est venue deux fois cette année jouer au Théâtre: du 31 juillet au 3 août et du 25 septembre au 1^{er} octobre, et a eu recours au matériel de musique de la bibliothèque.

Mouvement des sorties et des entrées en 1922.

(Théâtre et concerts d'abonnement)

	Partitions d'orchestre	Partitions réduites	Parties d'orchestre et de chœurs	Totaux
Musique dramatique	110	277	4,741	5,128
Musique symphonique	227	34	10,231	10,492
	—	—	—	—
	337	311	14,972	15,620

Augmentation en 1922.

(Théâtre et concerts d'abonnement)

	Achats	Dons	Total
Partitions réduites	9	—	9
Ouvrages historiques, théoriques et bibliographiques . .	12	—	12
Brochures d'œuvres lyriques ou dramatiques	—	138	138
Autographes	—	7	7
	21	145	166

DONS.

Brochures: 138.

Anonymes: 7 autographes.

Administration du journal de la *Tribune de Genève*: un abonnement.

Administration du programme, *La Scène*: un abonnement.

C. CASINO MUNICIPAL.

Le Conseil administratif a concédé, jusqu'au 15 avril 1925, le Casino municipal (ancien Kursaal de Genève) à la Société fermière du Casino municipal, représentée par MM. Junod et Sommer, administrateur et secrétaire général de cette Société.

Les magasins situés le long du quai et l'ancien Cercle du Léman, rue de Monthoux, n° 4, ne sont pas compris dans la concession de la Société fermière.

Nous avons conclu avec les anciennes Sociétés du Kursaal une convention pour la location, impliquant l'acquisition par amortissement, des matériels, mobiliers du bar-restaurant de l'ancien Kursaal, de l'ancien Cercle du Léman et du bâtiment des décors, situé rue Barton, et de son agencement intérieur.

Ajoutons qu'aux termes de la convention passée avec la Société fermière, celle-ci doit occuper, selon ses besoins, le personnel saisonnier du Grand-Théâtre.

Ainsi que nous le faisons entrevoir dans notre compte rendu de 1921, l'exploitation de notre Théâtre d'été a commencé dès le 15 avril et la population a bien accueilli la réouverture de cet établissement.

Au mois de février, l'Office de l'Industrie genevoise a organisé dans les locaux du Casino municipal une exposition d'appareils de chauffage par l'électricité. Le Conseil administratif s'est plu à constater le succès de cette très intéressante manifestation due à l'initiative du directeur de cet Office, qui a contribué à faire mieux connaître l'industrie suisse.

Les locaux de l'ancien Cercle du Léman ont été loués au Club international, pour une année à partir du 1^{er} mai, avec faculté de renouveler la location par tacite reconduction.

Nous avons chargé le Service des bâtiments de la Ville de l'entretien des meubles du Casino municipal et de l'ancien Cercle du Léman.

D. VICTORIA HALL.

RAPPORT SUR LA GESTION DE 1922.

Pendant l'année 1922, la salle du Victoria Hall a été fréquentée par environ 209,000 auditeurs qui ont assisté à:

- 12 concerts donnés par des sociétés locales.
- 9 » donnés par des étrangers.
- 16 » donnés par l'Orchestre romand.
- 4 Conférences spéciales.
- 45 » religieuses.

5 réunions pour distribution des prix aux élèves des écoles primaires du Grutli, de Malagnou et des Casemates, du Collège, Ecole professionnelle, Ecole d'administration, Cours professionnels et des Cours du soir, Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles, distribution des diplômes de fin d'apprentissage.

Le revenu brut des locations de la Salle pendant cette année s'est élevé à la somme de fr. 21,362.50, dans cette somme n'est pas compris ce qui est dû au Conseil administratif par le Comité de l'Orchestre de la Suisse romande, pour ses 16 concerts, soit fr. 8403.90.

Tarif de location de la salle du Victoria Hall, pour l'hiver 1922-1923, adopté par le Conseil administratif le 18 juillet 1922.

Pour les concerts donnés par des étrangers (tout compris)	Fr. 1000
Concerts de l'Orchestre romand, plus chauffage.	» 200
Concerts des sociétés locales, dimanche	» 100
plus chauffage	» 50
Concerts de bienfaisance	» 100
plus chauffage, fr. 50 ou fr. 100 suivant le jour.	
Conférences du dimanche avec chauffage	» 200
sans chauffage	» 100
Conférences ordinaires	» 200
plus chauffage.	

En outre, remboursement des dépenses pour lumière, contrôle, police municipale, etc., qui s'élèvent au maximum à fr. 600, soit:

Eclairage }	Fr. 400
Chauffage }	
Contrôle	» 100
Frais: Police et divers	» 100

TOTAL Fr. 600

E. CONCERTS.

Le service de la police municipale a été chargé de l'organisation des concerts.

En 1922, il a été prévu 47 concerts gratuits. Ces concerts ont été répartis entre 17 sociétés (10 sociétés instrumentales et 7 sociétés chorales), et ont été donnés dans les Promenades du Lac, des Bastions, derrière l'Eglise anglaise, ainsi que sur diverses places et dans d'autres promenades, notamment place de la Navigation, Place de Cornavin, Promenade des Croupettes, Promenade de Saint-Antoine, Promenade de la Treille.

Les concerts donnés sur ces nouveaux emplacements ont réuni un nombreux public et ont été très appréciés.

Le 1^{er} août, trois concerts ont été donnés à l'occasion de la Fête de nuit organisée ce jour-là par le Comité d'organisation de la Coupe Gordon-Bennett.

En outre, 23 concerts payants ont été donnés dans les promenades du Lac et des Bastions.

CHAPITRE XIV

SERVICE DES TRAVAUX ¹

Conseiller délégué : M. le Dr Hugues OLTRAMARE
suppléant : M. Albert Naine.

DIRECTION GÉNÉRALE

Ingénieur en chef : M. Louis ARCHINARD
Secrétaire : M. Albert GIUNTINI.

a) Personnel.

Le personnel de la Direction générale n'a subi aucun changement en 1922.

b) Eclairage Public.

1. — ECLAIRAGE PAR LE GAZ.

Le nombre des becs à la charge de la Ville n'étant plus que de 3: deux au bois de la Bâtie et un devant l'entrée du cimetière de Saint-Georges, nous n'en parlerons plus dorénavant. Dans la commune de Genève, il reste 3 becs dans les chemins privés des Bosquets et Empeyta; leur coût incombe aux propriétaires de ces chemins.

II. ECLAIRAGE ÉLECTRIQUE.

Au 31 décembre 1921, l'éclairage électrique des rues de la Ville comprenait 1137 lampes dont 17 lampes à arc et 1120 lampes à incandescence.

Durant l'année 1922, il a été placé 75 lampes à incandescence et 17 lampes à arc ont été remplacées par des lampes à incandescence; deux lampes ont été supprimées.

Les lampes en service au 31 décembre 1922, comprenaient donc 1210 lampes à incandescence.

¹ Chapitre X du compte rendu financier.

On peut, par les tableaux ci-dessous, se rendre compte de l'économie réalisée sur la rubrique éclairage public, grâce au remplacement du gaz par l'électricité :

	1913	1922
Eclairage public par le gaz	124.130,95	353,10
» des chemins privés	1.487,75	800,75
» public par l'électricité	85.869,30	177.431,35
Installation de nouvelles lampes	—	27.775,45
	<hr/>	
Dépense totale	211.488,—	206.360,65

Si l'on fait abstraction des frais d'installation des nouvelles lampes, l'économie sur la dépense d'éclairage est de 32.902,80 fr. pour cette année. Outre que l'éclairage est beaucoup plus brillant qu'en 1913, presque toutes les lampes éclairent la nuit entière. Le remplacement du gaz par l'électricité a donc été une amélioration considérable.

c) Divers.

Commission consultative des Travaux. — Le 17 mai, M. Charles Roch, architecte, Conseiller municipal, a été nommé membre de la Commission consultative des Travaux jusqu'à l'expiration de la législature, en remplacement de M. Bouvard, démissionnaire. Puis, le 20 juin, la Commission consultative des travaux a été composée comme suit pour la législature 1922-1926: MM. F. Fulpius, Ch. Roch, Eug. Gelloz, D. Martegani et M. de Mirbach, Conseillers municipaux, A. Guyonnet, Marc Camoletti, Camille Martin et P. Déléamont, architectes.

La Commission a tenu, en 1922, 5 séances toutes présidées par M. le délégué aux Travaux; elle s'est occupée des objets suivants: reconstruction des quais des Bergues, Turretini et de Saint-Jean; lotissement du quartier du Seujet; tracé et niveaux de la rue Calvin prolongée; reconstruction du mas de maisons entre cette rue et la rue de la Rôtisserie; projet de stade; projet de piscine de natation; construction d'un urinoir en sous-sol au quai du Mont-Blanc; transformation de kiosques à journaux et choix de leur emplacement; aménagement de la petite Corratierie.

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES.

Les dix-sept immeubles suivants ont été acquis en prévision de percements ou d'élargissements de rues: rue de la Pélisserie, 14, sur rue et sur cour; rue Bémont, 3; rue de la Tour-de-Boël, 4, 8 et 13; rues des Corps-Saints, 7 et Terreaux-du-Temple, 20; rues de Cornavin 1 et Terreaux-du-Temple, 32; rue des Etuves, 17; rue Kléberg, 7; rue des Corps-Saints, 5; Grand-Rue, 18; rue de la Tour-de-Boël, 10, 12, 14 et 24; quai Turretini, 17.

Le 14 février, le Conseil municipal a ratifié une convention fixant les conditions d'achat par la Ville du terrain, dépendant de la propriété de M. Demierre, à annexer au domaine public pour élargir la rue Robert-Estienne.

Le 7 avril, le Conseil municipal a ratifié l'achat des hors-lignes dépendant de la propriété rue des Buis, 8, nécessaires à l'élargissement de cette rue et au prolongement de la rue Amat dans la direction de la rue J.-A. Gautier.

A la même date, il a approuvé la cession consentie par l'Etat de tous ses droits dans l'avenue des Petits-Délices, en vue de ménager la possibilité de créer plus tard, en réunissant cette avenue et le chemin privé du même nom, une belle artère de 17 m. de largeur dont le Conseil municipal a également approuvé le tracé.

Enfin, le Conseil municipal a ratifié, le 5 décembre, une rectification des limites séparatives des communes de Genève et du Petit-Saconnex.

Expropriation. — L'instance introduite en vue de fixer l'indemnité de l'expropriation de l'immeuble rue de la Fontaine, 17, s'est terminée par un arrêt de la cour fixant cette indemnité à fr. 50.740,—, le Conseil municipal a voté le crédit nécessaire le 23 juin 1922.

D'autre part, le 21 avril, le Conseil municipal a voté l'expropriation de l'immeuble quai Turrettini, 29.

Vieille ville. — Le 21 octobre 1920, le Conseil municipal avait ratifié une convention intervenue avec un groupe de Sociétés en vue de la reconstruction du quadrilatère compris entre les rues de la Pélisserie, Calvin prolongée, la place des Trois-Perdrix et la rue de la Rôtisserie. C'est en exécution de cette convention que le Conseil municipal a voté l'achat des immeubles rue de la Pélisserie, 14, rue de la Tour-de-Boël, 4, 8, 10, 12, 14 et 13 et rue Bémont, 3, mentionnés en tête de cette rubrique. Ces immeubles sont compris dans les échanges intervenus ou se trouvent sur le tracé des artères qui borderont les nouveaux immeubles.

Les Sociétés ont donné un commencement d'exécution à l'opération projetée en entreprenant les démolitions qui leur incombait. De son côté, la Ville a commencé, vers la fin de l'année, les démolitions qui la concernaient, soit celles des immeubles rue de la Pélisserie, 14 et 16, Tour-de-Boël, 13, 15, 17, 19, 2, 4, 6, 8, 10 et Bémont, 1, 3, 5 et 7. L'établissement de la rue Calvin prolongée nécessitera la démolition et la reconstruction du mur de terrasse de l'immeuble Grand'Rue, 11. C'est là un travail analogue à celui exécuté à la rue Nouvelle du Perron, dont nous avons donné la description au compte rendu de 1921. Le Service des travaux en poursuit l'étude et une demande de crédits sera présentée au Conseil municipal en 1923.

Enfin, le Conseil municipal a approuvé, le 27 octobre, une légère correction apportée à l'alignement des façades des futurs immeubles, à front de la place des Trois-Perdrix.

Rues de Rive-Verdaine-Vieux-Collège-Fontaine. — Les transformations entreprises l'an dernier, en vertu de la convention passée en 1911, avec la Société immobilière Centrale, se sont poursuivies cette année: les nouveaux immeubles à front de la rue de Rive sont actuellement sous toit et le bâtiment bordant, au Nord, la rue du Vieux-Collège prolongée et qui abritera une succursale des Postes, a été commencé.

De son côté, la Ville a entrepris la démolition des immeubles rue de la Fontaine, 16, 18, 20, 22, afin de dégager tout l'espace entre cette rue et le Temple de la Madeleine.

D'autre part, le Conseil municipal ayant ratifié le 6 octobre, la vente d'une parcelle à l'angle Est de la rue du Vieux-Collège et de la rue de la Fontaine, la démolition des immeubles de cette rue portant les nos 17, 19, 21 et 23 a été entreprise.

Enfin, les sociétés immobilières de Rive, qui ont succédé à la Société immobilière Centrale, poursuivront, l'an prochain, la reconstruction des immeubles projetés en bordure de la rue de la Croix-d'Or, à la suite de ceux édifiés sur la rue de Rive, avec retour sur la rue de la Fontaine (nouveau tracé) et sur la rue du Vieux-Collège pour rejoindre le bâtiment des Postes.

L'aménagement de ce quartier sera ainsi à peu près réalisé et, chose curieuse, suivant une disposition que préconisait le Dr Ant. Baumgartner, dans son intéressant essai sur l'amélioration de la Ville de Genève : « Persepolis », paru en 1873. La rue de la Fontaine débouchera en face de Longemalle, le temple de la Madeleine sera complètement dégagé, grâce à la disparition des vieilles masures qui le masquaient et que remplacera un terre-plein planté d'arbres, raccordant les niveaux de la rue Toutes-Ames et de la rue du Purgatoire.

Il ne restera plus qu'à achever les constructions bordant la rue du Vieux-Collège prolongée, au Midi, et ceux formant les angles de la rue Verdaine. Le Service des travaux poursuit l'étude de cette opération.

Quartier du Seujet et des Bergues, quais Turretini et de St-Jean. — Le Service des travaux a élaboré un projet d'aménagement du quartier des Bergues et d'alignement des quais de la rive droite du Rhône, basé sur le résultat de l'expertise faite par M. Narutowicz, concernant l'écoulement des eaux du lac, dont nous avons parlé au compte rendu précédent. Le projet du Service des travaux reportait sur les quais de la rive droite l'emprise jugée nécessaire pour l'élargissement du bras droit du Rhône, tandis que le projet Narutowicz prenait cet élargissement en majeure partie sur l'île.

Le Conseil municipal a approuvé le projet du Service des travaux le 7 avril, puis, le 21 avril, il a adopté le nouveau lotissement du quartier du Seujet qui résultait du retrait du quai Turretini.

Le Service des travaux a élaboré ensuite le projet de reconstruction des quais de Saint-Jean et Turretini, résultant des décisions ci-dessus. Il avait paru opportun au Conseil administratif de saisir l'occasion de la reconstruction de ces quais pour proposer le remplacement du collecteur actuel par un canal de 9 m. 40 de largeur sur 3 m. 50 de hauteur, pouvant débiter 80 m³ seconde, ce qui aurait permis d'améliorer assez sensiblement les conditions d'écoulement des eaux à travers la Ville. Cette partie du projet et la surélévation du quai de St-Jean ont été vivement combattus, au sein du Conseil municipal, lorsque la demande de crédit a été présentée.

Pendant que le Conseil municipal examinait cette question, le Service fédéral des eaux nous a fait savoir qu'il désirait procéder à des levés hydrométriques complets aux fins de déterminer les débits et pentes superficielles actuels du Rhône, afin de connaître exactement l'effet des corrections projetées.

Le Conseil municipal a, en conséquence, ajourné sa décision et le Service fédéral des Eaux a entrepris, en mars 1923, les études dont le résultat décidera des dispositions à adopter pour la reconstruction de nos quais.

Place de Cornavin. — L'aménagement de la place de Cornavin a été achevé cette année. Le trottoir et le talus gazonné ont été continués jusqu'au boulevard J.-Fazy auquel ils se raccordent par un arrondi au centre duquel on a aménagé un passage, avec quelques marches, permettant d'accéder sur le terre-plein dont le pourtour a été planté d'arbres.

Cet aménagement améliore l'aspect de cette place tout en régularisant la circulation des véhicules.

Reconstruction de la Gare de Cornavin. — Conformément à l'arrêté du Conseil municipal du 10 janvier 1922, relaté au précédent compte rendu, le Conseil municipal a chargé les trois experts ci-après d'examiner la question de la reconstruction de la gare :

M. J. Tissot-Favre, de Lyon, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, attaché au Service du contrôle des Chemins de fer P.L.M.

M. C. Andraea, ingénieur, Professeur à l'Ecole Polytechnique de Zurich.

M. A. Guyonnet, architecte, à Genève.

Ces trois messieurs ont étudié la question, chacun de leur côté et fait un rapport personnel; puis ils se sont réunis en collège et, après avoir pris connaissance des trois rapports, ont conclu par les considérations suivantes, datées du 11 mai 1922:

1. Les experts conseillent d'abandonner l'idée d'une gare à rebroussement, même en tenant compte du dernier projet étudié par le Comité de Beaulieu qui fut présenté et commenté aux experts le même jour. Ce projet prévoyant à Beaulieu simplement une gare de voyageurs et de marchandises locales, ne laisse pas suffisamment de place pour développer les voies nécessaires à l'exploitation rationnelle de cette gare. Cette question de faits examinée, les experts s'en réfèrent à leurs rapports pour ce qui concerne la question de principe.

2. Les inconvénients du barrage actuel ne pouvant être niés, les experts donnent la préférence à une gare de passage, qui sera reportée dans la région des Croupettes. L'emplacement exact du bâtiment des voyageurs sera déterminé par des considérations d'urbanisme et paraîtrait heureusement choisi si, précédé d'une large place, son axe pouvait coïncider avec celui de la rue du Mont-Blanc prolongée. Il importe en effet, que la Gare s'impose à la vue des voyageurs et du public en général.

3. La décision définitive devra être subordonnée à une étude avec détails et devis des solutions envisagées:

a) Cornavin avec tous les aménagements des abords, passages sous voies, dévestiture, etc., nécessaires, et

b) Projet du Service des Travaux de la Ville de Genève dans la région des Croupettes.

Les rapports des experts ont été publiés et envoyés aux administrations et Conseils intéressés. Puis, le 7 juillet, le Conseil administratif proposa au Conseil municipal d'approuver le résumé du rapport des experts et de demander aux C.F.F. une étude complète et comparative, avec devis, de la reconstruction sur l'emplacement de Cornavin et de la reconstruction dans la région des Croupettes, conformément au projet du Service des Travaux.

Dans la même séance, M. le Conseiller municipal Bovier présenta une proposition chargeant le Conseil administratif d'entreprendre de suite toutes les démarches utiles, auprès des Autorités tant cantonales que fédérales, pour commencer le plus rapidement possible les travaux de reconstruction de la Gare de Cornavin sur son emplacement actuel;

Ces deux objets ont été renvoyés à la même Commission. Celle-ci fit une démarche auprès de la Direction des C.F.F. qui s'engagea à entreprendre simultanément l'étude de la reconstruction sur l'emplacement de Cornavin et sur celui des Croupettes.

La Commission décida alors d'ajourner ses délibérations jusqu'en mars 1923, délai demandé par les C.F.F. pour élaborer ses projets.

Maisons locatives aux Pâquis. — Les deux maisons locatives A et B entreprises par la Ville à la rue de l'Ancien-Port et les quatre bâtiments C.D.E.F. exécutés par des Sociétés sur le terrain cédé par la Ville à la rue Jean Jaquet ont été achevés en mai 1922; elles étaient entièrement habitées à la fin de l'année.

Voici, pour compléter les renseignements financiers donnés au précédent compte-rendu, le résultat de l'opération, sous réserve, pour les bâtiments A et B, du règlement de quelques comptes de peu d'importance:

Bâtiments	Devis		Coût de la Construction		
	Total Fr.	le m ³ Fr.	Total Fr.	le m ³ Fr.	
Ville	A.	324.382,—	78,—	277.564,10	66,74
	B.	296.925,—	78,—	259.368,60	68,13
Sociétés	C.	364.120,—	83,20	364.120,—	83,20
	D.	275.550,—	80,06	275.550,—	80,06
	E.	312.000,—	71,30	312.000,—	71,30
	F.	251.900,—	71,83	251.900,—	71,83

Le crédit total ouvert pour la construction des bâtiments A et B étant de 621.314 francs, l'économie réalisée sur les prévisions est d'environ 85.000 francs.

Les comptes seront bouclés et soldés en 1923, à l'expiration des délais de garantie.

(Voyez ci-après, Section I, page 181, les renseignements sur l'état d'avancement des travaux en 1922.)

Le 21 mars le Conseil municipal a décidé d'ajourner la construction des trois derniers bâtiments qui restaient à édifier en bordure de la rue des Pâquis, une enquête ayant démontré que la crise des logements était conjurée, en ce qui concerne les appartements de 5 et 6 pièces; il semble même que l'on va au devant d'une surabondance pouvant provoquer un nouvel arrêt dans l'industrie du bâtiment.

Par contre le Conseil administratif étudie, sur un autre emplacement, un projet de construction de logements de 2 et 3 pièces qui font encore défaut et qui sont ceux que nos démolitions de la Vieille Ville détruisent en grand nombre. Une proposition dans ce sens a été présentée au Conseil municipal au début de 1923.

Cependant, et conformément au désir exprimé au Conseil municipal, les vieilles maisons qui se trouvaient à front de la rue des Pâquis ont été démolies pour permettre l'aménagement des abords des nouveaux bâtiments.

STADE MUNICIPAL.

Nous avons examiné la possibilité de donner satisfaction aux sociétés sportives de la Ville qui réclament la création d'un stade municipal.

Dans ce but, nous avons obtenu une promesse de vente sur l'ancien hippodrome des Charmilles, puis nous avons réuni les sociétés intéressées pour entendre leurs suggestions et dresser un projet. Malheureusement la difficulté de concilier les désirs de ces sociétés nous a conduits à l'élaboration d'un projet trop coûteux pour qu'il pût y être donné suite.

Le Conseil administratif s'est efforcé, cependant, de donner satisfaction aux sociétés en leur concédant des terrains ou en leur accordant des subventions, dans la mesure où il a pu le faire, au moyen des crédits qui lui ont été accordés par le Conseil municipal. Le Conseil administratif considère que la question du stade municipal reste ouverte.

HOTEL MUNICIPAL.

La Société de l'Industrie des Hôtels, qui se propose de désaffecter prochainement l'Hôtel de la Métropole, a offert cet édifice au Conseil administratif dans des conditions qui sembleraient avantageuses.

Depuis un certain temps déjà celui-ci se préoccupe des inconvénients que présente, pour le public et pour l'Administration, l'éparpillement de nos divers services dans plusieurs bâtiments différents, dispersés dans les divers quartiers de la ville. Ces inconvénients se font sentir plus particulièrement pour les Services industriels et leur administration générale qui ont de fréquents rapports entr'eux et qui sont tous séparés les uns des autres. Aussi le Conseil administratif avait-il envisagé la possibilité de réunir ces services dans un même bâtiment. Mais l'offre qui vient de nous être faite permettrait une solution beaucoup plus complète. C'est pourquoi le Conseil administratif examine, actuellement, si l'édifice offert se prêterait à une centralisation de nos services permettant de réaliser de notables économies de temps et d'argent.

On avait formé le projet de réaliser cette centralisation en bâtissant un hôtel municipal sur les terrains de la pointe de l'Ile. Mais vu les difficultés que présenterait la construction d'un bâtiment fondé en partie dans le lit du fleuve, le coût de cette construction et celui des ouvrages d'art qu'elle nécessiterait et étant donnée l'incertitude des travaux que nécessitera l'introduction d'un nouveau régime d'écoulement des eaux du Lac, ce n'est pas avant un très grand nombre d'années que nous pourrions donner suite à ce projet.

Le Conseil administratif a estimé qu'il convenait en conséquence de ne pas négliger d'examiner la possibilité de réaliser, dans des conditions moins onéreuses, une amélioration dont le besoin se fait sentir d'une façon toujours plus pressante.

Nous avons donc entrepris l'étude de cette question que nous soumettrons au Conseil municipal lorsque notre projet sera prêt.

DÉCISIONS ADMINISTRATIVES.

Le 30 juin, le Conseil administratif a décidé d'abroger l'article 67 du règlement municipal du 29 mars 1912, visant la couleur des toiles de tentes, article qui depuis plusieurs années n'était plus appliqué.

SOUPES MUNICIPALES.

Le Service de distribution des soupes municipales a été poursuivi, en 1922, dans les cuisines de Saint-Gervais, dès le mois de janvier, et de la Madeleine, dès le mois de février; il a été interrompu à la cuisine de la Madeleine le 10 juin, et à la cuisine de Saint-Gervais le 22 juillet. Il a été repris le 1^{er} novembre à la cuisine de Saint-Gervais seulement, vu le peu de soupe débitée.

La quantité de soupe distribuée, en 1922, a été de:

	1922	1921
Madeleine litres	14.996½	28.414½
Saint-Gervais »	76.067½	125.887½
	<hr/>	<hr/>
litres	91.064	154.302

La moyenne journalière a été, en 1922, de 118 litres à la Madeleine et 299 litres et demi à Saint-Gervais.

Sur les 91.064 litres de soupes débitées en 1922, 81.471 litres ont été distribués aux chômeurs sur présentation des bons délivrés par le Bureau de Bienfaisance; la Ville a pris cette quantité à sa charge ce qui représente une somme de frs. 32.588,40.

Le chauffoir de la rue de la Fontaine, a été ouvert jusqu'au mois de juin; la soupe municipale y a été distribuée quotidiennement.

CULTURES MARAICHÈRES.

Le Service des travaux a continué à assurer le service de distribution des jardins maraichers concédés aux habitants de la Commune de Genève. Le nombre des jardins concédés, à fin décembre 1922 est de:

Aire	40
Ariana	114
Bachet de Pesay	118
Châtelaine	477
St-Georges	8

757 jardins.

soit une diminution de quatre jardins sur le nombre des jardins concédés au 31 décembre 1921.

NAVIGATION FLUVIALE.

Le Conseil administratif a toujours suivi avec le plus grand intérêt les études qui sont faites en vue de la création d'un réseau suisse de voies navigables et de la jonction de ce dernier avec la mer; il a également porté toute son attention sur les projets français d'aménagement du Rhône qui permettront de faire de Genève le pendant de Bâle au point de vue des transports par eau. Il a donc adhéré en 1912

à l'Association suisse pour la Navigation du Rhône au Rhin et au Comité Franco-Suisse du Haut Rhône et a souscrit 6 parts du Syndicat suisse pour l'étude de la voie navigable du Rhône au Rhin; il est représenté aux assemblées de ces diverses associations soit par M. le D^r Oltramare, délégué aux travaux, soit par M. L. Archinard, ingénieur en chef de la Ville.

Pour la même raison, il appuya le Conseil d'Etat lorsque cette autorité demanda à la Confédération que Genève fût représentée officiellement au sein de la Commission Franco-Suisse pour l'aménagement du Haut Rhône. Cette Commission, composée de délégués des deux pays, est chargée de préparer la convention qui fixera les conditions dans lesquelles Genève et le Lac Léman seront reliés au Rhône français.

Le résultat de cette intervention a été la nomination de M. Perrenoud, Conseiller d'Etat, comme délégué officiel de Genève, et de M. Archinard, ingénieur en chef de la Ville, comme expert technique.

La Commission a tenu des séances en 1918 et 1919, mais les travaux ont été interrompus, une demande de la délégation française ayant obligé la Suisse à faire de nouvelles études.

Les conversations seront reprises en 1923.

SECTION I. — ÉTUDES ET TRAVAUX NEUFS

Chef de Section: M. A.-H. ROCHE, architecte.

a) Bâtiments.

Immeubles locatifs de la rue de l'Ancien Port et rue Jean Jacquet. — Bâtiments A et B. Les travaux de construction entrepris en mars 1921, des immeubles de la rue de l'Ancien-Port (A) et rue Jean-Jacquet (B), exécutés sous la direction de MM. M. et J. Camoletti, architectes, suivant les plans généraux établis par le Service des Travaux, ont été complètement terminés et les logements de 4 et 5 pièces mis à la disposition des locataires le 30 avril 1922. Les travaux mis en soumission publique en 1922 ont été adjugés comme suit:

Vitrierie: MM. Picco, R. Nierlé, L. Compagnon, L. Gaudin; *Stores:* MM. J. Casetti, Rastello; *Papiers peints:* MM. Egglys et fils, Esquivillon; *Staff:* MM. Crovetto et Halter; *Sonneries électriques:* Alec S. A.; *Eclairage:* Service électrique.

Bâtiments C, D, E, F. — La Section a assuré la surveillance des travaux lesquels ont été terminés à fin avril 1922. Pour l'ensemble du groupe, soit les 6 bâtiments, la vérification des mémoires a été faite par la Section I.

Casino municipal (Kursaal).

Il a été procédé, en vertu de l'arrêté du Conseil municipal du 21 mars, à la remise en état de toutes les façades ainsi que des toitures du Casino.

De plus, divers travaux intérieurs ont été exécutés: ventilation des cuisines, office et W.-C. du café situé sous la terrasse; modification des conduites de fumée de la cuisine et du chauffage central; ventilation de locaux dans les caves du casino, etc. Un certain nombre d'autres travaux, destinés à améliorer l'aspect du bâtiment, et la réfection de la salle de spectacle sont à l'étude.

Urinoir quai du Mont-Blanc. — Conformément à un désir exprimé depuis longtemps dans la population, nous avons établi un urinoir en sous-sol, au quai du Mont-Blanc, au moyen du crédit voté par le Conseil municipal le 21 mars; ce crédit n'a pas été atteint.

b) Etudes.

La Section a procédé aux études suivantes:

Etudes diverses pour l'agrandissement de l'Herbier Delessert à la Console, avec devis estimatif et rapport. Etudes pour la construction d'immeubles locatifs sur les terrains à l'angle des rues Verdaine, du Vieux-Collège prolongée et de la Fontaine déplacée, ainsi qu'à l'angle rues Vieux-Collège et Verdaine; à la suite de la nouvelle Poste.

Etudes pour immeuble locatif de 2 et 3 pièces, à l'angle de la rue du Léman et de la place de la Navigation.

Avant projet pour la construction d'un stade municipal, sur les terrains de l'Hippodrome des Charmilles.

Etude et devis pour la construction d'un kiosque à musique, dans la promenade des Croupettes.

Suite et nouvelles études pour la reconstruction des bains des Pâquis pour enquête auprès de l'Etat, de la Confédération et de la Cie de Navigation.

Plans divers, pour étude de bains sur le bras gauche du Rhône.

Etude pour l'agrandissement du Muséum des Bastions et établissement d'un gabarit.

Visite et estimation du bâtiment de la Métropole, avec avant-projet d'utilisation pour les bureaux des différents services municipaux.

Etablissement, pour la section de voirie (construction), des plans pour projets d'égouts rues de la Rôtisserie, Calvin prolongée, Chemins Beaulieu-Beaulacre, place du Temple, rue de Lyon, rue de la Servette, rue des Pâquis, rue Gevray.

Visite des immeubles offerts à la Ville et établissement de plans de situations et de descriptions cadastrales.

Mise au net des plans d'exécution de l'élargissement de l'entrée du quai des Bergues, et de la reconstruction de la passerelle entre le terre-plein de l'Île et la Machine.

Diverses études pour égouts collecteurs.

Mise à jour et suite de la réfection des feuilles d'égout au 1/500.

Plan de la cession consentie, à la Commune du Petit-Saconnex, d'une parcelle de terrain dépendant du Cimetière de Châtelaine. Complément des études du projet de Gare aux Croupettes.

Place de Cornavin, étude plans et niveaux profils en travers et gabarit pour deuxième période d'aménagement de la place, sur l'emplacement de l'ancien poids public.

Plan de rectification et d'alignement. — Plan d'ensemble du quartier Verdaine-Madeleine-Fontaine avec alignements et niveaux.

Etude d'une variante pour l'aménagement du quartier rue Calvin-Pélissier, Tour de Boël.

Etudes et plans définitifs d'alignement du mur des quais du bras droit du Rhône et aménagement quartier Bergues-St-Gervais, Seujet, St-Jean; étude d'un nouveau collecteur.

Etude d'une variante pour l'aménagement d'une partie du quai de St-Jean et de la rue de la Pisciculture.

Plan d'alignement et études des nivellements du mas entre les rues des Corps-Saints, de St-Gervais, des Terreaux du Temple et de Coutance prolongée.

Etude des alignements des rues des Pâquis, du Buet et du quai du Mont-Blanc, en prévision de la construction du Palais des Nations.

Nivellement. — Application des niveaux définitifs: rue de la Confédération; rue Voltaire angle avenue des Petits Délices; rue Liotard; rue de Rive et rue du Vieux-Collège prolongée; rue Diday pour la Banque Nationale; rue Versonnex angle rue de la Scie; rue des Casemates et promenade de l'Observatoire, pour le Service électrique; nouvelle poste de la rue du Vieux-Collège; rue de Rive; mas rues Rôtisserie-Pêlisserie-rue Calvin prolongée.

Etudes de nivellement. — Levé et nivellement de la rue Voltaire; études des niveaux futurs de l'avenue et chemin des Petits Délices; rue Liotard.

Etude d'une variante du profil rue Calvin prolongée.

Nivellement des murs de la Promenade de l'Observatoire, des anciennes casemates et de la rue des Casemates, en vue de l'installation d'une station de transformateurs; établissement d'un profil en long.

Quai du Mont-Blanc, pour l'installation d'un urinoir en sous-sol; rue Versonnex, angle rue de la Scie; rue du Conseil-Général; rue des Pâquis, de la place de la Navigation à l'Hôtel des Nations; aux abords de l'Eglise du Sacré-Cœur; sur le tracé de la rue Calvin prolongée; dans la cour et les caves des vieux immeubles pour l'étude des démolitions et de la réfection du mur de la Terrasse de l'immeuble du Musée; rue du Rhône, de Longemalle à la place des Eaux-Vives, en vue de la réfection de la chaussée.

Rue de Saint-Jean, rue de la Pisciculture et quai de Saint-Jean avec pose d'un fil indiquant la pente du quai de St-Jean surélevé.

Sous-terre; quais de St-Jean, Turretini et des Bergues jusqu'au pont des Bergues.

Jardin de St-Jean nivellement général de la promenade et profils en travers jusqu'au Rhône.

Plan d'ensemble du quartier du Seujet pour études des démolitions sur le tracé du nouveau quai.

Quai du Rhône et des Forces motrices; avenue du Pont du Mont-Blanc, pour réfection de la chaussée; rue du Mont-Blanc, du quai des Bergues à Chantepoulet.

Avenue du Cimetière de Saint-Georges et chemins transversaux, jusqu'à la route cantonale de St. Georges; profils en long et études de canalisations; chemin Beaulieu; quartier de la Prairie, pour réfection trottoirs; rue du Stand et rue de l'Arquebuse, pour l'étude d'utilisation des terrains des Services Industriels.

Etude de nivellement pour projet d'agrandissement du Muséum des Bastions. Levé et nivellement aux Abattoirs.

Etablissement d'un plan de situation des terrains du Parc des Sports.

Pour la Coupe Gordon Bennett, établissement d'un plan de situation générale

de l'usine à gaz et des environs; relevé des cultures et des lignes électriques, éch. 1/2500 et 1/1000.

Etude pour les quais de déchargement et la voie de raccordement de la C.G.T.E., à l'intérieur des Abattoirs.

Petite Corraterie, étude d'aménagement de cette place.

Plan des propriétés Forget avec tracé des artères projetées pour l'étude du Palais de la Société des Nations.

Recherches diverses au Registre Foncier.

L'architecte du Service des Travaux a suivi, comme délégué de la Ville, les séances de la Commission ainsi que les travaux du bureau cantonal du Plan d'extension.

c) Divers.

La Section a fait exécuter, pour les services industriels: le plafonnage des combles du bâtiment de la Comptabilité, à la rue de l'Arquebuse; la création de trois bureaux pour le Service de la Comptabilité, au 3^{me} étage du Bâtiment du Service des Eaux, quai de la Poste; la réfection complète de la toiture du bâtiment du Service électrique au Pont de la Machine. Elle a en outre vérifié diverses factures et devis relatifs à des travaux pour les Services Industriels, les Sections des Promenades et de la Voirie.

La Section a dirigé les démolitions des immeubles rue des Pâquis 32-34, d'une partie d'immeubles rue Gevray; place du Temple 43 et rue du Seujet.

La Section assuré la surveillance des étayages concernant la Ville; à la remise en état du pavillon-abri, contre le mur de la terrasse du Calabri; à la remise en état de diverses barrières et clôtures.

Un nouveau poste téléphonique, pour les autos taxis, a été installé à la station de la rue Constantin. Celui de la station du quai du Mont-Blanc, face Hôtel Beau-Rivage, a été déplacé à la demande de la Police.

La Section a dressé une statistique des bâtiments locatifs élevés dans l'agglomération.

Passages, escaliers, grilles de clôtures et bancs. — Travaux d'entretien et réparations des bancs, grilles de clôtures, murs, etc. Il a été placé quatre bancs dans la promenade des Bastions, devant le Monument de la Réformation, et deux bancs à la place de Hollande.

Enclos des cygnes: Ile Rousseau, suite de la remise en état des grillages de l'enclos.

Bains. — *Bains des Pâquis:* Travaux courants d'entretien des deux établissements. En outre la pourtraison et les planchers des bains des hommes ont été remplacés complètement au moyen du crédit voté le 27 avril 1922.

Le 31 mars, le Conseil administratif a renouvelé à M. Rod. Blavignac et à M^{me} Veuve Keller, pour une nouvelle période de quatre ans, la concession de l'exploitation des bains de la Jetée des Pâquis.

D'autre part, la section a établi un plan et un devis de la reconstruction et de l'agrandissement des bains de la Jetée des Pâquis, projet auquel les associations qui utilisent les bains ont donné leur approbation. La Compagnie de navigation qui s'était tout d'abord opposée à l'extension projetée des bains, s'y est ralliée

après quelques modifications apportées à ce projet. Celui-ci doit encore être soumis à l'approbation de l'Etat, qui a demandé d'établir, préalablement, un gabarit afin que l'on puisse se rendre compte de l'encombrement des bains projetés; ce gabarit a été établi au printemps 1923.

Piscine de natation. — Enfin la Section a établi plusieurs variantes d'établissements de bains chauds avec piscine de natation. La Commission des Travaux ayant préavisé pour l'un des projets occupant le centre du futur square compris entre le quai du Seujet, les rues du Temple et des Terreaux et le boulevard James Fazy, nous poursuivrons les études sur les bases des indications données par cette Commission.

Cependant, la question de l'aménagement du quartier étant de nouveau remise en cause, nous devons attendre d'être fixés sur les tracés adoptés pour poursuivre l'examen de cette affaire.

Bains du Rhône. — Le Conseil administratif a fait étudier, par M. Brémond, ingénieur, un projet d'établissement de bains dans le bras gauche du Rhône, le long de la digue, entre le pont de la Coulouvrenière et le bâtiment des Forces motrices, le seul emplacement qui conviendrait; la dépense s'élèverait à environ 410.000 francs. Cette étude a été transmise au Conseil d'Etat, auquel il appartient de poursuivre l'examen de cette question à laquelle la Commune de Genève n'est pas seule intéressée.

Le Conseil d'Etat nous a informé qu'aux termes de la convention du 17 décembre 1884, concernant l'écoulement des eaux du Lac Léman, il ne lui est pas possible de se prononcer avant de connaître les préavis de la Confédération et des cantons de Vaud et du Valais. Or, le canton de Vaud a fait opposition au projet tandis que le canton du Valais ne fait aucune objection, moyennant que les bains ne portent aucun obstacle ou préjudice à la régularisation actuelle et future des eaux du lac Léman.

Enfin le Service fédéral des Eaux a fait à son tour certaines observations, puis il a examiné la question sur place, en même temps que les travaux projetés de correction des quais du bras droit du Rhône.

Nous avons demandé que ces deux questions soient dissociées, tout en spécifiant que c'est à l'Etat qu'il appartient de défendre le projet de bains sur le Rhône.

Noms de rues et numéros de maisons. — La revision méthodique des plaques indicatrices a été poursuivie en 1922; 28 plaques nouvelles ont été placées sur la rive gauche et 30 sur la rive droite; des modifications et projets dans la numérotation des immeubles ont été faites à la rue de l'Ancien-Port, rue Jean-Jaquet, rue Grenus, rue des Pâquis.

Le 17 février, le Conseil administratif a donné le nom de rue J. A. Gautier à la rue des Clos et à la rue du Buet; cette décision a été approuvée par le Conseil d'Etat.

La Section a examiné 52 requêtes pour constructions ou transformations d'immeubles et 1400 requêtes pour pose d'enseignes, attributs de commerce, marquises, colonnes et emplacements d'affichage, clôture de chantiers, etc.

Elle a exercé la surveillance des chantiers, au nombre de 112, occupant la voie publique pour construction ou réparation d'immeubles. Elle a examiné et fourni les indications pour les travaux de remise en état des façades de 128 immeubles.

SECTION II. — PROMENADES ET JARDINS

Jardinier-chef: M. G. F. NITZSCHNER.

PERSONNEL.

Au 31 décembre 1921, l'équipe des ouvriers de la Section des Promenades et Jardins, y compris les ouvriers du Parc de la Grange, comptait 44 ouvriers. En 1922, 2 ouvriers sont décédés, 1 a été mis à la retraite et 3 ont été embauchés; total au 31 décembre 1922: 44 ouvriers.

La taille des arbres d'alignement a été faite, cette année, en deux séries.

Nous avons continué les décorations habituelles des cours de l'Hôtel de Ville et de l'Hôtel municipal, ainsi que la fourniture des plantes pour les représentations théâtrales.

Les décorations pour réunions, fêtes officielles et œuvres de bienfaisance se sont élevées au nombre de 56 cette année.

A signaler les travaux suivants exécutés dans diverses promenades:

Promenade des Croquettes. — Construction d'une couche en béton et réparations diverses à l'orangerie.

Promenade des Bastions. — Quelques vieux arbres ont été remplacés.

Promenade de Saint-Antoine. — La partie sud de cette promenade a reçu un nouvel aménagement; des drainages et canaux d'irrigation y ont été établis.

Promenade du Bourg-de-Four. — Remplacement des gazons.

Promenade de l'Observatoire. — La construction d'une cabine du Service électrique nécessitera un nouvel aménagement d'une partie de cette promenade.

Promenade du Lac. — Etablissement d'un jeu de sable et remplacement de plusieurs arbres, arbustes et plantes vivaces. En outre, des travaux de nivellement et d'établissement de canaux ont été exécutés dans cette promenade sous la direction de la Section de Voirie.

Parc Mon Repos. — Entretien des pelouses, réfection des allées et goudronnage; plantation d'arbustes aux abords du Monument aux soldats morts pour la patrie. La Compagnie des Mouettes a fait don à la Ville du petit débarcadère situé devant Mon Repos.

Bois de la Bâtie. — Coupe de bois réglementaire et entretien général.

Sentier des Saules. — Enlèvement de plusieurs arbres déracinés par la crue du Rhône.

Bois des Frères. — Entretien du bois et mesures de surveillance pour éviter les incendies.

Les travaux habituels d'entretien des pelouses, de plantations, d'élagage des arbres de haute futaie, ont été exécutés dans toutes les promenades comme de coutume.

Travaux divers. — Remise en état des terrasses des immeubles rue Calvin 9, 11 et 13, nécessitée par la reconstruction des murs de soutènement.

Les préaux de l'école de la Gare ont reçu une plantation d'arbustes le long de la grille de clôture.

Une plantation d'arbustes a été faite autour de l'urinoir de la rue du Vieux-Collège.

Les travaux de plantation sur les talus de la place de Cornavin ont été terminés.

La Section a fait, pour le compte du Service électrique, des plantations autour d'un transformateur à Grange-Canal.

Plantations d'alignement. — Un catalpa a été remplacé à la Place Neuve; 3 tilleuls ont été plantés à la Place de Cornavin, un acacia déraciné par la bise à la Place Sturm a été enlevé. Au Cours de Rive, 5 platanes ont été remplacés par des sycomores.

Cygnets. — L'enclos de l'Île Rousseau contient 8 cygnes noirs et 12 cygnes blancs. Le nombre des cygnes répartis dans la rade et le long des quais du Rhône est d'une trentaine environ.

SECTION III. — VOIRIE (CONSTRUCTION)

Chef de Section: M. H. BENOIT.

a) ADMINISTRATION.

Ouvertures autorisées sur la voie publique. — Les brèches pratiquées sur la voie publique, en 1922, par les Services industriels de la Ville, le Service téléphonique et les particuliers, se sont élevées à 769 (871 en 1921). Sur le total de 1922, on compte, en ce qui concerne les revêtements spéciaux: ciment 258 brèches, pavés pierre 283 brèches, pavés bois 38 brèches, asphalte 19 brèches; total 598 brèches.

b) PERSONNEL OUVRIER.

L'équipe des ouvriers réguliers de la Section de Voirie (construction) comptait au 31 décembre 1921: 63 ouvriers. En 1922, un ouvrier est parti de son plein gré. Le total des ouvriers réguliers de la Section des travaux au 31 décembre 1922 est de 62 ouvriers.

c) RUES.

Entretien des rues asphaltées et pavées. — Les surfaces suivantes ont été refaites complètement en 1922: rive droite 2198 m² 71; rive gauche 2901,57; total 5100,28.

A noter comme travaux importants, les réfections faites: rue de Lausanne, côté impair, de la rue de Monthoux à la rue des Alpes; rue du Mont-Blanc, côté impair; rue et Place de Hollande; Grand Quai, square de Saussure. Nous avons continué, à la rue de Chantepoulet, sur une surface de 488m² l'essai d'asphaltage sur chaussée fraîchement cylindrée commencé en 1921.

Place de Cornavin: Nous avons terminé les travaux d'aménagement de la Place Cornavin par la pose de 43 50 m. de bordures en granit, l'établissement de 147,20 m² de dallage en ciment et 793,48 m² de tarmacadam Aeberli.

Comme de coutume, nous avons continué le goudronnage superficiel du pavage en pierre. Ce procédé, qui donne un bon résultat, a le grand avantage d'éviter les dégradations faites par de fréquents lavages et de rendre le pavé de pierre moins bruyant.

La surface totale traitée cette année est de 50.974 m².

Asphaltage. — Les réfections des brèches d'asphalte ont atteint pendant cet exercice ne surface de 777,75 m².

A noter comme travail important, la réfection des deux bandes d'asphalte au Grand-Quai, de la Place du Port au quai Pierre-Fatio.

Pavage en bois. — Le pavage en bois a nécessité, pendant cet exercice, des réfections sur une surface totale de: rive droite, 620,06 m²; rive gauche: 265,64 m²; total 885,70 m². En outre, il a été posé 3450 plots isolés en remplacement des plots usés ou pourris.

Quai des Bergues: Le revêtement en pavés de bois du quai des Bergues qui était en très défectueux état, a été refait au moyen du crédit de 40.000 fr. voté par le Conseil municipal, le 17 juin 1921.

Ce travail a nécessité le remplacement des vieilles bordures en roche par des bordures en granit de 27 cm., sur une longueur de 270.90 m., la réfection du dallage en ciment, sur une surface de 685,54 m², et la construction de 10 sacs d'eaux pluviales.

Avenue du Débarcadère: Le revêtement en pavés de pierre de l'avenue du Débarcadère, entre l'avenue du Pont du Mont-Blanc et la place du Lac, a été transformé en pavés de bois sur une surface de 1481 m².

Nous avons profité de ces travaux pour modifier les niveaux de cette artère et relever les voies de la C.G.T.E.; 144,80 m. de bordures de trottoir ont été redressées et l'on a refait 138 m² de dallage en ciment. Ce travail a été exécuté en partie au moyen du crédit de 23.000 fr. réservé en 1916.

Pour préserver les pavages en bois de l'humidité et de la pourriture, nous avons continué l'huilage superficiel, sur une surface de 36.465 m², ce procédé nous donne les meilleurs résultats.

Rues macadamisées. — Les réfections, recharges et cylindrages se sont élevés, pendant cet exercice, à 62.650 m² pour lesquels il a été employé 7339 m³ de macadam.

Pendant cet exercice, et pour occuper le plus de main-d'œuvre possible, nous avons supprimé le décapage à la machine.

Goudronnage. — Nous avons, en 1922, intensifié les goudronnages superficiels qui continuent à donner de bons résultats, tant au point de vue de l'entretien des chaussées macadamisées, que de la lutte contre la poussière.

Les surfaces traitées cette année, se sont élevées à 344.811 m² au total.

Promenades de St-Antoine. — Les travaux d'aménagement de cette promenade, soit correction des niveaux du terrain et établissement de drainages servant à l'irrigation des arbres, ont été terminés pendant cet exercice.

Le sol de la promenade a été refait complètement, en matière d'agrégation, et 12 sacs d'écoulement, pour les eaux de surface, ont été construits.

Entretien des trottoirs. — Plusieurs trottoirs en terre ont été remis en état et groudonnés sur une surface totale de 20.320 m².

L'entretien des trottoirs en ciment a porté sur une surface totale de 2.349,30 m².

En outre, nous avons procédé à des réfections de bordures en granit de bordures et de gondoles pavées sur une longueur totale de 1.599,24 m.

Trottoirs neufs. — La surface des trottoirs neufs établis cette année, en ciment, en pavé de pierre et en tarmacadam, s'élève à 1.095 m².

A signaler comme travaux importants, exécutés sur les crédits budgétaires: Place Cornavin, rue Jean-Jaquet, devant les nouvelles maisons locatives, et rue St-Victor au Passage Hubert.

d) PONTS ET QUAIS.

Pont du Mont-Blanc. — Le joint de dilatation du pont du Mont-Blanc, côté rive droite, s'étant coincé et ayant disloqué la maçonnerie du mur de quai, a été changé et nous avons refait une partie du mur en béton d'électro-ciment.

Quelques parcelles du pavage en bois, décollées par l'humidité ont été refaites.

Pont des Bergues. — Quelques petites réparations à la chaussée ont été exécutées.

La chaussée asphaltée est passablement usée et nécessitera une réfection que nous retarderons le plus possible.

Pont de la Machine et Passerelle de l'Île. — La vieille passerelle en bois reliant le pont de la Machine au Terre-Plein de l'Île était dans un état complet de délabrement; elle a été remplacée par une passerelle en fer, avec un tablier en dalles armées. Ce travail qui a nécessité la construction de 3 bases en béton sur lesquelles reposent les chevalets, a été exécuté au moyen du crédit de 10.000 francs voté le 2 décembre 1921, lequel a été quelque peu dépassé.

Ponts de l'Île. — La chaussée asphaltée des ponts de l'Île, côté amont, a été remplacée par du pavage en bois sur une surface de 544,44 m². Nous avons profité de ces travaux pour relever les niveaux de cette artère. Il a été établi 4 sacs d'eaux pluviales et posé plusieurs gargouilles. Une partie du béton présentant peu de solidité a été refaite et armée sur 184 m².

Les joints de dilatation ont été refaits complètement; ce travail a nécessité la réfection de l'asphalte sur 243,11 m².

Pont de la Coulourenière. — Le revêtement de la chaussée en planelles de Rostolith a nécessité quelques réfections; il est, actuellement, dans un état d'usure assez avancé. Les planelles de Sarreguemines des trottoirs ont également nécessité quelques remplacements; une réfection complète s'imposera à brève échéance.

Quai de l'Île. — Des venues d'eau assez importantes s'étant produites dans le mur de quai, provoquant des affaissements de la chaussée, nous les avons obturées au moyen de glaise et de déchets de coton. Depuis lors aucun nouvel affouillement n'a été remarqué.

Elargissement du quai des Bergues. — Afin de supprimer l'étranglement de l'entrée du quai des Bergues, dangereux pour la circulation, on a établi sur le Rhône entre le Pont de l'Île et le quai un trottoir oblique ce qui a permis d'élargir la chaussée et de rectifier la courbe de la voie du tramway n° 4; par cette forme d'entonnoir, la circulation est grandement facilitée.

Le travail a consisté en un ouvrage métallique reposant d'une part sur le quai et de l'autre sur une pile du pont; il est surmonté d'un dallage en béton armé qui supporte la chaussée et le trottoir.

Ces travaux ont nécessité un dépassement du crédit de 30.000 francs voté par le Conseil municipal le 17 juin 1921.

Radiers et perrés.

Quai du Mont-Blanc. — Durant les grosses bisés du printemps le perré et le mur de quai ont été affouillés et des tassements se sont produits en maints endroits; plusieurs cadettes ont été descellées et renversées. Pour éviter, dans la mesure du possible, le retour de pareils faits, nous avons posé des enrochements le long du perré.

e) EGOUTS.

Collecteurs. — Nous avons continué les travaux, commencés ces dernières années, de réfection aux gros collecteurs de la rive droite et de la rive gauche.

Sous peu les collecteurs seront complètement remis en état.

Egout des Bastions. — Nous avons continué la réparation de cet égout en crépissant et jointoyant les pieds droits ainsi que les voûtes.

Dans diverses rues, plusieurs vieux canaux en maçonnerie, en mauvais état et ne fonctionnant plus, ont été remplacés par des tuyaux en ciment.

Les collecteurs et quelques égouts secondaires ont été curés et lavés comme de coutume.

Egouts construction. — *Egout des Grottes:* Le différend relatif au refus par la Commune du Petit-Saconnex de contribuer à la réfection de cet égout, s'est terminé par une transaction, la Commune acceptant, sous réserve de la ratification de son Conseil municipal, de payer une somme de 20.000 francs.

Egout des boulevards des Philosophes, Georges-Favon et rue de l'Arquebuse. —

Les comptes de cet égout, construits à frais communs entre l'Etat ($\frac{1}{2}$), la Ville ($\frac{2}{6}$) et la Commune de Plainpalais ($\frac{1}{6}$), ont été arrêtés à la somme totale de 541.843 fr. 15; le crédit se montait à 600.000 francs. Les travaux dont il a été parlé au précédent compte rendu, ont été achevés en 1921.

TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR LES CHÔMEURS.

Le nombre des chômeurs occupés sur les chantiers de la section de Voirie (construction), pendant cet exercice, s'élève à 387, représentant un total de 31.364 journées.

Dans le but d'occuper le plus possible des chômeurs, nous avons étendu notre programme de cylindrage et de goudronnage.

Signalons comme travaux importants exécutés par les chômeurs:

Rues macadamisées: L'aménagement complet du square de Saussure et de la place de l'Athénée; la réfection complète du chemin Rigot (entre la route de Fernex

et l'entrée du Parc de l'Ariana; l'élargissement et la réfection du chemin du Bois des Frères, en vue de la Coupe Gordon-Bennett.

Trottoirs. — De nombreux trottoirs en terre, laissés en suspens durant la guerre, ont été refaits: rue de St-Jean, rue Tronchin, rue de la Prairie, rue Liotard, rue de Lyon, rue Docteur Alfred Vincent, rue de Monthoux, rue de l'Ecole, rue de la Navigation, abords de l'Eglise du Sacré-Cœur.

Square rue des Pâquis-rue Jean-Jacquet: l'aménagement de ce square, commencé en novembre 1922, sera terminé en 1923.

Jardins Anglais. — Réfection des allées et l'établissement de puits perdus pour l'écoulement des eaux de surface; ces travaux seront terminés en 1923.

Raccordement des Abattoirs. — Travaux de terrassement, empiérement et cylindrage, construction des murs de quai, de fosses de désinfection ainsi qu'établissement des voies de la C. G. T. E. pour le transport du bétail de la Gare aux Abattoirs.

Egouts. — Les travaux de rectification du tracé du Nant de la Servette (de la rue Necker au Bd James-Fazy), commencés en septembre 1921 ont été terminés pendant cet exercice. Des murs des anciennes fortifications rencontrés dans les fouilles ont donné lieu à quelques difficultés; il a été établi 86 m. d'égout moulé sur place d'une section de 120/180.

Rue de Lyon: Remplacement d'un vieux canal devenu insuffisant, par un égout en tuyaux de 60/90 sur une longueur de 203 m., placé à une profondeur de 4,50 m.

Rue de la Servette: Achèvement du canal commencé en 1921 entre la rue de Lyon et la rue de la Prairie, pour remplacer un vieux canal en maçonnerie; le nouvel égout à 280 m. et 60/90 de section.

Ce travail a nécessité l'enlèvement provisoire de l'une des voies du tramway.

Bd des Philosophes-St-Léger: Construction d'un canal de 15 m. de long, et 0,40 m. de section servant de trop plein pour l'égout de la rue Saint-Léger et se déversant dans celui du Bd des Philosophes.

Rue du Vieux-Collège. — Construction d'un égout en tuyaux de 60/90 sur une longueur de 50 m.

Fouilles exécutées pour les Services Industriels.

Service du Gaz. — En novembre nous avons commencé une fouille, pour le Service du Gaz, destinée à la pose d'une colonne de 400 mm. partant de la rue des Vollandes, angle rue des Eaux-Vives, pour aboutir au Bd Carl-Vogt.

Cette fouille mesurant une longueur de 3.300 m. sera terminée au printemps de 1923.

Service des Eaux. — En novembre également, nous avons exécuté pour le compte du Service des Eaux, une fouille pour le remplacement d'une vieille colonne de 400 mm. en mauvais état.

Cette fouille part de la place de la Synagogue pour aboutir vers l'Ecole de Chimie en passant par la rue Général Dufour, la rue de Candolle et le boulevard des Philosophes. Ce travail sera terminé en 1923.

SECTION IV. — VOIRIE (NETTOIEMENT)

Chef de Section: M. Ch. GREINER.

a) Personnel ouvrier.

Le personnel ouvrier comptait, au 31 décembre 1921: 116 ouvriers et piqueurs.

En 1922: 1 ouvrier a été versé dans les supplémentaires, 4 ouvriers ont été pensionnés, 1 ouvrier a été embauché. Effectif au 31 décembre 1922: 112 ouvriers et piqueurs. Total des ouvriers pensionnés: 13.

b) Dépôts.

Le garage du matériel automobile abrite actuellement:

- 10 camions pour le transport des ordures ménagères,
- 1 arroseuse,
- 1 balayeuse,
- 2 camions de 5 tonnes,
- 1 camion de 3 tonnes,
- 2 corbillards des Pompes funèbres municipales.

La Voirie a cédé aux Services industriels la totalité d'un grand hangar, et a repris possession du dépôt de Varembe qui avait été loué à l'Etat.

c) Matériel.

Nous avons fait l'acquisition d'un dixième camion à ordures que nous avons reçu fin décembre.

d) Enlèvement des ordures ménagères, nettoyage des rues, enlèvement des neiges.

1. *Enlèvement des ordures ménagères*: — L'enlèvement des ordures ménagères et débris des marchés a exigé en 1922: 11802 $\frac{3}{4}$ journées d'ouvrier contre 10041 $\frac{1}{2}$ en 1921, et 1619 journées de chevaux contre 1876 en 1922.

2. *Nettoyement des rues*. — Le nettoyage des rues a nécessité en 1922: 22779 journées d'ouvriers contre 26711 $\frac{1}{2}$ en 1921, et 975 $\frac{1}{2}$ journées de chevaux, contre 1299 $\frac{1}{2}$ en 1921.

La collecte des ordures ménagères, des débris de marché, du mâchefer, produit du balayage des rues, feuilles, débris de verre, etc., s'est élevée en 1922: à 34285 mètres cubes contre 30966 mètres en 1921.

Il a été vendu 15867 mètres cubes de gadoues et 806 mètres ont été fournis gratuitement aux concessionnaires des petits jardins maraichers de la Ville.

Le reste a été versé à la presqu'île d'Aire.

Nous avons renoncé à vendre le produit de la première levée des ordures, excepté, toutefois, si nous pouvons le vendre à une distance moindre ou même égale à celle de notre dépôt d'Aire.

Cette mesure a fait cesser les réclamations justifiées concernant l'heure tardive de la deuxième levée qui peut avoir lieu, actuellement, à 8 ¹/₄ heures en été et 9 ¹/₄ en hiver.

3. *Enlèvement des neiges.* — Quelques chutes, en janvier, nous ont obligés à embaucher du personnel supplémentaire.

4. *Sablage-arrosage.* — Sablage assez intense pendant la période des neiges ; saison estivale plutôt pluvieuse.

5. *Entretien des latrines et urinoirs.* — Nous avons construit, en sous-sol, à l'entrée du quai du Mont-Blanc, un urinoir réclamé depuis longtemps.

Pour faire cesser les déprédations qui se commettent dans nos édicules, nous en avons confié la surveillance de nuit à « Sécouritas ».

Les dégâts ont, depuis lors, diminué dans de notables proportions.

e) Divers.

Le Chef de Section a assuré le service de distribution des soupes.

CHAPITRE XV.

SERVICE DES BATIMENTS (ENTRETIEN)¹

Chef de Service: M. Aug. CAHORN, architecte.

La conséquence naturelle des restrictions apportées à l'entretien des bâtiments pendant ces dernières années s'est fait sentir au cours de cet exercice: Les réparations de toitures, appareils de chauffage, peinture, etc., ont été relativement nombreuses. L'ensemble des bâtiments peut être considéré maintenant comme ayant été remis dans l'état d'avant-guerre.

Le chauffage, si difficile ces dernières années, est redevenu normal, l'Usine à gaz ayant pu fournir la totalité du coke dont nous avons besoin, au prix de 70 francs la tonne de janvier à juillet et de 67 francs 50 à partir de cette date.

Le Service des Bâtiments a été chargé, pendant cette année, de l'entretien des immeubles locatifs, kiosques et W.-C. Le nombre des maisons locatives était de 119 au 1^{er} janvier 1922 et de 136 au 31 décembre, en augmentation de 17 (18 achats, une démolition).

La réunion de ces deux services a permis de faire une meilleure répartition des travaux entre les divers corps de métiers et d'occuper ainsi un plus grand nombre d'entrepreneurs. En voici la distribution: maçons-plâtriers-peintres 44, ferblantiers-plombiers 35, menuisiers 30, serruriers 23, couvreurs 10, appareils de chauffage 10, tapissiers et papiers peints 17, électriciens 9.

Voici un résumé des principaux travaux exécutés:

a) Bâtiments scolaires.

ECOLES PRIMAIRES.

Ecole du Grülli. — Les deux cours anglaises donnant sur le préau ont été entièrement recouvertes de treillis métallique. Remis en état les grilles et portails du préau. Remplacé plusieurs parcelles du placage en zinc de la toiture. Changé quelques appareils de W.-C.

¹ Chapitre X du compte rendu financier.

Ecole des Casemates. — Remplacé les tubes de la chaudière du chauffage central. Réparé les parties métalliques de la toiture et une chambre de l'appartement du concierge. Revisé entièrement l'installation des douches.

Ecole de la rue Necker. — Granité et repeint les classes 11, 12 et 14. Repeint une partie de l'escalier. Remplacé les colonnes en tôle des canaux de fumée des deux calorifères.

Ecole du boulevard James-Fazy. — Réinstallé 6 W.-C. au 2^{me} étage et remplacé une partie des tuyaux d'eau. Refait en bois dur le plancher de la classe 3. Revisé l'installation du chauffage central et placé des purgeurs aux colonnes de vapeur. Une somme de 4000 francs prévue au budget a permis de remettre les préaux en état et de les entourer de plantations.

Ecole de la rue de Berne. — Réparé une partie des fers-blancs de la toiture. Remplacé 3 cuvettes de W.-C. au 1^{er} étage et 200 faïences aux douches. Refait les arcs en maçonnerie du portique du préau.

Ecole de la rue de Neuchâtel. — Repeint à l'huile les classes 2, 3, 10, 11, 12; remplacé le linoléum, classes 3 et 12. Réparé le placage en zinc de la toiture. Changé un appareil W.-C. et revisé l'installation des douches. Réparé l'appartement du concierge. Passé à l'huile les fenêtres de la Salle de réunion et de la gymnastique. Aménagé une salle pour l'Union musicale française. La salle de réunion a été louée 84 fois.

Ecole des Croupettes. — Remplacé une partie de la charpente du clocheton. Le chauffage, devenu insuffisant depuis la création de nouvelles classes, a été renforcé par une chaudière supplémentaire et l'adjonction d'éléments aux radiateurs. Un crédit spécial de 6500 francs a été voté le 13 juin 1922 pour cet objet.

Ecole mixte des Pâquis. — Réparé l'appartement du concierge. Les deux chaudières du chauffage central, en très mauvais état, ont été réparées pour pouvoir servir encore pendant l'hiver 1922-1923. Il a été fait une revision complète des fers-blancs et ardoises de la toiture. Une classe a été mise à la disposition de la Chorale des Pâquis.

Ecole de Malagnou. — Travaux ordinaires d'entretien.

ÉCOLES ENFANTINES.

Ecole de la rue du Môle. — Refait, en bois dur, le plancher de la classe 8. Repeint la classe 1 et réparé les grilles des soupiraux.

Ecole des Terreaux. — Repeint les W.-C. côté nord. Remplacé une section à la chaudière du chauffage central.

Ecole des Croupettes. — Réparé les classes 5, 8 et le vestibule du 1^{er} étage. Refait la cheminée de la chambre à lessive. Revisé les fers-blancs de la toiture.

Ecole de la rue de Neuchâtel. — Remplacé le linoléum de la classe 3.

Ecole de la Croix-Rouge. — Supprimé le chauffage au gaz et installé le chauffage central à eau chaude avec du vieux matériel (chaudière, radiateurs, etc.) par les soins de l'atelier de fumisterie du Service des Bâtiments. Consolidé la poutraison sur le rez-de-chaussée, placé des lavabos et rhabillé quelques parcelles des façades.

Ecole de la Madeleine. — Installé l'éclairage électrique en remplacement du gaz. Boisé les piliers de pierre de l'escalier.

Ecole de Malagnou. — Refait la trainasse de fumée du chauffage central. Remis en état la chambre à lessive.

Ecole rue Lissignol. — Entretien ordinaire.

ECOLES SPÉCIALES.

Ecole d'Horlogerie. — Refait, en chêne, le plancher des classes 1, 2 et 3. Installé un moteur électrique classe d'ébauches mécaniques. Réparé une partie des zincs de la toiture. Repeint la cuisine du concierge et le bureau de l'Etat-Civil. Aménagé deux salles en sous-sol, pour les Cadets de Genève.

Ecole des Beaux-Arts. — Importantes réparations aux fers-blancs de la toiture. Remplacé une partie des tuyaux d'eau au sous-sol.

Académie professionnelle. — Réparé la classe 8 et l'appartement de la concierge, rue du Soleil Levant, 6. Aménagé les nouveaux locaux loués rue Céard, 12 et 14. (Crédit spécial.)

b) Mobilier scolaire.

Réparé le mobilier, soit bancs, pupitres, tables, rideaux, etc. Changé les dossiers, sièges, patins et fait 486 pieds en fer pour 243 anciens pupitres, livrés aux écoles de la rue Necker, du Grütli et de la rue de Berne. Livré un piano à chacun de ces deux derniers bâtiments. Repeint 120 planches noires, 26 panneaux en bois pour dessins, fourni quelques armoires neuves, remis en état le matériel des salles de gymnastique et renouvelé le matériel de jeux. A l'Ecole d'Horlogerie, fourni un classeur et un meuble à rideau.

c) Musées, collections et bibliothèques.

Bibliothèque publique et universitaire. — Réparé et changé plusieurs parcelles des doublages de la toiture. Réparations diverses, salle de lecture et Salle Lullin. L'aménagement du dépôt des livres, au-dessus de l'ancienne salle de lecture, a été terminé par la mise en place de meubles en fer, rayonnages; éclairage électrique, monte-charges, etc. Un crédit spécial de 65.000 francs a été voté pour l'exécution de ce travail le 10 janvier 1922.

Bibliothèques circulantes. — Entretien habituel.

Muséum d'Histoire naturelle. — Revision des fers-blancs de la toiture. Refait toutes les canalisations de la cour centrale. Réparé les bureaux de MM. Carl et Mermod. Vérifié le chauffage central et ajouté de nouveaux radiateurs. Un local destiné à recevoir le trop-plein des collections a été aménagé au sous-sol. Un crédit de 10.000 francs, payable en deux annuités, a été voté pour ce travail.

Musée d'Art et d'Histoire. — La salle Pradier a été aménagée en salle de peinture. Repoli les marbres artificiels, 1^{er} étage. Peint les vitrages sur toiture. Transféré les

collections épigraphiques de la Bibliothèque des Bastions dans la cour du Musée. Réparé les canaux de la chambre à lessive.

Musée Ethnographique. — Réparé l'appartement du concierge et repeint les fers-blancs de la toiture.

Conservatoire et Jardin botanique. — *Conservatoire:* Terminé la pose des armoires pour recevoir l'herbier de Candolle. Extension du chauffage central pour remplacer des poêles à gaz. Placé des doubles fenêtres et fait divers travaux de peinture dans les salles. *Jardin:* Refait les couches en béton. Repeint la serre chaude. Remplacé une partie de la colonne de distribution d'eau.

Musée Rath. — Mastiqué et repeint les vitrages de la toiture.

d) Mobilier.

Bibliothèque publique et universitaire. — Réparé tous les stores. Fourni un corps de bibliothèque, 3 fichiers, 26 tiroirs spéciaux.

Muséum d'Histoire naturelle. — Un grand meuble en chêne à 32 tiroirs. Transformer et munir de portes 8 meubles pour collections.

Musée Ethnographique. — Une armoire pour protéger le matériel de secours contre l'incendie. 23 rayons en glaces, pour les anciennes vitrines, 8 nouvelles vitrines, fer et verre, ont été fournies au moyen du crédit spécial de 16.000 francs voté le 21 mars 1922.

Conservatoire botanique. — Deux tables et un casier en chêne. Une table avec casiers sapin. 8 grandes bibliothèques. Deux nouvelles étagères. 10 casiers sapin à 14 cases; rayonnage divers.

Musée Rath. — Une armoire portative.

e) Bâtiments divers.

Hôtel municipal et annexes. — Cet exercice a eu à supporter le solde des dépenses des travaux exécutés à la fin de l'année précédente à l'immeuble Cour St-Pierre, 2, et au Poste Permanent. A l'*Hôtel municipal*, la façade sur la rue de l'Hôtel de Ville a été complètement réparée. Ce travail a été exécuté sur la somme allouée aux bâtiments municipaux pour la lutte contre le chômage. Le canal de fumée du chauffage central, côté Treille, a été refait. Fourni deux armoires et des rayonnages pour les archives. *Annexe rue de l'Hôtel de Ville 5:* Réparé l'appartement de la concierge des Pompes Funèbres et la cuisine de la concierge de l'immeuble. *Annexe Cour St-Pierre 2:* Terminé l'aménagement des bureaux de la Police municipale et installé au sous-sol un local pour les archives du dit. *Poste Permanent:* Terminé l'installation intérieure des ateliers de la rue du Soleil Levant. Aménagé un nouveau dortoir (plancher, peinture, chauffage, mobilier, armoires, etc.).

Palais Eynard. — Réparé les marbres artificiels. Fourni un tapis pour le salon à colonnes.

Halles. — L'entretien ordinaire a seul été pris sur le budget. Les travaux suivants, assez importants, ont été exécutés sur les crédits destinés à combattre le chômage: Dans les trois bâtiments, repeint toutes les cases, réparé les cuisines et

buvettes. *Ile*: Augmenté le nombre des lampes électriques. Réparé la toiture et les vitrages. Refait l'enduit extérieur de la rotonde. Reconstitua un canal de fumée. Bouchardé les roches. Fait 33 rateliers en fer avec crochets. Fourni une glacière. *Rive*: Remplacé 11 grands rideaux. Réparé les portails du passage. *Pâquis*; Transformé 30 vasistas. Refait le trottoir en ciment, côté rue des Alpes. Fait deux cases en ciment. Transformé l'éclairage électrique.

Cimetières. — Réparé les toitures, St-Georges et Châtelaine.

Promenades. — Remis en état la toiture et transformé les W.-C., loge du garde, Bois de la Bâtie. Réfection complète de la toiture, lanternes et vitrages de l'orangerie des Croupettes.

Dépôts d'engins contre l'incendie. — Revisé et complété l'éclairage dans divers hangars. Fourni des bancs et tables au dépôt N° 9.

Tour de l'Ile. — Réparé les fers-blancs.

f) Théâtre et magasins des décors.

Remplacé les grilles et réparé 4 foyers de calorifères. Renforcé par des fers à T les parois des charbonnières. Installé un réseau de téléphones intérieurs pour le service du feu. Equipé électriquement le monte-charge du café. Importantes réparations aux placages en zinc de la toiture et réparation des armatures et du revêtement en plomb de la statue du grand fronton.

La réfection, en pierre artificielle, de la partie supérieure de la scène a été continuée par les faces nord et couchant (crédit spécial et crédit de chômage).

Magasin des décors. — L'appartement du chef-machiniste a été entièrement réparé, ainsi que les vitrages sur toiture de l'atelier de peinture.

g) Victoria-Hall.

Repeint le bureau du directeur. Etabli une chambre de visite pour les canalisations. Réparé les installations sanitaires, les zincs de la toiture et la turbine de l'orgue.

h) Casino municipal.

Cette rubrique a eu à supporter les travaux les plus divers: Remplacé la colonne d'amenée d'eau ménagère. Repeint différents locaux, fourni plusieurs armoires, dont 6 grandes pour serrer les costumes. Ces derniers ont été nettoyés. Réparé et canné 117 chaises. Fourni 8 caisses à balayures. Réparé et refait en partie les canalisations des W.-C. Transformations diverses à l'éclairage électrique.

i) Immeubles locatifs.

Remis en état divers mas de cheminées et canaux de fumée qui en avaient un urgent besoin, principalement dans les immeubles: rue du Cendrier 8, 10 et 19, Lausanne 32 et 39, Temple 9, 29 et 31, Allée des Tanneurs 6, rue Beauregard 1, Cornavin 15 et Boulevard James-Fazy 2.

Quelques toitures ont été entièrement retenues, notamment rues du Perron 14, 20, Fontaine 18, 20, 22, 23, Tertasse 1, Corps-Saints 17, Rousseau 4, ruelle des Terreaux 1, Temple 3, 7, 9, 11, 13, 15, Cendrier 5, 23, Beauregard 1, Rossi 5, Môle 13, Lausanne 32, Pâquis 24, Calvin 1, 3, Pélisserie 11, 13, Cité 5, Kléberg 5, Place des 22-Cantons 1 et Quai Turretini 15, 23 et 25.

Des canaux effondrés ont été réparés rues de Cornavin 21, Tour de Boël 17, Quai du Rhône 43, Verdaine 18, Kléberg 7 et Pâquis 22.

Plusieurs arcades et appartements ont été réparés en demandant une participation aux locataires: Rues des Corps-Saints 3, 7, 15, 17, Cornavin 15, 21, Cendrier 5, 6, 8, boulevard James-Fazy 2, Terreaux du Temple 24 (façade), place des 22 Cantons 1, Calvin 3, postes de gendarmerie de Rive et rue de Berne, Rôtisserie 4, Temple 15 (effondrement de plafonds), place St-Gervais 5, Lausanne 32, Quai du Rhône 43 et 43bis, Tertasse 1, Môle 15, Quai Turretini 15 et 25, Station du Molard (local de la C. G. T. E.).

D'autres réparations de serrurerie, ferblanterie, menuiserie, vitrerie seraient trop longues à énumérer.

k) **Kiosques.**

A part les réparations courantes, le gaz a été installé dans les kiosques à journaux rue de Berne et boulevard des Tranchées. Nous avons obtenu un crédit spécial de 10.000 francs qui a permis d'améliorer le kiosque de la Promenade des Bastions et de placer un kiosque à journaux neuf place de la Poste.

l) **Water-closets.**

Les portes des cabines des W.-C. de la Fusterie ont été repeintes ainsi qu'une parcelle de mur. Quelques réparations courantes de serrurerie, plomberie, vitrerie, etc., dans les autres édifices.

m) **Buanderie.**

Nous avons dû faire procéder à la consolidation de la marquise et au remplacement des verres de celle-ci, avant qu'il ne se produise un grave accident. Quelques verres de lanterneaux ont été également remplacés et une partie de la toiture remise en état.

Pour 1923, il y aura lieu de prévoir le remplacement des bassins et d'une partie du tuyautage d'amenée et d'écoulement des eaux.

n) **Maison du Faubourg.**

Rien de spécial à signaler sous cette rubrique; seulement quelques petites réparations courantes.

Les travaux pour lesquels un crédit spécial de 27.000 francs a été voté le 27 Juin 1921, soit: modifications à apporter aux appareils de chauffage, amélioration de la scène, pose de ventilateurs et d'un portail système « Bostwick », transformations d'éclairage, peinture des vestibules et aménagements divers ont été presque tous exécutés au cours de cet exercice.

CHOMAGE.

Une somme de 25.000 francs a été mise à la disposition des immeubles locatifs pour la lutte contre le chômage, ce qui a permis d'entreprendre quelques travaux assez importants que nous n'aurions pu payer avec le budget d'entretien.

Il a été procédé à la remise en état des toitures, escaliers et allées, pose de main-courantes, transformation complète des W.-C. des immeubles rue du Cendrier 8 et 10. Réparé entièrement un petit toit, Terreaux du Temple 24, et retenu le toit d'un hangar, rue du Cendrier 19.

Une grande partie du placage en zinc de l'immeuble boulevard James-Fazy 2 a été remplacée, ainsi que quelques tuyaux de cheminées que nous avons fait repeindre également.

Remise en état complète des ateliers de M. Chevallier, rue de la Tertasse 1, construction d'un galandage séparatif pour garantir contre l'humidité, bétonner et faire une chappe en ciment sur terrasse.

Rue du Perron 14, travaux de menuiserie et maçonnerie importants à la suite de l'effondrement d'une partie des plafonds, du 4^{me} au 2^{me} étage.

Réfection des faces de l'immeuble rue de la Cité 5 .

Rue de Lausanne 32, arcades Luscher, remise en état complète des vitrages qui étaient en très mauvais état.

o) **Square Paul Bouchet.**

Repeint les cages d'escaliers des immeubles rue Lissignol 1/3 et 9, et rue Rousseau 14 et 16.

Quelques appartements ont été partiellement ou entièrement réparés; plusieurs d'entr'eux n'avaient pas été refaits depuis 15 ou 20 ans.

Les toitures ont été remises en état, ainsi que quelques canaux de fumée. Plusieurs mas de cheminées ont été consolidés et recrépis.

p) **Rue Louis Favre.**

Ces immeubles n'ont nécessité que quelques réparations courantes pour en assurer un bon entretien; nous avons eu la remise en état d'un appartement au N^o 22*bis*, et le remplacement des papiers dans 2 appartements, N^{os} 22 et 22*bis*.

q) **Rue du Nord.**

Sauf les réparations courantes, il n'y a rien de spécial à signaler sous cette rubrique. Le chauffage de ces bâtiments se monte à environ 4.100 francs.

r) **Maisons ouvrières de Chatelaine.**

Même remarque que ci-dessus.

s) **Maisons ouvrières des Services Industriels de Chèvres-Vernier.**

D'accord avec les Services Industriels, une grande partie des clôtures des jardins, en très mauvais état, a été remplacée.

Les toitures des trois immeubles ont été remises en état et les fers-blancs repeints.

t) **Horloges.**

Horloges de clochers. — L'horloge du Temple de la Madeleine a été réparée et remise en place dès le début de l'année. Le cadran a été établi aux frais du Consistoire.

La marche de cette catégorie d'horloges a été normale.

Horloges électriques. — Continué à remplacer par du fil de cuivre quelques parties de l'ancien réseau en fil d'acier de la rive droite. Il a été souscrit 12 abonnements nouveaux. Le nombre total des horloges est actuellement de 215, dont 14 publiques (y compris celle à 4 cadrans du Service Electrique), 2 gratuites et 199 abonnés payants.

u) **Personnel.**

Monsieur GIERSEN, concierge de l'école mixte des Pâquis et Madame VIRIEUX, concierge de l'école de la rue de Neuchâtel, ayant demandé et obtenu leur mise à la retraite, ont été remplacés, le premier par M. Eugène PONCET, dès le 15 juillet, la seconde, dès le 15 octobre, par M. Francis JACQUET, concierge de l'école du boulevard James Fazy.

Pour remplacer ce dernier, le Conseil administratif a nommé M. Aloïs VEILLON, précédemment chauffeur à la Maison du Faubourg.

CHAPITRE XVI

LOYERS ET REDEVANCES ¹

Chef de bureau: M. Ernest PERRIN.

Conformément à la décision prise par le Conseil administratif, en septembre 1921, nous présentons sous ce chapitre, pour l'exercice 1922, un compte rendu relatif à la perception seulement, tout ce qui a trait aux dépenses de ce service étant dès lors de la compétence du service des Bâtiments.

Dès le 1^{er} janvier 1923, le Service des Loyers et Redevances fonctionne dans les mêmes conditions qu'avant les modifications apportées en 1921.

PRODUIT DES IMMEUBLES LOCATIFS ET TERRAINS DIVERS.

Fr. 505.631,85 (fr. 476.252,30 en 1921) accusant une augmentation de fr. 29.379,55, augmentation provenant de nouvelles acquisitions d'immeubles.

KIOSQUES A JOURNAUX ET KIOSQUES DANS LES PROMENADES.

Fr. 35.997,15 (fr. 33.830,95 en 1921) installation de nouveaux kiosques à journaux.

WATER CLOSETS.

Fr. 20.409,10 (fr. 24.528,60 en 1921) diminution due à l'état actuel de la situation et à l'installation de téléphone et W.-C. gratuits dans un grand magasin voisin d'un de nos édicules.

SAILLIES FIXES ET MOBILES.

Fr. 14.517,35 (fr. 17.666,90 en 1921) peu de construction pendant l'année 1922.

¹ Chapitre IX du compte rendu financier.

REDEVANCES DIVERSES.

Fr. 74.047,15 (fr. 71.448,20 en 1921).

DROIT D'ATTACHE DE BATEAUX.

Fr. 1.270. Même somme qu'en 1921.

DROIT DE STATIONNEMENT DE VOITURES ET TAXIS.

Fr. 6.975 (fr. 6.255 en 1921). Augmentation provenant de nouvelles autorisations accordées.

BUREAUX DU SERVICE DE LA TAXE MUNICIPALE.

Fr. 5000 (fr. 3000 en 1921).

BUANDERIE MUNICIPALE.

Fr. 41.851,10 (fr. 51.629,80 en 1921), soit une différence en moins de 9.578,70 sur l'exercice précédent. Le fait d'avoir diminué de 0.10 cent. le prix de l'heure n'a provoqué aucune augmentation du nombre des laveuses; au contraire, nous enregistrons une moyenne journalière de présences inférieure à celle de 1921; c'est donc du côté des dépenses que nous devons chercher à équilibrer le budget.

MAISON DU FAUBOURG.

La Salle de Réunion de la Maison du Faubourg a été concédée pour 2 banquets, 11 bals, une conférence, 10 assemblées, 1 arbre de Noël, 2 arbres de Noël suivis de bal, 12 soirées littéraires suivies de bal, 8 bazars, 1 scirée familière et 1 soirée au profit du fonds de courses scolaires des élèves de la rue Necker. L'encaissement total, y compris les loyers: du restaurant, de la Chambre de Travail, de l'Association des salles de réunions ouvrières, de locaux à des Sociétés, des ateliers d'artistes-peintres et de la Grande Salle a été de 29.316 fr. 90 (fr. 28.442,95 en 1921).

Recettes hors budget :

LOGEMENTS HYGIÉNIQUES A LOYER BON MARCHÉ DU SQUARE PAUL BOUCHET.

Fr. 104.161,05 (fr. 91.859,55 en 1921). L'excédent de recettes sur l'exercice 1921 se monte à fr. 12.301,50 provenant d'augmentations des loyers. (Nous avons eu 8 changements de locataires.)

MAISONS HYGIÉNIQUES A LOYER BON MARCHÉ RUE LOUIS FAVRE.

Fr. 15.095,85 (fr. 15.261,45 en 1921). 1 changement de locataire.

VILLAS OUVRIÈRES DE CHATELAINE.

Fr. 5.042,75 (fr. 4.899,90 en 1921). 1 changement de locataire.

MAISONS HYGIÉNIQUES A LOYER BON MARCHÉ RUE DU NORD.

Fr. 41.019,40 (fr. 39.490,35 en 1921). Dans sa séance du 27 juin 1922 le Conseil administratif a décidé de renoncer aux augmentations, se réservant toutefois, de rétablir celles-ci au cas où le résultat de l'exercice prochain ne répondrait pas aux prévisions. Nous avons eu 5 changements de locataires.

IMMEUBLES DE LA RUE DE L'ANCIEN-PORT.

Les immeubles de la rue de l'Ancien-Port sont composés de :

Rue de l'Ancien Port 10, 11 appartements de 4 pièces du rez-de-chaussée au 5^{me} étage et un appartement de 3 pièces réservé au concierge.

Rue de l'Ancien-Port 12, 7 appartements de 4 pièces et 5 de 5 pièces du rez-de-chaussée au 5^{me} étage.

Tous ces appartements sont loués avec baux de trois ans et à raison de 300 francs la pièce. Les loyers encaissés, du 1^{er} juin, date de l'exploitation, au 31 décembre, sont de 15.510 francs.

FONDATION REVILLIOD.

Place Claparède 2, fr. 14.571,65 (fr. 13.589,05 en 1921).

Hôtel de Ville 12, fr. 7.200 (fr. 6.800 en 1921).

FONDATION DIDAY.

Hôtel Richemond, rue Adhémar-Fabri, 17.500 francs (fr. 16.000 en 1921).

Avenue du Mail, fr. 4.000 (fr. 3.850 en 1921).

CASINO MUNICIPAL.

La Société fermière nous a versé fr. 90.000. Le Club international fr. 11.250 et le loyer des arcades s'est élevé à fr. 17.900,05.

TRAVAUX SUR LA VOIE PUBLIQUE.

Fr. 17.569,75 (fr. 14.902,85 en 1921). Augmentation due à de nombreuses réparations de façades d'immeubles.

Encaissements divers, fr. 10.354,50.

Les recettes totales effectuées par le Bureau se sont élevées à fr. 1.128.842,90.

La perception des loyers spécialement a été rendue difficile à l'excès par suite de l'état actuel des affaires. Nous comptons, en effet, parmi nos locataires bon nombre de chômeurs chargés de famille pour la plupart, sans ressources pour ne pas dire insolubles. En outre, les maisons que possède la Ville de Genève sont pour la plupart des constructions très anciennes, dont on ne peut tirer que des loyers fort minimes.

En accordant des facilités de paiement, en insistant avec bienveillance mais aussi avec fermeté, nous obtenons mieux qu'en recourant à des poursuites qui, dans certains cas, seraient inhumaines et dont le résultat pratique serait le plus souvent nul.

CHAPITRE XVII

POLICE MUNICIPALE ET HALLES ET MARCHÉS ¹

Ce service comprend également les naturalisations, options, concerts et les enquêtes pour l'administration municipale.

Directeur: M. Gustave CLARET.

A. Police.

PERSONNEL.

Le 31 mars, MM. Edmond Desbaillets et Marcel Gargantini ont été nommés, pour une année à titre d'essai, gardes de halles.

Le 28 novembre, M. Louis-Vincent Versel a été nommé, pour une année à titre d'essai, garde de halle.

PERMUTATIONS:

Le 31 mars:

M. Philippe Roulet, de peseur en qualité de planton au bureau ;
M. Paul Tombet, de garde de halles, en qualité de garde de promenades ;
M. Alfred Strassberger, de garde de promenades, en qualité de peseur au poids-public de la rue du Mandement ;

M. André Lucas, de garde-enquêteur, en qualité d'appointé-enquêteur de 3^me classe.

Le 28 novembre:

M. Alfred Rentsch, garde de halles, en qualité de garde municipal.

CONFIRMATIONS:

Le 24 janvier, M. Eugène Golay a été confirmé pour quatre années dans ses fonctions de garde de halles.

¹ Chapitre XI du compte rendu financier.

PERMUTATION DANS UN AUTRE SERVICE :

Le 28 novembre, M. Arthur Bonfils, garde municipal, a été nommé peseur aux abattoirs.

Le 11 juillet, le Conseil administratif a décidé qu'à partir du 1^{er} janvier 1923, les gardes de promenades non logés seraient incorporés dans le corps des gardes municipaux et qu'ils porteraient le titre de garde municipal.

Les gardes logés des promenades suivantes: Bois de la Bâtie, Parc La Grange, des Croupettes, Monument Brunswick, Parc Mon-Repos, ont passé au service des Promenades et Jardins dès le 1^{er} janvier 1923.

Pendant l'année 1922, la Police municipale a relevé 346 contraventions et procédé à 29 mises en fourrière d'objets divers.

Les contraventions se répartissent comme suit:

- 15 pour travaux non autorisés sur la voie publique ;
- 4 » tentes non autorisées ;
- 29 » enseignes placées sans autorisation ;
- 8 » affichages non autorisés ;
- 9 » dépôts de matériaux non autorisés ;
- 9 » travaux ou dépôts pour lesquels le nom de l'entrepreneur n'a pas été
indiqué ;
- 1 » terrasse non autorisée ;
- 1 » lavage dans une fontaine ;
- 1 » lavage sur la voie publique non autorisé ;
- 7 » dépôts de balayures sur la voie publique ;
- 4 » immeubles dont les récipients à ordures n'ont pas été sortis ou rentrés ;
- 10 » trottoirs balayés après les heures réglementaires ou non balayés ;
- 12 » trottoirs balayés sans avoir été préalablement arrosés ;
- 3 » linges, etc., étendus en dehors des fenêtres et balcons ;
- 75 » tapis et objets divers secoués en dehors des fenêtres et sur la voie
publique ;
- 22 » eaux répandues sur la voie publique ;
- 5 » vases sans barrières sur les fenêtres ;
- 12 » dégradations d'édifices, promenades et cimetières ;
- 66 » embarras divers sur la voie publique ;
- 1 » transport de fumier aux heures interdites ;
- 14 » circulation à bicyclette dans les rues interdites ;
- 3 » circulation à bicyclette dans les promenades ;
- 7 » vente de fleurs, légumes, etc., sur la voie publique ;
- 3 » enseignes dont le texte a été changé sans autorisation ;
- 11 » auto-taxis stationnant sans autorisation ;
- 3 » expositions de marchandises non autorisées ;
- 9 » divers.

346 Total.

Payées au bureau	302
Transmises au Parquet	35
Annulées	7
Exonérées du paiement	2
	<hr/>
Total	346

Un tiers du montant des amendes afférentes à ces contraventions et à ces fourrières a été versé individuellement aux gardes municipaux et un deuxième tiers à la Caisse de la masse des gardes.

Il a été trouvé par les gardes municipaux 124 objets qui ont été transmis au Service des objets trouvés du Département de Justice et Police, ou remis à leurs propriétaires.

La Police municipale a effectué divers travaux extraordinaires, notamment :

Recensement des chevaux, 27, 28, 29 juin. — Recensement du bétail, 19, 20, 21 avril. — Surveillance des petits jardins de Châtelaine, du 1^{er} avril au 15 septembre. — Recensement des traîneaux à chevaux, 11, 12, 13 décembre.

D'autre part, la Police municipale a effectué le service de police du Théâtre et du Victoria-Hall pour toutes les représentations, concerts et manifestations qui y ont eu lieu. Elle a également assumé le service ou participé à diverses manifestations et cérémonies, notamment :

Du 5 au 19 février, exposition de l'Industrie de l'électricité, au Casino municipal. — Le 7 mai, cérémonie au Monument des Soldats morts, Parc Mon-Repos. — 31 mai, distribution des récompenses aux élèves de l'Académie professionnelle, à l'aula de l'Université. — 29 juin, fêtes des Ecoles enfantines. — 30 juin, distribution des certificats de l'Ecole d'horlogerie, des Beaux-Arts. — 1^{er} juillet, fêtes des Ecoles primaires. — 2 juillet, distribution des certificats aux élèves du Collège et de l'Ecole professionnelle. — 1^{er} août, fête de nuit dans la rade. — Du 3 au 9 août, service de police intérieur sur l'emplacement des fêtes de la Coupe Gordon-Bennett. — 13 août, réception de la Fanfare La Sirène de Paris, avec cortège de la gare au Palais Eynard. — 2 septembre, réception de la Musique de Bienne, avec cortège du débarcadère du quai du Mont-Blanc au Palais Eynard, et cérémonie devant le Monument National. — 5 septembre, fête de nuit dans la rade, organisée par l'Association des Intérêts de Genève, en l'honneur de l'assemblée de la Société des Nations. — 18 octobre, réception des délégués de la conférence du Bureau international du Travail. — 12 novembre, cérémonie au Monument des Soldats morts, au Parc Mon-Repos. — 19 novembre, réception des Maires de la Zone au Parc La Grange. — 31 décembre, manifestation musicale par les musiques d'Elite et de Landwehr, au Monument National.

La Police municipale a été chargée, en collaboration avec les services électrique et de la Voirie, de l'organisation du champ de foire sur le Grand-Quai et places avoisinantes, pour les fêtes de fin d'année 1922.

Enfin, la Police municipale a été chargée du service de police pour les concerts payants et gratuits qui ont eu lieu dans les différentes promenades et places publiques de la Ville de Genève pendant la saison d'été, ainsi que pour le cinématographe des Bastions.

Elle a assuré la surveillance des pelouses du Quai du Mont-Blanc pour diverses manifestations sportives, ainsi que les services suivants :

surveillance effectuée de nuit dans les édicules de la Ville de Genève; surveillance effectuée de nuit dans différents squares, pour objets divers jetés par les fenêtres; surveillance pour le stationnement des auto-taxis non autorisés.

Elle a pourvu aux remplacements des concierges ou gardes de l'Ariana, de la Bibliothèque publique et du Muséum d'histoire naturelle, ainsi que du Musée cartographique.

Le service d'enquêtes de la Police municipale a effectué 35 enquêtes pour l'Etat-Major des sapeurs-pompiers, 3 enquêtes pour le Grand Théâtre, 31 enquêtes pour le service des Loyers et Redevances, 20 enquêtes pour des demandes de stationnement sur la voie publique, 119 enquêtes pour la Caisse de l'Assurance scolaire, 36 enquêtes importantes pour statistiques diverses (notamment pour l'Office du Travail à Berne, section statistique des mercuriales).

En outre, la Police municipale a continué à effectuer les enquêtes pour les chômeurs domiciliés sur la Ville de Genève, soit pour l'Office cantonal d'assistance au chômage (1375), pour la Commission centrale d'aide aux chômeurs (905), pour les Services économiques de la Ville de Genève (561), au total: 2841 enquêtes.

Le service de la Police municipale a délivré pendant l'année les autorisations pour droits d'échelles, vitrines en saillies, expositions de marchandises, terrasses de cafés, marchands-glaciers, marchands de marrons, chars-réclames, etc., ainsi que les plaques pour le stationnement des petits chars, de jour et de nuit et a perçu les redevances qui s'y appliquent.

Comme les années précédentes, la Police municipale a donné son préavis sur les demandes d'autorisations, conformément à ses attributions.

B. Halles et Marchés.

Halles.

Pendant l'année 1922, il a été loué:

à la Halle de Rive	58 cases à 51 négociants ;
à la Halle de l'Île	92 cases à 86 négociants ;
et	52 greniers à 44 négociants ;
à la Halle des Pâquis	63 cases à 49 négociants et les sous-sols à une société.

Il y a lieu de rappeler qu'une nouvelle numérotation des cases a été effectuée en 1921, et qu'un certain nombre de cases anciennes ont été réunies en une seule. C'est la raison de la diminution du nombre de cases existant entre 1921 et 1922.

Des travaux d'aménagement et d'amélioration ont été effectués dans les trois halles.

Marchés.

Pendant l'année 1922, 1634 emplacements ont été loués par abonnement à 1388 marchands et négociants.

Le Conseil administratif a accordé, comme l'année précédente et à titre exceptionnel, des réductions de location aux locataires de divers marchés pour tenir compte dans une certaine mesure de la crise économique.

D'une manière générale, les marchés ont été bien achalandés.

La place de Cornavin est de nouveau utilisée, tous les jours ouvrables, pour le marché au foin.

Le Conseil d'Etat a décidé de surseoir jusqu'au 1^{er} janvier 1924 à l'application du règlement du 26 décembre 1919 relatif aux marchés périodiques, en ce qui concerne la vente de certaines denrées.

Poids publics.

Pendant l'année 1922, les poids publics de la rue du Mandement et de Rive ont procédé à :

1379 pesées de chars vides et pesées jusqu'à 350 kilos.

225 » de 351 à 1200 kg.

328 » de 1201 à 1600 kg.

749 » de 1601 à 2000 kg.

1460 » de 2001 à 3000 kg.

669 » de 3001 à 4000 kg.

4283 » au-dessus de 4000 kg.

11 » pour services municipaux.

32 » automobiles non chargés, jusqu'à 2000 kg.

7 » automobiles non chargés, de 2001 kg. et au-dessus.

En outre, il a été délivré 22 duplicata de pesées par le bureau de la Police municipale et les deux poids publics.

Le service des Poids et mesures a autorisé les pesées de voitures automobiles jusqu'à 12,000 kg.

Une réparation importante a été effectuée au poids public de Rive dans le cours du mois d'août.

Le tablier, notamment, a été entièrement remplacé.

CHAPITRE XVIII

SERVICE DE PRÉSERVATION CONTRE L'INCENDIE ¹

Commandant du Bataillon: Major G.-A. MULLER.
Officier d'Etat-Major, chef du matériel et du Poste permanent:
Capitaine Quartier-Maitre William KELLER.

EFFECTIF.

Etat-Major (y compris les Capitaines Médecins)	8 hommes.
Petit Etat-Major	4 »
Poste Permanent	18
Section technique (électriciens)	21 »
Compagnie I.	55 »
Compagnie II.	72 »
Compagnie III.	59 »
Compagnie IV.	49 »
<hr/>	
Total	286 hommes.
Les admissions ont été de	38 hommes.
Les sorties ont été de	24 »
<hr/>	
Augmentation sur 1921	14 hommes.

DÉMISSION.

Le Département militaire a accepté avec honneur et remerciements pour les services rendus, la démission du capitaine AEBI, Jacques, qui a été classé à la suite dès le 1^{er} janvier 1923. Cet officier a effectué 30 années de service et a passé par tous les grades.

EXERCICES.

Des six exercices obligatoires, le premier était commandé par compagnie en avril, les deuxième et troisième eurent lieu le 30 avril en employant toute la matinée. Ces derniers comptaient pour deux services.

¹ Chapitre XII du compte rendu financier.

Quant aux exercices d'automne, ils eurent lieu les 1^{er}, 8 et 15 octobre. L'ensemble de ces six exercices accuse 1716 présences.

24 exercices volontaires de compagnie ont été organisés avec 628 présences.

ECOLE DE RECRUES.

Ce cours dirigé par l'instructeur secondé par 4 officiers a nécessité 9 séances d'instruction et fut suivi par 69 élèves.

CONFÉRENCES.

Cinq conférences pour officiers, sous-officiers, sauveteurs et samaritains ont eu lieu au bureau de l'Etat-Major.

- 23 janvier « Genève à travers les siècles », par M. G. Fatio.
- 30 » « Les régimes matrimoniaux », par M. E. Pittard, avocat.
- 6 février « Les choses de la rue », par le major J. Schwitzguébel.
- 20 » « La télégraphie et téléphonie sans fil », par M. E. Dufour.
- 27 » « L'Assurance », par M. P. Balmer, avocat.

CAISSE DE SECOURS MUTUELS.

La Ville a payé une subvention de 5566 fr. 75 pour 3181 mois de cotisations à 274 hommes en activité de service, y compris les Sauveteurs Auxiliaires.

Sauf le personnel du Poste permanent assuré spécialement, le Bataillon, les Sauveteurs Auxiliaires, les Samaritains, les conducteurs d'automobiles et de chevaux sont assurés à la Société suisse des Sapeurs-Pompiers.

MATÉRIEL.

Les cinq échelles Magirus ont été complètement revisées par un monteur de la fabrique. La Section technique a été dotée d'un char de matériel, celui-ci est remis au dépôt n° 5. Tous les ponts ont été revisés et munis de crampons.

SERVICES DIVERS.

	Nombre	Présences	Rondes	Solde Francs
Entretien mensuel de 8 dépôts	12	192	—	1,161 —
Nettoyage du matériel après sinistres	2	4	—	15 —
» » » » exercices	7	88	—	741 50
Théâtre	213	2277	14	11,654 50
Concerts sur places publiques	9	28	5	151 —
Fêtes de nuit	2	12	1	50 —
<i>A reporter.</i>	245	2601	20	13,773 —

	Nombre Présences Rondes			Solde Francs
<i>Report.</i>	245	2601	20	13,773 —
(*) Omnia	295	1021	—	5,410 —
(*) Casino municipal	280	1104	31	6,679 85
(*) Casino de St-Pierre	89	177	—	984 —
(*) Bâtiment électoral	59	158	4	1,257 45
(*) Maison du Faubourg	50	107	12	1,017 80
(*) Société genevoise des Amis de l'Instruction	50	150	—	1,042 50
(*) Salle de la Réformation	9	24	—	129 —
(*) Cercle des Arts et des Lettres	2	2	—	12 —
(*) Cercle International	2	2	—	24 25
(*) Salle Centrale	1	1	—	5 —
(*) Palais Eynard	2	4	—	41 50
(*) Course « Gordon-Bennett »	1	2	9	30 —
Totaux	1085	5353	76	30.406 35

(*) Remboursements effectués par les intéressés, plus une majoration de 10% (arrêté du 8 juillet 1921).

A remarquer qu'il y a eu 157 services de garde de plus qu'en 1921 et que la solde s'est augmentée de 3532 fr. 70.

INCENDIES.

Les interventions se bornent à :

une partielle sur la commune du Petit-Saconnex, rue de la Poterie, 19, feu de laboratoire avec 25 présences.

deux sur la commune de Plainpalais pour feux de combles avec 20 présences. 8 présences sur le territoire de la Ville de Genève pour 4 feux de cheminées, 1 feu de cave et 1 d'appartement. Le total des dépenses pour cette rubrique est de 295 fr. 75.

Poste permanent.

L'effectif du Poste comprend :

- 1 officier d'Etat-Major, chef du Poste.
- 1 1^{er} lieutenant, chef de subdivision.
- 1 sergent-major, chef de subdivision.
- 2 caporaux, sous-chefs de groupes.
- 14 sapeurs.
-
- 19 hommes.

Les appels consignés se montent, y compris ceux des Communes, au chiffre de 393. (Petit-Saconnex, Eaux-Vives, Plainpalais et communes rurales, 64 appels.)

SECOURS PORTÉS.

Ville	325 appels	896 présences
Petit-Saconnex	16 »	90 »
Eaux-Vives	5 »	36 «
Plainpalais	6 »	34 »
Pregny	1 »	4 »
Plan-les-Ouates	1 »	9 »
	<hr/>	<hr/>
	354 »	1069 »

Le Poste a procédé au contrôle de 459 cheminées ramonées par le feu.

RÉPARTITION DES APPELS.

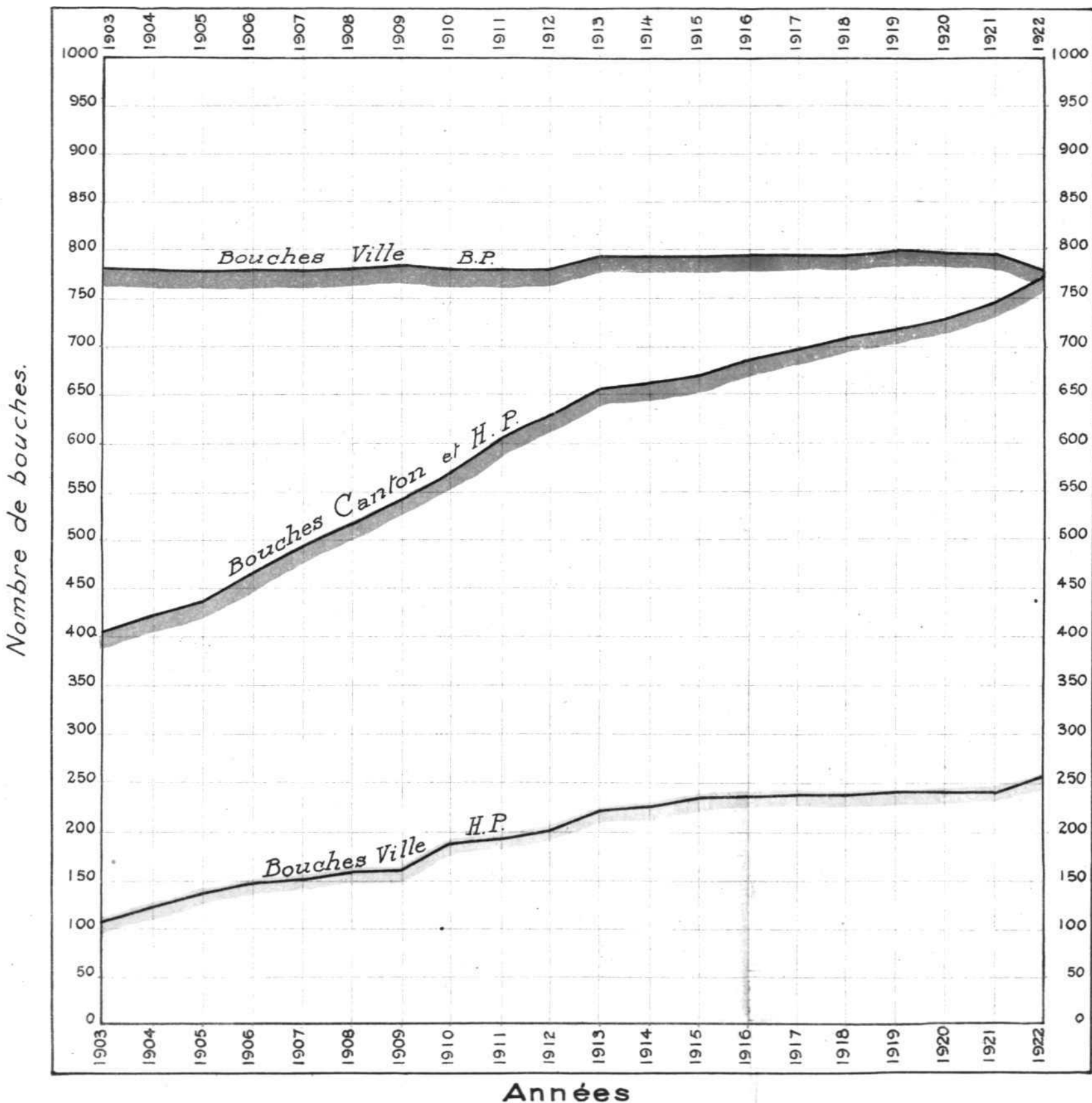
	Total des					
	Appels	Présences	de jour	Présences	de nuit	Présences
Ville	329	896	180	540	149	356
Petit-Saconnex	19	90	12	48	7	42
Eaux-Vives	15	36	12	14	3	22
Plainpalais	23	34	13	17	10	17
Rurales	7	13	3	0	4	13
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Totaux	393	1069	220	619	173	450

CLASSEMENT DES DEMANDES DE SECOURS.

	Total des					
	Appels	Présences	de jour	Présences	de nuit	Présences
<i>Ville:</i>						
Fausses alertes	64	186	37	110	27	76
Feux de: Cheminées	55	162	41	125	14	37
» » Tuyaux	26	77	19	57	7	20
» » Sacs	10	25	10	25	—	—
» » Bascules	9	23	6	17	3	6
» » Appart. et planchers	22	106	11	61	11	45
» » Combles	2	15	—	—	2	15
» » Caves	3	13	3	13	—	—
» » Magasins	3	15	2	10	1	5
» » Ateliers	2	18	2	18	—	—
» » Moteur	1	4	1	4	—	—
» » Tente de magasin	1	2	1	2	—	—
» » Moto	1	3	1	3	—	—
Sauvetages	2	9	2	9	—	—
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
<i>A reporter.</i>	201	658	136	454	65	204

Graphique du nombre des bouches à eau

Années 1903-1922



Ville de Genève		
	Basse pression:	Haute pression:
au 31-12-1903	780	107
au 31-12-1922	779	253

Dans le canton:	
Haute et basse pression:	
406	
772	

	Total des					
	Appels	Présences	de jour	Présences	de nuit	Présences
<i>Report.</i>	201	658	136	454	65	204
Appartements soufrés . . .	2	5	2	5	—	—
Affaissements de chaussées .	2	3	1	2	1	1
Chaudière surchauffée . . .	1	3	1	3	—	—
Explosion réchaud à benzine	1	1	1	1	—	—
Cave inondée	1	2	1	2	—	—
Inondation de chaussée . . .	1	2	—	—	1	2
Fermetures de concessions d'eau	108	205	32	60	76	145
Fermetures de concessions de gaz	8	17	6	13	2	4
Appels transmis au Service des Eaux	4	—	—	—	4	—
Totaux	329	896	180	540	149	356
<i>Petit-Saconnex :</i>						
Feux de cheminées	4	13	3	9	1	4
» de tuyaux	1	3	1	3	—	—
» d'appartements	3	17	2	13	1	4
» de combles	1	8	—	—	1	8
» d'ateliers	2	17	1	9	1	8
Fausse alerte	1	8	1	8	—	—
Divers: feux d'autos, ruclons et remises	4	24	1	6	3	18
Appels transmis	3	—	3	—	—	—
Totaux	19	90	12	48	7	42
<i>Plainpalais :</i>						
Feux d'appartements	2	13	—	—	2	13
» de combles	2	9	1	5	1	4
» de magasin	1	4	1	4	—	—
» d'atelier	1	8	1	8	—	—
Appels transmis	17	—	10	—	7	—
Totaux	23	34	13	17	10	17
<i>Eaux-Vives :</i>						
Feux d'appartements	1	7	—	—	1	7
» de cave	1	5	1	5	—	—
» de garage	1	8	—	—	1	8
Fausse alertes	2	16	1	9	1	7
Appels transmis	10	—	10	—	—	—
Totaux	15	36	12	14	3	22

Pregny :

Feu de ferme	1	4	—	—	1	4
------------------------	---	---	---	---	---	---

Plan-les-Ouates :

Feu d'articles pyrotechniques	1	9	—	—	1	9
-------------------------------	---	---	---	---	---	---

Rurales :

Appels transmis	5	—	3	—	2	—
---------------------------	---	---	---	---	---	---

Appels de jour: 220 avec 619 présences.

Appels de nuit: 173 » 450 »

Total 393 avec 1069 présences.

SERVICES AUXILIAIRES.

Rondes à l'Hôtel municipal et annexes	365 services =	365 présences
Rondes à la Taxe municipale	365 » =	365 »
Théâtre 543 rondes (y compris le service des lampes de sûreté)	181 » =	181 »
Théâtre rondes (réceptions et répétitions)	4 » =	4 »
Rondes à l'Académie professionnelle	32 » =	32 »
Divers	20 » =	67 »
Totaux	967 services =	1014 présences

RÉCAPITULATION.

Feux, fuites d'eau, de gaz et inondations	325 services =	1069 présences.
Services divers	967 services =	1014 présences.
	1292 services =	2083 présences.

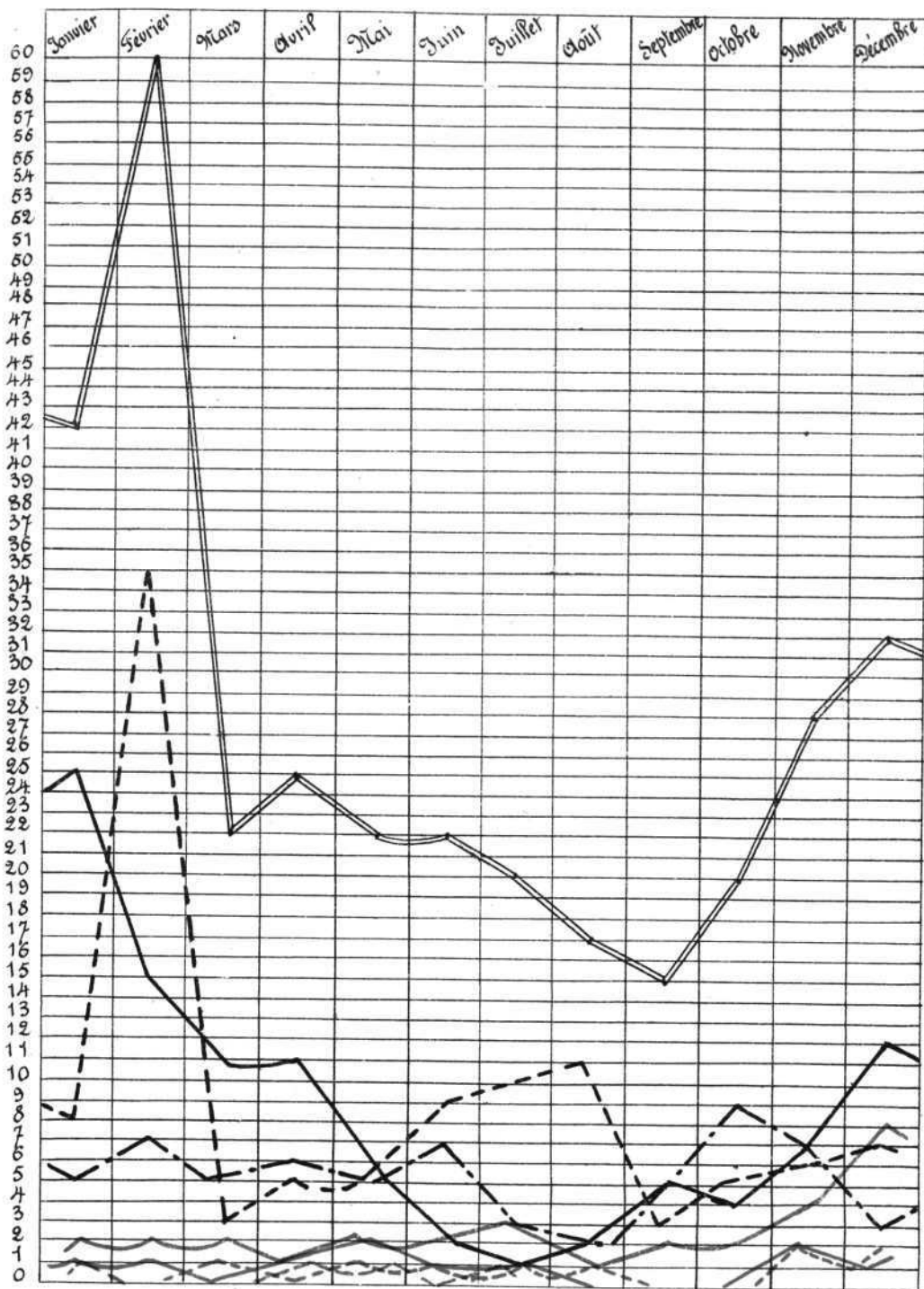
Ce qui donne une moyenne de 3,54 services avec 5,70 présences par jour et par subdivision de 9 hommes.

TRAVAUX.

Revision, entretien, réparation du matériel.

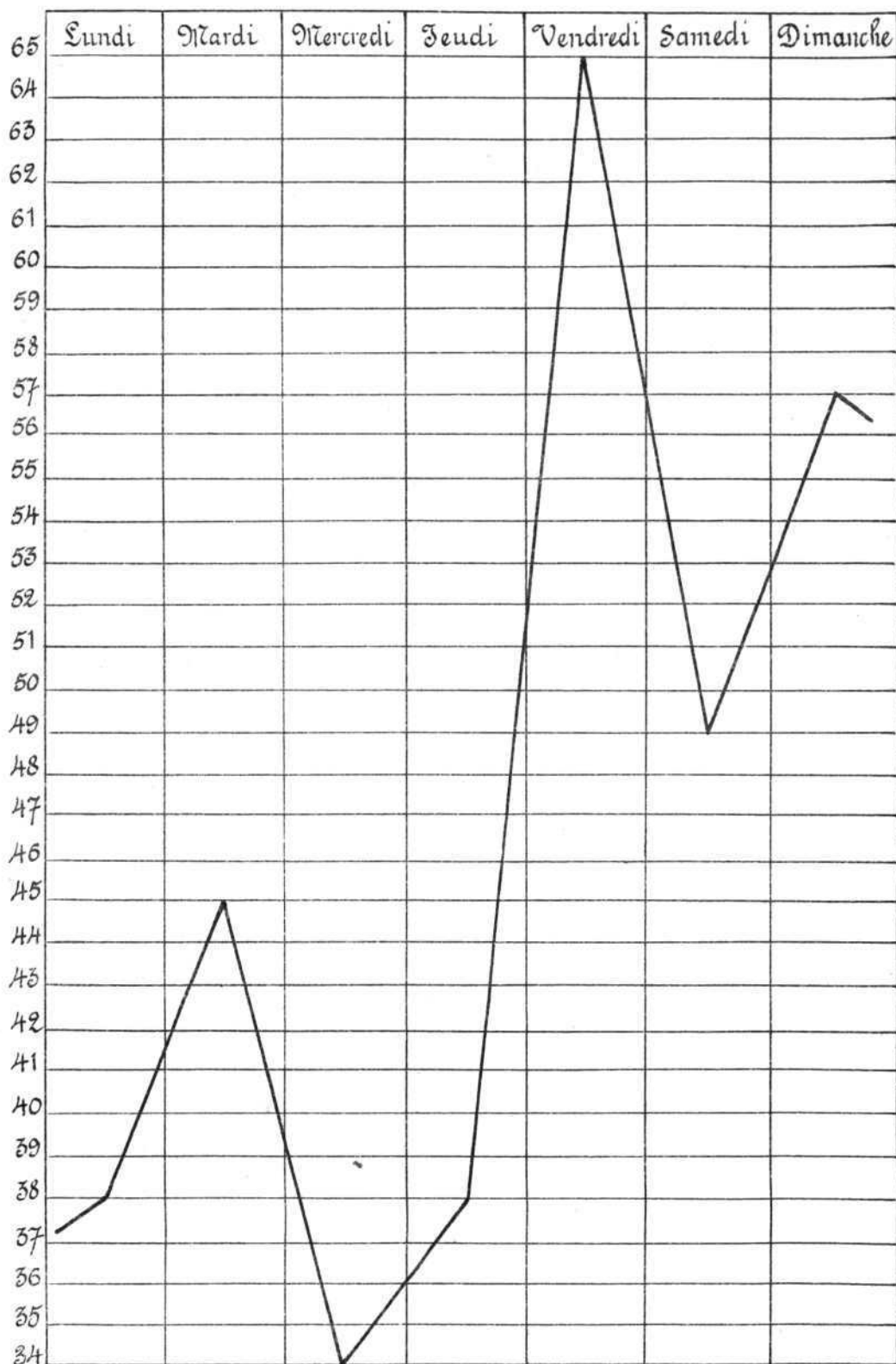
	Bâtiments	Lances et vannes	Tuyaux	Extincteurs
Edifices fédéraux, cantonaux et municipaux	60	595	691	180
Bâtiments particuliers	27	219	219	97
Compagnies de sapeurs-pompiers d'autres communes	—	—	54	—
Bataillon	—	—	557	—
Totaux	87	814	1521	277

Graphique des alertes et sorties par mois sur le territoire de la Ville y compris la fermeture des concessions d'eau et de gaz dans le Canton.

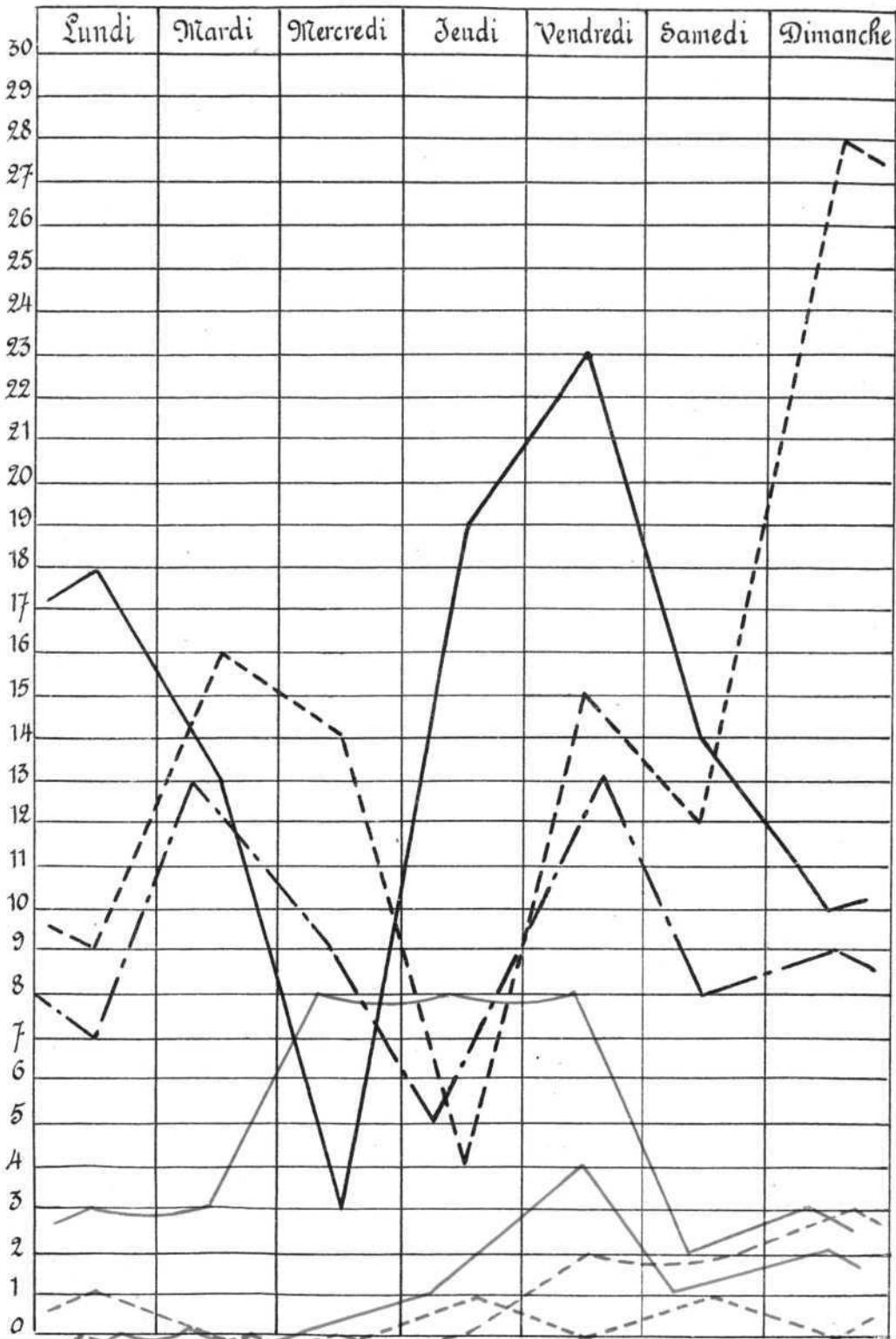


- Alertes
- Feux de cheminées
- Fermelures de concessions d'eau
- Fausses alertes
- Feux avec dégâts de moins de 1000 frs.
- Feux avec dégâts de plus de 10.000 frs.
- Fermelures de concessions d'eau
- Sauvelages appartements souffres affairs de chaudières chaudières surchauffées explosions de benzine caves mondées chaudières "

*Graphique du total des sorties journalières
sur le territoire de la Ville y compris la fermeture
des concessions d'eau et de gaz dans le Canton.*



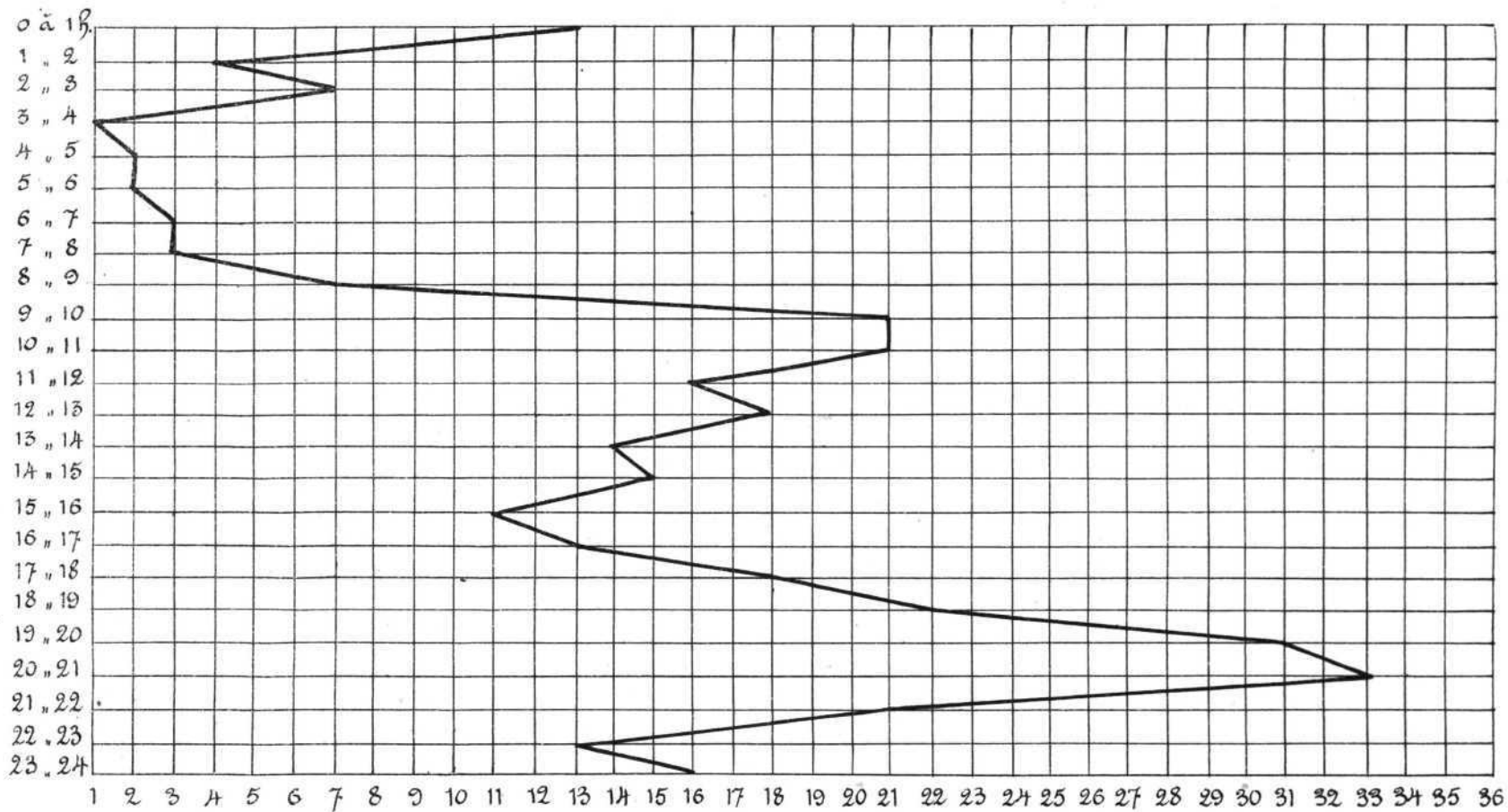
Graphique des sorties journalières et par catégories sur le territoire de la Ville, y compris la fermeture des concessions d'eau et de gaz dans le canton.



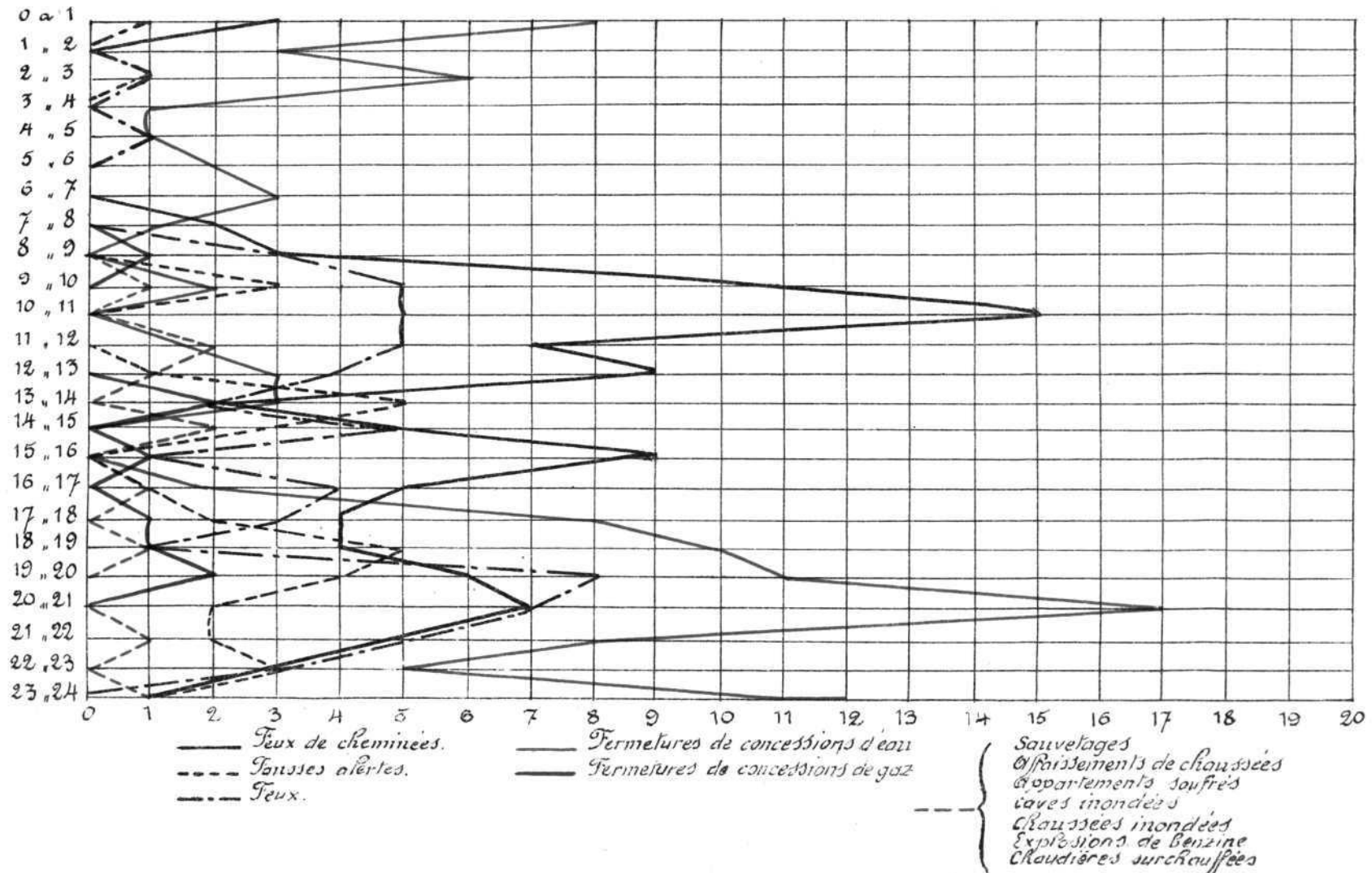
——— Feux de cheminées ——— Feux
 - - - - - Fermetures de concessions d'eau - - - - - Fermetures de concessions de gaz
 - - - - - Faussees alertes - - - - - Sauvetages

{ Offres de chaudières
 appariements soufres,
 Chaudières surchauffées
 Explosions benzine
 Caves inondées
 chauffées "

*Graphique des sorties suivant les heures de la
 journée sur le territoire de la Ville y compris
 la fermeture des concessions d'eau et de gaz dans le Canton.*



*Graphique des sorties par heure et par catégories
sur le territoire de la Ville, y compris la fermeture
des concessions d'eau et de gaz dans le Canton.*



Les tuyaux essayés à la haute pression et remis en état représentent une longueur de 15 km., avec la réparation de 523 ligatures et la pose de 619 blets de chanvre et 128 boutons à fuite laiton pour la réparation de 747 fuites.

Le Poste a travaillé 3936 heures pour la fabrication et mise en état du matériel, ainsi que pour l'entretien des dépôts du Bataillon.

RECETTES.

Rondes de nuit au Grand Théâtre	Fr.	3750 —
Redevance de la Taxe municipale pour service des rondes	»	500 —
Redevance de la commune du Petit-Saconnex	»	2,000 —
Service des Eaux pour concessions.	»	500 —
Service du Gaz pour concessions	»	300 —
Produit des travaux effectués par le P. P. (fact. 6150 05)	»	6,643 65
Vente du matériel (fact. 2104 55)	»	2,149 85
		Total
	Fr.	15,843 50

RELEVÉ DES CAUSES D'INCENDIES ET DES SORTIES EFFECTUÉES PAR LE POSTE PERMANENT.

(*) Suie en feu	100
(*) Fausses alertes	64
(*) Imprudences	17
(*) Accidents	3
(*) Défauts de constructions	3
(*) Explosions de réchauds à benzine et esprit de vin	3
(*) Fers électriques et chaufferettes à gaz surchauffés.	3
(*) Fourneaux en mauvais état	3
Affaissements de chaussées	2
(*) Etincelles	2
(*) Sauvetages	2
(*) Soufre	2
Inondations de chaussée et cave	2
(*) Cause inconnue	1
(*) Chaudière surchauffée	1
(*) Feu d'artifice	1
Fuites d'eau.	108
» de gaz.	8
Appels transmis au Service des Eaux	4
	Total général
	329

(*) Ces chiffres ne comprennent exclusivement que les sorties sur le territoire de la Ville de Genève. Celles effectuées dans les zones de pénétration, communes suburbaines et rurales ne sont pas comprises.

CLASSEMENT DES APPELS ET SORTIES PAR HEURE ET PAR JOUR EFFECTUÉES PAR LE
POSTE PERMANENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GENÈVE.

(Fermeture de concessions d'eau et de gaz comprises pour tout le canton.)

Heures		Lundi	Mardi	Mercre.	Jeudi	Vendr.	Samedi	Dimanche	Nombre des appels
De	0 à 1 heure . .	1	3	1	2	2	2	2	13
»	1 à 2 heures . .	—	2	—	—	1	—	1	4
»	2 à 3 » . .	1	—	1	—	1	2	2	7
»	3 à 4 » . .	—	—	—	1	—	—	—	1
»	4 à 5 » . .	—	—	—	—	1	—	1	2
»	5 à 6 » . .	—	1	—	—	—	1	—	2
»	6 à 7 » . .	—	—	—	—	—	—	3	3
»	7 à 8 » . .	1	—	—	—	1	1	—	3
»	8 à 9 » . .	2	—	1	1	1	1	1	7
»	9 à 10 » . .	1	3	2	2	6	3	4	21
»	10 à 11 » . .	4	—	2	4	4	4	3	21
»	11 à 12 » . .	—	1	1	3	6	1	4	16
»	12 à 13 » . .	4	2	1	2	2	4	3	18
»	13 à 14 » . .	3	—	3	2	1	4	1	14
»	14 à 15 » . .	3	3	1	2	4	2	—	15
»	15 à 16 » . .	2	—	—	4	1	1	3	11
»	16 à 17 » . .	1	5	—	4	1	1	1	13
»	17 à 18 » . .	1	5	2	—	1	5	4	18
»	18 à 19 » . .	3	1	1	4	4	5	4	22
»	19 à 20 » . .	3	7	5	1	7	3	5	31
»	20 à 21 » . .	3	3	6	3	9	3	6	33
»	21 à 22 » . .	3	4	3	2	2	1	6	21
»	22 à 23 » . .	1	2	3	—	5	2	—	13
»	23 à 24 » . .	1	3	1	1	5	3	2	16
Totaux. .		38	45	34	38	65	49	56	325

CHAPITRE XIX

PARC DE LA GRANGE'

Gérant: M. William HENSSLER, architecte.

La plupart des constructions du Parc de la Grange étant dans un état de grande vétusté, des travaux de réparations ont été effectués par étapes successives et dans la mesure permise par les budgets annuels.

L'on a commencé par remettre à l'état de neuf le logement du gardien et celui du jardinier et cette année, il a été procédé à la réfection du rez-de-chaussée de la loge du concierge sise près du lac. Une installation de cuisine moderne a remplacé la vieille qui ne répondait plus aux besoins de l'hygiène. Les murs, les carrelages et les fenêtres pourries ont été refaits à neuf.

A l'extérieur de cette loge, seules les réparations jugées nécessaires pour la bonne conservation du bâtiment ont été effectuées.

A la loge du haut, côté route de Frontenex, l'extérieur seul a été rafraîchi.

Pour les autres constructions, l'on s'est borné à l'entretien strict, mais la disposition défectueuse des descentes d'eaux pluviales du grand bâtiment, dont quelques-unes pénètrent à l'intérieur des locaux du sous-sol, a nécessité leur remplacement par des colonnes en plomb, dans toutes les parties où les descentes en fer blanc traversaient des murs et des locaux utilisables.

Le mobilier s'est enrichi d'une table gigogne, nécessaire pour les réceptions, de deux tables de cuisine et d'une grande nappe de salle à manger, brodée aux armes de Genève par les élèves de l'Académie professionnelle.

Dans tous les autres postes et partout où cela ne portait aucun préjudice à la bonne conservation du Parc, de ses plantations et de ses bâtiments, des économies sérieuses ont été obtenues.

Le chauffage des serres et du grand bâtiment a été assuré en majeure partie au moyen des bois provenant du Parc.

Une certaine quantité d'arbres secs ou déracinés par l'orage ont été abattus.

Tous les bancs et la grille longeant la rue des Eaux-Vives ont été repeints, quatre bancs nouveaux ont été placés. Construction de couches en béton.

CHAPITRE XX

(CHAPITRES XIV, XV, XVI, XVII, XVIII, XIX, du budget)

SERVICES INDUSTRIELS

Conseiller délégué: M. Frantz FULPIUS, jusqu'au 29 mai 1922.

M. Albert NAINÉ, dès le 29 mai 1922.

Suppléant: M. Hugues OLTRAMARE.

Commission des Services industriels:

Jusqu'au 2 juin 1922:

MM. L. JONNERET, président; J. BOISSONNAS, vice-président; C. GREUB, secrétaire; A. BONNA; F. DÉGERINE; A. GAMPERT; J. HEIMGARTNER; P. LACHENAL
E. REGAMEY.

Dès le 13 juin 1922:

MM. L. CARTIER, président; J. BOISSONNAS, vice-président; E. REGAMEY, secrétaire; F. BOVIER; De MIRBACH; F. FULPIUS; A. LAVARINO; L. PERRET et C. ROCH.

Le rapport annuel des Services industriels est divisé comme suit:

- 1. Arrêtés du Conseil Municipal et décisions du Conseil Administratif.**
 - 2. Notice sur la comptabilité générale des Services industriels.**
 - 3. Comptabilité générale.**
 - 4. Statistique.**
-

1. ARRÊTÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DÉCISIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. — Arrêtés du Conseil Municipal en 1922.

21 mars.

Le Conseil municipal accepte la cession faite par la Société anonyme des chemins de fer du Salève, à titre gratuit, de la parcelle 1503, feuille 11 du Cadastre de la Commune de Troinex.

7 avril.

Le Conseil municipal,

Vu la convention en date du 14 mars 1922, conclue entre la Ville de Genève et le Comité d'organisation de la coupe aéronautique Gordon-Bennett,

Autorise le Conseil administratif à fournir gratuitement le gaz destiné au gonflement des ballons pour la dite course qui aura lieu le 6 août 1922 et à prendre à sa charge les frais de canalisations nécessaires à l'installation du parc des ballons.

Il ouvre à cet effet, au Conseil administratif, un crédit jusqu'à concurrence de 40.000 francs.

Il sera justifié de cette dépense au compte-rendu de 1922.

27 avril.

Le Conseil municipal ouvre au Conseil administratif un crédit de 345.000 francs pour la construction d'un poste de jonction et de transformation à la rue des Casemates.

Cette somme sera portée au compte « Entreprise de Chèvres ».

13 juin.

Election de la Commission des Services industriels. Sont élus MM. Cartier, Roch, Régamey, Perret, Bovier, Lavarino, Fulpius, Boissonnas et De Mirbach.

7 juillet.

Le Conseil municipal ouvre au Conseil administratif un crédit de 500.000 francs se décomposant comme suit :

a) Travaux d'extension du Service des eaux.	Fr. 200.000 —
b) » » » électrique	» 300.000 —
	<hr/>
Total	Fr. 500.000 —

Ces dépenses seront portées au compte de chaque service qu'elles concernent.

Le Conseil municipal ouvre au Conseil administratif un crédit de 100.000 francs pour travaux à l'Usine de Chèvres.

Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif :

1^o A émettre, au nom de la Ville de Genève, des rescriptions au montant de 307.391 fr. 80 pour couvrir les dépenses occasionnées par les facilités accordées aux abonnés de la Ville pour les installations d'eau, d'électricité et de gaz en 1921.

2^o A accorder aux nouveaux abonnés de 1923 les mêmes facilités que durant l'année 1922.

6 octobre.

Le Conseil municipal ouvre au Conseil administratif un crédit de 495.000 francs pour la construction de deux stations élévatoires auxiliaires.

Cette somme sera portée au compte « Service des Eaux ».

Le Conseil municipal ouvre au Conseil administratif un crédit de 907.214 francs pour régulariser le dépassement du coût de la construction de la station transformatrice de l'Usine de Chèvres et de l'extension des réseaux électriques.

Cette dépense sera portée au compte « Entreprise de Chèvres ».

31 octobre.

Le Conseil municipal approuve l'achat à la Commune de Collonge-Bellerive de la parcelle N^o 2767 B du cadastre de la dite commune, d'une contenance de 1 are 12 mètres 50 décimètres, pour le prix de 10 francs le mètre carré et ouvre au Conseil administratif un crédit de 1125 francs pour prix de cette acquisition.

Cette somme sera portée au compte « Service des Eaux ».

B. — Décisions du Conseil administratif en 1922.

7 février.

Le Conseil administratif approuve des adjonctions aux tarifs D et I du service électrique pour la fourniture d'énergie électrique au compteur par le réseau d'éclairage (tarif double) et pour le chauffage.

21 février.

Le Conseil administratif, dans le but de développer l'emploi de la force motrice électrique au compteur et de tenir compte des difficultés actuelles de l'industrie dans notre pays, décide :

1^o De maintenir pour l'année 1922 son arrêté du 7 juin 1921, réduisant à 5 francs par Kw. le minimum prévu au tarif F pour fourniture d'énergie électrique au compteur.

2^o D'accorder, à titre exceptionnel pour 1922, à tous les abonnés au Tarif F une réduction de 10 % sur le montant de leur consommation mensuelle.

3 mars.

Le Conseil administratif approuve des modifications au tarif I, prix de l'énergie électrique pour chauffage.

7 mars.

Le Conseil administratif décide de réduire le prix du gaz à partir du 1^{er} avril prochain, à 45 centimes le mètre cube.

23 mai.

Le Conseil administratif fixe le prix du gaz à 40 centimes le mètre cube, dès le 1^{er} juillet 1922.

23 juin.

Le Conseil administratif décide de supprimer la location des compteurs de gaz et d'électricité dès le 1^{er} juillet 1922.

18 juillet.

Le Conseil administratif complète comme suit le tarif F pour fourniture d'énergie électrique au compteur:

« L'énergie consommée entre 20 h. et 6 h. et 12 h. et 13 h. $\frac{1}{2}$ peut être, sur demande de l'abonné, cor trôlée par compteur à double tarif et réduite de 50 %.

25 août.

Le Conseil administratif décide d'abroger à partir du 1^{er} janvier 1923 ses arrêtés des 5 mars 1909 et 5 novembre 1912 concernant la participation de la Ville aux frais d'achat d'appareils à gaz (fourneaux de chauffage ou cuisinières).

10 octobre.

Le Conseil administratif adopte un nouveau tarif des lampes à filament métallique, pour être appliqué à partir du 15 octobre 1922.

17 novembre.

Le Conseil administratif décide d'apporter un certain nombre de modifications aux règlements et tarifs suivants:

1^o Règlement pour la subvention par la Ville d'installation d'appareils électriques pour la production d'eau chaude (art. 5 et 6).

2^o Tarif D pour fourniture d'énergie électrique au compteur par le réseau d'éclairage, tarif double.

3^o Tarif F pour fourniture d'énergie électrique au compteur (par réseau de force motrice).

D'autre part, dans le but de développer l'emploi de la force motrice électrique au compteur et de tenir compte des difficultés actuelles de l'industrie dans le pays, le Conseil décide :

1. De maintenir pour l'année 1923, l'arrêté du Conseil administratif du 7 juin 1921 réduisant à 5 francs par Kw. le minimum mensuel prévu au tarif F pour fourniture d'énergie électrique au compteur ;

2. D'accorder pour l'année 1923, à titre exceptionnel, à tous les abonnés au dit Tarif F, une réduction de 10 % sur le montant de leur consommation mensuelle.

3. De ne pas réclamer pour 1923, le minimum annuel de consommation de 1200 heures d'utilisation de la puissance du moteur pour les appareils fournis en location par la Ville.

21 novembre.

Le Conseil administratif modifie comme suit l'article 2 du règlement du 23 juin 1922, relatif aux compteurs à gaz et à électricité :

La présence du compteur dans une installation oblige l'abonné à un minimum de consommation annuel égal au prix de location fixé par les tarifs en vigueur pendant le premier semestre 1922. Toutefois, ce minimum ne peut pas être inférieur à 12 francs. Il a pour but d'éviter à la Ville l'obligation de conserver et entretenir des compteurs sans aucune recette correspondante, dans les installations non utilisées.

Cette décision entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1923.

19 décembre.

Le Conseil administratif décide de modifier le Tarif I pour chauffage électrique. Cette modification consiste en la suppression du membre de phrase « de canalisation et de raccordement » et dans la fixation d'un délai de 6 ans au lieu de 5 ans.

Installateurs pour l'éclairage électrique, agréés en 1922 :

- MM. Kiener Albert, avenue Henri-Dunant, 5.
- Grasset Francis, rue de la Servette 17.
- Clément, C., rue des Pavillons 1.
- Canta, Emile, Chêne-Bougeries, 117.
- Dufaux G. et Chatelet J. fils, rue de l'Arquebuse 6.
- Hyvert F. et C^{ie}, rue du Marché 10, Carouge.

Installateurs pour le gaz, agréés en 1922 :

- MM. Demierre Louis, boulevard du Pont-d'Arve 37.
- Cardeccia A et Valterio A., rue Neuve-du-Molard 6.

- MM. Valeggioli M., Grand-Lancy 40.
Manera C., route de Saint-Julien 2, Carouge.
Roesgen H. et fils, rue du Diorama.
Rolla P., rue Cornavin 8.
Néri J., place de la Madeleine 26.
Catin et C^{ie} L., rue de la Navigation 21.
Strozzega A., rue des Photographes 12.
Corsat M., rue d'Arve 8, Carouge.
Albisati E., Grand-Lancy 40.
Rova S., route de Frontenex 47bis.
Avondo A., chemin des Asters 5.
-

2° NOTICE SUR LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DES SERVICES

La comptabilité des Services industriels se compose :

a) D'une comptabilité complète par service, soit :

1° Service des eaux ;

2° Service de force motrice, comprenant principalement l'usine de Chèvres, le réseau de canalisations électriques émanant directement de cette usine et la station de transformation d'énergie pour les tramways.

3° Service d'éclairage électrique, comprenant tous les réseaux de distribution secondaire, ainsi que les installations d'éclairage et de force motrice qui s'y rattachent ;

4° Service du gaz.

b) Des comptes accessoires suivants :

1° Magasins, un compte par service ;

2° Compte général main-d'œuvre ;

3° Compte réserve générale.

Les comptes « Magasins » comportent pour chacun des services, le montant de l'inventaire à la fin de l'année précédente, les entrées et sorties de marchandises durant l'année et, enfin, l'inventaire de fin de l'exercice. Les marchandises sont livrées aux services, chacun par son propre magasin, au prix de revient, sans majoration.

Le compte main-d'œuvre paie la main-d'œuvre de chaque service et la facture ensuite mensuellement à ceux-ci avec une majoration uniforme. Cette majoration sert à couvrir les frais d'accidents, maladies (médecins, pharmaciens, indemnités, etc.), pour tout le personnel des services. Lorsque ces frais n'absorbent pas exactement le montant de la majoration, le solde disponible est reporté l'année suivante : la majoration de 1922 a été de 5.92 %.

Le compte Réserve est crédité chaque année des primes payées par les services pour les assurer contre les risques d'accidents, à des tiers, à des propriétés (responsabilité civile), contre les bris des glaces et vitres des usines et locaux des services et, en partie, contre l'incendie, la Ville étant son propre assureur, sauf pour le cas d'incendie où elle s'assure partiellement à des compagnies d'assurances.

Le tableau page 232 indique la situation des capitaux engagés par la Ville pour les divers services.

L'intérêt est calculé sur le taux moyen des emprunts effectués par la Ville et des rescriptions émises.

La base admise pour les amortissements n'est pas uniforme pour tous les services. Pour le service des eaux, ces amortissements sont constants, c'est-à-dire par fractions égales au nombre des années :

- En 10 ans pour installations de turbines chez les particuliers, compteurs en location, avances aux propriétaires, avances pour aspirateurs de poussière.
- » 25 » pour les pompes et turbines;
- » 50 » pour les barrages, les canalisations et conduites d'alimentation;
- » 100 » pour les bâtiments, digues, etc.

Pour le Service du gaz et le Service électrique, les amortissements sont progressifs et se calculent de 2 % à 5,24 % soit en 30 ans.

Pour l'usine de Chèvres de 1,2 % à 4,43 %, soit en 40 ans.

L'intérêt et l'amortissement d'un exercice sont calculés d'après le capital engagé au 31 décembre de l'année précédente.

Le capital des Services Industriels n'étant pas distinct des emprunts de la Ville, les amortissements ne sont pas effectués directement. Ils entrent en compte à la comptabilité municipale et suivent la marche des amortissements ordinaires qui se font sur la base de 1,2 %, soit en 40 ans.

Pour le Service force motrice (usine de Chèvres), il est fait, depuis et y compris 1901, un amortissement de 1,2 % sur le capital dépensé par la Ville.

L'Etat a fourni une participation de 700,000 francs.

Ensuite de la loi du 9 octobre 1909 et jusqu'à l'expiration de la concession de l'usine de Chèvres, l'Etat reçoit pour intérêts et amortissement de sa participation, une annuité égale à 6 % de cette somme. L'Etat touche, en outre, une redevance de 2 francs par cheval de force électrique de 24 heures produite par l'usine pendant l'année. Cette redevance a été fixée à 15,000 francs par an.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES.

Les bénéfices réalisés par le *Service des eaux* et le *Service de force motrice* (Usine de Chèvres) sont entièrement versés au budget de la Ville. Une seule exception est faite pour les bénéfices réalisés sur la vente de l'eau dans la commune de Plainpalais, dont une partie est réservée à cette commune (convention de 1920).

Service électrique. Les bénéfices réalisés sur la vente de l'énergie électrique par ce service dans la Ville de Genève et la plupart des communes desservies, sont versés au budget de la Ville. Exception est faite pour plusieurs communes qui ont passé avec la Ville des conventions aux termes desquelles elles reçoivent la moitié des bénéfices réalisés sur leur territoire par le Service électrique (voir Compte rendu, page 234).

Service du gaz. Les bénéfices réalisés par le Service du gaz dans la Ville de Genève sont entièrement acquis à la Ville. Par contre, la plupart des communes desservies ont, avec la Ville, une convention qui leur attribue une participation aux bénéfices proportionnelle à la consommation effectuée sur le territoire de la commune, suivant arrêté du 22 février 1898.

Note explicative du tableau général Comptabilité industrielle.

La 1^{re} colonne indique les recettes d'exploitation de chaque service et en déduisant les dépenses d'exploitation et les frais d'administration générale (colonne 2) l'on obtient l'excédent des recettes, soit la recette nette (colonne 3).

Les intérêts et les amortissements sont déduits de la recette nette (colonnes 4 et 5) et le solde forme le bénéfice net à répartir (colonne 6).

Cette répartition du solde est faite suivant les conventions passées entre la Ville et les Communes.

5° COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

Capital fourni par la Ville aux Services Industriels.

COMPTES	Au 31 décembre 1921			Au 31 décembre 1922				
	A Capital dépensé	B Amortissements	C Capital engagé A - B	D Dépensé en 1922	E Capital dépensé A + D	F Amortissements en 1922j	G Total des Amortissements B + F	H Capital engagé E - G
Eaux	15,614,664 —	9,105,971 35	6,508,692 65	160,777 65	15,775,441 65	231,449 —	9,337,420 35	6,438,021 30
Chèvres ¹	22,656,793 80	4,297,299 30	18,359,494 50	1,043,621 —	23,700,414 80	410,403 75	4,707,703 05	18,992,711 75
Electricité	18,631,247 60	5,535,179 40	13,096,068 20	611,233 60	19,242,481 20	558,550 10	6,093,729 50	13,148,751 70
Gaz	21,041,957 25	8,055,867 80	12,986,089 45	11,058 55	21,053,015 80	683,727 65	8,739,595 45	12,313,420 35
Eclairage municipal dans diverses com- munes	77,944,662 65	26,994,317 85	50,950,344 80	1,826,690 80	79,771,353 45	1,884,130 50	28,878,448 35	50,892,905 10
	69,522 25	32,555 60	36,966 65	—	69,522 25	2,580 10	35,135 70	34,386 55
	<u>78,014,184 90</u>	<u>27,026,873 45</u>	<u>50,987,311 45</u>	<u>1,826,690 80</u>	<u>79,840,875 70</u>	<u>1,886,710 60</u>	<u>28,913,584 05</u>	<u>50,927,291 65</u>

¹ Capital Ville seule, Créance Etat (700,000 fr.) non comprise.

Résultats d'exploitation de 1922.

COMPTES	RECETTES			DÉPENSES			RECETTES NETTES	RECETTES NETTES EN PLUS DES PRÉVISIONS
	EFFECTIVES	PRÉVUES	DIFFÉRENCE	EFFECTIVES	PRÉVUES	DIFFÉRENCE		
Eaux	1,954,903 30	1,945,800 —	9,103 30	986,679 20	960,490 70	26,188 50	968,224 10	17,085 20
Chèvres	3,969,513 40	3,730,265 —	239,248 40	2,525,803 70	2,373,253 40	152,550 30	1,443,709 70	86,698 10
Electricité	7,696,010 85	6,870,000 —	826,010 85	5,459,521 35	4,810,146 10	649,375 25	2,236,489 50	176,635 60
Gaz	6,994,996 80	7,790,600 —	795,603 20	4,803,616 70	5,687,368 80	883,752 10	2,191,380 10	88,148 90
	20,615,424 35	20,336,665 —	278,759 35	13,775,620 95	13,831,259 —	55,638 05	6,839,803 40	334,397 40
					En 1921 . . .		6,048,561 30	
					Plus-value de recettes nettes de l'exercice 1922 par rapport à 1921 . . .		791,242 10	
Cette plus-value se répartit comme suit entre les Services :								
				Eaux	Fr. —	65,806 45		
				Chèvres	+	480,543 10		
				Electricité	+	206,791 25		
				Gaz	+	169,714 20		
					Fr. +	<u>791,242 10</u>		

Comptabilité industrielle

	Recettes d'exploitation	Dépenses d'exploita- tion et frais d'admini- stration générale
Service des Eaux.	1.954.903,30	986.679,20
Usine de Chèvres.	3.969.513,40	2.525.803,70
Service Electrique	7.696.010,85	5.459.521,35
Service du Gaz.	6.994.996,80	4.803.616,70
Totaux de 1922	20.615.424,35	13.775.620,95
» » 1921	20.632.532,65	14.583.971,35
Augmentation.	—	—
Diminution	17.108,30	808.350,40

RÉPARTITION

	Solde à répartir	Ville	Plainpalais	Eaux-Vives	Petit Saconnex
Service des Eaux.	492.627,80	484.049,35	8.578,45	—	—
Usine de Chèvres.	284.445,45	284.445,45	—	—	—
Service Electrique	1.160.724,55	875.889,60	138.347,55	77.431,60	42.074,75
Service du Gaz.	996.712,35	706.548,25	109.351,55	72.490,30	54.824,90
Totaux de 1922	2.934.510,15	2.350.932,65	256.277,55	149.921,90	96.899,65
Totaux de 1921	2.443.661,20	1.333.122,60	135.491,55	48.234,20	21.520,20
Augmentation	490.848,95	1.017.810,05	120.786,—	101.687,70	75.379,45

Répartition

	Veyrier	Pregny	Thônex	Grand Saconnex
Service des Eaux.	—	—	—	—
Usine de Chèvres.	—	—	—	—
Service Electrique	—	—	—	—
Service du Gaz.	1.289,25	616,80	551,40	491,25
Totaux de 1922	1.289,25	616,80	551,40	491,25
» » 1921	—	—	—	—
Augmentation.	1.289,25	616,80	551,40	491,25

Résultats généraux.

Excédent des recettes	Intérêts	Amortissements	Bénéfice net Solde à répartir
968.224,10	244.147,30	231.449,—	492.627,80
1.443.709,70	748.860,50	410.403,75	284.445,45 *
2.236.489,50	517.214,85	558.550,10	1.160.724,55
2.191.380,10	511.282,95	683.384,80	996.712,35
6.839.803,40	2.021.505,60	1.883.787,65	2.934.510,15
6.048.561,30	1.939.545,90	1.665.354,20	2.443.661,20
791.242,10	81.959,70	218.433,45	490.848,95
—	—	—	—

DU SOLDE

Carouge	Chêne Bougeries	Lancy	Versoix	Vernier	Chêne Bourg	Collonge Bellerive	Cologny
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
42.124,05	—6.556,05	—5.093,50	529,—	—4.022,45	—	—	—
21.505,40	7.286,90	7.023,90	2.044,60	3.595,55	3.769,35	1.776,05	1.456,90
63.629,45	730,85	1.930,40	2.573,60	— 426,90	3.769,35	1.776,05	1.456,90
19.429,05	—6.976,45	—4.473,25	—2.103,30	—1.324,80	—	—	—
44.200,40	7.707,30	6.403,65	4.676,90	897,90	3.769,35	1.776,05	1.456,90

du Solde (suite).

Plan les Ouates	Vandœuv.	Meyrin	Genthod	Troinex	Onex	Bernex	Bardonnex
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
460,55	433,65	374,20	201,85	175,20	157,90	151,70	134,95
460,55	433,65	374,20	201,85	175,20	157,90	151,70	134,95
—	—	—	—	—	—	—	—
460,55	433,65	374,20	201,85	175,20	157,90	151,70	134,95

RÉSERVE GÉNÉRALE

Situation au 31 décembre 1922.

DOIT		AVOIR	
1922		1921	
Décembre 31 : Dépenses de l'année	135,611 40	Décembre 31 : Solde à fin 1921	1,467,410 40
• 31 Solde à nouveau	1,515,802 05	1922	
	<hr style="border: none; border-top: 1px solid black;"/>	Décembre 31 : Recettes de l'année	184,003 05
	1,651,413 45	<hr style="border: none; border-top: 1px solid black;"/>	1,651,413 45
		1922	
		Décembre 31 : Solde à ce jour	1,515,802 05

Compte du personnel en 1922.

1922	Décembre 31 : Travail . . .	heures normales . . .	1,022,046 —			
		heures supplémentaires . . .	52,319 35	Dépense nette	Fr.	4,074,365 35
	» : Congés . . .					196,631 95
	» : Salaires payés au personnel mobilisé . . .					31,685 70
	» : Déplacements et débours . . .					36,242 60
	» : Nouvelle Caisse de Retraite, Part de la Ville . . .					407,188 65
	» : Primes d'ancienneté . . .					34,875 —
	» : Assurance Maladies . . .					162,297 85
	» : » Accidents . . .					90,666 25
	» : Pensions allouées à d'anciens employés . . .					39,722 05
	» : Divers . . .					900 —
				Total	Fr.	5,074,575 40

DOIT

PROFITS ET PERTES

AVOIR

1921				1922	
Déc. 31 : Solde à ce jour . . .		12,202 95		Déc. 31 : Majoration pour assurance (Accidents et Maladies) . . .	268,154 55
1922 Maladies :					
Déc. 31 : Administr. génér. Dépenses nettes de l'année . . .	40,324 60				
» : Service des eaux . . .	19,493 85				
» : Usine de Chèvres . . .	16,782 05				
» : Service électrique . . .	46,435 15				
» : » du gaz . . .	39,262 20				
» : Accidents :		162,297 85			
» : Administr. génér. . . .	3,846 35				
» : Service des eaux . . .	8,693 40				
» : Usine de Chèvres . . .	15,587 55				
» : Service électrique . . .	40,622 —				
» : » du gaz . . .	21,916 95		90,666 25		268,154 55
» : Solde à nouveau . . .			2,987 50	1922	
		268,154 55		Déc. 31 : Solde à ce jour . . .	2,987 50

ACTIF

BILAN

PASSIF

1922				1922	
Décembre 31 : Débiteurs divers . . .	2,390 75			Décembre 31 : Créanciers divers . . .	16,656 30
» : Ville de Genève . . .	17,253 05			» : Profits et Pertes . . .	2,987 50
	19,643 80				19,643 80

Assurance Maladies	3,80 %	Fr. 162.297,85
» Accidents	2,12 %	» 90.666,25
	<u>5,92 %</u>	<u>Fr. 252.964,10</u>

N.-B. — Le personnel payé par les Services Industriels a été en moyenne de 817 ouvriers et employés (809 en 1921).

Mouvement du personnel :

Entrées de l'année	119
Sorties de l'année	100
	<hr/>
En plus pour 1922.. . . .	<u>19</u>

L'assurance « Maladies » représente :

pour indemnités de salaires	2,78 %
» honoraires de médecins	0,63 %
» médicaments	0,23 %
» divers	0,16 %
	<hr/>
Total	<u>3,80 %</u>

Maladies :

Employés et ouvriers malades 411, représentant 8455 jours d'incapacité de travail.

Accidents :

Coût de la prime Caisse Nationale	Fr. 87.589,90
Divers, à la charge de la Ville	» 3.076,35
	<hr/>
Somme égale à la dépense Accidents	<u>Fr. 90.666,25</u>
Accidentés 66 pour accidents professionnels représentant 982 jours de chômage	
» 21 » non » » 286 » » »	
» <u>87</u> » » » » <u>1268</u> » » »	

MAGASINS DES SERVICES INDUSTRIELS

	EAUX	CHEVRES	ÉLECTRICITÉ	GAZ	TOTAL
Solde à fin 1921	494,315 20	17,227 —	1,036,213 40	1,688,180 45	3,235,936 05
Marchandises entrées en 1922 . .	341,950 —	3,362 85	958,969 —	1,796,658 20	3,100,940 05
	836,265 20	20,589 85	1,995,182 40	3,484,838 65	6,336,876 10
Marchandises livrées en 1922 . .	317,870 05	5,001 50	1,285,814 30	2,813,414 30	4,422,100 15
Solde à fin 1922, suivant inventaires	518,395 15	15,588 35	709,368 10	671,424 35	1,914,775 95

Répartition des recettes en 1922
faites dans les communes.

Nos	COMMUNES	EAUX	USINE DE CHEVRES	SERVICE Electrique	GAZ	TOTAL 1922	TOTAL 1921
1	Genève	897,606 60	3,740,716 30	3,636,496 70	3,361,860 40	11,636,680 —	12,225,851 65
2	Eaux-Vives	146,246 25	—	753,404 05	756,384 40	1,656,034 70	1,863,716 10
3	Plainpalais	352,947 15	122,565 45	1,420,675 45	1,304,615 10	3,200,803 15	1,840,897 45
4	Petit-Saconnex	182,510 25	61,075 65	581,369 70	604,538 05	1,429,493 65	1,736,011 25
5	Carouge	27,001 05	—	327,124 95	234,493 20	588,619 20	671,394 15
6	Vernier	59,970 55	18,935 25	93,911 80	72,793 55	245,611 15	340,814 —
7	Lancy	46,215 45	—	100,842 85	126,476 35	273,534 65	324,477 05
8	Chêne-Bougeries	—	—	103,907 55	131,168 75	235,076 30	266,615 —
9	Versoix	21,705 45	—	64,606 70	34,470 55	120,782 70	119,793 30
10	Chêne-Bourg	60 —	—	62,462 95	66,867 60	129,390 55	144,560 70
11	Cologny	7,220 10	—	32,313 10	38,124 05	77,657 25	90,696 50
12	Pregny	16,531 30	—	26,718 —	26,004 75	69,254 05	73,310 55
13	Collonge-Bellerive	10,447 85	—	36,843 80	39,830 50	87,122 15	100,427 —
14	Thônex	9,259 95	—	20,750 45	26,707 75	56,718 15	60,818 50
15	Plan-les-Ouates	14,890 35	—	19,971 85	20,364 95	55,227 15	61,995 90
16	Grand-Saconnex	9,805 10	—	21,622 —	20,550 05	51,977 15	58,092 05
17	Genthod	10,516 55	—	18,807 85	8,395 50	37,719 90	37,103 85
18	Bellevue	8,869 20	8,825 90	16,999 15	4,810 15	39,504 40	39,397 65
19	Meyrin	15,816 —	—	27,430 75	16,104 20	59,350 95	62,889 75
20	Veyrier	2,475 55	6,031 —	20,841 75	30,341 40	59,689 70	64,832 95
21	Satigny	14,330 90	850 50	33,111 60	—	48,293 —	39,393 35
22	Vandœuvres	1,076 25	—	15,369 95	21,465 75	37,911 95	47,221 35
23	Dardagny	5,592 65	4,626 —	25,230 30	—	35,448 95	38,704 40

24	Bernex	10,510 25	—	17,717 95	8,120 85	36,349 05	37,753 35
25	Onex	6,609 60	—	7,633 90	8,790 85	23,034 35	28,207 25
26	Corsier	3,661 65	—	7,705 70	—	11,367 35	10,920 85
27	Bardonnex	6,291 40	—	13,962 55	7,089 75	27,343 70	29,086 30
28	Jussy	6,008 85	—	14,495 95	—	20,504 80	20,104 —
29	Confignon	4,747 80	—	6,783 65	6,302 85	17,834 30	18,033 10
30	Troinex	8,009 70	—	8,417 20	9,508 95	25,935 85	25,398 —
31	Anières	5,959 60	—	10,299 40	—	16,259 —	17,038 20
52	Perly-Certoux	3,479 —	—	7,717 10	5,303 75	16,499 85	18,539 20
33	Hermance	4,298 60	—	9,016 80	—	13,315 40	12,592 30
34	Meinier	3,189 —	—	8,691 30	—	11,880 30	12,345 80
25	Cartigny	3,691 15	—	7,959 90	—	11,651 05	11,566 10
36	Presinge	4,720 70	—	—	—	4,720 70	4,650 30
37	Soral	3,041 65	—	5,194 90	—	8,236 55	8,499 85
38	Avully	5,525 35	—	5,341 25	—	10,866 60	9,986 35
39	Russin	2,437 15	—	6,910 95	—	9,348 10	7,195 35
40	Choulex	177 —	—	6,886 50	3,512 80	10,576 30	15,835 85
41	Laconnex	1,641 —	—	4,054 35	—	5,695 35	5,847 45
42	Avusy	1,877 05	—	4,098 70	—	5,975 75	5,846 15
43	Collex-Bossy	—	—	6,872 20	—	6,872 20	6,671 60
44	Gy	1,519 70	—	2,273 10	—	3,792 80	3,817 65
45	Chancy	3,125 90	5,887 35	6,747 60	—	15,760 85	9,149 95
46	Aire-la-Ville	1,452 95	—	3,042 25	—	4,495 20	4,433 25
47	Puplinge	1,833 75	—	—	—	1,833 75	—
		1,954,903 30	3,969,513 40	7,632,636 45	6,994,996 80	20,552,049 95	20,632,532 65
	Recettes compte appareillage	—	—	63,374 40	—	63,374 40	—
	Totaux des recettes	1,954,903 30	3,969,513 40	7,696,010 85	6,994,996 80	20,615,424 35	20,632,532 65

1922

Administration

1921	Budget de 1922	DÉPENSES	Comptes de 1922
		<i>Secrétariat :</i>	
9,500 —	9,500 —	1. Traitement du Secrétaire	9,500 —
14,008 35	14,350 —	2. » des employés au Secrétariat	13,854 70
2,870 95	3,000 —	3. Frais divers	4,452 55
1,382 40	1,380 —	4. Caisse de retraite et d'invalidité	2,035 20
187 45	—	5. Salaires payés au personnel mobilisé	216 50
27,949 15	28,230 —		30,058 95
		<i>Comptabilité et Caisse :</i>	
10,000 —	10,000 —	7. Traitement du Chef de la Comptabilité	10,000 —
9,100 —	9,000 —	8. » du Caissier	9,000 —
	440,065 —	9. » des employés à la Comptabilité	441,120 70
694,499 05	41,720 —	10. » à la Caisse	37,245 85
	122,140 —	11. » des receveurs	122,450 90
	122,300 —	12. » des releveurs d'index	126,137 15
	35,000 —	13. Frais généraux	57,560 80
	18,000 —	14. Taxes des chèques postaux	14,655 25
96,002 70	12,000 —	15. Frais de ports	11,633 20
	9,000 —	16. Déplacements et débours	12,734 10
	1,000 —	17. Casquettes et insignes	970 20
6,500 —	10,500 —	18. Loyer et entretien des bureaux	12,171 95
4,282 30	2,200 —	19. Chauffage	2,220 20
57,658 60	60,270 —	20. Caisse de retraite et d'invalidité	73,524 80
32,396 45	30,000 —	21. Assurance du personnel	48,774 70
11,296 70	—	22. Salaires payés au personnel mobilisé	10,444 40
—	2,214,50 —	24. Pensions allouées à d'anciens employés	2,214 50
—	—	Primes d'ancienneté	3,700 —
949,684 95	953,639 50	TOTAUX	1026,617 65

générale.

1922

1921	Budget de 1922	RECETTES	Comptes de 1922
Pour mémoire	Pour mémoire		Pour mémoire
<u>Pour mémoire</u>	<u>Pour mémoire</u>		<u>Pour mémoire</u>

1922

Service

DÉPENSES			
1921	Budget de 1922		Comptes de 1922
A. Exploitation			
10,850 —	12,000 —	1. Traitement du directeur	12,000 —
46,325 90	46,000 —	2. » des employés de bureau	39,862 55
13,986 75	18,000 —	3. Frais généraux	18,686 70
21,182 25	28,500 —	5. Assurance du personnel (accidents et maladies)	29,545 —
113 95	1,000 —	6. Indemnités pour habillements	243 05
4,706 20	12,000 —	7. Entretien des bâtiments	14,817 15
7,933 25	9,000 —	8. Chauffage	3,835 95
1,618 65	2,000 —	9. Eclairage	1,522 30
16,360 05	18,000 —	10. Entretien du barrage	19,697 35
207,707 95	220,000 —	11. » de l'Usine, régulateurs et relais	191,963 65
76,211 90	60,000 —	12. Station régulatrice	85,411 50
141,924 50	120,000 —	13. Entretien des canalisations et des réservoirs	136,287 90
90,362 40	75,000 —	14. » des concessions particulières	91,055 50
29,327 —	25,000 —	15. » de l'outillage	28,237 65
85,463 30	85,000 —	16. » des compteurs	78,965 —
6,618 80	6,000 —	17. » des bouches à eau particulières	3,816 35
1,166 10	2,000 —	18. » des turbines à domicile	899 80
11,957 50	13,200 —	19. » des hydrantes	9,034 95
6,800 25	18,000 —	20. Contributions	6,844 70
5,613 50	8,500 —	21. Restitution de force aux usiniers	12,527 35
11,716 25	12,000 —	22. Assurances	12,565 60
38,163 —	37,325 —	23. Caisse de retraite et d'invalidité (Part de la Ville)	44,622 65
1,000 —	1,000 —	24. Rempoissonnement du Rhône et de l'Arve	1,000 —
78,000 —	78,000 —	25. Fonds de renouvellement	78,000 —
6,587 35	—	26. Salaires payés au personnel mobilisé	3,292 75
—	5,550 —	28. Pensions allouées à d'anciens employés	4,337 25
—	—	Primes d'ancienneté	5,800 —
921,696 80	913,075 —	Total des dépenses d'exploitation	934,872 65
52,279 05	47,415 70	29. Part des frais d'Administration générale 5,04 % sur Fr. 1,026,617,65	51,806 55
973,975 85	960,490 70		986,679 20
1,034,030 55	—	Excédent de recettes	968,224 10
2,008,006 40	960,490 70		1,954,903 30

des Eaux.

1922

RECETTES			
1921	Budget de 1922		Comptes de 1922
622,909 85	620,000 —	1. Eau ménagère, basse pression	628,520 20
484,874 70	480,000 —	2. " " haute "	486,164 35
12,503 60	12,000 —	3. Eau motrice, basse pression	11,859 45
289,451 —	280,000 —	4. " " haute "	270,376 85
70,233 85	68,000 —	5. Eau industrielle, basse pression	59,946 20
77,238 75	65,000 —	6. " " haute "	64,904 15
58,548 —	60,000 —	7. Recettes de l'entretien des concessions et de la location des appareils et outils	60,313 80
17,385 55	17,000 —	8. Recettes de la location des compteurs	17,584 30
10,097 35	10,000 —	9. " des bouches à eau particulières	10,318 50
3,210 —	3,000 —	10. " " vacations	4,365 —
13,200 —	13,200 —	11. " de l'entretien des hydrantes	13,200 —
18,753 75	5,000 —	12. " compensant les frais généraux pour des travaux exécutés chez les particuliers	13,388 50
324,000 —	307,000 —	13. Produit de l'eau affectée aux services municipaux . . .	307,000 —
5,600 —	5,600 —	14. Loyers divers	6,962 —
<hr/>	<hr/>		<hr/>
2,008,006 40	1,945,800 —		1,954,903 30
<hr/>	<hr/>		<hr/>

COMPTABILITÉ

COMPTE PROFITS ET PERTES		
Intérêts		244,147 30
Amortissements		231,449 —
Bénéfice net		492,627 80
		968,224 10
Actif		
BILAN AU		
Dépenses d'installations au 31 décembre 1921		15,614,664 —
Amortissements acquis au 31 décembre 1921	9,105,971 35	
Amortissements de 1922	231,449 —	9,337,420 35
		6,277,243 65
Installations de 1922		160,777 65
		6,438,021 30
Comptes débiteurs		345,461 65
Travaux en cours		3,181 15
		6,786,664 10
Doit		
COMPTE FONDS DE RENOUVELLEMENT		
1922		
Décembre 31 : Dépenses de 1922		67,017 50
Solde à nouveau		209,372 85
		276,390 35

SERVICE DES EAUX

DE L'EXERCICE 1922	
Excédent de recettes	968,224 10
	<hr/> 968,224 10
31 DÉCEMBRE 1922	
	Passif
Compte Capital	5,095,866 90
Etat de Genève, solde du compte rachat des canalisations	1,342,154 40
	<hr/> 6,438,021 30
Fonds de renouvellement	209,372 85
Compte participation commune de Plainpalais	8,578 45
Créanciers divers	7,255 —
Ville de Genève	123,436 50
	<hr/> 6,786,664 10
DU SERVICE DES EAUX	
	Avoir
1921	
31 déc. : Solde à ce jour	198,390 35
1922	
31 déc. 1920 : Apport budgétaire	78,000 —
	<hr/> 276,390 35
1922	
31 décembre : Solde à ce jour	209,372 85

DOIT Commune de Plainpalais, sa part au bénéfice sur Service des Eaux. Exercice 1922. AVOIR

1922. — Frais d'exploitation . . .	934,872 65		1922. Recettes en dehors de la Commune de Plainpalais	1,601,956 15	
Part des frais d'Administration générale	51,806 55		Recettes dans la commune de Plainpalais. . .	352,947 15	
		986,679 20			1,954,903 30
Intérêts et amortissements					
5 1/2 % sur 14,148,484.40 fr. =		778,166 65			
Bénéfice net		190,157 45			
		<u>1,954,903 30</u>			<u>1,954,903 30</u>
			Bénéfice dans la Commune :		
			$190,057.45 \times 352,947.15 =$	34,313 85	
			1,954,903.30		
			dont 25 % au profit de la Commune. . .		<u>8,578 45</u>

SERVICE DES EAUX

Situation des crédits au 31 décembre 1922.

COMPTES	CRÉDITS VOTÉS	DÉPENSÉ AU 31 DÉCEMBRE 1921	DÉPENSÉ EN 1922	TOTAL DES DÉPENSES	NON DÉPENSÉ
Imprévu et frais généraux	37,692 35	—	—	—	37,692 35
Canalisations nouvelles	4,407,000 —	4,076,113 05	125,310 70	4,201,423 75	205,576 25
Amélioration des réseaux dans le Canton	555,000 —	511,206 35	—	511,206 35	43,793 65
Modification conduite d'alimentation	160,000 —	119,929 45	—	119,929 45	40,070 55
Remplacement moteurs hydrauliques par moteurs électriques.	375,000 —	305,169 70	— 4,846 20	300,323 50	74,676 50
Construction de deux stations éléva- toires auxiliaires	495,000 —	—	—	—	495,000 —
Achat d'un terrain à la commune de Collonge-Bellerive.	1,125 —	—	—	—	1,125 —
	5,993,125 —	5,012,418 55	120,464 50	5,132,883 05	860,241 95

Service des Eaux.

Dépenses d'installations au 31 décembre 1922.

	Total au 31 Décembre 1921	Dépenses de 1922	Total au 31 Décembre 1922	Capital au 31 déc. 1922 A compter pr la comptabil. an ^{lle} avec la Com ^{ne} de Plainpl ^s en 1923
Installations de turbines chez les particuliers	68,903 60	—	68,903 60	—
Amélioration des réseaux dans le canton	511,206 35	—	511,206 35	—
Remplacement des moteurs hydrauliques par des moteurs électriques	305,169 70	— 4,846 20	300,323 50	—
Avances pour aspirateurs de poussières	146,808 15	—	146,808 15	—
Compteurs	471,688 55	60,906 45	532,595 —	—
Canalisations nouvelles b. p.	1,557,304 35	2,789 75	1,560,094 10	—
Canalisations nouvelles h. p.	5,058,204 65	101,927 65	5,160,132 30	—
Installations diverses	7,495,378 65	—	7,495,378 65	14,148,484 40
Installations de 1922	—	—	—	160,777 65
	15,614,664 —	160,777 65	15,775,441 65	14,809,262 05

1922

Usine de

DÉPENSES			
1921	BUDGET de 1922		COMPTES de 1922
A. Exploitation.			
12,308 15	12,500 —	1. Traitement du Directeur	12,500 —
17,163 30	22,910 —	2. Employés de bureau	20,927 50
60,388 20	25,000 —	3. Frais généraux	22,542 95
24,243 95	33,000 —	4. Assurance du personnel (accidents et maladie)	36,758 —
4,716 25	2,000 —	5. Chauffage	1,084 —
5,495 90	4,000 —	6. Eclairage	5,041 50
34,234 30	25,000 —	7. Entretien des constructions	12,044 —
19,845 60	10,000 —	8. » des voies d'accès, terrains, clôtures, cana- lisations, bélier, etc	12,670 10
117,437 80	110,000 —	9. Entretien des barrages et grilles	73,445 —
128,067 80	140,000 —	10. » des turbines	148,367 60
115,775 05	120,000 —	11. » des machines électriques	125,348 20
68,237 70	35,000 —	12. » des installations électriques de l'Usine, ta- bleaux, transformateurs, appareils de protection	71,233 80
34,062 90	25,000 —	13. Entretien des câbles	22,711 85
63,956 25	55,000 —	14. » des lignes aériennes	25,065 50
1,487 50	1,000 —	15. » du réseau téléphonique	384 60
15,600 60	10,000 —	17. Outillage	7,101 80
36,557 10	50,000 —	18. Service d'huile	27,951 30
36,325 40	79,000 —	19. Contributions	33,404 45
27,536 30	25,500 —	20. Assurances	29,990 05
729 25	5,000 —	21. Maisons ouvrières	3,192 55
980,936 20	75,000 —	22. Usine à vapeur	155,226 70
92,986 35	100,000 —	23. Transformation d'énergie pour les Tramways	99,996 40
753,954 35	950,000 —	24. Achat d'énergie	950,492 —
33,266 20	30,430 —	25. Caisse de retraite et d'invalidité (part de la Ville)	40,562 —
15,000 —	15,000 —	26. Redevance à l'Etat	15,030 —
350,000 —	350,000 —	27. Fonds de renouvellement	350,000 —
1,000 —	1,000 —	28. Rempoissonnement du Rhône et de l'Arve	1,000 —
4,723 80	—	29. Salaires payés au personnel mobilisé	4,781 10
—	3,814 50	31. Pensions allouées à d'anciens employés	3,814 50
—	—	Primes d'ancienneté	4,800 —
—	—	Réserve pour transformation des réseaux	150,000 —
3,056,036 20	2,315,154 50	<i>Total des dépenses d'exploitation</i>	2,467,437 45
75,889 70	58,098 90	32. Part des frais d'administration générale 5,69 % sur fr. 1,026,617 65	58,366 25
3,131,925 90	2,373,253 40		2,525,803 70
963,166 60	—	Excédent des recettes	1,443,709 70
4,095,092 50	2,373,253 40		3,969,513 40

Chèvres.

1922

RECETTES			
1921	BUDGET de 1922		COMPTES de 1922
3,130,000 —	2,800,000 —	1. Recettes du Service Electrique (Ville de Genève) . . .	3,130,000 —
579,455 —	590,000 —	2. » des Tramways	544,983 80
62,284 55	30,000 —	3. » du Service des Eaux	63,198 15
273,396 55	300,000 —	4. » des abonnés desservis par réseaux pri- maires.	221,116 —
38,949 45	—	5. » des abonnés desservis par réseaux spéciaux (électro-chimie)	—
5,775 25	5,000 —	7. Recettes diverses et locations	4,950 45
5,231 70	5,265 —	8. Maisons ouvrières	5,265 —
<hr style="width: 30%; margin-left: auto; margin-right: auto;"/>			
<u>4,095,092 50</u>	<u>3,730,265 —</u>		<u>3,969,513 40</u>

Comptabilité. — Usine de Chèvres.

COMPTE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 1922			
Intérêts	748,860 50	Excédent des recettes.	1,443,709 70
Amortissements	410,403 75		
Bénéfice net	284,445 45		
	1,443,709 70		1,443,709 70
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1922			
Actif			Passif
Dépenses d'installations au 31 décembre 1921	23,105,293 80	Compte capital	18,992,711 75
Amortissements acquis au 31 décembre 1921	4,297,299 30	Etat de Genève, sa créance	700,000 —
Amortissements de 1922	410,403 75		16,692,711 75
	4,707,703 05	Créanciers divers	293,104 20
Installations de 1922	660,121 —	Réserve pour transformation des réseaux	150,000 —
Valeurs diverses	635,000 —		
	19,692,711 75		
Débiteurs divers	63,541 90		
Fonds de renouvellement	70,809 15		
Travaux en cours	5,735 —		
Ville de Genève	303,018 15		
	20,135,815 95		20,135,815 95
Doit		Fonds de renouvellement de l'Usine de Chèvres.	
1921 Décembre 31 : Solde à ce jour	27,912 60	1922 Décembre 31 : Apport budgétaire	350,000 —
1922 Décembre 31 : Dépenses de l'année	392,896 55	" " " " Solde à nouveau	70,809 15
	420,809 15		420,809 15
1922 Décembre 31 : Solde à ce jour	70,809 15		

Usine de Chèvres.

Dépenses d'installations en 1922.

TRAVAUX	Total au 31 décembre 1921	Dépenses de 1922	Total au 31 décembre 1922
Installations diverses	12,061,870 80	—	12,061,870 80
Groupe alternateur 5000 kw	529,635 70	—	529,635 70
Acquisition et pose de limiteurs de vitesse	103,432 —	—	103,432 —
Achat terrain Luthi-Tribolet	55,275 35	—	55,275 35
Imprévu	211,734 85	— 427 90	211,306 95
Extension du réseau aérien	1,076,395 65	—	1,076,395 65
" " souterrain	3,147,690 50	—	3,147,690 50
Remplacement de 4 turbines	807,383 85	4,220 35	811,604 20
Station transformatrice	4,498,499 95	288,714 05	4,787,214 —
Etude du régime des rivières la Versoix et la London	10,500 —	—	10,500 —
Extension des installations de l'Usine à vapeur	599,850 30	62,275 05	662,125 35
Achat de terrains Vernier Luthi et consorts	3,024 85	—	3,024 85
Accumulateurs, diverses installat. à l'Usine de Chèvres	—	49,848 60	49,848 60
Construction station transformatrice aux Casemates	—	255,490 85	255,490 85
	23,105,293 80	660,121 —	23,765,414 80

Usine de Chèvres.

Situation des crédits au 31 décembre 1922.

TRAVAUX	CRÉDITS VOTÉS	TOTAL AU 31 DÉCEMB. 1921	DÉPENSÉ EN 1922	TOTAL AU 31 DÉCEMB. 1922	NON DÉPENSÉ	DÉPENSÉ EN PLUS
S. A. l'Energie de l'Ouest-Suisse . .	625,000 —	250,000 —	375,000 —	625,000 —	—	—
Station transformatrice	4,787,214 —	4,498,499 95	288,714 05	4,787,214 —	—	—
Achat de terrains à Vernier, F ^s Ludi et Lucie Besson	3,063 40	3,024 85	—	3,024 85	38 55	—
Remboursement Participation Plain- palais	314,000 —	314,000 —	—	314,000 —	—	—
Imprévu	—	—	—	—	—	38 55
Comptes clôturés à fin 1922 . . .	5,729,277 40	5,065,524 80	663,714 05	5,729,238 85	38 55	38 55
Imprévu Crédit voté antérieurement. 49,474 10 Porté ci-dessus. 38 55	49,512 65	26,504 45	— 427 90	26,076 55	23,436 10	—
Accumulateurs, diverses installations électriques à Chèvres	150,000 —	—	49,848 60	49,848 60	100,151 40	—
Extension du réseau aérien	4,365,650 —	1,076,395 65	—	1,076,395 65	141,563 85	—
" " souterrain	—	3,147,690 50	—	3,147,690 50	—	—
Remplacement de 4 turbines à l'Usine de Chèvres	900,000 —	807,383 85	4,220 35	811,604 20	88,395 80	—
Extension des installations de l'Usine à vapeur	665,000 —	599,850 30	62,275 05	662,125 35	2,874 65	—
Construction d'une station transfor- matrice aux Casemates.	345,000 —	—	255,490 85	255,490 95	89,509 15	—
	6,475,162 65	5,657,824 75	371,406 95	6,029,231 70	445,930 95	—

1922

Service

DÉPENSES			
1921	Budget de 1922		Comptes de 1922
A. Exploitation.			
15,698 25	16,000 —	1. Traitement du Directeur	16,000 —
16,000 —	16,000 —	2. " " adjoint	16,000 —
12,000 —	12,000 —	3. " d'un Ingénieur	12,000 —
79,775 30	40,000 —	4. Employés techniques (études).	75,129 80
138,646 50	120,000 —	5. " de bureaux	116,291 35
29,800 65	25,000 —	6. Frais de bureaux	19,259 55
26,239 30	25,000 —	7. " techniques	18,932 10
46,062 50	60,000 —	8. Assurance du personnel (accidents-maladies)	61,485 35
91 70	1,000 —	9. Indemnités pour habillements	323 50
37,299 15	50,000 —	10. Usine de l'Ile et gardiennage	56,045 40
53,573 —	65,000 —	11. Entretien des transformateurs	105,511 —
14,862 05	20,000 —	12. Surveillance des moteurs	28,008 70
13,535 65	7,000 —	13. Essais des transformateurs, machines, câbles, etc.	16,802 35
8,346 25	30,000 —	14. Fourniture des lampes	858 55
303,943 25	220,000 —	15. Service de l'éclairage	295,843 20
376,637 55	300,000 —	16. Entretien des compteurs	337,157 45
3,130,000 —	2,800,000 —	17. Energie électrique	3,130,000 —
150,964 25	130,000 —	18. Entretien du réseau souterrain	158,606 60
203,084 35	190,000 —	19. " du réseau aérien	188,923 75
10,090 75	8,000 —	20. Chauffage	6,417 35
14,930 75	8,000 —	21. Outillage	14,409 25
9,212 50	10,000 —	22. Loyers	12,400 60
15,428 15	13,000 —	23. Assurances	16,252 50
—	25,000 —	24. Fonds de renouvellement des compteurs	25,000 —
82,365 25	79,365 —	25. Caisse de retraite et d'invalidité (Part de la Ville)	106,062 60
8,445 20	—	26. Salaires payés au personnel mobilisé	9,908 75
—	6,200 —	28. Pensions allouées à d'anciens employés	7,202 30
—	—	— Primes d'ancienneté	11,900 —
4,797,032 30	4,276,565 —	Total des dépenses d'exploitation	4,862,732 —
557,902 70	533,581 10	29. Part des frais d'administration générale 58,13 % sur Fr. 1,026,617 65	596,789 35
5,354,935 —	4,810,146 10		5,459,521 35
2,029,698 25	—	Excédent des recettes	2,236,489 50
7,384,633 25	4,810,146 10		7,696,010 85

Electrique

1922

RECETTES			
1921	Budget de 1922		Comptes de 1922
5,504,718 30	5,500,000 —	1. Recettes d'éclairage	5,827,214 20
1,120,710 30	700,000 —	2. " des moteurs	1,183,596 80
367,860 70	350,000 —	3. " des compteurs	207,851 30
391.343 95	300,000 —	4. " du Service de l'éclairage	413,974 15
—	20,000 —	5. " nettes d'Appareillage	63,374 40
<u>7,384,633 25</u>	<u>6,870,000 —</u>		<u>7,696,010 85</u>

Service électrique

Doit	COMPTE PROFITS ET PERTES	Avoir	
31 déc. 1922: Intérêts 3,95% sur Capital à fin 1921	517,214 85	31 déc. 1922: Excédant des recettes	2,236,489 50
" " : Amortissements	558,550 10		
" " : Bénéfice net	1,160,724 55		
	2,236,489 50		2,236,489 50
Actif	BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1922	Passif	
Dépenses d'installations au 31 décembre 1921	18,631,247 60	Compte capital	13,148,751 70
Installations de 1922	611,233 60	" Créanciers divers	56,981 20
Capital dépensé au 31 décembre 1922	19,242,481 20	" Participations	243,593 60
Amortissements acquis à fin 1921 5,535,179 40	6,093,729 50	" Fonds de renouvellement	25,000 —
Amortissements de 1922 558,550 10	13,148,751 70	" Ville de Genève	1,192,958 —
	1,331,589 65		
Débiteurs divers	186,943 15		
Travaux en cours	14,667,284 50		14,667,284 50
Doit	FONDS DE RÉNOUVELLEMENT	Avoir	
31 déc. 1922: Solde à nouveau	25,000	31 déc. 1922: Apport budgétaire	25,000
	25,000		25,000
		31 déc. 1922: Solde à ce jour	25,000

Service électrique. — Travaux neufs au 31 décembre 1922.

		RÉSEAU	AVANCES pour installat. chez particul. par appareillage et subv. div.	AVANCES pr installat. chez partic. par entrep. et subv. div.	PRISES ET RACCOR- DEMENTS	TOTALS		TOTAL GÉNÉRAL
						à fin 1921	de 1922	
Ville	1921	2,430,151 85	495,506 10	1,145,582 05	1,447,494 10	5,518,734 10	—	5,158,346 15
	1922	- 433,705 40	2,560 65	15,410 60	55,346 20	—	-360,887 95	
Plainpalais	1921	1,151,708 80	69,919 40	641,019 65	832,890 05	2,695,537 90	—	2,393,653 25
	1922	- 336,837 45	3,139 70	4,343 10	27 470 —	—	-301,884 65	
Eaux-Vives	1921	596,710 10	30,270 40	356,770 25	479,812 30	1,463,563 05	—	1,325,786 45
	1922	- 151,315 35	1,111 05	4,658 65	7,769 05	—	-137,776 60	
Petit-Saconnex	1921	619,377 20	31,580 45	241,132 95	477,246 80	1,369,337 40	—	1,198,825 50
	1922	- 203,274 20	231 80	16,032 25	16,498 25	—	-170,511 90	
Versoix	1921	157,662 —	6,624 —	10,069 40	52,160 70	226,516 10	—	180,717 30
	1922	- 51,333 25	304 45	1,848 85	3,381 15	—	- 45,798 80	
Chêne-Bougeries	1921	199,772 55	7,759 50	39,257 15	165,541 10	412,330 30	—	307,832 80
	1922	- 105,902 20	214 45	447 50	742 75	—	-104,497 50	
Carouge	1921	442,757 20	13,326 85	82,010 60	283,335 80	821,430 45	—	822,689 65
	1922	- 48,710 45	832 90	4,915 75	44,221 —	—	- 1,259 20	
Genthod	1921	23,947 30	1,435 85	3,723 60	25,449 20	54,555 95	—	38,488 45
	1922	- 17,413 05	112 10	800 55	432 90	—	- 16,067 50	
Cologny	1921	83,964 —	5,445 65	6,213 85	55,609 65	151,233 15	—	113,450 80
	1922	- 38,528 25	148 70	469 75	127 45	—	- 37,782 35	
Chêne-Bourg	1921	84,340 10	3,215 60	18,473 25	85,723 75	191,752 70	—	164,398 45
	1922	- 34,451 20	87 70	804 85	6,204 40	—	- 27,354 25	
Meyrin	1921	90,140 20	1,834 35	13,752 05	40,767 95	146,494 55	—	131,822 60
	1922	- 19,205 10	70 90	— 129 90	4,592 15	—	- 14,671 95	
Satigny	1921	70,654 85	3,732 15	15,308 15	39,125 50	128,820 65	—	114,857 55
	1922	- 17,169 95	—	—	3,206 85	—	- 13,963 10	
Veyrier	1921	62,228 75	885 15	7,966 70	30,591 40	101,672 —	—	83,206 70
	1922	- 21,150 85	9 05	58 40	2,618 10	—	- 18,465 30	
Chancy	1921	17,224 75	404 45	3,454 85	8,030 60	29,114 65	—	25,608 45
	1922	- 3,553 45	—	— 205 35	252 60	—	- 3,506 20	
Avully	1921	20,119 95	671 50	5,501 65	7,692 60	33,985 70	—	33,098 40
	1922	- 935 55	—	100 55	52 30	—	- 887 30	
Cartigny	1921	27,595 80	1,446 15	7,738 15	11,301 20	48,081 30	—	45,228 20
	1922	- 2,909 10	—	98 85	— 42 85	—	- 2,853 10	

Soral	1921	10,331	—	631 45	6,356 95	8,783 75	26,103 15	—	25,485 85
	1922	—	790 10	47 75	125 05	—	—	617 30	
Lacconnex	1921	19,799	75	696 80	4,060 15	5,527 40	30,084 10	—	28,525 40
	1922	—	1,873 60	54 85	322 95	—	—	1,558 70	
Russin	1921	13,861	25	3,384 10	1,713 95	6,659 40	25,618 70	—	24,802 90
	1922	—	862 95	—	58 35	—	—	815 80	
Bardonnex	1921	40,906	45	1,420 45	11,738 60	23,534 80	77,600 30	—	72,615 15
	1922	—	5,079 80	4 55	166 50	—	—	4,985 15	
Thônex	1921	34,863	65	2,393 85	8,311 90	23,862 35	69,431 75	—	64,936 95
	1922	—	7,441 30	44 80	101 65	—	—	4,494 80	
Dardagny	1921	82,337	25	13,285 55	2,030 95	15,227 65	112,881 40	—	99,503 90
	1922	—	15,171 65	89 55	12 45	—	—	13,377 50	
Collonge-Bellerive	1921	107,731	90	3,416 85	24,269 60	56,892 —	192,310 35	—	164,089 20
	1922	—	31,657 35	157 30	829 95	—	—	28,221 15	
Meinier	1921	50,555	60	1,232 30	8,959 35	11,936 90	72,684 15	—	69,284 20
	1922	—	4,167 20	—	58 40	—	—	3,399 95	
Jussy	1921	37,927	25	2,725 20	13,971 85	19,077 30	73,701 60	—	69,107 30
	1922	—	5,091 90	—	353 15	—	—	4,594 30	
Anières	1921	43,038	75	1,756 25	10,740 50	22,727 90	78,263 40	—	69,586 10
	1922	—	9,995 55	57 80	113 90	—	—	8,677 30	
Choulex	1921	15,694	80	951 85	4,696 20	10,392 40	31,735 25	—	28,279 75
	1922	—	3,495 —	—	—	—	—	3,455 50	
Corsier	1921	36,455	15	1,834 75	8,407 85	15,240 —	61,937 75	—	55,544 05
	1922	—	6,535 70	50 30	—	—	—	6,393 70	
Gy	1921	7,828	75	434 75	3,594 10	4,263 65	16,121 25	—	15,179 —
	1922	—	942 25	—	—	—	—	942 25	
Hermance	1921	28,329	55	1,022 05	9,565 10	16,803 15	55,719 85	—	51,128 20
	1922	—	4,829 —	—	98 85	—	—	4,591 65	
Troinex	1921	20,543	15	573 25	1,653 60	13,062 85	35,832 85	—	30,553 20
	1922	—	6,959 90	—	19 10	—	—	5,279 65	
Plan-les-Ouates	1921	58,876	20	2,065 55	13,988 80	25,351 15	100,281 70	—	88,220 —
	1922	—	14,972 75	4 55	462 15	—	—	12,061 70	
Perly-Certoux	1921	19,760	10	584 10	6,815 25	10,166 40	37,325 85	—	34,800 85
	1922	—	2,848 90	2 25	58 40	—	—	2,525 —	
Vandœuvres	1921	47,671	20	3,467 30	4,588 05	28,285 30	84,011 85	—	66,350 20
	1922	—	19,117 95	—	215 60	—	—	17,661 65	
Aire-la-Ville	1921	6,289	35	573 05	2,580 45	5,182 05	14,624 90	—	14,393 —
	1922	—	854 10	—	186 35	—	—	231 90	
<i>A reporter.</i>		5,132,164	75	725,844 15	2,798,854 70	4,553,532 30	14,589,430 10	-1,379,034 20	13,210,395 90

Service électrique. — Travaux neufs au 31 décembre 1922 (Suite).

		RÉSEAU	AVANCES pour installat. chez particul. par appareil ¹¹ *** et subv. div.	AVANCES pour installat. chez partic. par entrep. et subv. div.	PRISES ET RACCOR- DEMENTS	TOTALS		TOTAL GÉNÉRAL
						à fin 1921	de 1922	
	<i>Report.</i>	5,132,164 75	725,844 15	2,798,854 70	4,553,532 30	14,589,430 10	-1,379,034 20	13,210,395 90
Confignon	1921	32,370 05	2,045 05	5,366 30	11,759 90	51,541 30	—	45,860 90
	1922	— 6,445 55	114 25	58 40	592 50	—	— 5,680 40	
Bellevue	1921	43,757 35	2,123 35	3,426 15	19,978 75	69,285 60	—	53,800 40
	1922	— 17,121 05	60 20	262 60	1313 05	—	— 15,485 20	
Bernex	1921	52,554 95	3,970 10	16,062 —	22,392 15	94,979 20	—	90,551 55
	1922	— 5,090 80	175 65	—	487 50	—	— 4,427 65	
Onex	1921	25,779 20	1,521 25	6,226 30	14,361 25	47,888 —	—	42,076 80
	1922	— 6,327 95	60 90	379 75	76 10	—	— 5,811 20	
Pregny	1921	46,046 75	1,592 65	7,029 35	40,176 95	94,845 70	—	74,882 75
	1922	— 20,518 15	2 25	151 90	401 05	—	— 19,962 95	
Vernier	1921	235,486 90	10,046 75	17,611 60	100,828 55	363,973 80	—	275,617 35
	1922	— 93,308 65	124 40	625 15	4,202 65	—	— 88,356 45	
Lancy	1921	190,345 85	14,052 75	42,424 60	149,438 65	396,261 85	—	316,221 25
	1922	— 86,065 20	362 35	1,397 25	4,265 —	—	— 80,040 60	
Compte Compteurs	1921	2,301,583 —	—	—	—	2,301,583 —	—	2,386,744 55
	1922	85,161 55	—	—	—	—	85,161 55	
Compte horloges.	1921	27,215 60	—	—	—	27,215 60	—	62,771 —
	1922	35,555 40	—	—	—	—	35,555 40	
Transformateurs.	1921	2,023,837 30	—	—	—	—	2,023,837 30	2,089,315 30
	1922	65,478 —	—	—	—	—	65,478 —	
Compte Moteurs.	1921	217,759 60	—	—	—	217,759 60	—	217,759 60
	1922	—	—	—	—	—	—	
Usines		376,483 85	—	—	—	376,483 85	—	376,483 85
		<u>5,133,074 30</u>	<u>5,523,628 45</u>	<u>2,899,876 05</u>	<u>4,923,806 35</u>	<u>18,631,247 60</u>	<u>611,233 60</u>	<u>19,242,481 20</u>
Au 31 décembre 1921		4,946,879 35	5,363,660 25	751,858 90	2,844,163 80	4,724,685 30	—	18,631,247 60
Extra-budgétaires de 1922		—	—	10,237 15	55,712 25	199,121 05	265,070 45	611,233 60
Crédits spéciaux		186,194 95	159,968 20	—	—	—	346,163 15	—
		<u>5,133,074 30</u>	<u>5,523,628 45</u>	<u>762,096 05</u>	<u>2,899,876 05</u>	<u>4,923,806 35</u>	<u>611,233 60</u>	<u>19,242,481 20</u>

SERVICE ÉLECTRIQUE

Situation des crédits au 31 décembre 1922.

COMPTES	VOTÉ	DÉPENSÉ AU 31 DÉCEMBRE 1921	DÉPENSES DE 1922	TOTAL	DÉPENSÉ EN PLUS	NON DÉPENSÉ
Réseau	7,057,883 —	6,619,193 90	225,446 20	6,844,640 10	—	213,242 90
Compteurs et moteurs . . .	700,000 —	82,905 95	120,716 95	203,622 90	—	496,377 10
	<u>7,757,883 —</u>	<u>6,702,099 85</u>	<u>346,163 15</u>	<u>7,048,263 —</u>	<u>—</u>	<u>709,620 —</u>

1922

Service

DÉPENSES			
1921	Budget de 1922		Comptes de 1922
A. Exploitation.			
14,000 —	14,000 —	1. Traitement du Directeur	14,000 —
9,104 20	10,000 —	2. » de l'ingénieur de l'usine (logement)	10,000 —
—	10,000 —	3. » » du service extérieur	6,666 65
5,800 —	6,500 —	4. » d'un chimiste	6,500 —
97,084 30	85,000 —	5. Employés de bureaux	77,427 —
119,931 55	135,000 —	6. Réclamations et service des compteurs	129,413 75
537,151 10	550,000 —	9. Solde du personnel de l'usine	487,478 20
181,082 —	300,000 —	12. Service des sous-produits	185,627 15
45,952 —	66,000 —	13. Assurance du personnel (accidents-maladies)	60,460 95
149,850 40	180,000 —	14. Entretien de l'usine	145,463 20
99,848 40	130,000 —	15. » des canalisations et candélabres	116,394 85
55,558 40	50,000 —	16. Service de l'éclairage public	48,862 75
2,886,959 65	3,275,000 —	17. Houilles	2,461,343 50
146,457 05	—	19. Tourbe	—
171,538 75	180,000 —	20. Huiles	96,202 35
84,951 50	60,000 —	24. Entretien des compteurs	343,988 65
17,995 95	25,000 —	25. Frais généraux	19,473 75
26,017 55	30,000 —	26. Assurances	25,879 50
5,533 35	5,400 —	27. Loyers	5,400 —
31,671 20	73,000 —	28. Contributions	28,614 80
82,335 65	79,925 —	29. Caisse de retraite et d'invalidité (part de la Ville)	90,893 45
88,000 —	90,000 —	30. Fonds de renouvellement	90,000 —
2,698 10	—	31. Salaires payés au personnel mobilisé	3,042 20
—	18,000 —	33. Pensions allouées à d'anciens employés	22,153 50
—	—	Primes d'ancienneté	8,675 —
4,859,521 10	5,372,825 —	Total des dépenses d'exploitation	4,483,961 20
263,613 50	314,543 80	34. Part des frais d'administration générale 31,14 % sur Fr. 1,026,617 65	319,655 50
5,123,134 60	5,687,368 80		4,803,616 70
2,021,665 90	—	Excédent de recettes	2,191,380 10
7,144,800 50	5,687,368 80		6,994,996 80

du Gaz.

1922

RECETTES			
1921	Budget de 1922		Comptes de 1922
5,562,960 70	6,400,000 —	1. Vente du gaz aux abonnés	5,524,471 35
122,361 05	50,000 —	3. » » » Communes et à l'Etat . . .	68,302 45
851,397 45	700,000 —	4. » du coke et des boulets	875,037 70
198,476 90	190,000 —	6. » du goudron	197,051 75
40,745 45	60,000 —	7. » des eaux ammoniacales	85,381 25
51,100 25	38,000 —	8. Service des lanternes	43,639 30
315,183 70	350,000 —	9. Location de compteurs	198,513 —
2,575 —	2,600 —	10. Location des immeubles	2,600 —
7,144,800 50	7,790,600 —		6,994,996 80

COMPTABILITÉ

Doit.	COMPTE PROFITS ET PERTES			
	Fr.	Cent.		
1922 décembre 31 : Intérêts 3,95 % sur capital à fin 1921	511,282	95		
1922 » 31 : Amortissements	683,384	80		
1922 » 31 : Bénéfice net	996,712	35		
	2,191,380	10		
Actif.	BILAN AU 31			
	Fr.	Cent.	Fr.	Cent.
Dépenses d'installations au 31 décembre 1921	20,520,257	25		
Participations valeurs diverses » »	521,700	—	21,041,957	25
Installations de 1922	248,258	55		
Participations »	16,000	—		
Valeurs diverses »	—	253,200	11,058	55
Capital dépensé au 31 décembre 1922			21,053,015	80
Amortissements acquis au 31 décembre 1921	7,890,867	80		
» » » » » pour valeurs diverses	165,000	—		
Total des amortissements acquis à fin 1921	8,055,867	80		
Amortissements de 1922	683,727	65	8,739,595	45
Capital engagé à fin 1922			12,313,420	35
Travaux en cours			52,345	25
Débiteurs divers			798,194	55
Appareillage			2,299	25
			13,166,259	40
Doit.	FONDS DE			
	Fr.	Cent.		
1922 Décembre 31 : Dépenses de l'année	43,299	65		
1922 » 31 : Solde à nouveau	241,677	15		
	284,976	80		

SERVICE DU GAZ

DE L'EXERCICE 1922.	Avoir
	Fr. Cent.
1922 décembre 31 : Excédent de recettes	2,191,380 10
	2,191,380 10

DÉCEMBRE 1922	Passif.
Compte capital	12,313,420 35
Créanciers divers	11,728 05
Participations	290,164 10
Fonds de renouvellement	241,677 15
Ville de Genève.	309,269 75
	13,166,259 40

RENOUVELLEMENT	Avoir.
	Fr. Cent.
1921 décembre 31 : Solde à ce jour:	182,976 80
1922 » 31 : Apport budgétaire	90,000 —
» » » » supplémentaire	12,000 —
	284,976 80
1922 décembre 31 : Solde à ce jour	241,677 15

Service du Gaz.

Situation des crédits au 31 décembre 1922.

COMPTES	VOTÉ	DÉPENSÉ AU 31 DÉCEMBRE 1921	DÉPENSES DE 1922	TOTAL	NON DÉPENSÉ	DÉPENSÉ EN PLUS
Installation de récupération de chaleur et de production de vapeur	147,065 90	147,065 90	—	147,065 90	—	—
Rachat du réseau du gaz de Plainpalais	1,305,239 85	1,305,239 85	—	1,305,239 85	—	—
Usine pour distillation du goudron	87,000 —	117,298 55	— 29,503 75	87,794 80	—	794 80
Magasins Usine à gaz Châtelaine.	42,000 —	49,688 55	— 7,475 —	42,213 55	—	213 55
Achat d'une tourbière près Bavois et frais d'installation 105,000 —						
Extension des tourbières de Bavois et développement de l'exploitation 70,000 —	175,000 —	165,157 45	—	165,157 45	9,842 55	—
Porté à imprévu.	—	—	—	—	—	8,834 20
Comptes clôturés à fin 1922.	<u>1,756,305 75</u>	<u>1,784,450 30</u>	<u>— 36,978 75</u>	<u>1,747,471 55</u>	<u>9,842 55</u>	<u>9,842 55</u>
Imprévu : voté antérieurement. 27,251 15						
Comptes clôturés à fin 1922. 8,834 20	36,085 35	31,858 20	—	31,858 20	4,227 15	—
Participation au capital social de la Société Coopérative Suisse pour l'importation des charbons	158,000 —	79,000 —	—	79,000 —	79,000 —	—
Canalisations	3,108,000 —	2,910,158 15	48,511 70	2,958,669 85	149,330 15	—
Installation pour transport du coke à l'Usine de Châtelaine.	80,000 —	—	54,200 25	54,200 25	25,799 75	—
Compteurs à gaz	100,000 —	21,130 —	32,762 10	53,892 10	46,107 90	—
	<u>3,482,085 35</u>	<u>3,042,146 35</u>	<u>135,474 05</u>	<u>3,177,620 40</u>	<u>304,464 95</u>	<u>—</u>

SERVICE DU GAZ. — Travaux neufs au 31 décembre 1922.

		Canalisations et appareils d'éclairage public	COLONNES montantes	Installations intérieures	COMPTEURS	TOTAUX		TOTAL GÉNÉRAL
						à fin 1921	de 1922	
Genève	1921	1,206,802 10	669,563 95	544,074 15	884,052 45	3,304,492 65	—	2,423,314 60
	1922	— 575 25	2,252 55	1,197 10	— 884,052 45	—	— 881,178 05	
Plainpalais	1921	48,308 45	—	—	274 70	48,583 15	—	66,462 95
	1922	17,947 90	206 60	—	274 70	—	17,879 80	
Eaux-Vives	1921	315,848 20	232,826 15	170,936 65	336,302 90	1,055,913 90	—	721,715 05
	1922	1,917 95	186 10	—	— 336,302 90	—	— 334,198 85	
Petit-Saconnex	1921	368,395 70	163,175 60	121,675 35	254,772 05	908,018 70	—	663,954 45
	1922	10,570 10	137 70	—	— 254,772 05	—	— 244,064 25	
Chêne-Bougeries	1921	196,370 65	48,525 05	25,830 35	45,936 10	310,662 15	—	265,850 05
	1922	1,123 40	0 60	—	— 45,936 10	—	— 44,812 10	
Chêne-Bourg	1921	85,336 55	26,014 35	14,720 05	29,602 90	155,673 85	—	129,308 75
	1922	3,177 25	60 55	—	— 29,602 90	—	— 26,365 10	
Vandœuvres	1921	56,059 25	9,466 40	5,741 —	7,974 80	79,241 45	—	71,266 65
	1922	—	—	—	— 7,974 80	—	— 7,974 80	
Cologny	1921	77,563 30	9,503 65	6,745 15	11,160 05	104,972 15	—	93,812 10
	1922	—	—	—	— 11,160 05	—	— 11,160 05	
Vernier	1921	159,808 30	25,786 25	14,856 70	30,514 25	230,965 50	—	200,322 60
	1922	— 128 65	—	—	— 30,514 25	—	— 30,642 90	
Pregny	1921	79,770 75	9,617 20	6,133 50	10,894 15	106,415 60	—	95,499 80
	1922	— 21 65	—	—	— 10,894 15	—	— 10,915 80	
Grand-Saconnex	1921	37,559 35	6,892 30	3,951 60	9,849 65	55,252 90	—	49,170 15
	1922	766 90	—	—	— 9,849 65	—	— 9,082 75	
Choulex	1921	11,558 35	2,391 —	974 45	1,985 25	16,909 05	—	14,923 80
	1922	—	—	—	— 1,985 25	—	— 1,985 25	
Thônex	1921	62,283 85	13,022 40	6,507 95	10,557 60	92,371 80	—	83,063 55
	1922	1,249 35	—	—	— 10,557 60	—	— 9,308 25	
Collonge-Bellerive	1921	141,102 95	20,317 15	11,026 —	19,020 80	191,466 90	—	172,446 10
	1922	—	—	—	— 19,020 80	—	— 19,020 80	
Lancy	1921	215,223 85	44,309 75	24,336 —	55,414 75	339,284 35	—	292,431 65
	1922	8,562 05	—	—	— 55,414 75	—	— 46,852 70	
Veyrier	1921	80,918 25	14,439 50	7,603 50	12,309 80	115,271 05	—	103,442 70
	1922	481 45	—	—	— 12,309 80	—	— 11,828 35	
Carouge	1921	206,928 90	60,268 65	39,111 55	105,333 20	411,642 30	—	306,643 80
	1922	— 456 85	791 55	—	— 105,333 20	—	— 104,998 50	

Plan-les-Ouates...	1921	92,955 95	8,418 30	5,118 70	11,512 10	118,005 05	—	107,421 —
	1922	928 05	—	—	11,512 10	—	10,584 05	—
Onex.....	1921	30,372 40	3,801 75	1,928 40	4,157 80	40,260 35	—	38,591 25
	1922	2,488 70	—	—	4,157 80	—	1,669 10	—
Confignon.....	1921	22,584 60	2,578 25	1,423 40	3,165 75	29,752 —	—	26,571 —
	1922	15 25	—	—	3,165 75	—	3,181 —	—
Bernex.....	1921	17,697 35	3,427 80	1,877 25	4,831 25	27,833 65	—	23,002 40
	1922	—	—	—	4,831 25	—	4,831 25	—
Troinex.....	1921	27,172 35	2,746 40	1,525 20	4,998 30	36,442 25	—	31,437 95
	1922	6 —	—	—	4,998 30	—	5,004 30	—
Perly-Certoux...}	1921	28,647 60	2,253 25	1,223 45	2,637 20	34,761 50	—	32,112 30
	1922	12 —	—	—	2,637 20	—	2,649 20	—
Bardonnex.....	1921	23,433 50	2,694 90	1,332 80	3,321 45	30,782 65	—	27,455 20
	1922	6 —	—	—	3,321 45	—	3,327 45	—
Bellevue.....	1921	21,167 55	1,696 30	851 55	2,521 25	26,236 65	—	23,710 90
	1922	4 50	—	—	2,521 25	—	2,525 75	—
Genthod.....	1921	49,861 30	3,813 05	1,597 85	4,156 60	59,428 80	—	55,269 10
	1922	3 10	—	—	4,156 60	—	4,159 70	—
Versoix.....	1921	112,039 70	12,129 85	6,130 30	15,257 10	145,556 95	—	130,837 70
	1922	537 85	—	—	15,257 10	—	14,719 25	—
Meyrin ..	1921	62,382 20	7,689 40	3,411 60	7,371 70	80,854 90	—	73,473 20
	1922	10 —	—	—	7,371 70	—	7,381 70	—
Appareils en compte à demi	1921	327,931 55	—	—	—	327,931 55	—	473,159 05
	1922	145,227 50	—	—	—	—	145,227 50	—
Camions automobiles	1921	39,514 95	—	—	—	39,514 95	—	39,514 95
	1922	—	—	—	—	—	—	—
Tourbières de Bavois	1921	165,157 45	—	—	—	165,157 45	—	165,157 45
	1922	—	—	—	—	—	—	—
Compteurs	1921	1,889,885 90	—	—	—	—	1,889,885 90	1,922,648 —
	1922	32,762 10	—	—	—	—	32,762 10	—
Usin. Couloivre	1921	2,473,495 80	—	—	—	2,473,495 80	—	2,473,495 80
	1922	—	—	—	—	—	—	—
Usine de Châtelaine	1921	8,048,865 45	—	—	—	8,048,865 45	—	8,065,739 95
	1922	16,924 50	—	—	—	—	16,924 50	—
Rachat Gaz de Plainpalais	1921	1,305,239 85	—	—	—	1,305,239 85	—	1,305,239 85
	1922	—	—	—	—	—	—	—
Capital à fin 1922 ..	14,445,005 05	3,880,664 95	1,411,004 25	1,031,841 55	—	20,520,257 25	248,258 55	20,768,515 80
Au 31 décembre 1921.	14,250,090 95	3,832,153 25	1,407,368 60	1,030,644 45	—	20,520,257 25	—	20,520,257 25
Extra crédits.....	145,227 50	—	3,635 65	1,197 10	—	—	150,060 25	248,258 55
Crédits spéciaux....	49,686 60	48,511 70	—	—	—	—	98,198 30	—
	14,445,005 05	3,880,664 95	1,411,004 25	1,031,841 55	—	20,520,257 25	248,258 55	20,768,515 80

USINE N° 3

Situation des dépenses au 31 décembre 1922.

	Crédits votés	Dépensé au 31 décembre 1921	Dépenses de 1922	Total	Non dépensé	Dépensé en plus
Etudes.	44.296,40	44.296,40	—	44.296,40	—	—
Achat de terrains	320.737,35	320.392,70	—	320.392,70	344,65	—
Restitution d'énergie. . .	20.186,65	20.186,65	—	20.186,65	—	—
Intérêts et contributions .	119.068,65	119.068,65	—	119.068,65	—	—
Sondages	26.093,75	26.093,75	—	26.093,75	—	—
Concours	29.053,75	29.053,75	—	29.053,75	—	—
Dépenses nouvelles. . . .	10.560,—	164.118,25	69.733,65	233.851,90	—	223.291,90
	569.996,55	723.210,15	69.733,65	792.943,80	344,65	223.291,90

4° STATISTIQUE

CONTENTIEUX

Recouvrement de sommes dues aux Services.

Sommes recouvrées en 1922		Fr. 145.281,85
Affaires en cours fin 1921.	2.344	
» reçues en 1922	4.560	
	<hr/>	
En cours en 1922	6.904	
	<hr/> <hr/>	
Affaires soldées	2.121	
» régées pour partie	154	
» retirées par les services, classées pour insolvabilité, domiciles introuvables, etc.	708	
» reportées à 1923	3.921	
	<hr/>	
Total égal	6.904	

Abonnés des différents services.

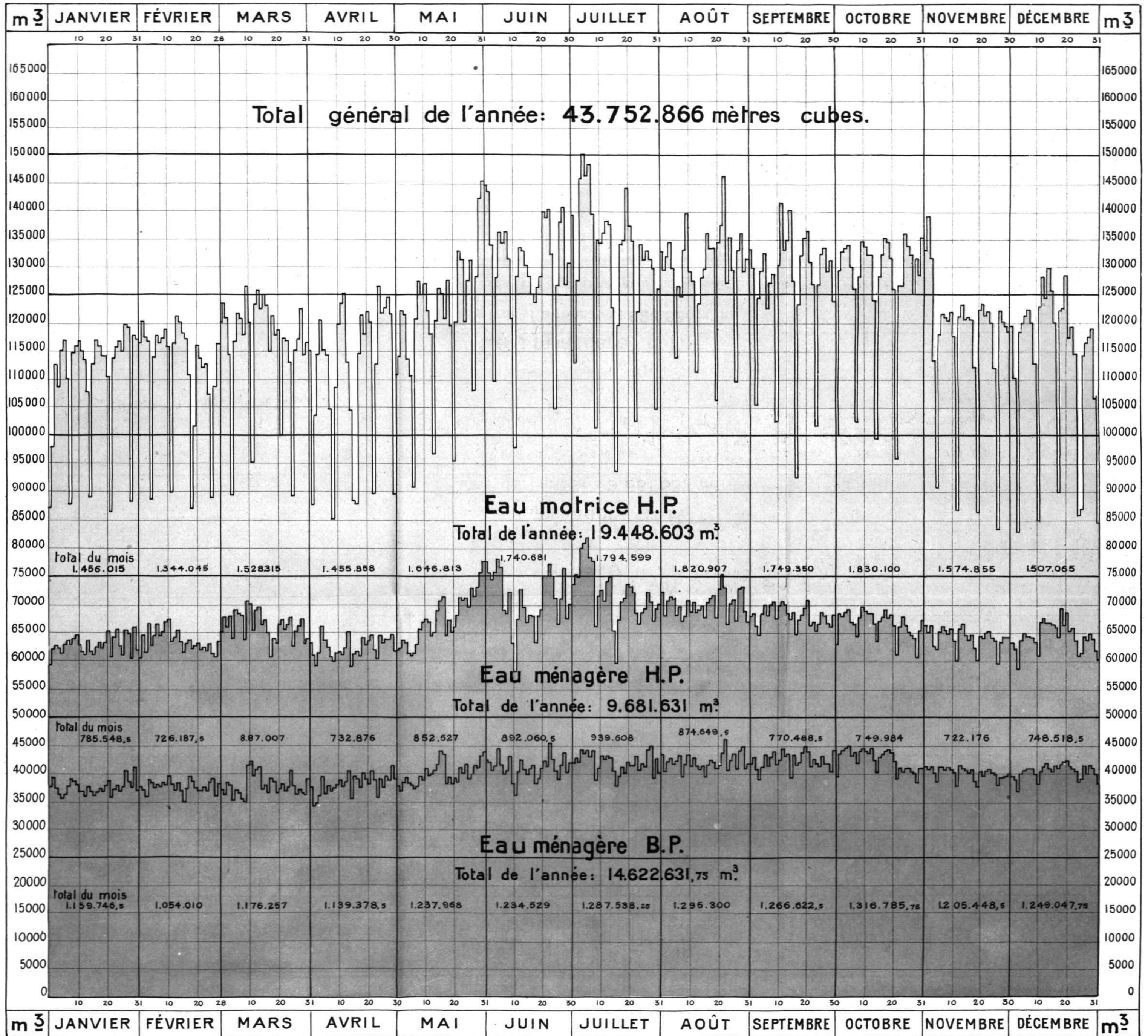
	EAU			TOTAUX
	Ménagère.	Motrice.	Industrielle.	
SERVICE DES EAUX				
Au 31 décembre 1922	10,402	509	171	11,082
» 1921	10,085	511	164	10,760
Augmentation	317	—	7	322
Diminution	—	2	—	—
USINE DE CHÈVRES				
Au 31 décembre 1922	—	—	—	21
» 1921	—	—	—	20
Augmentation	—	—	—	1
SERVICE ÉLECTRIQUE				
		Lumière.	Force.	
Au 31 décembre 1922	—	51,298	1,408	52,706
» 1921	—	50,099	1,424	51,523
Augmentation	—	1,199	—	1,183
Diminution	—	—	16	—
SERVICE DU GAZ				
Au 31 décembre 1922	—	—	—	46,054
» 1921	—	—	—	35,909
Augmentation	—	—	—	10,145
RÉCAPITULATION				
	<i>1921</i>	<i>1922</i>	Augmentation.	
Service des eaux	10,760	11,082	322	
Usine de Chèvres.	20	21	1	
Service électrique	51,523	52,706	1,183	
Service du gaz.	35,909	46,054	10,145	
Totaux	98,212	109,863	11,651	

TABLEAU
des débits moyens du Rhône à Genève pendant les dix dernières années.
(En m³ par seconde.)

ANNÉES	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octob.	Nov.	Déc.	Moyennes
1913 . . .	121,6	165,3	172,4	208,6	226,7	467,8	290,9	351,6	302,3	135,9	191,1	143,5	231,4
1914 . . .	121,6	114,8	161,5	287,5	345,5	365,3	542,7	626,5	414,3	125,4	107,3	149,2	280,1
1915 . . .	178,4	135,7	155	247,8	370,8	579,8	557,3	452,1	255,3	147,9	129,3	216,8	285,5
1916 . . .	183,1	183,6	205	172,5	325,6	446,2	572,1	479,7	238,1	158,8	236,2	217,2	284,8
1917 . . .	273,1	157,1	128,6	117,8	339,5	496,8	504,7	485,8	338,8	255,8	172,7	167,6	286,5
1918 . . .	157,4	140	132,1	127,3	203,2	352,5	477,6	357,9	384	175,8	154,8	181,6	237
1919 . . .	271,6	228,4	249,8	284,2	301,1	493	557,9	459,5	257,3	191	165,7	174,2	302,8
1920 . . .	286,8	238,1	216,9	223,5	327,6	526,2	586,3	433,2	294	215,8	175,0	127,7	304,3
1921 . . .	89,7	86,4	79,8	77,5	84,2	150	342,6	403,1	296,2	144,8	97	94,7	162,2
1922 . . .	96,3	100,9	148,2	292,2	340,2	573	575,2	505,3	316,2	196,3	216	144,3	292
Moyennes .	178	155	164,9	203,9	286,4	445,1	500,7	455,5	309,7	174,	164,5	161,7	266,7

BÂTIMENT DES TURBINES DE LA COULOUVRENIÈRE

GRAPHIQUE DE L'EAU ÉLEVÉE PAR LES POMPES EN 1922



**Etat des conduites selon leurs diamètres
au 31 décembre 1922.**

DIAMÈTRE DES TUYAUX m/m.	Longueurs				
	BASSE PRESSION MÈTRES		HAUTE PRESSION MÈTRES		TOTAUX MÈTRES
	ÉTAT fin 1921	POSÉ en 1922	ÉTAT fin 1921	POSÉ en 1922	ÉTAT fin 1922
700	—	—	30	—	30
600	34	—	4,475	—	4,509
500	2,287	—	2,464	—	4,751
450	—	—	86	—	86
400	—	—	11,885	—	11,885
350	1,294	—	1,169	—	2,463
300	124	—	16,707	—	16,831
250	11,540	+ 150	8,450	—	20,140
200	6,133	—	58,350	+ 250	64,733
180	174	—	—	—	174
165	141	—	—	—	141
160	343	—	—	—	343
150	4,953	+ 32	51,322	+ 5,235	61,542
135	218	—	842	—	1,060
120	3,775	+ 10	16,618	— 401	20,002
110	4,940	—	875	— 250	5,565
100	29,444	+ 25	122,706	+ 2,121	154,296
90	43	—	3,705	—	3,748
82	1,418	—	—	—	1,418
80	24,682	— 150	23,702	+ 2,041	50,275
75	554	—	5,994	—	6,548
70	3,783	—	377	—	4,160
65	777	—	—	—	777
60	8,602	—	14,779	+ 1,595	24,976
55	1,836	—	—	—	1,836
50	3,856	—	11,795	—	15,651
40	1,082	—	686	+ 44	1,812
33	—	—	600	—	600
30	—	—	97	—	97
27	—	—	680	—	680
25	—	—	10	—	10
Totaux. . .	112,100		369,039		481,139
Conduites particulières (détail compte rendu de 1907, p. 368) . . .					3,292
			Total général. . .		484,431

Abonnements

A. Abonnements d'eau ménagère, industrielle, agricole et de bouches à incendie.

	BASSE PRESSION				HAUTE PRESSION			
	Nombre d'abts au 31 déc. 1921	Nouveaux abonnements	Abonnements supprimés	Etat au 31 déc. 1922	Nombre d'abts au 31 déc. 1921	Nouveaux abonnements	Abonnements supprimés	Etat au 31 déc. 1922
1° Au compteur :								
Eau ménagère	1211	48	23	} 1255	2932	336	17	} 3348
Abon ^{ts} transformés de la jauge au compteur .	—	19	—		—	97	—	
Abon ^{ts} transformés du compteur à la jauge .	—	—	—		—	—	—	
Eau industrielle	44	—	—	44	42	3	1	44
Eau agricole	8	—	—	8	70	6	6	70
2° A la jauge :								
Eau ménagère	3256	—	42	} 3195	2713	7	29	} 2594
Abon ^{ts} transformés de la jauge au compteur .	—	—	19		—	—	97	
» » du compteur à la jauge .	—	—	—		—	—	—	
3° Concessions pour								
bouches à incendie particulières	33	1	—	34	117	3	2	118

Répartition des abonnements d'eau ménagère par communes.

COMMUNES	Réseau basse pression	Réseau haute pression	COMMUNES	Réseau basse pression	Réseau haute pression
Genève	2312	214	<i>Report</i>	3007	1773
Aire-la-Ville	—	31	Laconnex	—	35
Anières	—	96	Lancy	—	669
Avully	—	48	Meinier	—	49
Avusy	—	43	Meyrin	—	269
Bardonnex	—	107	Onex	—	93
Bellevue	—	87	Perly-Certoux	—	62
Bernex	—	195	Plainpalais	1309	125
Carouge	—	30	Plan-les-Ouates	—	243
Cartigny	—	72	Pregny	—	151
Chêne-Bourg	—	1	Presinge	—	31
Choulex	—	5	Puplinge	—	45
Chancy	—	60	Russin	—	35
Collonge-Bellerive	—	179	Petit-Saconnex	134	968
Cologny	—	67	Grand-Saconnex	—	133
Confignon	—	102	Satigny	—	206
Corsier	—	62	Soral	—	60
Dardagny	—	32	Thônex	—	16
Eaux-Vives	695	60	Troinex	—	132
Genthod	—	97	Vandœuvres	—	11
Gy	—	28	Vernier	—	471
Hermance	—	58	Versoix	—	326
Jussy	—	99	Veyrier	—	39
<i>A reporter</i>	3007	1773	Total	4450	5942

B. Abonnements d'eau motrice.

	Nombre d'abonnements au 31 déc. 1921	Nouveaux abonnements	Abonnements supprimés	Etat au 31 déc. 1922	
				Nombre d'abonnem ^{ts}	Puissances installées Chevaux
1° <i>Moteurs et turbines.</i>					
Sur le réseau à basse pression :					
A forfait	7	—	—	7	11
Au compteur	16	—	1	15	26 ¹ / ₂₀
2° <i>Turbines.</i>					
Sur le réseau à haute pression :					
A forfait	76	4	5	75	721 ³ / ₅
Au compteur	75	3	2	76	284
3° <i>Ascenseurs</i>	337	6	1	342	684
4° <i>Aspirateurs de poussières</i>	155	2	1	156	312
5° <i>Appareils divers</i> (éjecteurs, souffle- ries, etc.)	91	9	4	96	72

Consommation d'eau ménagère à basse pression.

	M ³	M ³	M ³
Eau ménagère à la jauge.			
3195 concessions débitant 7668 $\frac{1}{4}$ litres à 525,6 ^{m³} par litre et par an	4,030,432		
<i>Total de l'eau ménagère à la jauge.</i>		4,030,432	
Eau ménagère au compteur.			
1286 compteurs débitant.	1,756,754		
<i>Total de l'eau ménagère au compteur.</i>		1,756,754	
Eau industrielle au compteur.			
57 compteurs débitant	502,649		
1 » Chemins de fer fédéraux, Gare de Cornavin débitant	258,869		
8 » eau agricole »	15,271		
<i>Total de l'eau industrielle au compteur.</i>		776,789	
Eau motrice.			
7 abonnés à la jauge débitant	297,000		
28 » au compteur y compris ascenseurs avec 28 compteurs	138,267		
<i>Total de l'eau motrice.</i>		435,267	
Ville de Genève.			
<i>Services autres que celui des eaux.</i>			
Abattoirs. au compteur.	475,927		
Ecoles primaires et collèges au compt. et à la jauge.	419,489		
Ecole d'horlogerie id.	26,805		
Théâtre à la jauge et au compteur.	64,066		
Bâtiments publics (musées, bibliot., etc.) jauge et compteur $\frac{1}{2}$	73,795		
Fontaines, jets d'eau, cascades	3,066,937		
Promenades	143,971		
Urinoirs et W.-C.	394,407		
Halles et marchés	78,057		
Cimetière de Plainpalais (40 litres)	13,140		
du 1 ^{er} avri au 15 novembre.	16,819		
A divers, 32 litres gratuits	600,000		
Lavage et arrosage des rues (75 % du total).	70,000		
Buanderie municipale rue Monthoux			
<i>Total pour les services municipaux.</i>		5,443,413	
<i>Total de l'eau vendue.</i>			12,442,655
Ville de Genève.			
<i>Service des eaux.</i>			
Immeuble Quai de la Poste, 2, atelier et chantiers	15,000		
Bâtiment des turbines (2 turbines à basse pression pour vannage et outillage	26,892	41,892	
Restitution aux usiniers.			
Dangler, teinturier, Coulouvrenière (eau indus- trielle, 5 litres)	2,628	2,628	44,520
Sur eau ménagère à la jauge, tolérance $\frac{1}{4}$	4,030,432		12,487,175
<i>Total de l'eau à basse pression.</i>			1,007,608
			<u>13,494,783</u>

Consommation d'eau ménagère à haute pression.

	M ³	M ³	M ³
Eau ménagère à la jauge.			
2594 concessions débitant 3942 litres à 525,6 m ³ par litre et par an	2,071,915		
Supplément de 55 litres 7 mois à Coligny	16,863		
<i>Total de l'eau ménagère à la jauge.</i>			2,088,778
Eau ménagère au compteur.			
3372 compteurs débitant	1,773,981		
<i>Total de l'eau ménagère au compteur.</i>			1,773,981
Eau industrielle et agricole.			
5 compteurs : M. le baron de Rothschild, Pregny	23,244		
1 " C ^{ie} P.-L.-M., gare des Eaux-Vives	14,480		
126 " eau industrielle et agricole	725,637		
77 " eau pour arrosage des routes	96,927		
<i>Total de l'eau industrielle et agricole.</i>			860,288
Ville de Genève.			
<i>(Services généraux).</i>			
Arrosage et lavage des rues (25 % du total)	200,000		
Jardin botanique, herbier Delessert, Ariana, jardins ouvriers, Parc de la Grange, etc.	236,263		
Cimetière de Châtelaine, (au compteur dès 1922)	3,982		
Cimetière de S ^t -Georges : pour concierge et fontaines (12 litres du 1 ^{er} avril au 15 nov.)	3,942		
pour alimentation des bassins au compteur depuis 1922	17,283	21,225	
Bâtiments municipaux	9,264		
<i>Total de l'eau pour les services municipaux.</i>			470,734
Ville de Genève.			
<i>(Service des eaux).</i>			
M. Tronchin à Bessinges. Au compteur	15,705		
A divers 28 litres gratuits de 525,6 m ³ par lit. et par an	14,706		
Bâtiment des turbines : 1 turbine 50 HP. éclairage, Pont Roulant (2/3 année)	295,500		
1 turbine de 15 HP. pour compresseur (2/3 année)	35,024		
2 turbines de 4 HP. pour vannage et giffard (2/3 ann.)			
<i>Total pour le service des eaux.</i>		360,935	
<i>Total de l'eau vendue.</i>			5,193,781
<i>Service des eaux.</i>			360,935
			5,554,716
Tolérance 1/4 sur eau à la jauge	2,071,915		517,979
<i>Total de l'eau ménagère à haute pression.</i>			6,072,695

Consommation d'eau motrice à haute pression.

	M ³	M ³	M ³
Eau motrice.			
71 abonnés à la jauge, y compris abonnem ^{ts} mixtes.	7,848,578		
386 • au compteur avec 572 compteurs . . .	1,777,888		
<i>Total de l'eau motrice.</i>			9,626,466
Ville de Genève.			
<i>(Services généraux).</i>			
Observatoire, eau motrice pour l'éclairage électrique	6,000		
Théâtre, 1 turbine, aspirateurs de poussières et passe-plats	86,024		
Buanderie municipale, rue de Monthoux, turbine, ascenseur.	15,034		
Musée Rath, aspirateur de poussières, 1 compteur.	60		
<i>Total de l'eau pour les services municipaux.</i>			107,118
Ville de Genève.			
<i>(Service des eaux).</i>			
Immeuble, Quai de la Poste 2, aspirateur et presse.	6,000		
Atelier du service des eaux, 4 turbines pour forge, séchoir et outillage.	101,620		
Bâtiment des turbines, 1 turbine de 1200 HP, groupe électrique, avec 29 heures 45'	46,053		
1 turbine de 105 HP. groupe lac	1,805,563		
12 • de 3 HP., manœuvre distributeur y com- pris Giffard pour batardeaux.	101,080		
1 • 50 HP. éclairage et pont roulant	} $\frac{1}{3}$ année	165,262	
1 • 15 HP. pour compresseur		165,262	
2 • 4 HP. pour vannage			
Relai des E.-Vives p ^r réservoir de Jussy 20,026 h. 10'	320,419		
Jet d'eau de la rade : 44 heures	95,040		
<i>Total pour le service des eaux.</i>		2,641,037	
Restitution de la force motrice aux usiniers.			
4 abonnés p ^r turbines avec 105 $\frac{1}{4}$ chevaux utilisés.	1,727,363	1,727,363	
<i>Total de l'eau vendue.</i>			9,733,584
<i>Service des eaux et restitution.</i>			4,368,400
			14,101,984
Tolérance $\frac{1}{4}$ sur eau à la jauge.	9,575,941		2,393,985
			16,495,969

Répartition de l'eau dépensée.

	basse pression m ³	haute pression ménagère m ³	haute pression motrice m ³	TOTAL m ³
Eau ménagère à la jauge	4,030,432	2,088,778	—	6,119,210
id. au compteur	1,756,754	1,773,981	—	3,530,735
Total de l'eau ménagère	5,787,186	3,862,759	—	9,649,945
Eau industrielle	776,789	860,288	—	1,637,077
Eau motrice	435,267	—	9,626,466	10,061,733
Ville de Genève. Services municipaux	5,443,413	470,734	107,118	6,021,265
Total de l'eau vendue	12,442,655	5,193,781	9,733,584	27,370,020
Ville de Genève. Service des eaux . .	41,892	360,935	2,641,037	3,043,864
Restitution de la force motrice aux usiniers	2,628	—	1,727,363	1,729,991
	12,487,175	5,554,716	14,401,981	32,443,875
Tolérance 1/4	1,007,608	517,979	2,393,985	3,919,572
Totaux	13,494,783	6,072,695	16,495,969	36,063,447

Justification de l'emploi de l'eau.

	basse pression m ³	haute pression ménagère m ³	haute pression motrice m ³	TOTAL m ³
Quantité de l'eau élevée	14,622,632	9,681,631	19,448,603	43,752,866
en moins : 4 % sur haute pression .	—	— 387,265	— 777,944	— 1,165,209
Apport de la haute pression dans la basse pression	14,622,632 + 54,864	9,294,366 — 54,864	18,670,659 —	42,587,657 —
Consommation avec tolérance 1/4 . . .	14,677,496 13,494,783	9,239,502 6,072,695	18,670,659 16,495,969	42,587,657 36,063,447
Pertes par trop-plein des réservoirs, robinets de saigne, bouches à incendie, fuites, etc.	1,182,713	3,166,807	2,174,690	6,524,210

Prix de vente du mètre cube d'eau en 1922.

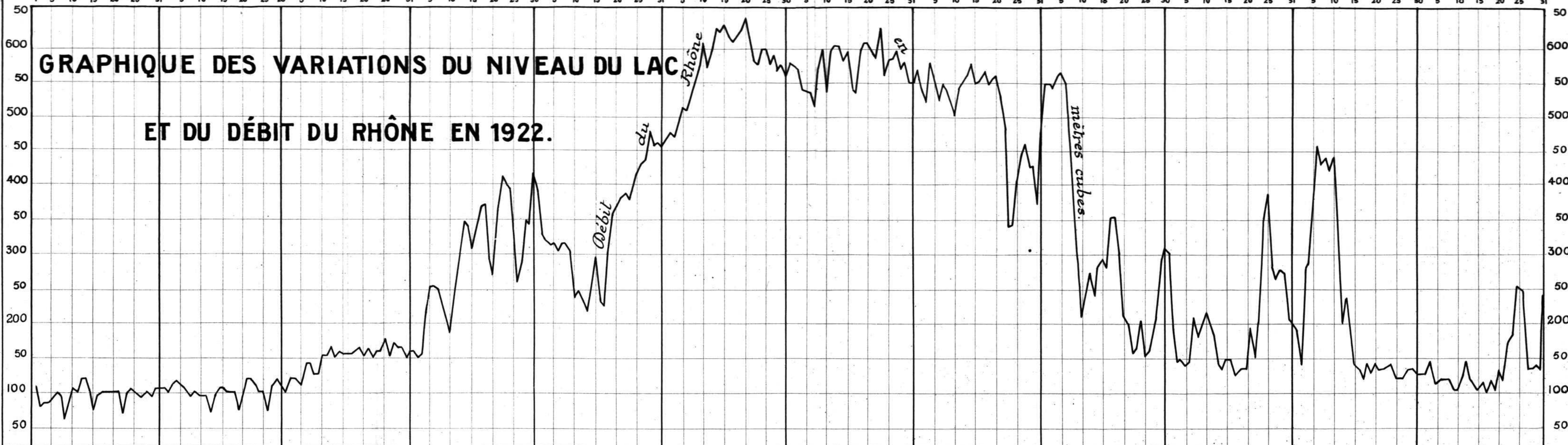
	BASSE PRESSION				HAUTE PRESSION			
	Mètres cubes	Recettes	Prix de vente du m ³ .	Prix de vente en 1921.	Mètres cubes	Recettes	Prix de vente du m ³ .	Prix de vente en 1921.
Eau ménagère . . .	5,787,186	628,530,20	0,1086	0,1092	3,862,759	486,164,35	0,1259	0,1245
Eau industrielle . . .	776,789	59,946,20	0,0772	0,0761	860,288	64,904,15	0,0754	0,0812
Eau motrice . . .	435,267	11,859,45	0,0272	0,0321	9,626,466	270,376,85	0,0281	0,0293
Eau municipale . . .	5,443,413	272,000,—	0,0500	0,0447	577,852	35,000,—	0,0606	0,1223
	<u>12,442,655</u>	<u>972,325,85</u>			<u>14,927,365</u>	<u>856,445,35</u>		
1921 . . .		Prix moyen	0,0762			Prix moyen	0,0607	
1922 . . .		» »	0,0781			» »	0,0574	

Prix de revient moyen de l'eau vendue en 1922.

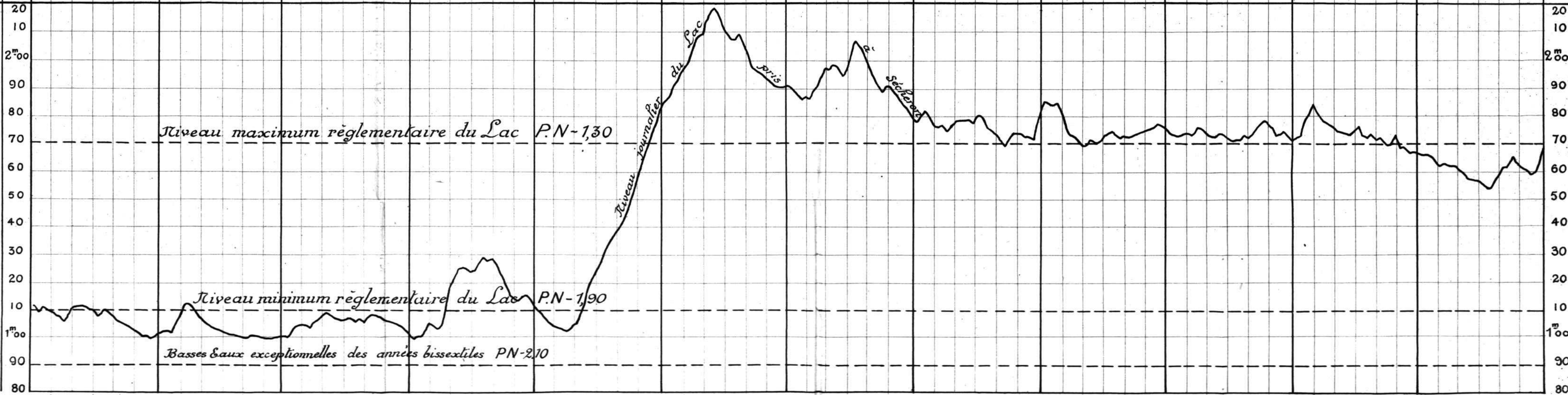
BASSE ET HAUTE PRESSION (18 groupes) ET POMPES DE RÉSERVES	
Eau vendue	27,370,020 m ³
Dépenses.	
Entretien	Fr. 986,679 20
Amortissements	» 231,449 —
Intérêts	» 244,147 30
	<u>Fr. 1,462,275 50</u>
Prix moyen du m ³ d'eau en 1921	Fr. 0,0523
» » » » 1922	» 0,0534

**GRAPHIQUE DES VARIATIONS DU NIVEAU DU LAC
ET DU DÉBIT DU RHÔNE EN 1922.**

Echelle des Débits du Rhone



Echelle des hauteurs du Lac.



Usine de Chèvres.

a) TRAVAUX

Transformateurs.		
	Nombre de Transformateurs	k VA.
Au 31 déc. 1921, il y avait	14	32,600
Installations de 1922 :		
Cabine du Lazaret	2	2,500
Total au 31 déc. 1922.	16	35,100

Lignes électriques primaires.			
	Longueur canalisée des lignes construites		Total au 31 décemb. 1922
	au 31 décemb. 1921	en 1922	
	m	m	m
Réseau souterrain	109.371,85	—	109.371,85
» aérien	70.289,—	— 282,—	70.007,—
TOTAUX	179.660,85	— 282,—	179.378,85

b) EXPLOITATION

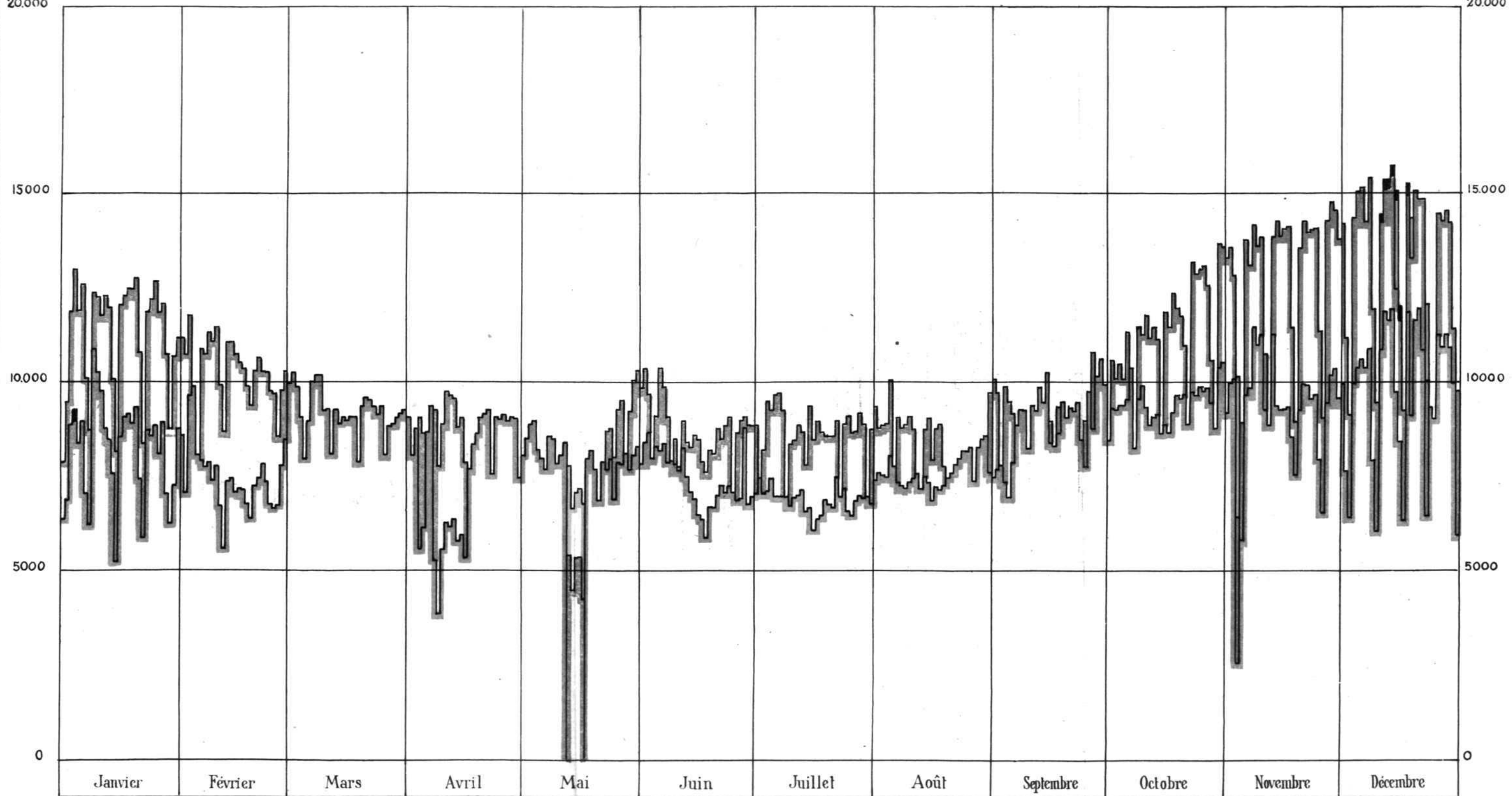
**Puissance installée
alimentée par l'Usine de Chèvres.**

	Nombre de moteurs	Force en chevaux
Réseau souterrain 2750 volts :		
Moteurs au 31 décembre 1921	69	3738,75
Il n'a pas été installé de moteurs en 1922		
<i>A déduire :</i>		
Moteurs passés au compte du Service électrique	36	201,75
Reste	33	3537,—
 Réseau aérien 5000 volts :		
Moteurs au 31 décembre 1921	34	784,—
Il n'a pas été installé de moteurs en 1922.		
<i>A déduire :</i>		
Moteurs passés au compte du Service électrique	16	235,—
Reste	18	549,—
 <i>Puissance totale installée :</i>		
A. — Moteurs réseau souterrain	33	3537,—
» » aérien	18	549,—
B. — Eclairage électrique et force motrice 550 et 125 volts. Par transformateurs, 32,958 kVA. en ser- vice au 31 décembre 1922	—	44780,—
Total	51	48866,—

MAXIMA JOURNALIERS DE LA PUISSANCE FOURNIE AU RÉSEAU EN 1922.

kW.
20.000

kW.
20.000



Usine de Chèvres.

Groupe Service des Eaux

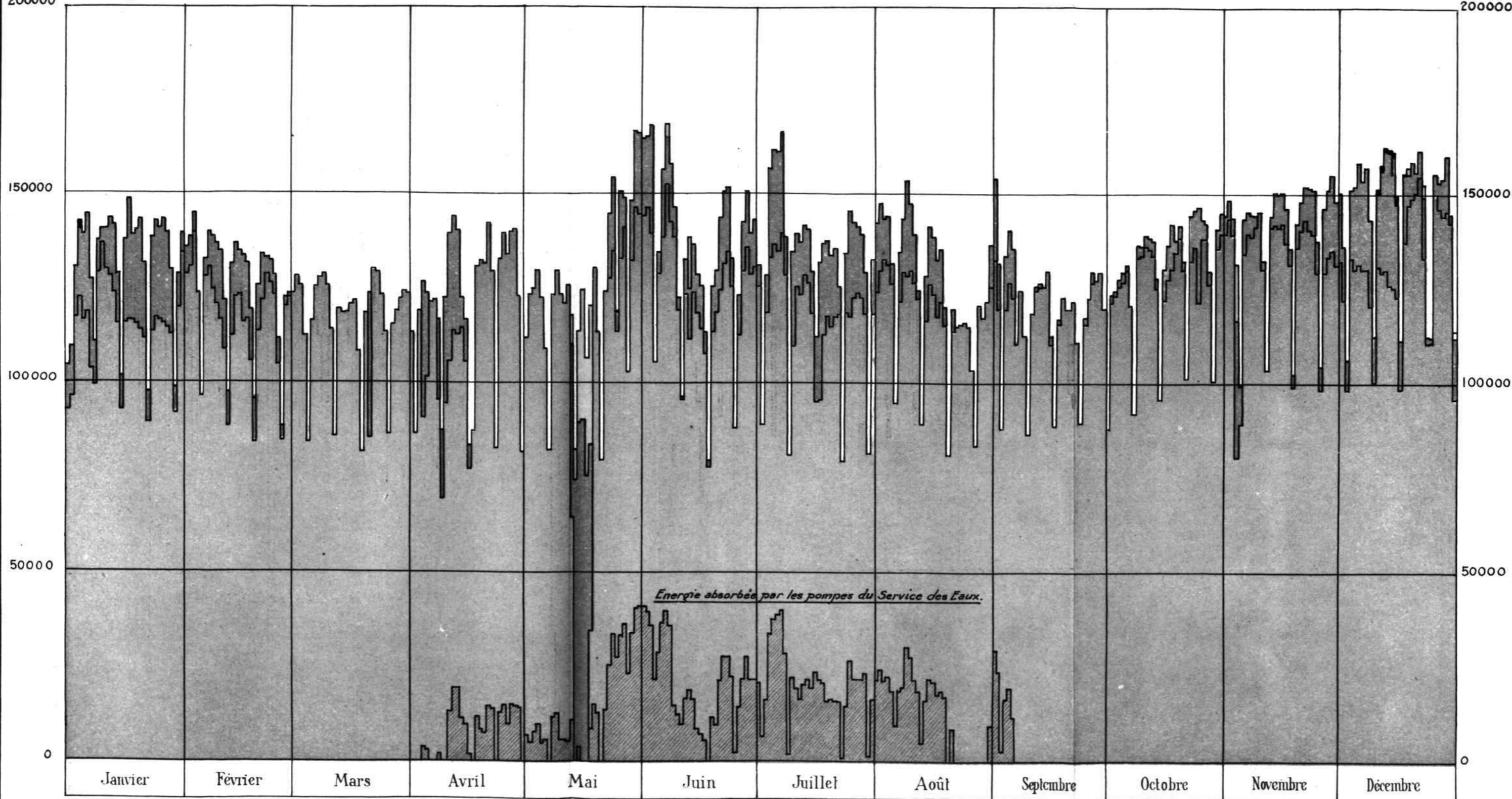
Usine à Vapeur.

Société: "L'Energie de l'Ouest Suisse". (E.O.S.)

ENERGIE FOURNIE AU RÉSEAU EN 1922.

kWh.
par jour
200000

kWh.
par jour
200000



Energie absorbée par les pompes du Service des Eaux.

Usine de Chèvres.
 Groupe du Service des Eaux.
 Usine à Vapeur
 Société: "L'Energie de l'Ouest Suisse", (E.O.S.)

Répartition de l'énergie fournie (Kilowatts-heures).

1922	RÉPARTITION DE L'ÉNERGIE PRODUITE							PRODUCTION D'ÉNERGIE			
	Service électrique			Abonnés directs de l'Usine de Chèvres	Tramways	Pertes réseau primaire	Total	Usine de Chèvres	Usine à vapeur	Energie achetée	Production totale
	Eclairage privé et moteurs	Eclairage public	Total								
Janvier . .	2.443.483	268.565	2.712.048	223.670	757.441	398.551	4.091.710	3.532.053	—	559.657	4.091.710
Février . .	2.162.414	219.100	2.381.514	145.306	654.972	342.141	3.523.933	3.258.800	—	265.133	3.523.933
Mars . . .	2.149.038	216.508	2.365.546	230.209	684.683	333.778	3.614.216	3.575.100	—	39.116	3.614.216
Avril . . .	2.011.195	172.227	2.183.422	450.654	646.648	332.031	3.612.755	3.366.640	—	246.115	3.612.755
Mai	1.947.557	149.430	2.096.987	733.322	696.012	320.294	3.846.615	3.145.700	143.000	557.915	3.846.615
Juin	1.946.644	125.305	2.071.949	913.622	665.827	403.947	4.055.345	3.699.800	16.500	339.045	4.055.345
Juillet . . .	1.982.065	134.478	2.116.543	907.746	674.393	391.864	4.090.546	3.601.300	—	489.246	4.090.546
Août	2.002.976	167.322	2.170.298	699.494	667.652	336.782	3.874.226	3.620.960	—	253.266	3.874.226
Septembre .	2.161.120	196.369	2.357.489	276.775	660.732	298.357	3.593.353	3.505.100	—	88.253	3.593.353
Octobre . .	2.525.806	233.470	2.759.276	238.999	667.356	347.944	4.013.575	3.875.900	—	137.675	4.013.575
Novembre .	2.666.442	262.416	2.928.858	215.157	673.263	389.995	4.207.273	3.919.280	15.000	272.993	4.207.273
Décembre .	2.911.269	295.573	3.206.842	156.733	731.541	444.766	4.539.882	4.013.200	12.300	514.382	4.539.882
<i>Totaux</i>	26.910.009	2.440.763	29.350.772	5.191.687*	8.180.520	4.340.350	47.063.429	43.113.833	186.800	3.762.796	47.063.429

Eclairage

a) TRA

Communes	Genève	Aire-la-Ville	Anières	Avully	Avusy	Bardonnex	Bellevue	Bernex	Carouge	Cartigny	Chancy	Chêne-Bougeries	Chêne-Bourg	Chonlex	Collèx-Bossy	Collonge-Bellerive	Cologny	Conignon	Corsier	Dardagny	Eaux-Vives
----------	--------	---------------	---------	--------	-------	-----------	----------	--------	---------	----------	--------	-----------------	-------------	---------	--------------	--------------------	---------	----------	---------	----------	------------

Lampes à incandescence

a) Eclairage

Lampes au 31 déc. 1921	228613	262	1643	579	300	1229	2353	1622	14731	669	352	12121	3475	728	653	4022	3515	722	1192	1678	58170
Installations de 1922	2918	26	— 1	—	3	34	173	99	530	43	26	366	363	32	3	133	61	— 4	— 52	— 53	1067
Total	231531	288	1642	579	303	1263	2528	1721	15261	712	378	12487	4038	760	656	4157	5576	718	1244	1731	59237

b) Eclairage

Lampes au 31 déc. 1921	1433	7	18	11	7	22	18	25	120	19	11	16	5	6	9	27	4	7	21	27	202
Installations de 1922	95	—	1	—	—	—	2	3	14	—	—	9	35	—	—	1	3	1	—	—	10
Total	1528	7	19	11	7	22	20	28	134	19	11	25	40	6	9	28	4	8	21	27	212

Compteurs en service

Compteurs Tarif simple	19670	43	113	73	61	151	122	210	1759	92	51	575	469	69	79	282	190	79	91	185	6154
d'énergie (Double tarif)	376	—	6	—	—	—	3	1	7	—	—	7	4	—	—	7	6	—	1	1	34
Horloges	493	—	1	—	—	—	4	1	7	—	—	10	3	—	—	6	7	—	1	1	33
Compteurs à dépassement	16	—	—	—	—	—	1	—	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	7
Compteurs horaires	19	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	2

Compteurs en service étalonnés dans le
, installés et réinstallés ,
Horloges installées ,

Répartition des lampes

	Eclairage privé					
	Lampes à incandescence				Lampes à arc	Puissance correspondante K W.
	Jusqu'à 50 Watts	De 75 à 200 Watts	De 300 à 1000 Watts	Total		
Lampes au 31 décembre 1921	507362	15352	2929	525843	430	29378.320
Installations de 1922	10496	390	36	10922	— 3	601.900
Totaux	517858	15942	2965	536765	427	29980.220

électrique.

VAUX

Genthod	Gy	Hermance	Jusy	Laconnex	Lancy	Meinier	Meyrin	Onex	Perty-Certoux	Plainpalais	Plan-les-Ouates	Pregny	Russin	G ^a -Saconnex	P ^a -Saconnex	Satigny	Soral	Thonex	Troinex	Vandoeuvres	Vernier	Versoix	Veyrier	Totaux
---------	----	----------	------	----------	-------	---------	--------	------	---------------	-------------	-----------------	--------	--------	--------------------------	--------------------------	---------	-------	--------	---------	-------------	---------	---------	---------	--------

en service.

privé.

2505	249	1308	1492	336	9617	824	2175	992	613	91819	1490	3920	551	2049	44602	2557	536	1409	929	2560	5555	5074	2650	525843
68	9	21	18	6	438	82	243	21	40	883	135	234	—	139	939	214	32	127	148	192	138	452	164	10922
2573	258	1329	1510	342	10055	906	2418	1013	653	92702	1625	4154	551	2188	45541	2771	568	1536	1077	2752	5693	5326	2214	536765

public.

28	8	25	31	10	3	12	25	3	6	303	24	45	13	41	333	37	9	1	3	—	47	69	—	3088
1	—	1	—	—	33	—	14	—	—	63	1	—	—	3	73	5	—	8	—	—	1	1	—	378
29	8	26	31	10	36	12	39	3	6	366	25	45	13	44	406	42	9	9	3	—	48	70	—	3466

au 31 décembre 1922.

112	39	121	163	57	880	118	242	74	87	11212	199	189	65	163	4168	292	69	158	70	115	505	396	175	30158
2	—	—	—	1	4	—	1	2	—	76	—	10	—	4	55	1	—	2	—	—	5	4	—	620
3	—	—	—	1	5	—	—	—	—	55	—	3	—	3	62	1	—	2	—	—	1	4	—	414
—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	22	—	—	—	—	10	—	—	—	—	—	—	2	—	67
—	—	—	—	—	5	—	—	—	—	6	—	—	1	1	2	2	—	—	1	—	—	—	—	42

courant de l'année : 6097
 " " : 1349
 " " : 216

par calibre.

Eclairage public					Total général		
Lampes à incandescence			Lampes à arc	Puissance correspondante K W.	Lampes totales		Puissance installée K W.
De 50 à 500 Watts	Au delà de 500 Watts	Total			Incandescence	Arcs	
3053	35	3088	78	628.275	528931	508	30006.595
373	5	378	— 17	69.025	11300	— 20	670.925
3426	40	3466	61	697.300	540231	488	30677.520

Force motrice et

	Genève et communes non associées		Plainpalais		Eaux-Vives		Petit- Saconnex		Chêne- Bougeries	
	nombre	chevaux	nombre	chevaux	nombre	chevaux	nombre	chevaux	nombre	chevaux
1° Force										
<i>Moteurs alimentés par</i>										
Installations de 1922	44	40,95	34	24,58	10	9,65	4	5,25	1	1,50
Mot ^{rs} ayant cessé de fonctionner, réductions d'abonnements et moteurs transférés à tarif D.	43	38,07	14	12,63	6	4,43	3	3,50	2	1,25
Augmentation	1	2,88	20	11,95	4	5,22	1	1,75	—	0,25
Moteurs au 31 décembre 1921.	610	432,84	170	142,53	97	74,60	43	38,13	7	5,75
Total au 31 décembre 1922. . .	611	435,72	190	154,48	101	79,82	44	39,88	6	6,—
<i>Moteurs alimentés par</i>										
Installations de 1922	41	184,60	24	250,25	2	16,—	17	55,70	1	10
Mot ^{rs} ayant cessé de fonctionner et réductions d'abonnements	14	51,60	16	95,50	2	9,—	7	64,—	1	3,—
Augmentation	27	133,—	8	154,75	—	7,—	10	8,30	—	7,—
Moteurs au 31 décembre 1921.	470	2371,47	254	1854,28	106	573,40	147	847,56	11	42,25
Moteurs du compte « Chèvres » passés au compte du Service Électrique	115	1567,—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	612	4071,47	262	2009,03	106	580,40	157	839,26	11	49,25
Moteurs au compte « Chèvres »	—	—	1	21,—	—	—	1	80,—	—	—
Total au 31 décembre 1922. . .	612	4071,47	263	2030,03	106	580,40	158	919,26	11	49,25
Récapitulation.										
<i>Réseaux 125 et 550 volts :</i>										
Moteurs au 31 décembre 1921.	1195	4371,31	424	1996,81	203	648,—	190	885,69	18	48,—
Installations de 1922	28	135,88	28	166,70	4	12,22	11	6,55	—	7,25
Total au 31 décembre 1922. . .	1223	4507,19	452	2163,51	207	660,22	201	879,14	17	55,25
Moteurs au compte « Chèvres »	—	—	1	21,—	—	—	1	80,—	—	—
Total général.	1223	4507,19	453	2184,51	207	660,22	202	959,14	17	55,25
<i>Puissance utilisée</i>										
50 % des installations de 1922.	85	94,32	58	112,30	12	11,22	21	24,90	2	4,75
A déduire : 50 % des réductions et cessations d'abonnements . .	57	39,67	30	44,52	8	5,82	10	27,35	3	1,82
Augmentation	28	54,65	28	67,87	4	5,40	11	2,45	—	2,93
Moteurs au 31 Décembre 1921	1195	3772,57	424	2112,88	203	560,30	190	594,20	18	21,20
Total au 31 décembre 1922. . .	1223	3827,22	452	2180,75	207	565,70	201	591,75	17	24,13
2° Appareils										
<i>Bouilleurs :</i>										
Total à fin 1921 (au compteur) . .	10	11,750	3	8,100	1	1,200	52	57,200	1	1,300
50 % des installat. de 1922 } au compteur	39	46,275	10	14,010	16	20,175	—	—	3	5,525
} à forfait	20	3,775	5	0,760	5	0,655	3	0,600	1	0,205
Total au 31 décembre 1922 . . .	69	61,800	18	22,870	22	22,030	55	57,800	5	7,030
<i>Chauffage de locaux, appareils de cuisson, etc. :</i>										
Total à fin 1921 (au compteur) . . .	2	10,—	—	—	—	—	—	—	—	—
50 % des installat. de 1922 (au compteur)	22	28,900	1	0,500	1	0,750	—	—	—	—
Total au 31 Décembre 1922 . . .	24	38,900	1	0,500	1	0,750	—	—	—	—

chauffage électriques.

Carouge		Versoix		Lancy		Vernier		Total porté en compte		Moteurs au tarif d'éclairage		Moteurs à tarif D.		Total général	
nombre	chevaux	nombre	chevaux	nombre	chevaux	nombre	chevaux	nombre	chevaux	nombre	chevaux	nombre	chevaux	nombre	chevaux

motrice.

le réseau 125 volts.

2	3,—	1	0,50	3	5,—	1	3,—	100	93,43	—	—	11	15,875	111	109,305
3	4,60	—	—	1	0,25	—	—	72	64,73	—	—	—	—	72	64,730
—	1,60	1	0,50	2	4,75	1	3,—	28	28,70	—	—	11	15,875	39	44,575
24	21,06	7	9,—	6	2,49	3	2,50	967	723,90	80	49,60	15	19,350	1062	797,850
23	19,46	8	9,50	8	7,24	4	5,50	995	757,60	80	49,60	26	35,225	1101	842,425

le réseau 550 volts.

6	88,50	—	—	1	3,—	8	121,25	100	729,30
6	31,—	—	—	—	11,—	—	—	46	265,10
—	57,50	—	—	1	8,—	8	121,25	54	464,20
100	1076,19	9	104,75	16	149,50	101	465,50	1214	7484,90
—	—	—	—	—	—	—	—	115	1567,—
100	1133,69	9	104,75	17	141,50	109	586,75	1383	9516,10
—	—	—	—	—	—	—	—	2	101,—
100	1133,69	9	104,75	17	141,50	109	586,75	1385	9617,10

(Puissance installée).

124	1097,25	16	113,75	22	151,99	104	468,—	2296	9780,80	80	49,60	15	19,350	2391	9849,750
—	55,90	1	0,50	3	3,25	9	124,25	82	492,90	—	—	11	15,875	93	508,775
123	1153,15	17	114,25	25	148,74	113	592,25	2378	10273,70	80	49,60	26	35,225	2484	10358,525
—	—	—	—	—	—	—	—	2	101,—	—	—	—	—	2	101,—
123	1153,15	17	114,25	25	148,74	113	592,25	2380	10374,70	80	49,60	26	35,225	2486	10459,525

portée en compte.

8	36,90	1	0,25	4	3,70	9	50,—	200	338,43
9	14,70	—	—	1	4,52	—	—	118	138,40
—	22,20	1	0,25	3	0,82	9	50,—	82	200,03
124	644,56	16	113,75	22	109,69	104	193,—	2296	8122,15
123	666,76	17	114,—	25	108,87	113	243,—	2378	8322,18

de chauffage.

KW.									
—	—	1	2,750	1	1,650	—	—	69	83,950
1	1,—	2	1,810	2	2,950	1	0,600	74	92,345
1	0,200	—	—	1	0,180	—	—	36	6,375
2	1,200	3	4,560	4	4,780	1	0,600	179	182,670

KW.									
—	—	—	—	—	—	—	—	2	10,—
—	—	—	—	—	—	1	1,—	25	31,150
—	—	—	—	—	—	1	1,—	27	41,150

PRISES

COMMUNES	PRISES EXÉCUTÉES				TOTAL	
	au 31 décembre 1921		en 1922		au 31 déc. 1922	
	Nombre	Longueur des câbles	Nombre	Longueur des câbles	Nombre	Longueur des câbles
Réseau souterrain.						
Genève	2298	40759,90	46	794,20	2344	41554,10
Plainpalais	1134	20038,80	29	390,10	1163	20428,90
Eaux-Vives	634	11195,—	8	46,20	642	11241,20
Petit-Saconnex	382	8143,—	13	193,—	395	8336,—
Carouge	347	7195,65	26	416,—	373	7611,65
Chêne-Bougeries	23	521,90	—	—	23	521,90
Chêne-Bourg	62	1109,60	—	—	62	1109,60
Lancy	42	735,20	2	8,70	44	743,90
Thônex	16	226,80	1	14,80	17	241,60
TOTAUX.	4938	89925,85	125	1863,—	5063	91788,85
Réseau aérien.						
Genève	64	1327,—	2	20,—	66	1347,—
Aire-la-Ville	31	472,40	2	21,—	33	493,40
Anières	79	3005,50	1	17,—	80	3022,50
Avully	44	750,55	—	—	44	750,55
Avusy	46	722,—	—	—	46	722,—
Bardonnex	102	2029,50	—	—	102	2029,50
Bellevue	65	2448,80	3	51,—	68	2499,80
Bernex	153	3273,20	3	22,—	156	3295,20
Carouge	110	2764,30	5	174,—	115	2938,30
Cartigny	73	1459,95	—	—	73	1459,95
Chaney	36	643,90	2	35,—	38	678,90
Chêne-Bougeries	375	11677,85	6	132,50	381	11810,35
Chêne-Bourg	94	1849,60	39	823,—	133	2672,60
Choulex	50	1245,20	—	—	50	1245,20
Collex-Bossy	65	1633,20	1	15,—	66	1648,20
Collonge-Bellerive	208	5988,50	10	379,50	218	6378,—
Cologny	106	6052,80	1	10,—	107	6062,80
Confignon	57	1274,—	4	105,—	61	1379,—
Corsier	72	1827,70	1	85,—	73	1912,70
Dardagny	84	1768,70	2	42,—	86	1810,70
Eaux-Vives	225	7350,50	7	196,—	232	7546,50
Genthod	70	2512,65	1	14,—	71	2526,65
Gy	30	498,—	—	—	30	498,—
Hermance	83	1563,—	2	36,—	85	1599,—
Jussy	104	2255,60	—	—	104	2255,60
Laconnex	46	683,90	1	120,—	47	803,90
Lancy	411	9954,20	17	441,50	428	10395,70
Meinier	85	1595,70	4	81,—	89	1676,70
Meyrin	150	3982,75	7	294,—	157	4276,75
Onex	53	1196,40	1	17,—	54	1213,40
Perly-Certoux	49	907,—	1	19,—	50	926,—
Plainpalais	250	7232,75	2	65,—	252	7297,75
Plan-les-Ouates	132	2908,25	5	142,—	137	3050,25
Pregny	104	3375,80	4	106,80	108	3482,60
Russin	32	639,20	—	—	32	639,20
Grand-Saconnex	92	2492,50	5	284,—	97	2776,50
Petit-Saconnex	534	15315,40	14	257,—	548	15572,40
Satigny	150	4019,75	15	345,—	165	4364,75
Soral	58	1006,45	1	25,—	59	1031,45
Thônex	48	1251,—	8	265,—	56	1516,—
Troinex	43	1268,40	6	191,—	49	1459,40
Vandœuvres	71	2437,70	5	115,—	76	2552,70
Vernier	237	6651,—	6	288,—	243	6939,—
Versoix	212	7655,90	11	422,—	223	8077,90
Veyrier	115	2572,45	11	326,—	126	2898,45
TOTAUX.	5298	143550,90	216	5982,30	5514	149533,20

Extension du réseau.

Canalisations secondaires exécutées en 1922.

COMMUNES	LONGUEURS CANALISÉES		
	Réseau souterrain		Réseau aérien
	Canalis. 125 volts	Canalis. 550 volts	Lignes 125 et 550 volts.
	m.	m.	m.
Genève	98,70	332,50	—
Plainpalais	284,30	55,90	1,893,60
Eaux-Vives	356,60	—	746,—
Petit-Saconnex	471,50	521,30	3,322,40
Chêne-Bougeries	—	—	60,—
Versoix	—	—	312,—
Lancy	—	—	381,—
Vernier	—	—	193,—
Carouge	412,—	—	680,—
Bernex	—	—	645,—
Chancy	—	—	150,—
Chêne-Bourg	—	—	1424,—
Cologny	—	—	655,—
Confignon	—	—	1,610,—
Dardagny	—	—	815,—
Hermance	—	—	30,—
Meinier	—	—	105,—
Meyrin	—	—	225,—
Plan-les-Ouates	—	—	252,—
Pregny	—	—	1,125,—
Grand-Saconnex	—	—	867,—
Satigny	—	—	630,—
Thônex	—	—	148,—
Troinex	—	—	1,000,—
Vandœuvres	—	—	260,—
Veyrier	—	—	315,—
	m.	m	m.
Longueurs posées dans l'année.	1623,10	909,70	17844,—
» » à fin 1921.	105546,90	69908,30	322193,—
Longueurs totales au 31 décembre 1922.	107170,—	70818,—	340037,—

TRANSFORMATEURS

DÉSIGNATION DES RÉSEAUX	Total au 31 déc. 1921		Transformateurs posés en 1922		Total au 31 déc. 1922	
	Nombre	kVA	Nombre	kVA	Nombre	kVA
Réseau souterrain	330	22891,550	-2	— 66,—	328	22825,550
Réseau aérien } Stations principales .	119	4196,360	—	445,—	119	4641,360
	Transfr ^s d'abonnés .	3713	5270,920	186	220,250	3899
TOTAUX	4162	32358,830	184	599,250	4346	32958,080

b) EXPLOITATION

Le réseau d'éclairage électrique a distribué pendant
 l'année 1922 29,350,772 KWh.
 En 1921 25,392,544 »

Augmentation 3,958,228 KWh.

soit 15,58 %.

JUSTIFICATION DE L'EMPLOI DE L'ÉNERGIE.

En 1922, l'Usine de Chèvres, l'E.O.S. et le Service des Eaux ont fourni au Service électrique pour l'éclairage et les moteurs 29.350.772 kilowatts-heures.

L'énergie vendue étant facturée pour l'éclairage en kilowatts-heures, en heures-lampes ou à forfait et, pour la force motrice en kilowatts-heures ou à forfait, on obtient la répartition suivante:

a) *Eclairage privé.*

Energie consommée au compteur et à forfait: 11.313.878 kilowatts-heures.

La puissance des lampes en service pour l'éclairage privé étant de 29.980 kw., on obtient pour durée moyenne de l'éclairage:

$$\frac{11\ 313\ 878\ \text{K W h.}}{29.980\ \text{K W.}} = 377,38 \text{ heures par lampe.}$$

b) *Force motrice.*

	Ch ^x .
Puissance utilisée, abonnée au compteur	4 875,36
» » » à forfait	3 446,82

	Ch ^x .
Puissance totale utilisée	<u>8 322,18</u>

Consommation enregistrée des moteurs au compteur 3.538.621 K W h.

Consommation des moteurs à forfait, établie en prenant pour base la puissance utilisée, fonctionnant 3000 heures par années à demi-charge, et admettant 1 kilowatt par cheval, les installations de 1922 étant comptées à 50 % de leur puissance.

$$\frac{3\ 446,82 \times 3000 \text{ h.} \times 1 \text{ KW.}}{2} = 5\ 170\ 230 \text{ »}$$

Consommation pendant les heures de dépassement, enregistrée par compteurs spéciaux 4 071 »

Consommation des moteurs au compteur d'heures 359 521 »

Energie consommée	<u>9 072 443 K W h.</u>
-----------------------------	-------------------------

Consommation des bouilleurs à forfait 55.845 K.W.h.

Travail d'aimantation des transformateurs.

a) Transformateurs des stations principales:

$$\frac{27\ 087 + 379\ \text{K V A.}}{2} \text{ à } 1,5\ \% = 409\ \text{K W.}$$

b) Transformateurs d'abonnés:

$$\frac{5\,270 + 220 \text{ K V A.}}{2} \text{ à } 2\% = 107,6 \text{ »}$$

516,6 K W.

$$516,6 \text{ K W.} + 8760 \text{ heures} = \underline{\underline{4\,525\,416 \text{ K W h.}}}$$

Récapitulation.

Energie fournie au Service électrique	K.W.h.	29 350 772
Kilowatts-heures consommés, répartis comme suit:		
Eclairage privé	K.W.h.	11 313 878
Force motrice	»	9 072 443
Bouilleurs à forfait	»	55 845
Eclairage public (suivant tableau de répartition de l'énergie fournie)	»	2 440 763
Hystérésis	»	4 525 416
		27 408 345
	Reste pour pertes diverses	K.W.h. 1 942 427

soit 6,61 % de la fourniture totale.

**RÉPARTITION DU BÉNÉFICE ENTRE LA VILLE
ET LES COMMUNES**

Pour calculer le bénéfice réalisé par le Service électrique dans les communes associées avec la Ville, on doit déterminer aussi exactement que possible les *recettes* et les *dépenses* faites dans chaque commune.

Le compte de *recettes* faites dans chaque commune ne présente pas de difficultés. Par contre, il n'est pas possible de tenir un compte précis des *dépenses* d'exploitation afférentes à chaque commune, les travaux exécutés sur les lignes intéressant généralement plusieurs communes simultanément, et les frais de main-d'œuvre générale, surveillance, administration, s'appliquant à l'ensemble des réseaux.

Les *dépenses d'exploitation* forment donc un compte général unique, à répartir ensuite entre les diverses communes.

En prenant comme base unique de cette répartition la quantité d'énergie vendue, on n'obtiendrait pas une proportion équitable, car les frais d'exploitation pour l'énergie vendue sont évidemment plus élevées dans les communes, où les abonnés sont disséminés, que dans la ville ou les communes urbaines.

Il ne serait également pas rationnel de répartir ces dépenses d'après la seule étendue des réseaux de chaque commune, bien plus étendus, et pourtant d'un entretien moins coûteux dans les campagnes que dans la ville.

Par contre on obtient une répartition beaucoup plus juste, en prenant simultanément pour base :

Les frais de production de l'énergie électrique,
La longueur des réseaux }
Le nombre des lampes installées . . . } par commune.

C'est pourquoi les dépenses d'entretien sont classées dans les divisions suivantes :

- Fourniture de courant.
- Entretien des câbles souterrains.
- » » » aériens.

Frais divers répartis par lampe installée.

Frais divers d'entretien d'éclairage public établis d'après la puissance en kilowatts des lampes municipales installées dans chaque commune.

Cette répartition et le calcul du bénéfice de chaque commune font l'objet des trois tableaux suivants :

Le *premier tableau*, « Répartition des dépenses », présente la dislocation entre les postes sus-indiqués des dépenses totales d'exploitation telles qu'elles résultent de la comptabilité.

Le *second tableau*, « Répartition par unité de dépenses », établit pour chaque commune la longueur des câbles et l'énergie utilisée sur son territoire.

La longueur des *câbles* entretenus est exprimée en *mètres par an*, c'est-à-dire qu'on a compté un entretien de douze mois pour les quantités existant à fin décembre 1921 et un entretien de six mois en moyenne pour celles installées en 1922. Le total divisé par douze exprime la moyenne par *an*.

On a opéré de même pour les *lampes*; celles placées au 31 décembre 1921 sont comptées pour douze mois d'entretien, celles posées en 1922 pour six mois. Le total est divisé par douze pour le réduire en *lampes-an*.

La *fourniture du courant* est déterminée, pour l'éclairage, par la consommation en kilowatts-heures relevée dans chaque commune; pour la force motrice à forfait, par le nombre de kilowatts utilisés en admettant une fourniture de 1 kilowatt par cheval et par an et, pour la force motrice au compteur, par la consommation enregistrée, les installations et modifications de 1922 étant comptées à 50 % de la puissance utilisée.

Les *dépenses* provenant du premier tableau, réparties entre les totaux *d'unités par an* du second, donnent la *dépense par unité* qui figure dans la dernière colonne de celui-ci.

Le *troisième tableau* établit d'abord les *dépenses d'exploitation* déduites des résultats du deuxième tableau. Il introduit ensuite les *intérêts et amortissements* répartis proportionnellement à la dépense d'énergie et aux *réseaux* de chaque commune.

Le total donne la *dépense* à considérer dans chaque commune pour établir le bénéfice et en effectuer la répartition, ce qui fait l'objet de la fin du tableau.

Répartition des dépenses.

DÉPENSES SELON COMPTABILITÉ		Fourniture de courant	Entretien des Câbles		Frais divers répartis par lampe installée	Eclairage public
			Souterrains	Aériens		
A. Administration.	Fr.					
Part des frais d'administra- tion générale	596789,35	—	—	—	596789,35	—
Traitement du directeur . . .	16000,—	10000,—	1500,—	2000,—	2500,—	—
» du directeur adj.	16000,—	10000,—	1500,—	2000,—	2500,—	—
» d'un ingénieur	12000,—	7000,—	1000,—	1500,—	2500,—	—
Employés de bureaux	116291,35	29000,—	29000,—	29000,—	29291,35	—
Frais de bureaux	19259,55	4500,—	4500,—	4500,—	5759,55	—
B. Exploitation.						
Employés techniques	75129,80	10000,—	22000,—	22000,—	21129,80	—
Frais de bureau technique . . .	18932,10	2700,—	5400,—	5400,—	5432,10	—
Assurance du personnel (ac- cidents, maladies)	61485,35	15350,—	15350,—	15350,—	15435,35	—
Indemnités pour habillements . .	323,50	—	—	—	323,50	—
Usine de l'Ile et gardiennage . .	56045,40	37000,—	—	—	19045,40	—
Entretien des transforma- teurs	105511,—	35200,—	35200,—	35111,—	—	—
Surveillance des moteurs	28008,70	28008,70	—	—	—	—
Essais des transformateurs, machines et câbles	16802,35	4200,—	4200,—	4200,—	4202,35	—
Fourniture des lampes	858,55	—	—	—	858,55	—
Service de l'éclairage public . . .	295843,20	—	—	—	—	295843,20
Entretien et lecture des compteurs	337157,45	—	—	—	337157,45	—
Energie électrique	3130000,—	3130000,—	—	—	—	—
Entretien du réseau sou- terrain	158606,60	—	158606,60	—	—	—
Entretien du réseau aérien	188923,75	—	—	188923,75	—	—
Chauffage	6417,35	6417,35	—	—	—	—
Outillage	14409,25	14409,25	—	—	—	—
Loyers	12400,60	—	—	—	—	—
Assurances	16252,50	11553,10	5700,—	5700,—	5700,—	—
Fonds de renouvellement des compteurs	25000,—	—	—	—	25000,—	—
Caisse de retraite et d'inva- lidité	106062,60	—	—	—	106062,60	—
Salaires payés au personnel mobilisé	9908,75	2477,—	2477,—	2477,—	2477,75	—
Pensions allouées à d'anciens employés	7,202,30	—	—	—	7202,30	—
Primes d'ancienneté	11900,—	2975,—	2975,—	2975,—	2975,—	—
TOTAUX Fr.	5459521,35	3360790,40	289408,60	321136,75	1192342,40	295843,20

Répartition par unités des

(sans intérêts ni

1922	GENÈVE et communes non associées			PLAINPALAIS			EAUX-VIVES			PETIT- SACONNEX			CHÈNE- BOUGERIES		
	Quantités	Mois	Unités mensuelles	Quantités	Mois	Unités mensuelles	Quantités	Mois	Unités mensuelles	Quantités	Mois	Unités mensuelles	Quantités	Mois	Unités mensuelles
Entretien des															
Long. à fin 1921	90 204.—	12	1082 448	33 854.55	12	406 255	19 695.90	12	236 351	14 050.05	12	168 600	1 733.75	12	20 805
" posée 1922	431.20	6	2 387	340.20	6	2 041	356.60	6	2 140	992.80	6	5 957	—	6	—
Total			1085 035			408 296			238 491			174 557			20 805
Moyenne par an			90 420			34 025			19 874			14 546			1 734
Câbles															
Long. à fin 1921	203077.95	12	2436 935	14 888.—	12	178 656	8 884.05	12	106 609	22 787.—	12	273 444	19 279.—	12	231 348
" posée 1922	10256.—	6	61 536	1 893.60	6	11 362	746 —	6	4 476	3 322.40	6	19 934	60.—	6	360
Total			2498 471			190 018			111 085			293 378			231 708
Moyenne par an			208 205			15 835			9 257			24 448			19 309
Frais divers répartis															
Lampes à fin 1921	284 134	12	3409 848	91 819	12	1101 828	58 170	12	698 040	44 602	12	585 224	12 121	12	145 452
" inst. 1922	6 109	6	36 654	883	6	5 298	1 067	6	6 402	939	6	5 634	366	6	2 196
Total			3446 502			1107 126			704 442			540 858			147 648
Moyenne par an			287 208			92 260			58 703			45 071			12 304
Fourniture de courant															
Etablie : 1° Pour l'éclairage, en divisant les kilowatts-															
2° Pour la force motrice, en comptant la															
Eclairage privé.	17 472.—			5 417 —			3 052.—			2 143.—					382.—
Appar. de chauff.	100.70			23.37			22.78			57.80					7.03
Force motrice .	3 827.22			2 180 75			565 70			591.75					24 13
Total des K. Wan	21 399.92			7 621.12			3 640 48			2 792.55					413 16

dépenses d'exploitation

amortissements).

CAROUGE			VERSOIX			LANCY			VERNIER			Total des Unités	DÉPENSES	
Quantités	Mois	Unités mensuelles	Quantités	Mois	Unités mensuelles	Quantités	Mois	Unités mensuelles	Quantités	Mois	Unités mensuelles		totales	par Unité

câbles souterrains.

14 721.55	12	176 659	—	—	—	1 195.10	12	14 341	—	—	—	176 722	289 408.60	1.63765
412.—	6	2 472	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
		179 131						14 341			—			
		14 928						1 195			—			

aériens.

4 980.—	12	59 760	12 716.—	12	152 592	17 829.—	12	213 948	17 752.—	12	213 024	331 114	321 136.75	0.96987
680.—	6	4 080	312.—	6	1 872	381.—	6	2 286	193.—	6	1 158			
		63 840			154 464			216 234			214 182			
		5 320			12 872			18 020			47 848			

par lampe installée.

14 731	12	176 772	5 074	12	60 888	9 617	12	115 404	5 555	12	66 660	531 302	1192342.40	2.24419
530	6	3 180	452	6	2 712	438	6	2 628	138	6	828			
		179 952			63 600			118 032			67 488			
		14 996			5 300			9 836			5 624			

en Kilowatts-an.

heures vendus par la durée moyenne de l'éclairage.

puissance utilisée en chevaux et admettant 1 kilowatt par cheval.

729.—	163.—	345.—	277.—	29 980.—
1.20	4.56	4.78	4.60	223.82
666.76	114.—	108.87	243.—	8 322.18
1 396.96	281.56	458.65	521.60	38 526.—
				3360790.40
				87,234.34

Répartition du bénéfice

1922	PRIX de l'unité	GENÈVE et communes non associées		PLAINPALAIS		EAUX-VIVES		P ^t -SACONNEX		
		Quantités	Prix	Quantit.	Prix	Quantit.	Prix	Quantit.	Prix	
<i>Entretien :</i>										
O W O Z W O W	Câbles souterrains ¹	1,63765	90420	148076,20	34025	55721,05	49874	32546,55	14546	28821,25
	» aériens ¹	0,96987	208205	201931,50	15835	15357,70	9257	8978,—	24448	23711,40
	Lampes ²	2,24419	287208	644549,15	92260	207048,95	58703	131740,70	45071	101147,90
	Fourniture de courant ³	87,23434	21399,92	1866808,—	7621,12	664823,40	3640,48	317574,90	2792,55	243606,25
	Frais d'entr. d'écl. publ. ⁴	230,29863	411,575	230041,15	104,100	23974,10	50,300	11584,—	79,825	18383,60
	Totaux			3091406,—		966925,20		502424,15		410670,40
<i>Intérêts et amortissements :</i>										
O W O W	Usines			10852,50		3824,70		2043,50		1437,35
	Réseaux			572526,80		173230,45		94073,15		85112,40
	Totaux avec intérêts et amortissements			3674785,30		1143980,35		598540,80		497220,15
	<i>Recettes totales</i> ⁵			4250167,80		1420675,45		753404,05		581369,70
	Excédent des recettes sur les dépenses			575382,50		276695,10		154863,25		84149,55
	50 % du bénéfice réalisé dans les communes associées			300507,10		138347,55		77431,65		42074,80
	Fr.			875889,60		138347,55		77431,60		42074,75

¹) Exprimé en mètres par an.

²) » » lampes »

³) » » kilowatts »

⁴) Puissance des lampes d'éclairage public installées dans chaque commune, multipliée par le prix d'unité, exception faite de la somme de fr. 135,255 95 portée sur Genève.

⁵) Recettes d'appareillage, frs 63374,40, comprises dans la recette de Genève.

entre la Ville et les Communes.

CHÈNE-BOUGERIES		CAROUGE		VERSOIX		LANCY		VERNIER		T O T A U X	
Quant.	Prix	Quant.	Prix	Quant.	Prix	Quant.	Prix	Quant.	Prix	Quantités	Prix
1734	2889,70	14928	24446,85	—	—	4195	1957,—	—	—	176722	289408,60
19309	18727,—	5320	5159,70	12872	12484,15	18020	17477,05	17848	17310,25	331114	321136,75
12304	27612,50	14996	33653,85	5300	11894,20	9836	22073,85	5624	12621,30	531302	1192342,40
413,16	36041,75	1396,96	121862,90	281,56	24561,70	458,65	40010,05	521,60	45501,45	38526	3360790,40
4,425	1019,05	35,200	8106,50	5,225	1203,30	4,675	385,75	4,975	1145,75	697,300	295843,20
	86240,—		193,229,80		50143,35		81903,70		76578,75		5459521,35
	322,65		822,80		94,25		268,75		222,85		19889,35
	23900,95		48824,25		13311,05		23763,90		21132,65		1055875,60
	110463,60		242876,85		63548,65		105936,35		97934,25		6535286,30
	103907,55		327124,95		64606,70		100842,85		93911,80		7696010,85
	-6556,05		84248,10		1058,05		-5093,50		-4022,45		1160724,55
	—		42124,05		529,05		—		—		—
	-6556,05		42124,05		529,—		-5093,50		-4022,45		1160724,55

Service du Gaz.

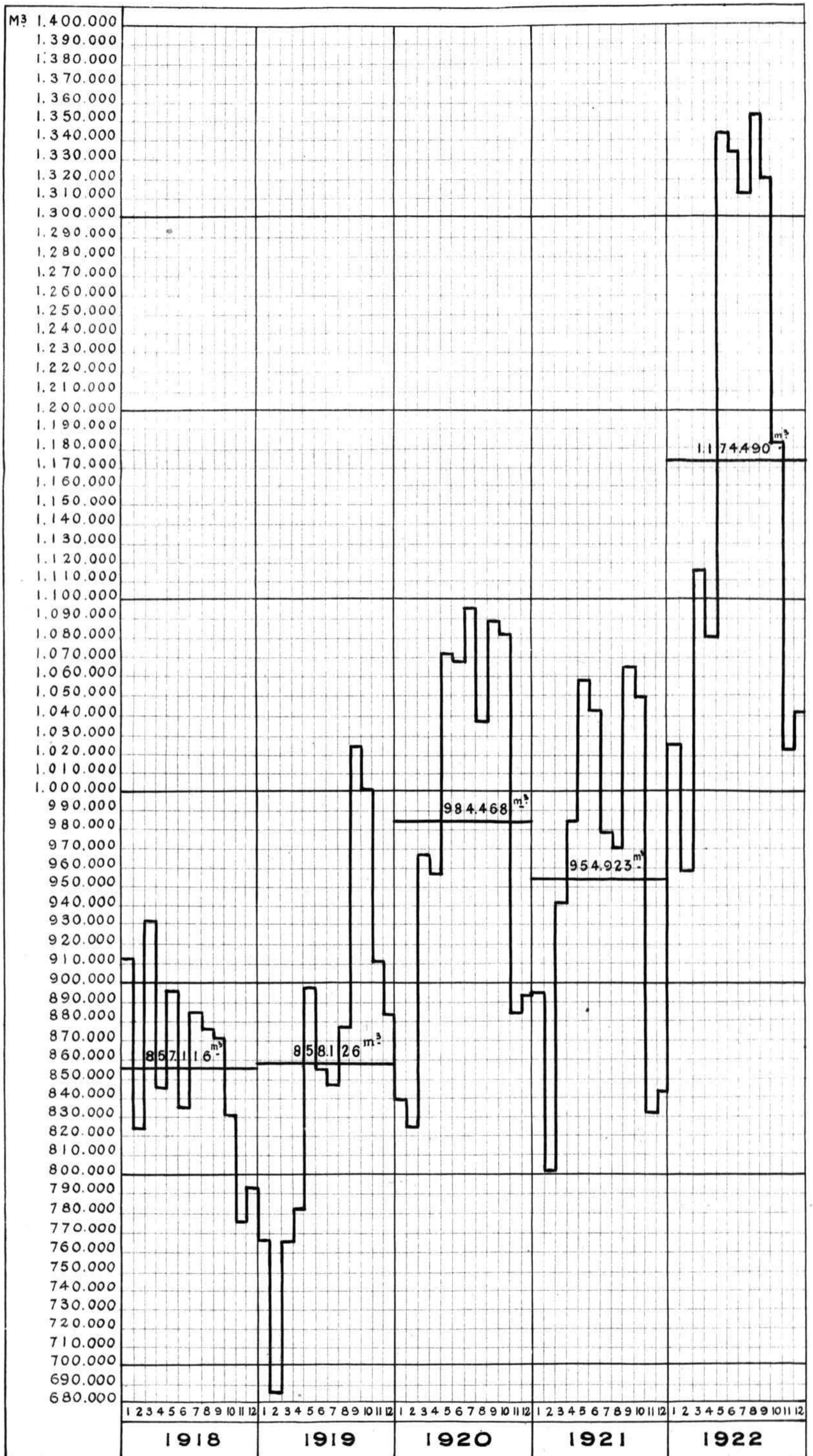
I. SERVICE EXTERIEUR

Pendant l'année 1922, des canalisations de gaz ont été placées ou supprimées dans les rues et routes suivantes:

	Diamètre mm.	Longueur m.	Totaux m.
<i>Ville de Genève.</i>			
Place de la Madeleine (changement de calibre)	100	12,—	
Quai des Bergues (changement de calibre)	150	272,—	
Rue Jean-Jaquet (changement de calibre)	100	101,50	385,50
<hr/>			
<i>Plainpalais.</i>			
<i>Réseau acquis au 31 décembre 1921:</i>			
Avenue des Abattoirs	80	455,—	
Route des Acacias	200	19,—	
» » »	80	437,—	
Pont des Acacias	400	80,—	
Impasse de l'Aire	60	132,—	
Rue Alcide-Jentzer	80	214,—	
Rue des Allobroges	200	99,50	
Rue de l'Arquebuse	150	229,—	
Rue de l'Aubépine	80	450,—	
Rue de l'Athénée prolongée.	100	48,—	
Rue de la Baillive	80	70,—	
Rue des Bains	80	535,50	
» » »	60	48,—	
Rue Barthélemy-Menn	120	150,—	
» »	80	264,50	
Chemin des Battoirs	80	215,—	
Avenue de Beau-Séjour	60	80,—	
» » »	50 fer	36,—	
Chemin de Beau-Séjour	100	336,—	
» » »	80	72,—	
Rue Bergalonne	80	107,—	
Rue Bernard-Dussaud	200	190,—	
» »	80	274,—	
Chemin Bertrand.	80	42,—	
		<hr/>	
<i>A reporter.</i>		4583,50	385,50

USINE A GAZ DE GENÈVE

Graphique de la Consommation mensuelle de 1918 à 1922

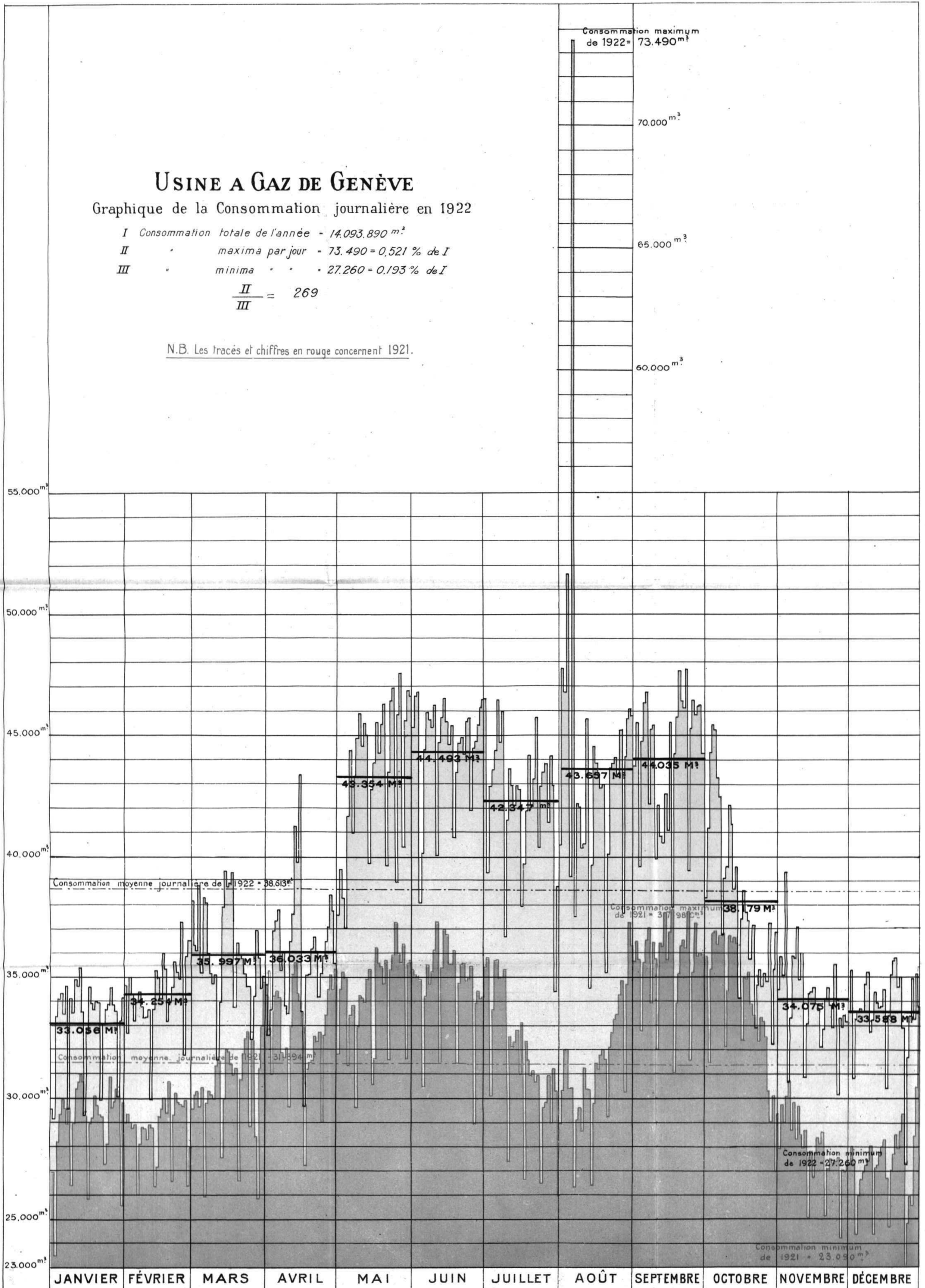


USINE A GAZ DE GENÈVE

Graphique de la Consommation journalière en 1922

- I Consommation totale de l'année - 14.093.890 m³
 - II " maxima par jour - 73.490 = 0,521 % de I
 - III " minima " " - 27.260 = 0,193 % de I
- $$\frac{II}{III} = 269$$

N.B. Les tracés et chiffres en rouge concernent 1921.



	Diamètre mm.	Longueur m.	Totaux m.
<i>Report.</i>		4583,50	385,50
Chemin Bertrand	55	311,—	
Rue Blanche	60	39,—	
Rue Dubois-Melly	80	59,—	
Chemin du Bout-du-Monde	100	483,50	
Chemin Beau-Soleil	40 fer	167,—	
Avenue Calas	60	116,—	
Boulevard Carl-Vogt	200	1188,—	
Route Caroline	100	105,—	
» »	80	439,—	
Rue de Carouge (dont 707,50 en Chameroy)	200	1111,50	
» » »	150	414,—	
» » »	120	378,—	
» » »	100	283,—	
Pont de Carouge	300	82,—	
Rue du Centre (Mairie)	80	138,—	
Avenue et Plateau de Champel	100	462,—	
» » » » »	80	622,—	
» » » » »	55	180,—	
Chemin des Chalets	60	118,—	
» » »	33 fer	162,50	
» » »	27 »	24,—	
Rue Charles-Humbert	60	51,—	
» »	50	25,50	
Quai Charles-Page	100	582,—	
» »	55	42,—	
Chemin du Châtelet	50 fer	189,—	
Quai du Cheval-Blanc	300	631,—	
Boulevard de la Cluse	120	180,—	
» » » »	100	306,—	
» » » »	80	240,—	
Rue de la Colline	100	61,—	
Avenue Combes	33 fer	45,—	
Chemin des Cottages	60	723,50	
» » »	33 fer	8,—	
» » »	27 »	38,—	
Rue de la Coulouvrenière	150	379,—	
» » »	100	40,—	
Chemin des Crêts-de-Champel	60	510,—	
» » »	55	118,—	
Avenue de la Croisette	60	200,—	
Chemin du Cygne	33 fer	82,—	
Rue Dancet	80	37,50	
<i>A reporter.</i>		15954,50	385,50

	Diamètre mm.	Longueur m.	Totaux m.
<i>Report.</i>		15954,50	385,50
Rue Dancet	55	196,—	
Rue David-Dufour	80	41,—	
» »	60	60,—	
Rue des Deux-Ponts.	150	192,—	
» » »	80	210,—	
Pont et route de St-Georges	80	210,—	
Rue du Diorama	60	110,50	
Rue Dizerens	80	277,—	
Chemin Dumas	60	527,—	
Rue de l'Ecole-de-Chimie	60	14,50	
» » »	55	4,50	
» » »	50	36,50	
Rue de l'Ecole de Médecine.	150	136,50	
» » »	125	197,50	
Quai de l'Ecole-de-Médecine	200	158,—	
» » »	80	220,—	
Chemin des Epinettes	80	283,—	
Chemin de l'Escalade	100	150,—	
Rue des Falaises	60	129,—	
Rue de la Ferme	100	11,—	
» » » »	80	89,—	
» » » »	60	117,—	
Avenue de Florissant	80	230,—	
Route de Florissant	150	95,—	
» » »	80	368,—	
Boulevard Georges-Favon	80	152,—	
Rue Goetz-Monin	60	151,—	
» »	55	30,—	
Rue Gourgas	80	320,—	
Route du Grand-Bureau	80	405,—	
» » »	60	3,—	
Chemin de Grande-Vue (Cottages)	33 fer	248,—	
Rue des Grands-Philosophes	100	255,—	
» » »	80	352,—	
Chemin Gustave-Revilliod	100	31,50	
» »	50	67,—	
Rue John-Grasset	60	162,—	
Rue Hugo-de-Senger	60	200,—	
Rue J.-L.-Hugon	40 fer	54,—	
Rue des Jardins	80	75,—	
» » »	60	84,—	
Avenue de la Jonction	80	370,—	
<i>A reporter.</i>		22977,—	385,50

	Diamètre mm.	Longueur m.	Totaux m.
<i>Report.</i>			
		22977,—	385,50
Sentier Usine Kundig	60	50,—	
Avenue de Lancy	80	331,—	
» » »	60	39,—	
Rue G.-Leschot	80	105,—	
Rue Lombard	80	81,—	
» »	60	113,—	
Chemin Lacombe	150	213,50	
» »	60	173,—	
Avenue du Mail	150	465,—	
Avenue du Mail	135	332,50	
» » »	80	7,—	
» » »	60	23,—	
Chemin Malombré	60	170,—	
Rue des Maraichers	80	183,—	
» » »	60	309,—	
Rue des Marbriers	80	107,—	
» » »	60	18,—	
Avenue Marc-Monnier	80	167,—	
» »	60	35,—	
Rue Masbou	80	90,—	
» »	55	104,50	
Rue Maurice-Schiff	80	65,—	
Chemin Michel-Servet	80	248,—	
» »	60	3,—	
Chemin des Minoteries	55	317,—	
Chemin de Miremont et chemins adjacents (Clochettes)	150	638,50	
» » » » »	100	71,—	
» » » » »	80	6,—	
» » » » »	60	270,—	
» » » » »	55	96,—	
» » » » »	40 fer	66,—	
» » » » »	33 »	54,—	
» » » » »	27 »	61,—	
Rue des Mouettes	80	79,—	
Rue de la Muse	80	93,50	
Rue des Noirettes	150	41,—	
» » »	80	40,—	
» » »	60	30,—	
Rue des Pavillons	60	180,—	
Rue des Pêcheries	80	36,—	
Rue de la Pelouse	80	159,—	
<i>A reporter.</i>		28647,50	385,50

	Diamètre mm.	Longueur m.	Totaux m.
<i>Report</i>		28647,50	385,50
Chemin Peschier	80	498,50	
Rue du Petit-Salève	60	77,50	
Rue des Peupliers	80	71,—	
Boulevard des Philosophes	120	272,—	
» » »	80	372,—	
Rue Pictet-de-Bock	80	97,—	
Rue des Pitons	60	187,50	
Rond-Point de Plainpalais	80	63,—	
Rue des Plantaporêts	60	147,—	
Chemin des Pléiades	80	314,50	
Boulevard du Pont-d'Arve	400	29,50	
» » »	300	222,50	
» » »	200	11,—	
» » »	180	89,—	
» » »	150	389,—	
» » »	100	67,50	
Rue du Pré-Jérôme	80	36,—	
» » »	60	153,—	
Rue Prévost-Martin	80	465,—	
» » »	55	198,—	
Rue de la Puiserande	80	91,—	
Plaine de Plainpalais	200	700,—	
» » »	80	12,50	
» » »	60	150,—	
» » »	60 fer	31,—	
Rue du Quartier-Neuf	80	42,—	
Queue-d'Arve	60	1240,—	
»	55	397,—	
»	20 fer	105,—	
Quai du Rhône	150	200,—	
Rue des Rois	80	145,—	
» » »	60	105,50	
Chemin des Ronzades	150	3,50	
» » »	100	92,50	
» » »	50	79,—	
Chemin de la Roseraie	80	723,—	
Sentier de la Roseraie	50 fer	42,50	
» » » »	40 »	80,—	
Quai de la Roseraie	100	437,—	
» » » »	80	6,—	
Boulevard de St-Georges	150	83,—	
» » »	100	187,—	
<i>A reporter</i>		37360,50	385,50

	Diamètre mm.	Longueur m.	Totaux m.
<i>Report.</i>		37360,50	385,50
Boulevard de St-Georges	80	518,50	
Chemin Sautter	80	244,—	
Rue des Savoises	100	219,—	
» » »	80	69,—	
Rue Simon-Durand	200	212,—	
Chemin des Sources	100	54,50	
» » »	55	98,—	
Rue du Stand prolongée	100	420,50	
» » » »	80	18,—	
Rue de la Synagogue	60	108,—	
Rue du Tir	40 fer	44,—	
Boulevard de la Tour	125	130,—	
» » » »	120	38,—	
Chemin de la Tour	60	52,—	
Passage de la Tour	55	45,50	
Rue des Tramways	80	135,—	
Boulevard des Tranchées	100	245,—	
Rue de la Truite	60	91,—	
Chemin de la Tour-de-Champel (Chemin des Crêts à Avenue de Champel)	60	195,50	
Chemin Venel	80	178,—	
Rue Verte	80	99,50	
Rue du Vieux-Billard	80	193,50	
Rue du Vieux-Billard prolongée	80	95,—	
» » » »	60	12,—	
Rue des Vieux-Grenadiers	80	101,—	
Rues Vignier et du Centre	80	65,—	
» » » »	60	40,—	
Rue du Village-Suisse	100	311,—	
Rue de la Violette	80	141,—	
Rue des Voisins	80	57,50	
» » »	60	48,50	
» » »	55	113,—	
Place des Volontaires	80	32,—	
Avenues Léon-Gaud et Gasp.-Vallette	100	191,—	
Rue des Moulins-Raichlen	100	67,—	
Rue Blanche	80	39,—	
Chemin Kermerly	60	127,20	
		<hr/>	
		42209,20	
<i>A déduire:</i> Chemin Kermely	—	53,50	42155,70
		<hr/>	
<i>A reporter.</i>			42541,20

	Diamètre mm	Longueur m.	Totaux m.
<i>Report.</i>			42541,20
<i>Adjonctions en l'année 1922</i>			
Quai du Cheval-Blanc (raccordement)	300	7,30	
Rue des Allobroges »	200	4,05	
Boulevard du Pont-d'Arve »	200	0,60	
Rue Simond-Durand »	200	1,—	
Route de St-Georges »	100	1,50	
Rue des Deux-Ponts (changement de calibre)	200	321,—	
Rue Blanche	80	41,50	
Avenue Calas	50 fer	89,90	
» »	40 »	3,10	
Rue des Peupliers	80	170,—	
Rue des Minoteries (changement de calibre)	80	10,—	
Rue Gourgas	100	25,40	675,35
<i>Petit-Saconnex.</i>			
Quartier du Mervelet	80	511,80	
Chemin Furet (changement de calibre)	150	58,85	
Chemin latéral au précédent	100	60,25	
Rue Schaub (changement de calibre)	100	268,—	
Chemin des Roses (changement de calibre)	50 fer	73,50	
Nouvel-Aire	100	105,—	
Rue du Ravin (Sous-Terre)	50 fer	8,10	1085,50
<i>Eaux-Vives.</i>			
Avenue de Frontenex	100	18,60	
Clos Belmont	100 fonte	155,—	
» »	100 acier	10,—	183,60
<i>Chêne-Bourg.</i>			
Avenue Petit-Senn	80	70,50	
Avenue Bel-Air	100	60,—	130,50
<i>Chêne-Bougeries.</i>			
Chemin de la Colombe	80	4,—	45,—
<i>Grand-Saconnex.</i>			
Chemin des Corbillets	80	3,—	30,—
<i>Lancy.</i>			
Chemin de la Colline	80	213,—	
<i>A reporter.</i>			44691,15

	Diamètre mm.	Longueur m.	Totaux m.
<i>Report.</i>		213,—	44691,15
Chemin Guillermin	80	52,80	
Route d'Onex	100	150,—	415,80
<i>Onex.</i>			
Route d'Onex	100	103,50	
Chemin du Gros-Chêne	80	105,—	208,50
<i>Thônex.</i>			
Chemin Tronchet	100	52,50	52,50
<i>Veyrier.</i>			
Route cantonale, Petit-Veyrier	80	12,—	12,—
<i>Plan-les-Ouates.</i>			
Route de Saconnex d'Arve	100	15,10	
Route de Bardonnex	40 fer	26,70	41,80
<i>Versoix.</i>			
Chemin de la Pouponnière	40 fer		43,60
Total des canalisations de l'année			45465,35

A déduire: Changements de calibre et suppressions:

Rue des Deux-Ponts, suppression (Plainpal.)	80	321,—	
» » » » (Genève)	100	295,—	
Quai de St-Jean	50	50,—	
» » » »	55	80,—	
» » » »	60	155,—	
» » » » (Petit-Sac.)	60	95,—	
Rue de la Servette,	70	170,—	
Rue de la Fontaine,	80	22,—	
Rue de Lausanne,	80	143,—	
Rue du Jeu de l'Arc	60	22,50	
Sentier Sous-Terre	80	157,—	
Chemin Trembley,	27 fer	63,—	
Avenue Pierre-Odier,	100	8,—	
Rue de la Colombe, suppression	80	35,—	
Chemin des Minoteries, ancien calibre.	50	10,—	
Place de la Madeleine, suppression	50	12,—	
Quai des Bergues,	110	150,—	
» » » »	80	122,—	
<i>A reporter.</i>		1910,50	45465,35

		Diamètre mm.	Longueur m.	Totaux m.
	<i>Report.</i>		1910,50	45465,35
Chemin Furet,	»	60	58,85	
Rue Schaub,	»	60	268,—	
Chemin des Roses,	»	33 fer	73,50	
Promenade des Crêts, Pt-S.,	»	60	200,—	
Rue de la Mairie, E.-V.,	»	80	100,—	
Chemin du Four, Pt-Sac.,	»	60	195,—	
» » » »	»	27 fer	45,—	
Rue Traversière	»	55	52,—	2902,85

L'augmentation nette de la longueur du réseau est donc de 42562,50
 La longueur totale des canalisations au 31 décembre 1921 était de 330995,05
 Elle atteint au 31 décembre 1922 373557,55

Tableau des canalisations d'après leur diamètre au 31 décembre 1922.

Cube m ³ .	Diamètre mm.	Longueur m.	Cube m ³ .	Diamètre mm.	Longueur m.
3112,169	800	6191,45	6300,944	<i>Report</i>	195284,55
117,417	500	598,—	567,247	80 fonte	112862,50
164,087	400	1305,80	13,996	80 acier	2784,70
35,960	385	310,—	0,064	80 fer	12,70
301,793	300	4269,85	1,962	75 fonte	445,80
416,543	250	8485,30	0,010	75 fer	2,30
12,467	220	328,—	12,953	70 fonte	3364,50
359,779	200	11454,30	3,308	65 »	996,50
211,712	200 acier	6740,30	70,404	60 »	24900,50
2,265	180 fonte	89,—	1,095	60 acier	387,30
20,385	170	898,—	41,980	55 fonte	17669,90
10,465	165	489,—	0,748	55 fer	314,55
515,055	150	29148,55	4,723	50 fonte	2409,70
0,212	150 acier	12,—	3,648	50 fer	1861,60
69,111	135 fonte	4822,80	2,264	40 fonte	1811,80
4,018	125	327,50	5,036	40 fer	4029,25
13,229	120	1169,70	1,065	33 fer	1243,25
19,068	110	2006,50	0,025	33 plomb	30,—
827,206	100	105323,25	1,436	27 fer	2474,55
84,505	100 acier	10765,25	0,208	20 fer	671,60
3,498	90	550,—			
6300,944	<i>à reporter</i>	195284,55	7033,116	Totaux	373557,55

Le cube total des canalisations est de m ³	7033,116
Au 31 décembre 1921, il était de m ³	6583,991
La consommation de gaz par mètre courant de canalisation a été de m ³	37,7
Elle était au 31 décembre 1921 de m ³	34,6
et en 1916 (avant les restrictions) de m ³	47,3
Le gaz perdu par mètre courant de canalisation a été de m ³	2,01
(3,69 m ³ en 1921)	

La station de compression de la Console n'a pas été mise en service, la pression du gaz ayant été suffisante à Versoix.

Un certain nombre de candélabres, remplacés par des lampes électriques, ont été éteints et enlevés.

II. USINE

L'année 1922 a été caractérisée par deux événements principaux. C'est d'abord le rachat du Service du Gaz de la commune de Plainpalais, effectué le 1^{er} janvier 1922 qui a eu pour conséquence une augmentation de la quantité de gaz vendu de trois millions de mètres cubes, soit de 30 % sur 1921.

Malgré cette augmentation importante, la quantité de gaz émise par l'usine en 1922, qui a été de 14.093.890 m³ est encore inférieure de 1.542.110 m³ à celle de l'année 1916, Plainpalais non compris.

Cette augmentation de la consommation a permis à l'usine de travailler dans des conditions économiques meilleures qu'en 1921, quoique la fabrication journalière du gaz restât encore très inférieure à celle que l'usine serait en mesure d'effectuer.

Le second événement de l'année a été la Coupe aéronautique Gordon Bennett, qui a été disputée le 6 août. Les dix fours dont dispose l'usine ont dû être mis en service pour ce jour-là, afin de fabriquer en suffisance du gaz de houille pur et par conséquent léger. Il a été émis le jour de la Coupe une quantité de 73.490 m³ (voir le graphique).

Au début de l'année, quatre fours seulement étaient en service; ce nombre est monté jusqu'à sept en été. Les fours 10, 9, 8, 7 ont été toute l'année en service, le four 6 pendant 333 jours, puis les fours 1 et 2 pendant quelques mois avant la Coupe Gordon Bennett et les fours 4 et 5 après la Coupe aéronautique.

Le prix du gaz a été baissé de 48 à 45 centimes le 1^{er} avril, puis à 40 centimes le 1^{er} juillet.

Les arrivages de houille ont eu lieu sans difficultés. L'Angleterre a été le principal fournisseur. Il n'a plus été acheté de charbon en Amérique, mais des tonnages importants sont venus des Mines Domaniales de la Sarre et des houillères de la région de Saint-Etienne.

FABRICATION.

La <i>production totale du gaz</i> s'est élevée à	14.097.390 m ³
En 1921 elle atteignait	11.457.180 »
Augmentation pour 1922	<hr/> 2.640.210 m ³

soit 23,04 %. (Cette augmentation provient de la reprise du réseau de Plainpalais, comme nous l'expliquons d'autre part.)

La fabrication du gaz se décompose comme suit :

Gaz de houille	m ³	12.535.970	soit 88,92 %
Gaz à l'eau carburé	»	1.561.420	» 11,08 %
	m ³	<u>14.097.390</u>	» 100,00 %

La quantité de <i>houille distillée</i> a été de	kgs	31.342.660
En 1921, elle s'est élevée à	»	<u>23.182.100</u>

Augmentation pour 1922 kgs 8.160.560

soit 35,20 %.

Par rapport avec l'année 1916 (année maxima), la diminution est de 19.234.530 kgs, soit de 38,1 %.

Le prix moyen de la houille distillée à l'usine a été de fr. 72,153 au lieu de francs 124.534 la tonne en 1921, accusant ainsi une différence de fr. 52,381 en moins.

Gaz à l'eau carburé. La production des 1.561.420 m³ de gaz à l'eau carburé a nécessité l'emploi de 752.850 kgs de gros coke et de 441.944 kgs. d'huile, soit par m³ de gaz à l'eau carburé produit, kg. 0,482 de coke et kg. 0,283 d'huile.

Le rendement moyen de la houille seule, par 100 kilos, a été de 39.996 m³ contre 41.593 m³ en 1921, soit une diminution de 1,597 %.

	1921	1922
<i>Nombre de journées de fours</i> (à 18 cornues verticales de 5 m. de longueur	1.601	2.175
<i>Nombre de journées de cornues</i>	28.918	39.150
<i>Nombre de charges de cornues.</i>	42.418	57.199
<i>Houille distillée par four et par jour</i>	14.479 kgs	14.410
<i>Houille distillée par cornue et par jour</i>	801 »	800
<i>Houille distillée par charge de cornue.</i>	546,5 »	548
<i>Gaz produit par four et par jour.</i>	6.022 m ³	5.763
<i>Gaz produit par cornue et par jour.</i>	333,4 »	320
<i>Gaz produit par charge de cornue</i>	227,3 »	219

	1921	1922
<i>Coke employé au chauffage des fours</i>	3.195,430 kgs	4.809,970
<i>Tourbe employée au chauffage des fours</i>	459,130 »	—
<i>Coke employé par 100 m³ de gaz produit</i>	37,92 »	38,37
<i>Coke employé par 100 kgs de matériaux distillés</i>	15,76 »	15,35

Les houilles reçues à l'usine se divisent comme suit :

Sarre	kgs	5.377.500
Angleterre	»	13.977.040
France.	»	8.189.060
Total	kgs	<u>27.543.600</u>

Il a été employé à l'usine 30.550 kgs de houille pour les locomotives.

TOTAUX MENSUELS DE FABRICATION

1922 Mois	FABRICATION			MATÉRIEAUX DISTILLÉS		
	Gaz de houille	Gaz à l'eau car- buré	Total	Houille	Huile	Total des matériaux distillés
	m ³	m ³	m ³	Kgs	Kgs	Kgs
Janvier . . .	741.430	290.120	1 031.550	1.815.000	90.642	1.905.642
Février . . .	834.540	123.880	958.420	2.055.900	38.140	2.094.040
Mars	934.150	188.980	1.123.130	2.301.750	59.850	2.361.600
Avril	896.140	178.950	1.075.090	2.253.550	49.940	2.303.490
Mai	1.137.120	210.170	1.347.290	2 729.100	57.599	2 786.699
Juin	1.198.810	138.390	1.337.200	3.034.350	33.912	3.068.262
Juillet . . .	1.237.230	66.550	1.303.780	3.278.550	14.872	3.293.422
Août	1.317.610	41.260	1.358.870	3 395.700	10.045	3.405.745
Septembre .	1.243.150	74.920	1.318.070	3.062.400	20.467	3.082.867
Octobre . . .	1.136.560	43.410	1.179.970	2.775.060	11.041	2.786.101
Novembre . .	972.590	54 380	1.026.970	2.430.000	17.053	2.447.053
Décembre . .	886.640	150.410	1.037.050	2.211.300	38.383	2.249 683
Totaux . . .	12.535.970	1.561.420	14.097.390	31.342.660	441 944	31.784.604

CONSUMMATION.

La consommation totale de l'année 1922, soit la quantité de gaz

émis a été de 14.093.890 m³
 Celle de 1921 était de 11.459.080 »

Il en résulte une augmentation en 1922 de 2.634.810 m³
 soit de 22,99 %.

Comparée à celle de l'année 1916, considérée comme année normale, l'émission est
 en diminution de 1.542.110 m³ soit 9,86 %

La consommation totale se décompose comme suit :

- | | | |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------|---------|
| 1. Consommation de gaz au compteur | 13.088.354 m ³ soit | 92,87 % |
| 2. Becs fixes (éclairage d'escaliers et de cours) . . | 13.140 » » | 0,09 % |
| 3. Eclairage public | 226.911 » » | 1,61 % |
| 4. Consommation de l'usine, des bureaux et con-
cessions | 12.469 » » | 0,09 % |
| 5. Gaz perdu | 753.016 » » | 5,34 % |

14.093.890 m³ soit 100,00 %

Le total du *gaz vendu* est la somme des trois premières rubriques, soit 13.328.405 mètres cubes.

Le chiffre de la population de la ville et des communes desservies par le gaz étant, d'après le dernier recensement, de 158.984 habitants, la consommation totale de l'année (ou gaz émis par l'usine) est de 88,65 m³ par habitant.

Le *gaz perdu* (fuites et condensations) forme le 5,34 % de la consommation totale (10,65 % en 1921).

La *consommation totale au compteur* est répartie sur 47.166 abonnés (soit un abonné sur 3,4 habitants), avec 47.309 compteurs; elle représente 277,7 m³ par abonné et 82,4 m³ par habitant.

En 1921, la consommation totale au compteur, qui était de 9.939.725 m³, a été répartie sur 36.562 abonnés, soit 271,8 m³ par abonné et 77,6 m³ par habitant.

ABONNÉS.

Le nombre total des abonnés au 31 décembre 1922 était de:

a) abonnés au compteur	47.166
b) abonnés au bec fixe et communes	52

Total 47.218

Il était au 31 décembre 1921 de 36.650

L'augmentation est de 10.568
soit de 28,83 %.

Le nombre total des *compteurs placés* est de 47.309, représentant 392.490 becs

TOTAUX MENSUELS DE CONSOMMATION
(Gaz émis)

MOIS	ANNÉES		DIFFÉRENCES	
	1922 m ³	1921 m ³	Mètres cubes	Pour cent
Janvier	1.024.750	894.910	+ 129.840	+ 14,51
Février	959.120	802.080	157.040	19,58
Mars	1.115.930	940.770	175.160	18,51
Avril	1.080.990	984.950	96.040	9,75
Mai	1.343.990	1.058.330	285.660	26,99
Juin	1.334.800	1.041.470	293.330	28,16
Juillet	1.312.780	978.270	334.510	34,19
Août	1.353.370	970.100	383.270	39,51
Septembre	1.321.070	1.065.410	255.660	23,99
Octobre	1.183.570	1.048.390	135.180	12,89
Novembre	1.022.270	830.780	191.490	23,05
Décembre	1.041.250	843.620	197.630	23,42
TOTAUX	14.093.890	11.459.080	+2.634.810	+ 22,99

Tableau du gaz émis depuis 1896, 1^{re} année de l'exploitation municipale.

Années	Gaz émis m ³	Augmentation en % sur l'année précédente	Années	Gaz émis m ³	Augmentation en % sur l'année précédente
1896	7 103 860	—	1909	11 046 660	0,183
1897	7 252 350	2,096	1910	12 308 250	11,423
1898	7 605 720	4,870	1911	12 978 060	5,439
1899	7 878 150	3,582	1912	13 835 420	6,606
1900	8 170 830	3,829	1913	14 498 970	4,796
1901	8 186 610	0,083	1914	13 980 770	— 3,574
1902	8 518 770	4,057	1915	14 237 510	+ 1,836
1903	8 763 370	2,871	1916	15 636 000	+ 9,822
1904	8 817 140	0,613	1917	12 203 100	— 21,955
1905	9 420 620	6,844	1918	10 285 400	— 15,71
1906	10 172 840	7,985	1919	10 297 520	+ 0,12
1907	10 732 190	5,498	1920	11 813 620	+ 14,72
1908	11 026 430	2,742	1921	11 459 080	— 3,—
			1922	14 093 890	+ 22,99

Compte général de consommation du gaz en 1922, par communes.

COMMUNES	CONSUMMATION EN M ³				En 1921	Augmen- tation s/1921	Diminu- tion s/1921	Diff. en % s/1921
	Compteurs	Becs fixes	Eclairage public	Totale				
Ville de Genève . . .	4 934 824	3 554	695	4 939 073	4 810 647	128 426	—	+ 2,6
Plainpalais	2 978 432	—	12 191	2 990 623	4 626	2 985 997	—	—
Eaux-Vives	1 686 232	3 484	12 732	1 702 448	1 730 963	—	28 515	— 1,6
Petit-Saconnex	1 379 763	1 308	10 300	1 391 371	1 403 725	—	12 354	— 0,9
Carouge	533 794	136	227	534 157	529 767	4 390	—	+ 0,8
Chêne-Bougeries	281 768	3 728	21 030	306 526	289 969	16 557	—	+ 5,7
Lancy	272 518	—	17 910	290 428	286 093	4 335	—	+ 1,5
Vernier	166.106	465	3 574	170 145	183 443	—	13 298	— 7,2
Chêne-Bourg	143 759	—	3 063	146 822	139 884	6 938	—	+ 4,9
Collonge-Bellerive . . .	86 854	—	1 252	88 106	81 328	6 778	—	+ 8,3
Versoix	71 891	465	1 160	73 516	67 796	5 720	—	+ 8,4
Cologny	71 830	—	5 331	77 161	71 224	5 937	—	+ 8,3
Veyrier	62 099	—	3 712	65 811	66 235	—	424	— 0,6
Pregny.	57 127	—	5 129	62 256	56 966	5 290	—	+ 9,3
Thônex	57 013	—	3 248	60 261	57 034	3 227	—	+ 5,6
Grand-Saconnex	46 423	—	—	46 423	45 093	1 330	—	+ 2,9
Plan-les-Ouates	44 596	—	232	44 828	42 569	2 259	—	+ 5,3
Vandœuvres	42 924	—	3 480	46 404	47 258	—	854	— 1,8
Meyrin.	35 394	—	776	36 170	36 724	—	554	— 1,5
Onex	19 067	—	464	19 531	20 910	—	1 379	— 6,6
Troinex	20 682	—	—	20 682	17 163	3 519	—	+ 20,5
Bernex.	18 402	—	—	18 402	17 922	480	—	+ 2,7
Bardonnex	16 144	—	—	16 144	15 328	816	—	+ 5,3
Genthod	17 304	—	—	17 304	15 510	1 794	—	+ 11,5
Confignon	13 981	—	—	13 981	13 039	942	—	+ 7,2
Perly-Certoux	11 604	—	—	11 604	11 617	—	13	— 0,1
Bellevue	10 456	—	—	10 456	11 140	—	684	— 6,1
Choulex	7 367	—	464	7 831	7 958	—	127	— 1,6
Dépt. des travaux publ.	—	—	119 941	119 941	143 888	—	23 947	— 16,6
Totaux	13 088 354	13 140	226 911	13 328 405	10 225 819	3 102 586	—	+ 30,3
En 1921	9 939 725	23 391	262 703	10 225 819				
Augmentation	3 148 629	—	—	3 102 586				
Diminution	—	10 251	35 792	—				

SOUS-PRODUITS.

Coke.

La production totale de coke a été de Kgs 22.866.396
 Elle forme le 72,95 % de la houille distillée.
 Ce chiffre se divise de la manière suivante:

A. Coke vendu

1. Bâtiments municipaux	kgs.	2.686.710
2. Personnel	»	167.000
3. Au public	»	6.030.976
4. Au comptant.	»	2.080.300
5. Au comptant à l'usine	»	552.060
6. Marchands de combustibles.	»	3.733.900
7. Chômeurs	»	245.150
	<u>kgs.</u>	<u>15.496.096</u>

B. Coke employé.

1. Chauffage des fours (gros)	kgs.	4.809.970
2. Gaz à l'eau carburé (gros).	»	752.850
3. Chaudières (grésillon)	»	1.142.440
(poussier)	»	1.734.380
4. Locomotives (gros)	»	28.710
5. Canalisations et bureaux (petit)	»	21.950
	<u>kgs.</u>	<u>8.490.300</u>
	<u>kgs.</u>	<u>23.986.396</u>

C. Coke en magasin au 31 décembre 1922.

Coke en magasin (divers calibres).	<u>kgs.</u>	<u>1.480.000</u>
	<u>kgs.</u>	<u>25.466.396</u>
<i>A déduire:</i> Coke en magasin au 31 décembre 1921.	»	2.600.000
Total comme ci-dessus	»	<u>22.866.396</u>

Le *coke vendu* représente le 67,77 % du coke produit et le 49,44 % de la houille distillée.

Le *coke vendu* se divise ainsi:

Catégories	kilogs	%
N° 1 (Gros coke)	6 868 340	44,32
N° 2 (Petit coke)	5 602 660	36,15
N° 4 (Grésillon)	1 080 311	6,98
N° 5 (Poussier)	1 944 785	12,55
Total	<u>15 496 096</u>	<u>100,00</u>

Le coke produit se divise par catégories de la façon suivante :

Catégories	Kilogs	%
N ^{os} 1 et 2 (gros et petit coke)	16 679 480	72,94
N ^o 4 (Grésillon)	2 594 751	11,35
N ^o 5 (Poussier)	3 592 165	15,71
Total	<u>22 866 396</u>	<u>100,00</u>

Il a été, en outre, vendu 608,135 kg. de mâchefer et 9000 kg. de boulets, restés en magasin.

Produit de la vente du coke fr. 875 037 70

A déduire :

Manutention et service des sous-produits » 185 627 15

Produit net Fr. 689 410 55

en augmentation de 19 095 fr. 10 sur l'exercice précédent.

La recette par tonne de houille distillée est de 21 fr. 99 (en 1921, 28 fr. 91 et en 1920, 86 fr. 26).

Goudron.

La production du goudron a été de 1 915 719 kg., y compris 123 805 kg. de brai et 6297 kg. de goudron d'huile.

La proportion de goudron et de brai produit est le 6,092 % de la quantité de houille distillée.

Produit de la vente du goudron Fr. 197 051 75
en diminution de 1425 fr. 15 sur l'année précédente ; le prix du goudron a baissé.

La recette nette par tonne de houille distillée est de 6 fr. 29 (en 1921, de 8 fr. 56 et en 1920, de 16 fr. 88).

Eau ammoniacale.

La production d'eau ammoniacale a été de 383 419 kg. d'une teneur moyenne de 21,70 % d'ammoniaque, soit au total 83 180 kg. 16 d'ammoniaque. Les eaux résiduelles contenaient en moyenne 0,006 % d'ammoniaque.

L'eau concentrée forme le 1,223 % de la quantité de houille distillée.

Le rendement en ammoniaque a été de 0,265 kg. pour 100 kg. de houille distillée.

La recette s'est élevée à Fr. 85 381 25
en augmentation de 44,635 fr. 80 sur l'année précédente.

Le prix moyen de vente du kilogramme d'ammoniaque a été de 1 fr. 03 (en 1921, de 0 fr. 81 et en 1920, de 1 fr. 66).

La recette nette par tonne de houille distillée est de 2 fr. 72 (en 1921, de 1 fr. 75 et en 1920, de 3 fr. 80).

Solde du personnel de l'usine.

Le montant total de la solde du personnel de l'usine a été, en 1922, de 487 478 fr. 20.

Il est en diminution de 49,672 fr. 90 sur le chiffre correspondant de l'année 1921, qui était de 537,151 fr. 10.

Ces chiffres, divisés par le nombre de mètres cubes fabriqués, donnent, pour 1922, un coût de 3,458 centimes et, pour 1921, un coût de 4,688 centimes par mètre cube ; la diminution pour 1922 est donc de 1.230 centimes, soit 26,03 %. Ce chiffre était de 1,516 centimes en 1917.

APPAREILS DE CUISINE ET DE CHAUFFAGE PLACÉS EN COMPTE A DEMI
OU AVEC PARTICIPATION
QUI SONT PROPRIÉTÉ DE LA VILLE AU 31 DÉCEMBRE 1922.

ANNÉES	APPAREILS DE CUISINE			APPAREILS DE CHAUFFAGE		
	Nombre	Sommes payées par la Ville.	Prix moyen.	Nombre.	Sommes payées par la Ville.	Prix moyen.
1920	406	33 734,95	83,09	5	384,75	76,95
1921	403	34 006,75	84,38	14	993,60	70,97
1922	1792	146 545,15	81,78	29	1 702,80	58,72
	2601	214 286,85	82,39	48	3 081,15	64,19
Appareils remboursés	34	2 194,70	— —	3	130,—	— —
Reste. . .	2567	212 092,15	— —	45	2 951,15	— —

La Ville n'a pas payé de subventions pendant les années 1918 et 1919. Les appareils fournis avant l'année 1918 ne figurent pas dans le tableau ci-dessus ; ils ont été amortis, conformément aux conventions, et sont devenus la propriété des abonnés.

Les subventions qui avaient été rétablies par la Ville, le 1^{er} avril 1920, dans le but d'augmenter la consommation de gaz, ont été supprimées le 31 décembre 1922 à cause de la dépense trop considérable qu'elles occasionnaient et du résultat minime qui a été obtenu.

ABONNEMENTS DE BECS FIXES.

(Eclairage à forfait des escaliers, cours et chemins privés.)

Au 31 décembre 1922, il ne restait plus que 30 abonnés représentant 52 becs. Leur consommation pendant les sept dernières années a été la suivante :

Année 1916	199 372 m ³	avec	640	abonnés.
» 1917	125 919	»	440	»
» 1918	53 981	»	206	»
» 1919	51 799	»	154	»
» 1920	53 304	»	128	»
» 1921	23 391	»	65	»
» 1922	13 140	»	32	»

ECLAIRAGE PUBLIC.

Le nombre total des becs d'éclairage public en service dans la ville et les communes était, au 31 décembre 1922, de 773
 Il était au 31 décembre 1921 de 903
Diminution 130

Cette diminution se répartit comme suit:

Etat (routes) — 76	<i>Report</i> — 142
Eaux-Vives + 3	Cognoy — 1
Petit-Saconnex — 49	Vernier — 2
Carouge — 9	Lancy — 1
Chêne-Bourg — 9	Plainpalais + 17
Chêne-Bougeries — 2	Meyrin — 1
<i>A reporter</i> — 142	<i>Total</i> — 130

Dans la campagne, un assez grand nombre de becs ont été remplacés par l'éclairage électrique.

Les 773 appareils en service au 31 décembre 1922, sont répartis par communes ou par régime, selon le tableau ci-dessous. Ils sont tous à incandescence.

Eclairage public de la Ville et des Communes au 31 décembre 1922.

Communes	Becs à nuit entière	Becs à 11 1/2 h.	Total
Ville de Genève	—	3	3
Etat (routes)	34	362	396
Eaux-Vives	5	43	48
Petit-Saconnex	5	13	18
Carouge	—	1	1
Chêne-Bourg	—	5	5
Chêne-Bougeries	—	90	90
Cognoy	—	22	22
Vandœuvres	—	15	15
Vernier	—	15	15
Thônex	—	14	14
Collonge-Bellerive	1	3	4
Veyrier	—	16	16
Pregny	—	20	20
Lancy	1	74	75
Plainpalais	5	13	18
Onex	—	2	2
Meyrin	—	3	3
Versoix	—	5	5
Choulex	—	2	2
Plan-les-Ouates	—	1	1
TOTAUX	51	722	773

RÉSULTATS DES ESSAIS EFFECTUÉS AU LABORATOIRE PENDANT L'ANNÉE 1922.

Le pouvoir calorifique du gaz de consommation, contrôlé deux fois par jour, a été en moyenne de 4195 calories inférieures, mesurées à 15 degrés et 760^{mm} de pression barométrique.

La densité moyenne a été de 0,470.

La qualité du gaz de consommation a été contrôlée régulièrement.

Voici sa composition moyenne:

CO ₂	=	4,2 %
CnHm.	=	3,8 %
O ₂	=	0,6 %
CO	=	14,0 %
H ₂	=	49,0 %
CH ₄	=	23,4 %
N ₂	=	5,0 %
		<hr/>
Total		100,0 %

La teneur en ammoniaque a été de 0,065 grammes dans 100 m³; celle du soufre de 25,63 grammes dans 100 m³; l'année précédente la teneur en soufre était de 40,0 grammes. Cette diminution provient sans doute de la mise en service simultanée des trois épurateurs, avec changement quotidien de l'ordre dans lequel les trois épurateurs sont traversés par le gaz.

La matière d'épuration usagée contenait en moyenne 57,5 % de soufre et 1,05 % de bleu de Prusse.

La matière épurante neuve, soit naturelle, soit artificielle, a été analysée; la teneur en eau a varié de 40 à 65 %, celle en oxyde fer de 35 à 70 %; ces derniers chiffres sont calculés sur la matière sèche.

La concentration de l'eau ammoniacale variait, au commencement de l'année entre 18 à 20 %; elle a été augmentée par la suite, grâce à un contrôle régulier, jusqu'à 22 % — 23 % d'ammoniaque. La moyenne est de 21,70 %.

Les eaux résiduaires ne contenaient plus que 0,006 % d'ammoniaque.

Prix de revient du mètre cube de gaz en 1922.

Dépenses d'exploitation Fr. 4,803,616 70

Recettes autres que celles provenant de la vente du gaz:

Coke	Fr. 875,037 70	
Goudron	» 197,051 75	
Eaux ammoniacales	» 85,381 25	
Robinets de becs fixes et de service	» 43,639 30	
Location des compteurs	» 198,513 —	
» » immeubles	» 2,600 —	» 1,402,223 —

Dépenses nettes Fr. 3,401,393 70

Gaz vendu m³ 13,328,405.

Prix de revient d'exploitation par m³

3,401,393,70 : 13,328,405 = Fr. 0,255198

Intérêts et amortissements: 1,194,667 75

(sur capital fin 1921) par m³. 13,328,405 = » 0,089633

Prix de revient du m³ de gaz vendu en 1922. Fr. 0,344831

» » » » » » » » 1921. » 0,471990

Diminution par m³ en 1922 Fr. 0,127159

3. Compte des communes pour leur participation au bénéfice suivant l'importance de la consommation.

Commune de Plainpalais.

a) Eclairage public et bâtiments communaux:

Prix payé par la commune	Fr. 0,400000	
Prix de revient du m ³ de gaz	» 0,349311	
Différence en faveur de la commune	Fr. 0,050689	
Consommation : 22.100 m ³ ,		
soit à rembourser par la Ville		
	$22.100 \times 0,050689 =$	Fr. 1.120,25

b) Consommation chez les particuliers:

Prix moyen du m ³ payé par les particuliers	Fr. 0,422985	
Prix de revient	» 0,349311	
Bénéfice par m ³	Fr. 0,073674	
Consommation : 2.968.525 m ³		
$2.968.525 \times 0,073674 =$	Fr. 218.703,10	
dont 50 % à son profit		» 109.351,55
	Total pour la commune	Fr. 110.471,80

Commune des Eaux-Vives.

a) Eclairage public et bâtiments communaux:

Prix payé par la commune	Fr. 0,400000	
Prix de revient du m ³ de gaz	» 0,340446	
Différence en faveur de la commune	Fr. 0,059554	
Consommation : 15.620 m ³ ,		
soit à rembourser par la Ville		
	$15.620 \times 0,059554 =$	Fr. 930,25

b) Consommation chez les particuliers:

Prix moyen du m ³ payé par les particuliers	Fr. 0,426395	
Prix de revient	» 0,340446	
Bénéfice par m ³	Fr. 0,085949	
Consommation : 1.686.822 m ³		
$1.686.822 \times 0,085949 =$	Fr. 144.980,65	
dont 50 % à son profit, soit		» 72.490,30
	Total pour la commune	Fr. 73.420,55

Commune du Petit-Saconnex.

a) Eclairage public et bâtiments communaux :

Prix payé par la commune	Fr. 0,400000	
Prix de revient du m ³ de gaz	» 0,340446	
	<hr/>	
Différence en faveur de la commune	Fr. 0,059554	
Consommation : 28.686 m ³ ,		
soit à rembourser par la Ville		
	$28.686 \times 0,059554 =$	Fr. 1.708,35

b) Consommation chez les particuliers :

Prix moyen du m ³ payé par les particuliers	Fr. 0,420912	
Prix de revient	» 0,340446	
	<hr/>	
Bénéfice par m ³	Fr. 0,080466	
Consommation : 1.362.685 m ³		
$1.362.685 \times 0,080466 =$	Fr. 109.649,80	
dont 50 % à son profit, soit		» 54.824,90
		<hr/>
	Total pour la commune	Fr. 56.533,25

Commune de Carouge.

a) Eclairage public et bâtiments communaux :

Prix payé par la commune	Fr. 0,400000	
Prix de revient du m ³ de gaz	» 0,340446	
	<hr/>	
Différence en faveur de la commune	Fr. 0,059554	
Consommation : 5.039 m ³ ,		
soit à rembourser par la Ville		
	$5.039 \times 0,059554 =$	Fr. 300,10

b) Consommation chez les particuliers :

Prix moyen du m ³ payé par les particuliers	Fr. 0,421734	
Prix de revient	» 0,340446	
	<hr/>	
Bénéfice par m ³	Fr. 0,081288	
Consommation : 529.117 m ³		
$529.117 \times 0,081288 =$	Fr. 43.010,85	
dont le 50 % à son profit, soit		» 21.505,40
		<hr/>
	Total pour la commune	Fr. 21.805,50

Commune de Chêne-Bougeries.

Consommation chez les particuliers :

Prix moyen du m ³ payé par les particuliers	Fr. 0,425527
Prix de revient	» 0,340446
	<hr/>
Bénéfice par m ³	Fr. 0,085081
Consommation : 285.488 m ³	
$285.488 \times 0,085081 =$ Fr. 24.289,60	
dont le 30 % à son profit, soit	Fr. 7.286,90
	<hr/>

Commune de Lancy.

Consommation chez les particuliers :

Prix moyen du m ³ payé par les particuliers	Fr. 0,427074
Prix de revient	» 0,340446
	<hr/>
Bénéfice par m ³	Fr. 0,086628
Consommation : 270.270 m ³	
$270.270 \times 0,086628 =$ Fr. 23.412,95	
dont le 30 % à son profit, soit	Fr. 7.023,90
	<hr/>

Commune de Chêne-Bourg.

Consommation chez les particuliers :

Prix moyen du m ³ payé par les particuliers . à	Fr. 0,427935
Prix de revient	» 0,340446
	<hr/>
Bénéfice par m ³	Fr. 0,087489
Consommation : 143.612 m ³	
$143.612 \times 0,087489 =$ Fr. 12.564,45	
dont 30 % à son profit	Fr. 3.769,35
	<hr/>

Commune de Vernier.

Consommation chez les particuliers :

Prix moyen du m ³ payé par les particuliers	Fr. 0,412466
Prix de revient	» 0,340446
	<hr/>
Bénéfice par m ³	Fr. 0,072020
Consommation : 166.414 m ³	
$166.414 \times 0,072020 =$ Fr. 11.985,15	
dont 30 % à son profit	Fr. 3.595,55
	<hr/>

Commune de Versoix.

a) Eclairage public et bâtiments communaux :

Prix payé par la commune	Fr. 0,400000	
Prix de revient du m ³ de gaz	» 0,340446	
		<hr/>
Différence en faveur de la commune	Fr. 0,059554	
Consommation : 1.160 m ³ ,		
soit à rembourser par la Ville		
$1.160 \times 0,059554 =$		Fr. 69,10

b) Consommation chez les particuliers :

Prix moyen du m ³ payé par les particuliers	Fr. 0,453477	
Prix de revient	» 0,340446	
		<hr/>
Bénéfice par m ³	Fr. 0,113031	
Consommation : 72.356 m ³		
$72.356 \times 0,113031 =$	Fr. 8.178,45	
dont 25 % à son profit		Fr. 2.044,60
		<hr/>
Total pour la commune	Fr. 2.113,70	

Commune de Collonge-Bellerive.

Consommation chez les particuliers :

Prix moyen du m ³ payé par les particuliers	Fr. 0,422306	
Prix de revient	» 0,340446	
		<hr/>
Bénéfice par m ³	Fr. 0,081860	
Consommation : 86.785 m ³		
$86.785 \times 0,081860 =$	Fr. 7.104,20	
dont le 25 % à son profit		Fr. 1.776,05

Commune de Coligny.

Consommation chez les particuliers :

Prix moyen du m ³ payé par les particuliers	Fr. 0,421763	
Prix de revient	» 0,340446	
		<hr/>
Bénéfice par m ³	Fr. 0,081317	
Consommation : 71.666 m ³		
$71.666 \times 0,081317 =$	Fr. 5.827,65	
dont le 25 % à son profit		Fr. 1.456,90

Commune de Veyrier.

Consommation chez les particuliers :

Prix moyen du m ³ payé par les particuliers	Fr. 0,423674	
Prix de revient	» 0,340446	
		<hr/>
Bénéfice par m ³	Fr. 0,083228	
Consommation : 61.961 m ³		
61.961 × 0,083228 = Fr. 5.156,90		
dont 25 % à son profit		Fr. 1.289,25
		<hr/>

Commune de Pregny.

Consommation chez les particuliers :

Prix moyen du m ³ payé par les particuliers	Fr. 0,427765	
Prix de revient	» 0,340446	
		<hr/>
Bénéfice par m ³	Fr. 0,087319	
Consommation : 56.508 m ³		
56.508 × 0,087319 = Fr. 4.934,20		
dont 12,5 % à son profit		Fr. 616,80
		<hr/>

Commune de Thônex.

Consommation chez les particuliers :

Prix moyen du m ³ payé par les particuliers	Fr. 0,418577	
Prix de revient	» 0,340446	
		<hr/>
Bénéfice par m ³	Fr. 0,078131	
Consommation : 56.458 m ³		
56.458 × 0,078131 = Fr. 4.411,10		
dont le 12,5 % à son profit		Fr. 551,40
		<hr/>

Commune du Grand-Saconnex.

Consommation chez les particuliers :

Prix moyen du m ³ payé par les particuliers	Fr. 0,425102	
Prix de revient	» 0,340446	
		<hr/>
Bénéfice par m ³	Fr. 0,084656	
Consommation : 46.423 m ³		
46.423 × 0,084656 = Fr. 3.930,—		
dont le 12,5 % à son profit		Fr. 491,25
		<hr/>

Commune de Plan-les-Ouates.

a) Eclairage public et bâtiments communaux :

Prix payé par la commune	Fr. 0,400000	
Prix de revient du m ³ de gaz	» 0,340446	
		<hr/>
Différence en faveur de la commune	Fr. 0,059554	
Consommation : 1.027 m ³		
soit à rembourser par la Ville		
	$1.027 \times 0,059554 =$	Fr. 61,15

b) Consommation chez les particuliers :

Prix moyen du m ³ payé par les particuliers	Fr. 0,424562	
Prix de revient	» 0,340446	
		<hr/>
Bénéfice par m ³	Fr. 0,084116	
Consommation : 43.801 m ³		
$43.801 \times 0,084116 =$	Fr. 3.684,35	
dont le 12,5 % à son profit		Fr. 460,55
		<hr/>
	Total pour la commune	Fr. 521,70

Commune de Vandoeuvres.

Consommation chez les particuliers :

Prix moyen du m ³ payé par les particuliers	Fr. 0,421265	
Prix de revient	» 0,340446	
		<hr/>
Bénéfice par m ³	Fr. 0,080819	
Consommation : 42.924 m ³		
$42.924 \times 0,080819 =$	Fr. 3.469,05	
dont le 12,5 % à son profit		Fr. 433,65

Commune de Meyrin.

a) Eclairage public et bâtiments communaux.

Prix payé par la commune	Fr. 0,400000	
Prix de revient du m ³ de gaz	» 0,340446	
		<hr/>
Différence en faveur de la commune	Fr. 0,059554	
Consommation : 776 m ³		
soit à rembourser par la Ville		
	$776 \times 0,059554 =$	Fr. 46,20
	<i>A reporter.</i>	Fr. 46,20

	<i>Report.</i>	Fr.	46,20
<i>b) Consommation chez les particuliers :</i>			
Prix moyen du m ³ payé par les particuliers	Fr.	0,425021	
Prix de revient	»	0,340446	
		<hr/>	
Bénéfice par m ³	Fr.	0,084575	
Consommation : 35.394 m ³			
$35.394 \times 0,084575 =$	Fr.	2.993,45	
dont le 12,5 % à son profit			Fr. 374,20
		<hr/>	
Total pour la commune	Fr.	420,40	

Commune de Genthod.

<i>a) Eclairage public et bâtiments communaux :</i>			
Prix payé par la commune	Fr.	0,400000	
Prix de revient du m ³ de gaz	»	0,340446	
		<hr/>	
Différence en faveur de la commune	Fr.	0,059554	
Consommation : 81 m ³			
soit à rembourser par la Ville			
$81 \times 0,059554 =$			Fr. 4,80
<i>b) Consommation chez les particuliers :</i>			
Prix moyen du m ³ payé par les particuliers	Fr.	0,454984	
Prix de revient	»	0,340446	
		<hr/>	
Bénéfice par m ³	Fr.	0,114538	
Consommation : 17.624 m ³			
$17.624 \times 0,114538 =$	Fr.	2.018,60	
dont le 10 % à son profit			» 201,85
		<hr/>	
Total pour la commune	Fr.	206,65	

Commune de Troinex.

<i>Consommation chez les particuliers :</i>			
Prix moyen du m ³ payé par les particuliers	Fr.	0,424754	
Prix de revient	»	0,340446	
		<hr/>	
Bénéfice par m ³	Fr.	0,084308	
Consommation : 20.782 m ³			
$20.782 \times 0,084308 =$	Fr.	1.752,10	
dont le 10 % à son profit			Fr. 175,20
		<hr/>	

Commune d'Onex.

a) Eclairage public et bâtiments communaux :

Prix payé par la commune	Fr. 0,400000	
Prix de revient du m ³ de gaz	» 0,340446	
		<hr/>
Différence en faveur de la commune	Fr. 0,059554	
Consommation : 464 m ³		
soit à rembourser par la Ville		
	$464 \times 0,059554 =$	Fr. 27,65

b) Consommation chez les particuliers :

Prix moyen du m ³ payé par les particuliers	Fr. 0,423260	
Prix de revient	» 0,340446	
		<hr/>
Bénéfice par m ³	Fr. 0,082814	
Consommation : 19.067 m ³		
	$19.067 \times 0,082814 =$ Fr. 1.579,—	
dont le 10 % à son profit		Fr. 157,90
		<hr/>
	Total pour la commune	Fr. 185,55

Commune de Bernex.

a) Eclairage public et bâtiments communaux :

Prix payé par la commune	Fr. 0,400000	
Prix de revient du m ³ de gaz	» 0,340446	
		<hr/>
Différence en faveur de la commune	Fr. 0,059554	
Consommation : 103 m ³		
soit à rembourser par la Ville		
	$103 \times 0,059554 =$	Fr. 6,15

b) Consommation chez les particuliers :

Prix moyen du m ³ payé par les particuliers	Fr. 0,423337	
Prix de revient	» 0,340446	
		<hr/>
Bénéfice par m ³	Fr. 0,082891	
Consommation : 18.299 m ³		
	$18.299 \times 0,082891 =$ Fr. 1.516,80	
dont le 10 % à son profit		» 151,70
		<hr/>
	Total pour la commune	Fr. 157,85

Commune de Bardonnex.

Consommation chez les particuliers :

Prix moyen du m ³ payé par les particuliers	Fr. 0,424027	
Prix de revient	» 0,340446	
		<hr/>
Bénéfice par m ³	Fr. 0,083581	
Consommation : 16.144 m ³		
16.144 × 0,083581 = Fr. 1.349,35		
dont le 10 % à son profit.		Fr. 134,95
		<hr/>

Résultats de l'Exercice budgétaire de l'Administration municipale.

Année 1922.

Les dépenses prévues par le budget étaient de	Fr. 14,508,994 45	
Auxquelles il y a lieu d'ajouter le montant des crédits supplémentaires	» 34,233 35	
Le total des dépenses s'élevait donc à	<u>Fr. 14,543,227 80</u>	
Le total des dépenses prévues était de	Fr. 14,543,227 80	
Il a été en réalité de	» 14,246,568 85	
Il est donc inférieur de	<u>Fr. 296,658 95</u>	
Les recettes prévues par le budget étaient de	Fr. 12,966,328 10	
Elles présentent une augmentation de	» 561,965 50	
Montant effectif des recettes	Fr. 13,528,293 60	
Le déficit prévu était de	Fr. 1,542,666 35	
Dans le courant de l'année, il a été voté des crédits supplémentaires pour	<u>» 34,233 35</u>	
Portant le déficit prévu à	Fr. 1,576,899 70	
Déficit en moins des prévisions	» 858,624 45	
Le déficit réel est de	<u>Fr. 718,275 25</u>	
	Prévu	Réalisé
Dépenses	Fr. 14,543,227 80	Fr. 14,246,568 85
Recettes	» 12,966,328 10	» 13,528,293 60
Déficit	Fr. 1,576,899 70	Fr. 718,275 25
Déficit en moins des prévisions	»	858,624 45
Sommes égales	<u>Fr. 1,576,899 70</u>	<u>» 1,576,899 70</u>

TABLE DES MATIÈRES

Année 1922

	PAGES
Chap. I. — ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3
I. AUTORITÉS MUNICIPALES. — ADMINISTRATION GÉNÉRALE	4
Règlements municipaux	7
Caisse de retraite et d'invalidité du personnel de la Ville de Genève	7
Assurance Maladies-Accidents	16
Assurance militaire	17
Secours aux familles de militaires en service	17
Certificats d'indigence et divers. — Renseignements	17
Fondation Adolphe de Rothschild	18
Ville et communes suburbaines	18
Fêtes et cérémonies	18
Course Gordon-Bennett	21
Propagande en faveur de Genève	21
Champ de foire	22
Union des villes suisses	22
Office du Tourisme. — Pro Lemano	23
Franchise postale	23
Fondation Trembley-Tollot	23
Exposition nationale des Beaux-Arts	24
Naturalisations	24
Economat et Archives	25
Chômage	25
II. DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	33
Conseil municipal	33
Extrait du procès-verbal de récapitulation	33
III. DIVERS	40
Population de la Ville de Genève	40
Chap. II. — TAXE MUNICIPALE	42
Chap. III. — ABATTOIR ET MARCHÉ AU BÉTAIL	45
Chap. IV. — CONVOIS FUNÈBRES. — CIMETIÈRES	49
Chap. V. — ÉTAT-CIVIL	56

	PAGES
Chap. VI. — INSTRUCTION PUBLIQUE	59
1. <i>Ecoles enfantines</i>	59
2. <i>Ecoles primaires</i>	61
3. <i>Académie professionnelle</i>	63
4. <i>Ecole d'Horlogerie</i>	68
5. <i>Ecole des Beaux-Arts</i>	76
6. <i>Concours Charles Galland</i>	81
7. <i>Fondation Théodore Lissignol</i>	83
8. <i>Fondation Jean-Isaac Chevalier</i>	85
9. <i>Ateliers de la Maison du Faubourg</i>	87
Chap. VII. — MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE	88
1. <i>Administration</i>	88, 128
2. <i>Section archéologique :</i>	
<i>Archéologie</i>	88, 89, 96, 97, 98, 99, 100, 102, 103, 110 à 124
<i>Armures</i>	88, 89, 90, 91, 98, 124, 125
<i>Collections lapidaires</i>	125, 127, 128
<i>Moulages art antique</i>	89, 98, 101, 127 à 128
<i>Monuments historiques</i>	128
3. <i>Beaux-Arts</i>	89, 91, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 109, 128, 129
4. <i>Arts décoratifs</i>	89, 90, 91, 95, 96, 97, 101, 103, 130, 131
5. <i>Numismatique</i>	89, 91, 92, 96, 97, 131 à 133
6. <i>Vieux Genève</i>	88, 90, 91, 102, 125, 128, 133, 134
Chap. VIII. — MUSÉE D'ÉTHNOGRAPHIE	135
Chap. IX. — MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE	141
Chap. X. — MUSÉE ET PARC ARIANA (FONDATION G. REVILLIOD)	150
Chap. XI. — CONSERVATOIRE ET JARDIN BOTANIQUES	153
Chap. XII. — BIBLIOTHÈQUES	157
1. <i>Bibliothèque publique et universitaire</i>	157
<i>Dépôt des cartes et Musée cartographique</i>	163
2. <i>Bibliothèques circulantes et salle de lecture</i>	164
Chap. XIII. — THÉÂTRE, CASINO, VICTORIA-HALL ET CONCERTS.	166
A. <i>Théâtre</i>	166
B. <i>Bibliothèque du Théâtre</i>	169
C. <i>Casino municipal</i>	170
D. <i>Victoria-Hall</i>	171
E. <i>Concerts</i>	172

	PAGES
Chap. XIV. — SERVICE DES TRAVAUX	173
DIRECTION GÉNÉRALE	173
a) <i>Personnel</i>	173
b) <i>Eclairage public</i>	173
c) <i>Divers</i>	174
Section I. ETUDES ET TRAVAUX NEUFS	181
a) <i>Bâtiments</i>	181
b) <i>Etudes</i>	182
c) <i>Divers</i>	184
Section II. PROMENADES ET JARDINS	186
Section III. VOIRIE (CONSTRUCTION)	187
a) <i>Administration</i>	187
b) <i>Personnel ouvrier</i>	187
c) <i>Rues</i>	187
d) <i>Ponts et Quais</i>	189
e) <i>Egouts</i>	190
Section IV. VOIRIE (NETTOIEMENT)	192
a) <i>Personnel ouvrier</i>	192
b) <i>Dépôts</i>	192
c) <i>Matériel</i>	192
d) <i>Enlèvement des ordures ménagères, nettoyage des rues, enlèvement des neiges</i>	192
e) <i>Divers</i>	193
Chap. XV. — SERVICE DES BATIMENTS (ENTRETIEN)	194
a) <i>Bâtiments scolaires</i>	194
b) <i>Mobilier scolaire</i>	196
c) <i>Musées, Collections et Bibliothèques</i>	196
d) <i>Mobilier</i>	197
e) <i>Bâtiments divers</i>	197
f) <i>Théâtre et magasin des décors</i>	198
g) <i>Victoria-Hall</i>	198
h) <i>Casino municipal</i>	198
i) <i>Immeubles locatifs</i>	198
k) <i>Kiosques</i>	199
l) <i>Water-closets</i>	199
m) <i>Buanderie</i>	199
n) <i>Maison du Faubourg</i>	199
<i>Chômage</i>	200
o) <i>Square Paul-Bouchet</i>	200
p) <i>Rue Louis-Favre</i>	200
q) <i>Rue du Nord</i>	200
r) <i>Maisons ouvrières de Châtelaine</i>	200

	PAGES
s) <i>Maisons ouvrières des Services industriels Chèvres-Vernier</i>	201
t) <i>Horloges</i>	201
u) <i>Personnel</i>	201
Chap. XVI. — LOYERS ET REDEVANCES	202
Chap. XVII. — POLICE MUNICIPALE ET HALLES ET MARCHÉS .	206
Chap. XVIII. — SERVICE DE PRÉSERVATION CONTRE L'INCENDIE	241
Chap. XIX. — PARC DE LA GRANGE	249
Chap. XX. — SERVICES INDUSTRIELS	221
CONSEILLER DÉLÉGUÉ ; SUPPLÉANT ; COMMISSION DES SERVICES	221
DIVISION DU RAPPORT ANNUEL	221
ARRÊTÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DÉCISIONS DU CONSEIL ADMINIS- TRATIF	222
NOTICE SUR LA COMPTABILITÉ DES SERVICES	227
COMPTABILITÉ GÉNÉRALE	231
<i>Rendement du capital fourni par la Ville</i>	232
<i>Résultats budgétaires de 1922</i>	233
<i>Comptabilité industrielle</i>	234
<i>Réserve générale</i>	236
<i>Personnel</i>	237
<i>Magasins</i>	239
<i>Répartition des recettes faites dans les communes</i>	240
(Chap. XIV). <i>Administration générale</i>	242
(Chap. XV). <i>Service des eaux</i>	244
(Chap. XVI). <i>Usine de Chèvres</i>	252
(Chap. XVII). <i>Service électrique</i>	258
(Chap. XVIII). <i>Service du gaz</i>	266
<i>Usine N° 3</i>	274
STATISTIQUE	275
<i>Contentieux</i>	276
<i>Abonnés des différents services</i>	277
<i>Service des eaux</i>	278

	PAGES
<i>Usine de Chèvres</i>	287
a) Travaux	287
b) Exploitation	288
<i>Service électrique</i>	290
a) Travaux	290
b) Exploitation	296
c) Répartition des bénéfices aux communes	298
<i>Service du gaz</i>	306
1. Service extérieur	306
2. Usine	315
3. Compte des communes pour leur participation aux bénéfices	327
<i>Résultats de l'exercice budgétaire de l'Administration municipale</i>	336
TABLE DES MATIÈRES	337

